

**www.e-rara.ch**

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du  
Piémont jusqu'à nos jours**

**Monastier, Antoine**

**Lausanne, 1847**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Tome second.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

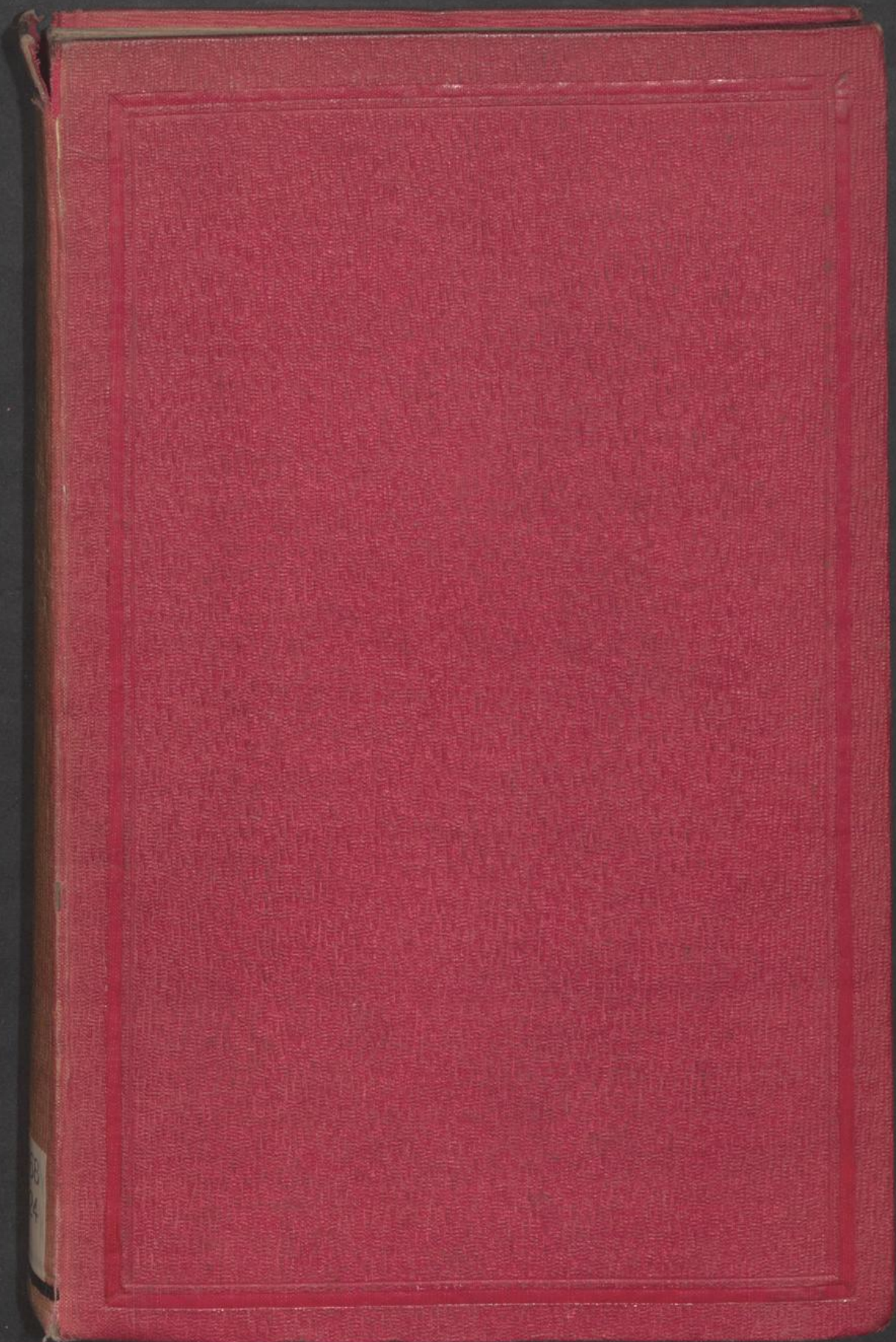
---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

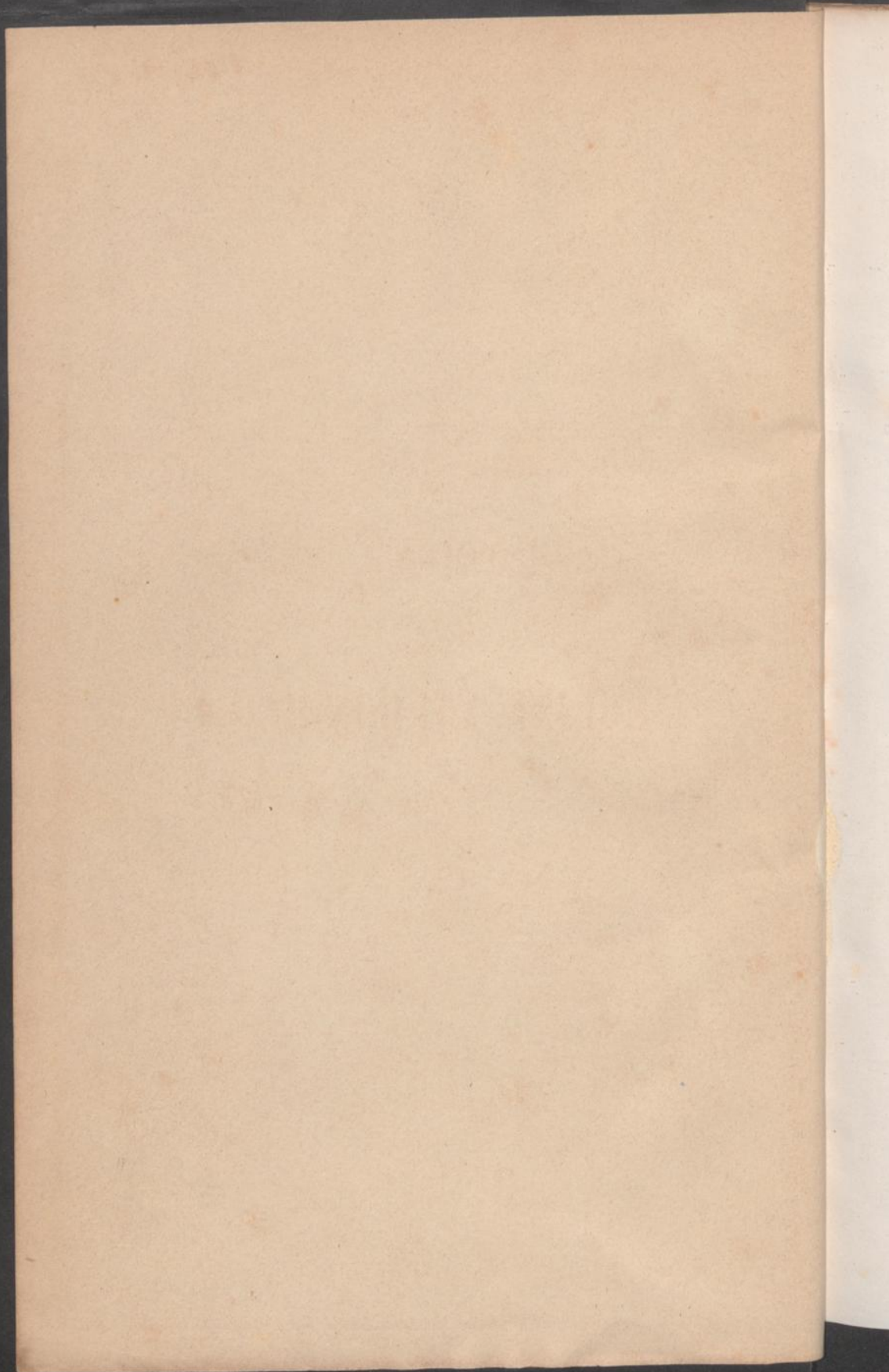
**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



~~R 1968/1024:2~~

Rar 27486:2

Vogeli.



**HISTOIRE**  
**DE**  
**L'ÉGLISE VAUDOISE.**

Publié par la Société de Livres religieux, à Toulouse.

HISTOIRE  
L'ÉGLISE ALDOISE





HISTOIRE  
DE L'  
**ÉGLISE VAUDOISE**

DEPUIS SON ORIGINE  
ET DES VAUDOIS DU PIÉMONT

JUSQU'A NOS JOURS.

AVEC UN APPENDICE CONTENANT LES PRINCIPAUX ÉCRITS ORIGINAUX DE  
CETTE ÉGLISE, UNE DESCRIPTION ET UNE CARTE DES VALLÉES  
VAUDOISES ACTUELLES, ET LE PORTRAIT D'HENRI ARNAUD.

PAR

**ANTOINE MONASTIER,**

ANCIEN PASTEUR DU CANTON DE VAUD, ET ORIGINAIRE DES VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT.

Si ce dessein est un ouvrage des hommes,  
il se détruira de lui-même ; mais s'il vient de  
Dieu, vous ne pouvez le détruire ; et prenez  
garde qu'il ne se trouve que vous ayez fait la  
guerre à Dieu. ( Actes, V, 38, 39. )

—◆◆—  
TOME SECOND.  
—◆◆—



LAUSANNE  
CHEZ GEORGES BRIDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1847.



EGYPTIAN PAPYRUS

MADE IN EGYPT

BY THE PAPYRUS PAPER CO.

MADE IN EGYPT

R 1968/1024:2

Sto.  K&H

17. Okt. 1968

# HISTOIRE DES VAUDOIS.

---

---

## CHAPITRE XXIII.

CRUAUTÉS INOUIES COMMISES PAR LES PAPISTES AUX VALLÉES.

Expulsion des Vaudois de la plaine de Luserne. — L'armée piémontaise aux Vallées. — Massacres. — Défense héroïque de Janavel. — Les Vaudois sous les armes. — Trêve. — Ambassade des Cantons évangéliques de la Suisse. — Démarches de la Grande-Bretagne et des autres puissances protestantes. — Collectes. — Conférences de Pignerol. — Médiation de la France. — Signature du traité.

Le calme avait succédé au vent d'orage. Les événements, semblait-il, n'avaient pas servi les intentions du conseil pour l'extirpation des hérétiques ; aussi les Vaudois, au sein de leurs Vallées, se complaisaient déjà dans l'espérance d'un meilleur avenir et se hâtaient de solliciter l'enregistrement, au sénat, des quatre décrets par lesquels, en 1653 et 1654, le duc avait confirmé leurs privilèges. Mais, qu'ils étaient loin d'entrevoir la vérité et de soupçonner l'épouvantable catastrophe qu'on leur préparait. Car, tandis que sous divers prétextes on écartait leurs demandes, ou que l'on tardait de s'en occuper, les agents de Rome à la cour de Turin, d'accord

avec les principaux personnages du gouvernement, ourdisaient dans l'ombre de nouvelles trames, dignes des puissances ténébreuses qui les inspiraient. La conception du plan à suivre ne les arrêta pas longtemps ; on reprit un ancien projet, déjà mentionné, en 1650, dans un manifeste de l'auditeur Gastaldo, et tendant au refoulement violent des Vaudois dans de plus étroites limites, comme aussi à une oppression croissante.

En conséquence de ces délibérations et muni de nouveaux pouvoirs, le docteur en droit Gastaldo, auditeur à la chambre des comptes, *conservateur général de la sainte foi, chargé d'assurer l'observation des ordres publiés contre la prétendue religion réformée* des vallées de Luserne, de Pérouse et de Saint-Martin, délégué spécialement à cet effet par son altesse royale, s'étant transporté à Luserne, y publia, le 25 janvier 1655, l'ordre cruel qui suit : « Il est enjoint et commandé » à tous les particuliers, chefs de famille, de la prétendue » religion réformée, de quelque état et condition qu'ils » soient, sans aucune exception, habitants et propriétaires » des lieux et territoires de Luserne, Lusernette, Saint- » Jean, la Tour, Bubbiana, Fenil, Campillon, Briquéras et » Saint-Second (1), de s'éloigner desdits lieux et territoires, » et de les abandonner avec toutes leurs familles, dans l'es- » pace de trois jours, dès la publication du présent édit, » pour se transporter dans les localités et dans l'intérieur des » limites que son altesse royale tolère, selon son bon plaisir, » et qui sont : Bobbi, Villar, Angrogne, Rora et le quar- » tier des Bonnets. Les contrevenants, qui seront trouvés » hors desdites limites, encourront la peine de la mort et

(1) Il n'est fait mention, on le voit, que de la vallée de Luserne, sauf Saint-Second. C'est sur elle, comme la plus considérable, que portait tout l'effort du conseil de la foi.

» de la confiscation de tous leurs biens, à moins que, dans  
» les vingt jours suivants, ils ne fassent conster devant  
» nous (Gastaldo) qu'ils se sont catholicisés, ou qu'ils ont  
» vendu leurs biens à des catholiques. » Le manifeste ren-  
fermait un allégué étrange, incroyable : il y était dit que,  
ni son altesse, ni ses prédécesseurs n'avaient jamais eu la  
volonté d'assigner aux Vallées des limites plus étendues que  
celles que leur donnait le présent édit ; que ces limites plus  
étendues que les Vaudois réclamaient étaient une usur-  
pation ; que cette usurpation constituait un crime, et que  
ceux qui se l'étaient permise étaient passibles de châti-  
ment (1).

L'ordre qui expulsait violemment, en trois jours, au cœur  
de l'hiver, des familles entières et par centaines, eût-il été  
fondé en droit et arraché au pouvoir par la conduite in-  
digne des condamnés, n'en aurait pas moins été un ordre  
cruel.

Qu'on se représente, en effet, l'abattement des pères et  
des mères, contraints d'abandonner tout-à-coup, sans aver-  
tissement préalable, la demeure qu'ils avaient bâtie ou reçue  
en héritage des auteurs de leurs jours, dans laquelle ils  
avaient élevé leurs enfants, soigné leurs récoltes, où ils  
vivaient heureux dans la crainte du Seigneur et sous le  
regard de sa face. Voyez-les maintenant s'interrogeant et se  
demandant : Où aller ? que devenir ? faut-il donc tout quit-  
ter, abandonner nos biens, nos foyers, renoncer à tant d'avan-  
tages terrestres ? Un moyen leur restait d'éviter une si grande  
ruine. Par une compassion cruellement raffinée, Gastaldo le  
leur a indiqué, c'est l'apostasie. Fais-toi papiste, invoque la

(1) Si le lecteur se rappelle ce que contient le chapitre VIII de cette  
histoire, il pourra juger du fondement de cette prétendue usurpation.

vierge et les saints, prosterne-toi devant les images taillées, assiste à la messe, adore l'hostie, confesse-toi au prêtre, puis fais-lui des présents, et tu conserveras ta maison, tes vergers, tes vignes et tes champs,.... au prix de ton âme immortelle. Si tous sont affermis, on peut espérer, sans doute, que la foi au Sauveur et l'attente des biens à venir obtiendront dans leurs cœurs la victoire sur l'amour des biens terrestres. Mais qui osera attendre de tous, ou seulement du plus grand nombre, autant de foi et de renoncement? Et les vieillards infirmes, et les malades..... et les nombreux petits enfants, que deviendront-ils? comment les transporter? sur quel point les diriger? dans quel des villages de leurs frères compatissants faudra-t-il demander pour eux et avec eux un refuge? Oh! cher lecteur, soyez témoin des angoisses, des embarras, des craintes et des pleurs de victimes dévouées aux plus grands maux par la cruauté papiste. Voyez le temps horrible qu'il fait au-dehors; il neige sur les montagnes, mais dans le fond de la vallée les flocons se changent en pluie qui transperce tout. C'est cependant l'heure du départ..... Le cruel Gastaldo l'a marquée. Ceux qui tarderont auront leurs biens confisqués et tomberont sous une sentence de mort. Quelle décision allez-vous prendre, hommes paisibles, qui soupirez après le repos? O victoire de la foi! l'amour de Dieu a triomphé dans leur cœur..... Ils partent, emportant comme ils peuvent, ce qu'ils ont de plus précieux. Souvent même à la place d'objets d'une absolue nécessité, dont on aurait chargé le mulet rare serviteur des maisons aisées, on a fait monter sur son dos le débile octogénaire, le malade qu'on vient de sortir de son lit, ou des enfants incapables de marcher. Saintes familles, battues par l'orage, glacées de froid, marchant avec confiance au-devant d'un avenir incertain, nous vous

contemplons avec vénération, nous vous suivons avec amour. Que le récit de vos souffrances transmette encore aujourd'hui, à vos descendants, l'exemple glorieux de votre foi et de vos sacrifices.

Le pasteur de la plupart de ces victimes, l'historien Jean Léger, ne peut, dans son récit, admirer assez la bonté de Dieu, qui ne permit pas que d'un aussi grand peuple (1) personne ne manquât à sa conscience. Tous préférèrent une perspective de misère et de souffrances de toute espèce à la paisible possession de leurs maisons et biens, achetée par l'abjuration. Ils avaient pris pour devise, s'écrie-t-il, ces paroles des livres saints qui rappellent le sacrifice d'Isaac : *En la montagne de l'Eternel, il y sera pourvu.*

Les exilés furent reçus avec compassion par leurs frères des villages tolérés; on leur fit place auprès du foyer; on se serra pour les loger; la table fut dressée pour tous; on partagea avec eux le mets brûlant de farine de maïs ou *polenta*, la châtaigne bouillie, le beurre et le lait. En leur honneur la coupe d'un vin vermeil circula de main en main, tandis qu'on écoutait leurs récits plaintifs.

Mais on ne s'en tint pas là. On essaya d'attendrir Gastaldo. On fit parvenir au duc une humble requête. Hélas! tout fut inutile. La requête fut rejetée; les députés revinrent consternés. La messe ou l'exil, leur avait-on répondu. Il n'y avait pas d'autre alternative.

Sans se laisser rebuter, les trois Vallées persévérèrent à présenter des mémoires en faveur de leurs frères persécutés. Ils frappèrent à toutes les portes. On nous a conservé leurs principales lettres à Madame royale, au duc et à l'homme de qui leur sort paraissait le plus dépendre, à

(1) Quinze cents personnes au moins, et peut-être deux mille.

cause de son influence et des pouvoirs qu'il avait reçus, nous voulons dire le marquis de Pianezza. Ils remontrèrent avec tout le respect possible que, de temps immémorial (1), ils avaient habité ces lieux dont on venait de les exiler; que la capitulation de 1561, qui avait refusé la liberté de prédication aux Vaudois dans la plupart des communes en question, leur avait cependant reconnu l'*habitation*; que celle-ci était constatée par des actes authentiques très-anciens; qu'elle avait été constamment garantie dans les concessions postérieures; que leur expulsion des lieux de leur naissance et des communes de leurs ancêtres ne pouvait, par conséquent, s'effectuer sans déchirer les documents les plus précis et les plus respectables, ni sans léser un usage incontesté jusqu'alors. L'on était loin de s'entendre. L'accès au trône de leur souverain était même fermé aux Vaudois. Gastaldo le leur avait déclaré, et ils s'en étaient promptement assurés. Ni leurs requêtes ni leurs députations n'avaient été admises. On exigeait qu'ils demandassent grâce et qu'ils s'en remisent, pour les conditions, au bon plaisir de son altesse. C'était, en effet, le seul moyen de les amener à l'abjuration. Cependant, quoi qu'on fit, on ne put l'obtenir d'eux. Dans toutes leurs requêtes et dans toutes leurs promesses de soumission, ils réservaient constamment le maintien de leurs anciens privilèges et principalement celui de leur liberté de conscience. Et si ces vœux et réserves devaient être rejetés, ils suppliaient leur prince de les laisser sortir en paix de ses états.....

Ces insistances et demandes irritaient le conseil. La situation, déjà bien critique, fut encore aggravée par des im-

(1) Léger fait aussi remarquer, que les Vaudois habitaient ces lieux avant que la maison de Savoie possédât le Piémont.



prudences dont la calomnie sut tirer grand parti. Quelques expulsés de Bubbiana et des autres villages de la plaine de Luserne, ayant ouï que des pillards piémontais dévastaient leurs biens et pillaient leurs maisons, y étaient retournés pour s'assurer de la vérité et pour protéger leur propriété. Leurs anciens seigneurs et surtout le comte Christophe de Luserne, feignant des sentiments de bienveillance, les avaient encouragés à surveiller leurs demeures et à ne pas abandonner entièrement la culture de leurs terres, moyennant toutefois que leurs familles restassent éloignées : l'auditeur Gastaldo, ajoutait-on, n'y voyait aucun mal. Ces paroles étaient comme l'amorce que le pêcheur met à l'hameçon pour attirer et retenir le poisson vorace. Les Vaudois de Saint-Jean, de la Tour, de Luserne, de Bubbiana et autres lieux, trop occupés à protéger leurs biens sans maîtres, ne virent pas qu'ils donnaient à leurs ennemis une occasion de les accuser de transgresser l'édit du souverain, comme on ne manqua pas de le faire. On écrivit à la cour qu'ils résistaient, qu'ils persistaient dans leur obstination. On qualifia même leur imprudence de *rebellion enragée*.

Un meurtre commis sur la personne du prêtre de Fenil, l'une des communes d'où les Vaudois venaient d'être chassés, fut attribué aussitôt à la vengeance des *barbets*. Les véritables auteurs de l'assassinat furent poursuivis bientôt par les parents du mort et jetés en prison. C'étaient le seigneur de Fenil, Ressay, préfet de justice de la province, l'un des plus ardents ennemis des Vaudois, son secrétaire Dagot et un bandit célèbre, nommé Berru. Néanmoins la renommée hâtive avait déjà rempli tout le Piémont de ce crime imputé aux barbets détestés, quand on soupçonna les vrais criminels. Le mal était produit, la calomnie avait

atteint son but (1). Les Vaudois étaient, au jugement des Piémontais, non-seulement des hérétiques, ennemis de la vierge et des saints, mais encore des rebelles à leur prince et des assassins. Les châtimens qui leur seraient infligés par la justice vengeresse du souverain ne pourraient jamais être assez sévères.

Enfin, les persécuteurs des Vaudois avaient atteint leur but ; le conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques avait obtenu le consentement du duc et de la famille ducale, ainsi que l'assentiment général. L'heure est donc venue de frapper le grand coup, d'extirper l'hérésie en un jour. Le marquis de Pianezza, l'âme du conseil, rassemble des troupes, tandis qu'il trompe et endort les députés des Vallées à Turin.

Toutes les troupes disponibles se préparent en secret pour l'expédition, on y joint des compagnies bavaroises. L'armée française, à la demande de Charles-Emmanuel, fait passer les Alpes, couvertes de neige, à six régimens, ainsi qu'au régiment irlandais composé des papistes qui avaient fui devant Cromwell. On prétend même que les bandits, les repris de justice, et des gens sans aveu furent attirés, à dessein, à la suite de l'armée, avec promesse de grâce et de pillage, s'ils s'acquittaient bien de leur devoir.

(1) Berru avait même osé déclarer qu'il avait été gagné par les pasteurs Léger et Michelin pour commettre ce meurtre. Mais dans les conférences du mois d'août, tenues à Pignerol, en présence de l'ambassadeur de France et des députés suisses, Léger confondit ses calomnieux, en démontrant sa parfaite innocence, ainsi que celle de son collègue, et en offrant d'éclaircir l'affaire à Pignerol, terre de France, où l'on amènerait Berru lui-même qu'on venait de saisir aux Vallées. Les Piémontais papistes ne le voulurent pas, disant que c'était inutile, que Léger était pur de tout soupçon, etc., etc., qu'il fallait livrer Berru à ses juges ordinaires.

Le marquis de Pianezza se jouant jusqu'au bout de la députation vaudoise, à qui il promettait depuis longtemps une audience qu'il remettait d'un jour à l'autre, l'assigna enfin au 17 avril 1655. Mais, tandis qu'elle heurtait à sa porte, à l'heure convenue, et qu'on répondait aux sieurs David Bianchi de Saint-Jean, et François Manchon de la vallée de Saint-Martin, qu'ils ne pouvaient pas encore parler à son excellence (1), le fourbe Pianezza, parti dans la nuit, entra dans la vallée de Luserne à la tête d'une armée qui, le lendemain, ne comptait pas moins de quinze mille hommes, de l'aveu même des adversaires.

Saint-Jean et la Tour, abandonnés par les Vaudois depuis le manifeste de Gastaldo, furent occupés sans peine, ainsi que leurs anciennes demeures dans les villages de la plaine. Il est à peine besoin d'ajouter que tout fut saccagé. Les pauvres expulsés et leurs frères de Bobbi, du Villar, d'Angrogne, se tenaient tristement sur les collines, en lieux sûrs, d'où ils regardaient les troupes se disséminer dans la plaine et la ravager. Leurs sentinelles veillaient jour et nuit. L'intention agressive des papistes était trop évidente pour hésiter à se défendre. Les montagnards résolurent de vendre chèrement leur vie. Déjà, le 19 avril, ils furent rudement assaillis en plusieurs endroits, de Saint-Jean, de la Tour, d'Angrogne et des collines de Briquéras, tout à la fois. Quoique très-inférieurs en nombre, ils repoussèrent partout les troupes réglées. Le 20, les attaques furent renouvelées, mais sans plus de succès.

Alors le marquis de Pianezza appela la ruse et la tromperie à son aide. Il réunit chez lui, au couvent de la Tour,

(1) Ils auraient, sans doute, été arrêtés eux-mêmes peu après, si un seigneur, ami des Vaudois, ne leur avait dit à l'oreille : Le marquis est aux Vallées, sauvez-vous.

le mercredi 21, de grand matin, les députés des communes du val Luserne, les calma, les rassura. Il fit comprendre, qu'il n'en voulait qu'aux opiniâtres qui résistaient aux ordres de Gastaldo; que, quant à tous les autres, ils n'auraient quoi que ce soit à craindre, pourvu que, en signe d'obéissance et de fidélité au prince, ils consentissent à recevoir et à loger, dans chacune de leurs communautés, pour deux ou trois jours, un régiment d'infanterie et deux compagnies de cavalerie. De douces paroles diminuèrent, dans l'esprit des députés, la première impression pénible que leur firent ces propositions. Un excellent dîner, servi somptueusement et offert avec aménité par le fourbe vice-président du conseil pour l'extirpation des hérétiques, acheva de les convaincre de la sincérité et de la bienveillance de ses intentions. De retour dans leurs communes, ils inspirèrent à leurs frères une confiance semblable, malgré les efforts de bien des hommes clairvoyants, du pasteur Léger en particulier.

Toute l'armée se mit donc en marche, le 22 avril, pour occuper les communes vaudoises. Les régiments prirent premièrement possession des grandes bourgades du Villar et de Bobbi, dans la plaine, ainsi que des hameaux inférieurs d'Angrogne. Ils s'emparèrent en même temps des principaux passages, et ne rencontrant aucun obstacle ils pénétrèrent, tant que le jour le leur permit, jusqu'aux hameaux des vallons les plus élevés. Au lieu de quelques régiments et de quelques escadrons, toute l'armée s'était logée et établie dans les habitations des crédules Vaudois. Leur foi à la parole d'autrui et leur respect pour leur souverain les perdirent. Il est triste de penser que des sentiments aussi honorables soient souvent devenus une cause de ruine.

L'empressement de quelques soldats à exécuter les ordres secrets avertit les Vaudois, déjà inquiets, de ce qu'ils

avaient à craindre. Une troupe se hâtait de gravir les hauteurs au-dessus de la Tour pour pénétrer par là dans le quartier du Pradutour, citadelle naturelle d'Angrogne, souvent mentionnée dans les persécutions précédentes ; en montant, ces forcenés mirent le feu à toutes les maisons, bien plus ils massacrèrent tous les malheureux qu'ils purent attraper. Le spectacle de ces flammes, l'ouïe de ces cris et des hurlements des infortunés qu'ils égorgeaient ou poursuivaient, ne laissèrent plus aucun doute. L'avertissement : sauve qui pourra ! la trahison est découverte ! retentit d'une extrémité de la vallée à l'autre. Dans le vallon d'Angrogne, la plupart des hommes eurent encore le temps de se jeter dans les montagnes et de sauver une bonne partie de leurs familles, à la faveur des ténèbres. Ils se glissèrent par le versant opposé de la montagne, sur laquelle s'étagent leurs hameaux, jusque dans la portion de la vallée de Pérouse qui est terre de France et où ils se trouvèrent en sûreté. Les malades, les vieillards avaient dû rester ; plusieurs femmes avec leurs enfants étaient demeurés auprès d'eux.

Les soldats, le jour de leur arrivée et le suivant, furent très-pacifiques. Ils ne paraissaient occupés que du soin de se rafraîchir. Ils usaient largement des provisions, entassées par les réfugiés de Saint-Jean, de Bubbiana et des autres bourgs de la plaine. Ils exhortaient ceux qui étaient entre leurs mains à rappeler les fugitifs, les assurant qu'ils ne recevraient aucun dommage, si bien qu'il y en eut d'assez crédules pour se rejeter dans les filets auxquels ils avaient échappé une première fois.

Les troupes se comportaient de la même manière dans les communes du Villar et de Bobbi et dans tous les hameaux occidentaux qu'elles occupaient. Mais, ni les pauvres habi-

tants de ces lieux-là, ni les réfugiés qu'ils comptaient parmi eux, n'eurent autant de facilité que ceux d'Angrogne pour s'échapper. Ils n'avaient que deux issues pour se sauver en France, le col de la Croix et le col Giulian ( Julian ) qui débouche sur Prali, d'où l'on gagne celui d'Abries, tous couverts de neiges profondes, le premier gardé en outre par le fort de Mirebouc, ou Mirabouc, situé à moitié chemin du passage, et les deux autres prodigieusement longs et difficiles, surtout encore au cœur de l'hiver dans ces contrées alpestres.

Les circonstances ne paraissant pas promettre un avenir plus favorable aux troupes du duc, et un retard pouvant éventer leur sinistre projet, le samedi, 24 avril 1655, fut choisi pour l'exécution des ordres du conseil pour la propagation de la foi et pour l'extirpation des hérétiques.

O mon Dieu ! comment redire un si grand forfait ? Cain a versé une seconde fois le sang de son frère Abel !.....

« Le signal ayant été donné sur la colline de la Tour » qu'on appelle le Castelus ( ainsi s'exprime Léger, témoin » de ces horreurs ), presque toutes les innocentes créatures » qui se trouvèrent en la puissance de ces cannibales se vi- » rent égorger comme de pauvres brebis à la boucherie ; » que dis-je ? elles ne furent point passées au fil de l'épée » comme des ennemis vaincus auxquels on ne donne point de » quartier, ni exécutées par les mains des bourreaux comme » les plus infâmes de tous les criminels ; car les massa- » cres de cette façon n'eussent pas assez signalé le zèle » de leur général, ni acquis suffisamment de mérites aux » exécuteurs.

» Des enfants, impitoyablement arrachés à la mamelle de » leurs mères, étaient empoignés par les pieds, froissés et » écrasés contre les rochers ou les murailles, sur lesquelles

» bien souvent leurs cervelles restaient plâtrées, et leurs  
 » corps jetés à la voirie. Ou bien un soldat, se saisissant d'une  
 » jambe de ces innocentes créatures, et un autre de l'autre,  
 » chacun tirant de son côté, ils le déchiraient misérablement  
 » par le milieu du corps, s'en entrejetaient les quartiers, ou  
 » parfois en battaient les mères, et puis les lançaient par la  
 » campagne.

» Les malades ou les vieillards, tant hommes que fem-  
 » mes, étaient, ou brûlés dans leurs maisons, ou hachés (à  
 » la lettre) en pièces, ou liés tout nus en forme de peloton,  
 » la tête entre les jambes et précipités par les rochers, ou  
 » roulés par les montagnes. Aux pauvres filles ou femmes  
 » violées, on leur farcissait le ventre de cailloux, ou bien  
 » on les remplissait de poudre à laquelle on mettait le  
 » feu. D'autres malheureuses femmes ou filles ont été em-  
 » palées, et dans cette effroyable posture, dressées toutes  
 » nues sur les grands chemins comme des croix. D'autres  
 » ont été diversement mutilées et ont eu surtout les ma-  
 » melles coupées, que ces anthropophages ont fricassées et  
 » mangées.

» Des hommes, les uns ont été hachés tout vifs, un mem-  
 » bre après l'autre, ni plus ni moins que de la chair à la  
 » boucherie. D'autres ont été suspendus par les génitoires,  
 » d'autres écorchés vifs, etc. (1).

» Tous les échos des Vallées rendaient des réponses si  
 » pitoyables aux cris lamentables des pauvres massacrés,  
 » et aux hurlements que l'extrême douleur leur arra-  
 » chait, que vous eussiez dit que les rochers eux-mêmes

(1) Les détails de ces horreurs sont racontés dans l'histoire de Léger, II<sup>me</sup> partie, p. 116 à 139, après avoir été recueillis et consignés par main de notaire, sur les témoignages de témoins oculaires, interrogés dans toutes les Vallées par Léger, au retour de la paix.

» étaient émus de pitié, tandis que les barbares exécuteurs  
 » de tant d'infamies et de cruautés restaient absolument  
 » insensibles.

» Il est vrai que plusieurs de ces infâmes massacreurs, du  
 » Piémont, n'ayant pas d'enfant et voyant ces douces créa-  
 » tures, belles comme de petits anges, en emportèrent un  
 » certain nombre dans leurs foyers. Il est vrai aussi que,  
 » soit dans l'espérance d'une rançon, soit pour d'autres mo-  
 » tifs, ils épargnèrent quelques notables, tant hommes que  
 » femmes, dont plusieurs ont péri misérablement dans les  
 » prisons (1).

» Après le massacre général, les soldats se mirent à la  
 » poursuite des fuyards qui, n'ayant pu passer la frontière,  
 » erraient dans les bois et sur les montagnes, ou qui languis-  
 » saient, privés de feu et d'aliments, dans des masures écar-  
 » tées ou dans les retraites des rochers. La mort sous les  
 » formes les plus horribles les poursuivait. Malheur à ceux  
 » qui étaient découverts et atteints. Quand les maisons des  
 » victimes eurent été saccagées, on se fit un jeu, disons  
 » mieux, un devoir de les réduire en flammes : villages,  
 » hameaux, temples, maisons isolées, granges, étables (2),  
 » bâtiments grands et petits, tout fut embrasé. La belle  
 » vallée de Luserne, à l'exception du Villar et de quelques  
 » demeures, réservées pour les massacreurs irlandais, qu'on

(1) L'impitoyable marquis de Luserne et d'Angrogne poussa la barbarie jusqu'à laisser dans les cachots, au milieu des prisonniers, les cadavres de ceux d'entre eux qui y mouraient. L'on peut se figurer ce que durent souffrir, en leur santé et dans leurs sentiments les plus intimes, des hommes s'attendant tous les jours à la mort, et contraints de respirer, de manger et de dormir durant les ardeurs de l'été à côté de cadavres en putréfaction, etc. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 139.)

(2) Sur chaque propriété un peu étendue et écartée, il y a grange et écurie.



» pensait à y établir, toutes ces contrées, semblables jadis à  
 » la riche terre de Goscen, ne ressemblèrent bientôt plus  
 » qu'aux ardentes fournaies d'Égypte.  
 » C'est bien alors, s'écrie Léger, que les fugitifs, tisons  
 » arrachés du feu, pouvaient crier à Dieu ces paroles du  
 » psaume LXXIX :

Les nations sont dans ton héritage :  
 Ton sacré temple a senti leur outrage ;  
 Jérusalem, ô Seigneur, est détruite,  
 Et par leur rage en mesures réduite.

Ils ont donné les corps  
 De tes serviteurs morts  
 Aux oiseaux pour curée,  
 La chair de tes enfants  
 Aux animaux des champs  
 Pour être dévorée.

Autour des murs où l'on nous vint surprendre ,  
 Nos tristes yeux ont vu leur sang répandre ,  
 Comme de l'eau qu'on jette à l'aventure ,  
 Sans que l'on pût leur donner sépulture , etc.

.....

« Nos larmes n'ont plus d'eau, écrivaient, de Pinache aux  
 » Cantons évangéliques de la Suisse, le 27 avril, des Vau-  
 » dois fugitifs; elles sont de sang, elles n'obscurcissent pas  
 » seulement notre vue, elles suffoquent notre pauvre cœur ;  
 » notre main tremblante et notre cerveau hébété par les  
 » coups de massue qu'il vient de recevoir, étrangement  
 » troublé aussi par de nouvelles alarmes et par les attaques  
 » qui nous sont livrées, nous empêchent de vous écrire  
 » comme nous désirerions; mais nous vous prions de nous  
 » excuser et de recueillir, parmi nos sanglots, le sens de  
 » ce que nous voudrions dire. » (V. DIETERICI, *die Valden-  
 ses*; Berlin, 1831, p. 66.)

La cour de Turin, dans un manifeste, publié en français, en latin et en italien, a nié la plupart des faits énoncés plus haut. Les historiens catholiques romains ont accusé Lèger d'exagération dans ses récits; on le comprend, le crime, une fois commis, cause même à ses auteurs ou à leurs amis une horreur involontaire. La conscience proteste; l'orgueil souffre des taches ineffaçables, faites à l'honneur des coupables, et l'on s'efforce de voiler, partant de nier la vérité. Mais le crime n'était pas de ceux qu'on peut cacher. Les victimes par centaines ont été vues gisantes, mutilées, déshonorées, sans sépulture, dans les champs et sur les chemins; leurs noms et le genre de leur mort ont été notés avec soin. Pourquoi des milliers de familles auraient-elles pris le deuil, si ce récit était ampoulé? Pourquoi le commandant d'un régiment français, le sieur du Petitbourg, que le marquis de Pianezza dans son manifeste appelle un homme d'honneur, digne de foi, a-t-il donné sa démission après les événements de la vallée de Luserne, si ce n'est parce que, comme il l'a déclaré dans un acte authentique, il ne voulait plus assister à de si mauvaises actions? « J'ai » été témoin, dit-il, de plusieurs grandes violences et ex- » trêmes cruautés, exercées par les bannis de Piémont et » par les soldats, sur toute sorte d'âge, de sexe et de con- » dition que j'ai vu massacrer, démembrer, pendre, brû- » ler, violer, et de plusieurs effroyables incendies. Quand » on amenait des prisonniers au marquis de Pianezza, je » l'ai vu donner l'ordre de tout tuer parce que son altesse » ne voulait point de gens de la religion dans toutes ses » terres (1). »

(1) Voir la déclaration authentique de ces horreurs donnée par M. du Petitbourg, commandant du régiment de Grancé, dans LÈGER, II<sup>me</sup> part., p. 115.

Les yeux de l'Europe protestante se sont d'ailleurs assurés de la réalité de ces horreurs. Les ambassadeurs des Cantons évangéliques de la Suisse, des provinces unies de la Hollande et de l'Angleterre l'ont constatée et déclarée. Leurs dépêches, les lettres de leurs gouvernements et leurs démarches auprès du duc de Savoie en font foi, comme aussi l'histoire qu'a publiée l'envoyé extraordinaire du protecteur de la Grande-Bretagne, lord Morland, personnage distingué par toutes les qualités de l'esprit et du cœur, qui s'est rendu sur les lieux, sitôt après les massacres.

De toute la vallée de Luserne, une seule communauté avait échappé aux vengeances de l'armée, c'était la plus petite, nommée Rora, composée de vingt-cinq familles seulement, située au midi de celles du Villar et de la Tour, du côté droit du Pélice, dans les montagnes, où elle forme un vallon reculé entre les bras de deux arêtes abaissées qui descendent à l'orient du massif imposant du Friolant. L'on pénètre dans cette enceinte par deux chemins, l'un qui monte de Luserne (c'est la voie ordinaire), et qui serpente, à plusieurs places, en précipice sur le torrent, dit la Luserna; l'autre qui, des bords du Pélice, et par des sentiers qu'on prend de Bobbi et du Villar, conduit péniblement le long de pentes rapides, tournées au nord, passe au pied de rochers escarpés, et parvenu au sommet de l'arête redescend dans le vallon solitaire de Rora. Quoique épargnée d'abord par l'armée, la petite commune n'avait pas été oubliée; car, malgré les promesses réitérées de son seigneur, le comte Christophe de Luserne, au nom du marquis de Pianezza, le samedi 24 avril, jour de la grande boucherie des Vaudois, quatre à cinq cents soldats reçurent l'ordre de gravir en secret le sentier décrit plus haut, pour se porter ensuite par la montagne du Rummer sur Rora. Ils auraient

surpris la communauté, si la miséricorde divine n'eût permis qu'ils fussent découverts de bien loin par un homme de cœur, Josué Janavel, qui avait quitté sa demeure des Vignes, près de Luserne, et s'était retiré à Rora avec sa famille. Il veillait sur les rochers avec six hommes. A la vue du danger, loin de fuir, il se porte en avant et se met en embuscade dans un poste avantageux. Une décharge subite de toutes les armes de sa petite troupe, en couchant six ennemis à terre, effraie d'autant plus la tête de la division, que celle-ci n'aperçoit point ceux qui la mitraillent et qu'elle ne peut par conséquent en connaître le nombre. Le désordre se met dans ses rangs épars déjà par un effet de la marche. Ils reculent, se précipitent les uns sur les autres, atteints par les balles de Janavel et de ses six compagnons. Ils s'enfuient poursuivis par ceux-ci, qu'ils n'ont pas un seul instant le courage d'envisager, laissant, outre les six premiers morts, cinquante-trois ou cinquante-quatre autres, gisant sur le sentier ou dans les précipices.

Les pauvres Rorains (Rorains), échappés au danger, s'en vont auprès de leur comte et du marquis de Pianezza s'excuser et se plaindre. Pour les endormir dans une fausse sécurité, on leur répond qu'aucune division n'a marché contre eux ; que ceux qui les ont assaillis ne peuvent être que des pillards piémontais qu'ils ont bien fait de châtier, et que des ordres sévères seront donnés pour que personne ne les trouble à l'avenir. Mais comme c'est un principe de droit papiste, qu'on n'est point tenu par la parole donnée aux hérétiques, dès le lendemain six cents soldats, choisis entre les plus propres à une attaque dans les montagnes, prirent une route un peu différente par le Cassulet. Ils n'échappèrent point aux yeux de lynx de Janavel. Ce vaillant et prudent guerrier surveillait les mouvements de son perfide ennemi, à la

tête de douze pâtres armés de fusils, de pistolets et de coutelas, et de six autres munis seulement de frondes à cailloux, qu'ils savaient, il est vrai, rendre meurtrières. Placés à temps en embuscade, de flanc et de front, dans un endroit très-avantageux, ils firent pleuvoir sur la tête de la colonne une grêle de balles et de pierres, dont chacune renversait son homme. Les ennemis épouvantés par une si rude attaque, ne sachant comment sortir du défilé, ni comment poursuivre, dans les taillis et les rochers, des combattants le plus souvent invisibles, cherchèrent le salut dans la fuite, laissant, comme le jour précédent, de cinquante à soixante cadavres.

Ce qui semble incroyable, c'est que le comte de Luserne vint lui-même expliquer une seconde fois à ses vassaux que c'était par un malentendu que l'attaque avait eu lieu, et que pareille chose n'arriverait plus. Quelle bassesse jointe à tant de cruauté ! Dès le jour suivant, huit à neuf cents hommes enveloppaient de nouveau Rora, incendiant toutes les maisons qu'ils atteignaient. Il était à craindre que personne n'échappât. Mais Janavel et les siens, voyant les soldats, trop empressés à faire du butin et trop sûrs de leur victoire, se débänder, les assaillirent avec tant de courage, et Dieu leur donna un tel succès, au lieu nommé Damasser, que la division tout entière se replia par Pianpra sur la Tour et sur le Villar, abandonnant le butin et le bétail qu'ils avaient pris, dont l'embarras était en grande partie la cause de leur défaite.

Irrité de ces échecs, Pianezza ordonna une quatrième attaque, pour laquelle il rassembla toutes ses troupes disponibles, ainsi que tout ce que Bagnols, Bargé, Famolase, Cavour et autres lieux purent fournir d'hommes armés. Mais, au jour marqué, les troupes de Bagnols, commandées par le fougueux et cruel Mario, s'étant trouvées au rendez-vous

avant les autres, et celles-ci tardant à venir, Mario emporté par sa haine contre les *barbets*, et par l'ambition qu'il avait de moissonner la gloire de la journée, part à la tête de sa bande, d'une troupe d'Irlandais et de quelques autres détachements, et parvient sans résistance jusqu'au hameau de Rummer, où les familles de Rora s'étaient réfugiées. Là, les dix-sept compagnons de Janavel surent encore si bien choisir leur point de défense qu'ils ne purent être forcés, et qu'après une longue et opiniâtre résistance, ils virent la confusion et le découragement se glisser dans les rangs opposés. En ce moment décisif, il plut à Dieu de semer l'épouvante dans les cœurs de ces bandes si orgueilleuses quelques heures plus tôt. Elles s'enfuirent, laissant soixante-cinq morts sur la place. Leur terreur s'accrut par l'effet même de leur précipitation, puis à leur arrivée dans un endroit nommé Petrocapello, où elles croyaient pouvoir reprendre haleine, par l'attaque inopinée de Janavel et de ses héros qui les avaient suivies, la déroute fut complète. Ne pouvant s'enfuir assez vite sur l'étroit chemin qui longe la Luserne, les malheureux se poussaient et tombaient de rochers en rochers dans ses flots. Ce fut le sort du grand Mario lui-même qui ne fut retiré des eaux que pour s'en aller rendre l'âme à Luserne, dans une angoisse inexprimable, tourmenté qu'il fut à son heure dernière par le souvenir des horreurs qu'il avait commises dans cette vallée.

Après un si long combat et une délivrance si miraculeuse, Janavel et sa troupe, harassés de fatigue, s'étaient assis sur une élévation et se fortifiaient par un léger repas, quand ils aperçoivent un petit corps d'armée qui, venant du Villar, grimpe la montagne, espérant sans doute de les prendre par derrière et entre deux feux. Ils courent se placer avantageusement. L'ennemi qui s'approche les aperçoit, et détache un peloton pour les reconnaître. Ils le lais-

sent avancer, et au lieu de répondre par le mot d'ordre qu'ils ignorent et qu'on leur demande, ils font signe aux soldats de venir à eux. Ceux-ci, pensant que sans nul doute c'était des paysans papistes de l'expédition combinée, pressent le pas, et reçoivent la mort à bout portant. Ceux que les balles ont épargnés s'enfuient à toutes jambes jeter le désordre dans le gros de la division qui est à découvert sur un terrain désavantageux, à cause de son inclinaison, et l'entraînent dans sa fuite, sans que les uns ni les autres aient le temps de reconnaître le nombre de leurs vainqueurs qui en tuèrent encore plusieurs. Janavel après ce nouveau succès, ayant rassemblé son monde sur une élévation, les invita, comme il le faisait toujours, à se jeter avec lui à genoux, pour rendre de vives et de justes actions de grâce à Dieu, l'auteur de leur délivrance.

Trois jours après, le marquis de Pianezza fit sommer les gens de Rora, avec d'affreuses menaces d'aller à la messe dans les vingt-quatre heures. « Nous aimons cent mille fois mieux la mort que la messe, » lui répondit-on. Alors le marquis, pour réduire vingt-cinq familles, ne trouva pas que ce fût trop de réunir huit mille soldats et deux mille paysans papistes. Il divisa cette armée en trois corps, dont deux devaient pénétrer par les deux chemins déjà mentionnés; savoir, par le chemin du Villar et par celui de Luserne. Le troisième corps traversa les montagnes qui séparent Rora de Bagnols. Hélas! tandis que Janavel et sa troupe dévouée opposaient toute la résistance possible à la première division qui se présenta, les deux autres atteignirent le lieu où les pauvres familles s'étaient réfugiées, et exercèrent sur elles toutes les horreurs que nous avons énumérées plus haut et que la plume se refuse à décrire une seconde fois. La vieille, l'enfance ou le sexe, loin d'être une sauvegarde,

semblaient exciter la furie et les honteuses passions de ces hommes qu'aucune discipline ne retenait plus. Cent vingt-six personnes y perdirent la vie dans les tourments. La femme et les trois filles du capitaine Janavel furent réservées pour la prison, ainsi que quelques réfugiés du hameau des Vignes de Luserne. Les maisons encore debout furent incendiées après qu'on en eut enlevé tout ce qu'on pouvait. Les vainqueurs se partagèrent le butin.

Janavel et ses amis avaient échappé au désastre. Pianezza, craignant peut-être le ressentiment d'hommes qui n'avaient plus rien à perdre, écrivit au héros de Rora, lui offrant sa grâce, celle de sa femme et de ses filles, s'il renonçait à son hérésie, le menaçant, au contraire, s'il résistait, de mettre sa tête à prix et de faire périr sa famille dans le feu. Loin d'être subjugué par ces menaces, cet homme, digne du nom de Vaudois, répondit : « Qu'il n'y avait point de tourments si » cruels, ni de mort si barbare qu'il ne préférât à l'abjuration ; que si le marquis faisait passer sa femme et ses filles » par le feu, les flammes ne pourraient consumer que leurs » pauvres corps ; que, quant à leurs âmes, il les recommandait à Dieu, les remettant entre ses mains aussi bien que » la sienne, dans le cas où il lui plût de permettre qu'il tombât au pouvoir de ses bourreaux. » Un de ses petits garçons, âgé de huit ans, avait échappé au massacre. Janavel, presque dépourvu de vivres, de poudre et de plomb, fendit avec sa troupe les neiges des hautes montagnes voisines, portant son enfant sur son cou, et après l'avoir déposé au Queyras, terre de France, et s'y être reposé quelques jours, lui et ses gens, il repassa les hautes Alpes, ramenant avec lui un petit nombre de réfugiés bien armés. Ils revinrent grossir la petite armée vaudoise qui, depuis les massacres, s'était formée sur les montagnes de Bobbi, du Villar et d'Angrogne.



Pendant ces combats à Rora, les autres vallées avaient aussi été menacées. Les seigneurs de celle de Saint-Martin avaient fait leur possible pour l'engager à se soumettre et à abjurer la foi de ses pères, l'avertissant sérieusement qu'une division de l'armée allait l'envahir et la châtier si elle ne cédaient. Loin de là, la vallée prit les armes et réussit par son courage à éloigner les maux qui avaient écrasé celle de Luserne. Celle de Pérouse souffrit davantage. Mais ses peines ne sont pas à comparer aux malheurs que nous avons énumérés précédemment.

Cependant les réchappés de Rora, de Bobbi, d'Angrogne, de la Tour et de Saint-Jean, auxquels s'étaient joints un petit nombre de frères des autres vallées, s'étaient armés et formaient, lorsqu'ils étaient tous réunis, une force d'environ quinze cents combattants; ce qui cependant n'eut lieu que rarement. Dans la plupart des rencontres, elle ne monta qu'à la moitié de ce chiffre et souvent même à peine au tiers. Cette petite armée, maîtresse des montagnes que leurs ennemis avaient abandonnées, après y avoir incendié tous les villages et hameaux, se dispersait incessamment pour se pourvoir de subsistance ou pour échapper au danger, et se reformait aussitôt pour fondre à l'improviste sur les corps détachés de l'armée piémontaise, stationnée dans les petites villes, bourgs et villages, à l'entrée de la vallée de Luserne. Elle livra un grand nombre de combats dans les derniers jours de mai, et dans les mois de juin et de juillet. Elle obtint même des succès mémorables, sous la conduite des vaillants capitaines Janavel et Jayer. Ce dernier était de Pramol. Dans l'une de leurs entreprises, ils surprirent le bourg de Saint-Second, rempli d'ennemis. A l'aide de tonneaux, qu'ils avaient sortis des premières maisons emportées d'assaut et qu'ils roulaient devant eux pour se mettre à couvert, ils appro-

chèrent si près de la forteresse, dans laquelle la garnison s'était retirée, qu'ils en brûlèrent la porte, au moyen de fagots de sarments auxquels ils mirent le feu. Ils en firent autant à la porte d'une vaste salle, où les soldats, pressés les uns contre les autres, avaient cherché leur dernier refuge. Ces malheureux, en grande partie irlandais, dont la cruauté avait été sans égale, dans l'œuvre des massacres, ne pouvaient inspirer aucune pitié à ceux dont ils avaient déshonoré les sœurs, les femmes et les filles, et qu'ils avaient privés de pères, de mères ou d'enfants ! Aussi crut-on les traiter doucement en les faisant passer, tous, au fil de l'épée, sans autre tourment préparatoire que la pensée de la mort. Bien différents de leurs ennemis, ils épargnèrent la vie des vieillards, des enfants, des malades, et respectèrent le sexe ici comme en tous lieux. Ils agirent ainsi pendant toute la durée de la guerre. Seulement, soit par représailles, soit pour enlever ce poste à leurs ennemis, ils mirent le feu au bourg, après en avoir retiré tout ce qui était transportable, butin dans lequel ils retrouvèrent quelque peu de celui qu'on avait fait sur eux. Le régiment irlandais fut affaibli de plusieurs centaines d'hommes par cette défaite. Les troupes piémontaises y perdirent aussi un pareil nombre.

Enhardie par ce succès, la petite armée vaudoise osa même s'approcher de Briquéras et en ravager les cassines ou habitations environnantes (1). L'alarme ayant été donnée par un signal convenu, elle se vit assaillie par toutes les forces piémontaises des environs, cavalerie et infanterie. Dans sa retraite, en bon ordre, elle chargea plusieurs fois avec avantage et se retira n'ayant eu qu'un tué et quelques

(1) On n'oublie pas que cette troupe n'avait pas d'autres provisions de bouche que celles qu'elle se procurait par ses excursions.

blessés. Peu après, cette troupe aguerrie se porta devant le bourg de la Tour qui était fortifié et y tint la garnison en échec. Des montagnes d'Angrogne, où elle établit ses quartiers, elle envoya une forte division assaillir le bourg de Crussol (dans la haute vallée du Pô); à son approche, les habitants, qui leur avaient fait beaucoup de mal dans les massacres, s'enfuirent, abandonnant leurs troupeaux qu'elle amena sur les Alpes du Villar (1). Nos Vaudois reconnurent dans le butin un grand nombre de pièces de bétail qui leur avaient appartenu.

Malgré l'absence du vaillant Jayer, occupé ailleurs, Janavel tenta un coup de main sur Luserne, mais il se retira après deux assauts infructueux; la garnison ayant été renforcée d'un régiment dès la veille, ce qu'il ignorait à son arrivée.

Attaqué lui-même par trois mille ennemis, sur une des hauteurs d'Angrogne, n'ayant à ses côtés que trois cents défenseurs, il leur tint tête constamment et repoussa tous leurs efforts. Et quand les assaillants se retirent vers les deux heures de l'après-midi, ayant perdu de leur aveu plus de cinq cents hommes, voici venir le capitaine Jayer avec sa troupe. La joie de se retrouver surexcite le courage des Vaudois. Sans tenir compte de leur fatigue, ils s'élancent dans la plaine, fondent avec furie sur les ennemis qui se retirent, les uns à la Tour, les autres à Luserne, et leur tuent encore une cinquantaine d'hommes avec trois officiers de marque. Mais, ô douleur! sur la fin de ce rude combat, le brave, le vaillant, le pieux Janavel tombe. Une balle lui a traversé la poitrine. On croit qu'il va rendre le dernier soupir. Il désire parler à Jayer qui le remplacera dans le commandement. Il

(1) Cette expédition avait aussi pour but de procurer aux Vaudois du bétail dont ils avaient été privés après les massacres.

lui donne encore quelques conseils avant d'être emporté loin du champ de bataille, à Pinache, dans la vallée de Pérouse, sur terre de France, où il se rétablit peu à peu.

Ce jour devait être un jour de deuil pour les Vallées. Oubliant le conseil, donné par Janavel mourant, de ne plus rien entreprendre ce soir-là, et comme si ce n'eût pas été assez d'avoir battu l'ennemi dans sa retraite, Mayer, trop bouillant et trompé par un traître qui lui fait espérer un immense butin du côté d'Ousasq, s'en va, à la tête de cent cinquante hommes choisis, se jeter entre les mains de ses ennemis. Ayant déjà pillé et incendié quelques cassines, sur la hauteur, il se laissa entraîner par le traître, avec cinquante de ses hommes, vers des habitations, où il se voit tout-à-coup entouré par la cavalerie de Savoie qui, avertie, l'attendait placée en embuscade. Surmonté par le nombre, Mayer mourut en héros, aussi bien que son fils qui ne le quittait jamais, et tous ses compagnons à l'exception d'un seul. Il fit mordre la poussière à trois officiers, et ne tomba qu'après une longue défense et couvert de blessures. Léger l'a dépeint en ces mots : « Grand capitaine, digne de mé-  
» moire, zélé pour le service de Dieu, sachant résister à la  
» séduction des promesses comme aux menaces ; courageux  
» comme un lion et humble comme un agneau, rendant  
» toujours à Dieu seul la louange de toutes ses victoires, il  
» eût été accompli s'il eût su modérer son courage. »

Les Vallées, un moment consternées, se ranimèrent à la voix du capitaine Laurent, de la vallée de Saint-Martin, d'un frère de Mayer et de plusieurs autres. Dans un combat que la petite troupe soutint contre six mille ennemis, elle leur tua deux cents hommes, parmi lesquels le lieutenant-colonel du régiment de Bavière ; mais elle perdit en retour l'excellent capitaine Bertin, d'Angrogne.

Au commencement de juillet, les Vaudois eurent la joie de voir arriver de nombreux frères d'armes du Languedoc et du Dauphiné; l'un d'eux, nommé Descombies, officier expérimenté et de renom, obtint peu après le commandement général. Le colonel Andrion, de Genève, qui s'est distingué en France et en Suède comme aux Vallées, arriva dans le même temps (1). Le modérateur Léger, à peine de retour d'un grand et rapide voyage qu'il venait de faire en France et en Suisse pour la cause des Vallées, se porta immédiatement avec le colonel Andrion sur la montagne d'Angrogne, nommée la Vachère, où la petite armée vaudoise avait élevé quelques retranchements. Les ennemis, comme s'ils eussent eu vent de leur arrivée, et pour prévenir l'élan qu'elle allait donner au moral de ces pâtres persécutés, montèrent pour les surprendre, dès le lendemain de grand matin, avec toutes leurs forces, parmi lesquelles se trouvaient des troupes fraîches. Les Vaudois, avertis à temps par leurs espions, avaient pu se concentrer dans le poste fortifié des Casses (2). L'armée du duc, divisée en quatre corps, dont l'un resta en observation comme réserve, donna l'assaut sur trois points à la fois, presque sans relâche pendant près de dix heures, et enfin rompant les barricades, franchissant les obstacles, força les Vaudois à la retraite, les poursuivant au cri de victoire ! victoire ! jusqu'au pied d'une dernière hauteur retranchée aussi, sur laquelle ils se réfugièrent comme dans leur dernier asile terrestre. Celui qui des cieux veillait sur eux, les soutint si bien que, quoique les ennemis les eussent

(1) Du pays de Vaud s'y était aussi rendu un M. de Barcelona. (*Revue Suisse*, imprimée à Lausanne, 1840, t. III, p. 270.)

(2) Trainée remarquable de rochers disséminés sur une longue surface, formant avec la pente de la montagne, d'où ils se sont détachés, une barrière difficile à franchir.

souvent abordés à la distance d'une longueur de pique, ils se défendirent sans désespérer. La poudre et le plomb commençaient à manquer à plusieurs, ce qui aurait été fatal, s'ils n'eussent à l'instant saisi leurs frondes et s'ils n'eussent roulé des quartiers de rochers qui, souvent, volant en éclats dans leur course rapide en bas les pentes, atteignaient même des détachements éloignés. Remarquant, enfin, de l'hésitation et du désordre dans les rangs ennemis, ils se jetèrent tous à la fois hors des retranchements, le pistolet d'une main, leurs coutelas (longs d'une coudée, larges de deux ou trois doigts) de l'autre, et répandirent un tel effroi parmi les troupes papistes fatiguées, qu'elles battirent en retraite. Plus de deux cents soldats y furent tués et autant grièvement blessés. Le régiment de Bavière y perdit quelques-uns de ses meilleurs officiers.

C'est au retour de ces troupes mécontentes, et à la vue des blessés et des morts, que le syndic Bianchi (Bianqui) de Luserne, bien que papiste, jouant sur le surnom de barbets donné aux Vaudois, et qui est synonyme de chiens, s'écria : « Autrefois les loups mangeaient les barbets, mais maintenant le temps est venu que les barbets mangent les loups, » parole qui lui coûta la vie.

Le 18 juillet, dans la nuit, l'armée vaudoise, forte pour la première fois, grâce aux renforts venus de France, de dix-huit cents hommes, dont soixante à quatre-vingts cavaliers, montés depuis peu, investit le bourg de la Tour, et l'aurait peut-être emporté d'assaut, ainsi que le fort (1), si le nouveau général Descombies, qui la commandait pour la

(1) Le fort, dont il est ici question, n'est pas celui situé au nord du bourg dont on aperçoit encore les restes ; c'était une construction fortifiée, sise dans le bourg même qui avait été élevée pendant la guerre. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 264.)

première fois, eût mieux connu l'ardeur et l'intrépidité des montagnards sous ses ordres. Il perdit du temps à reconnaître le fort. L'alarme se donna, les régiments piémontais en garnison à Luserne et ailleurs arrivèrent, et l'entreprise fut manquée. Néanmoins le capitaine Belin et le lieutenant Peironnel, dit Gonnet, forcèrent la muraille du couvent des capucins, s'en emparèrent, y mirent le feu ainsi qu'au reste du bourg, firent prisonniers quelques révérends pères, et ne se retirèrent que lorsque les renforts ennemis, se joignant aux troupes battues de la Tour et à celles du fort, les pressèrent de toute part.

Le général Descombies, plein de confiance en sa petite armée, allait la ramener contre le fort de la Tour, pour la conduire ensuite sur Luserne, lorsqu'une trêve fut conclue, et plus tard un traité, qui mit fin à toutes les opérations militaires des Vaudois. Mais avant de parler de cette négociation, nous devons retourner en arrière pour montrer l'effet produit par les persécutions et les massacres des Vaudois sur les populations protestantes de l'Europe et sur leurs gouvernements.

Un cri de réprobation avait retenti dans tous les pays réformés, à l'ouïe du sanglant récit des tourments de leurs frères des vallées du Piémont. Un frisson d'horreur avait parcouru les membres de chacun. Des larmes amères avaient coulé au souvenir des morts. Et, au narré des maux qu'enduraient les survivants, un besoin de leur venir en aide s'était saisi de tous les cœurs, des gouvernants comme des administrés. C'est un fait à consigner que les peuples réformés s'émurent comme un seul homme, et qu'ils donnèrent à leurs frères dans la foi un bel exemple de charité chrétienne. Presque toutes les Eglises s'humilièrent devant Dieu dans un jour solennel de jeûne et de prières à l'intention des Vallées.

Des collectes abondantes se firent en même temps, dans tous leurs ressorts, pour fournir aux réchappés les moyens de subsister, dans la disette de toutes choses, à laquelle la rage de leurs ennemis les avait réduits, de rebâtir leurs maisons incendiées, de racheter des instruments d'agriculture, et le bétail indispensable qu'on leur avait enlevé.

Mais qu'eussent été ces secours, quelque considérables même qu'on eût pu les réunir, si les pauvres persécutés avaient été abandonnés sans protection sous le pesant et tranchant joug de fer qui ensanglantait leur cou ? Il fallait plus que des dons en argent ; il fallait plus que des lettres de sympathie et de consolation ; il fallait que la charité chrétienne se montrât par des démarches directes auprès du gouvernement piémontais pour en obtenir des assurances et des garanties de paix à l'égard des pauvres opprimés.

Cette intervention de la charité chrétienne fut spontanée ; elle devait l'être, comme tout fruit de la foi. La cour de Turin a mis de l'insistance à l'attribuer aux demandes, plaintes et obsessions des Vallées auprès des gouvernements réformés ; c'est méconnaître ou ignorer la force de l'amour fraternel qui unit les disciples de la vérité ; c'est même douter du cœur de l'homme. Car, là où les sentiments chrétiens n'auraient pas été assez puissants pour inspirer de généreux efforts envers des frères malheureux, l'humanité seule les eût dictés. Il est vrai que les Vallées donnèrent connaissance de leur affreuse position à leurs amis éprouvés de la Suisse. Pouvaient-elles ne pas le faire ? Cache-t-on ses larmes à ses intimes ? Il est possible que les Vaudois aient prévu, qu'ils aient espéré même que leurs frères élèveraient leur voix en leur faveur. Mais qui pourrait les en blâmer ? Exigerait-on que le malheureux renonçât à toute espérance d'exciter l'intérêt ? Le récit de ses maux constituerait-il un crime ? L'opresseur



seul osera le prétendre. Car, s'il en était ainsi, toute lettre d'une victime serait un acte d'accusation, toute lamentation d'un peuple écrasé un cri de révolte.

L'honneur des premières démarches en faveur des Vaudois persécutés appartient aux Cantons évangéliques de la Suisse. Leur zèle religieux et leur charité brillèrent de l'éclat le plus pur. Leur sollicitude se fit déjà remarquer avant les massacres. En effet, à peine eurent-ils connaissance du cruel ordre publié par Gastaldo, qu'ils écrivirent au duc, le 6 mars, une lettre pleine de convenance, dans laquelle ils le suppliaient de permettre que ses sujets vaudois continuassent à demeurer dans leurs anciennes habitations, et de leur assurer la liberté de conscience par le maintien de leurs privilèges héréditaires (1). Et quand la nouvelle des massacres leur parvint, rapide et écrasante comme la foudre, déjà le 29 avril, ils ordonnèrent incontinent un jeûne et des collectes dans toutes leurs contrées, et dès le lendemain, ils avertirent dans des lettres pathétiques les puissances protestantes de ce qui venait de se passer dans les Vallées Vaudoises du Piémont, les invitant à s'intéresser à l'avenir de celles-ci. Eux-mêmes, sans attendre l'effet de leurs avis, députèrent à la cour de Turin le colonel de Weiss (2), de Berne, avec charge de remettre entre les mains de Madame royale et de Charles-Emmanuel une lettre d'intercession en faveur de leurs frères affligés.

Le voyage du député suisse n'eut pas grand effet. Reçu,

(1) Dans la réponse que le duc adressa aux Cantons évangéliques, il accuse les Vaudois d'un fait qu'on leur imputait calomnieusement ; savoir, d'une farce jouée à la Tour par des enfants, le jour de Noël 1654, dans une mascarade où figurait un âne. Il fut démontré plus tard que ces enfants étaient papistes, et qu'ainsi les Vaudois n'avaient point offensé leurs voisins dans leur religion. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 203 à 204.)

(2) Ou de Wyss.

il est vrai, par leurs altesses, il fut renvoyé, pour traiter, au fourbe et fanatique Pianezza avec lequel il ne put nouer aucun arrangement. Celui-ci essaya de l'employer au désarmement des persécutés; mais de Weiss, ne pouvant leur garantir un traité honorable, les choses demeurèrent dans le même état où il les avait trouvées. Du moins il s'était assuré de la situation des affaires par ses propres yeux. Il retourna peu après rendre compte de sa mission à ses seigneurs.

Les Cantons évangéliques, loin de se décourager de n'avoir rien obtenu, résolurent d'envoyer une ambassade qui offrirait sa médiation entre les deux parties actuellement sous les armes, et s'efforceraient d'obtenir du duc pour les Vaudois la libre habitation dans tout le territoire des Vallées, la rentrée dans leurs biens et le libre exercice de leur religion. Les Cantons instruisirent, par de nouvelles lettres, les états protestants de la situation des Vaudois, ainsi que des démarches que leurs députés allaient tenter, et les invitèrent à appuyer leur intervention par des lettres, ou mieux encore par des ambassadeurs.

Toutes les puissances protestantes répondirent à cet appel. Toutes, outre les collectes qu'elles ordonnèrent dans toutes leurs villes et leurs campagnes, écrivirent au duc de Savoie pour le supplier d'en agir autrement avec ses sujets de la religion. Le roi de Suède, l'électeur Palatin, l'électeur de Brandebourg, le landgrave de Hesse-Cassel, firent en particulier preuve d'un grand zèle dans le maniement de cette affaire; mais les efforts les plus grands partirent des Cantons déjà nommés, de la Grande-Bretagne, gouvernée par le protecteur Cromwell, et des provinces unies de la Hollande. L'Angleterre, toute émue encore de ses mouvements religieux, prit fait et cause pour les Vaudois, jeûna et fit d'abondantes

collectes. Olivier Cromwell déploya un grand zèle, écrivit aux états protestants et intervint par ambassade, d'abord auprès de Louis XIV, allié de la maison de Savoie, et dont les régiments avaient pris part aux massacres, puis auprès de Charles-Emmanuel. Lord Morland, jeune diplomate aussi savant que pieux, essaya d'intéresser le monarque français au soulagement des victimes de ses propres soldats et en reçut du moins quelques promesses. Arrivé à Turin, sur la fin de juin, il obtint audience, et ayant exprimé un jugement sévère sur les horreurs commises, il réclama de la justice et de la générosité du prince, au nom de son état, des mesures plus douces et la réintégration des Vaudois dans la jouissance de leurs biens, de leurs anciens privilèges et de leurs libertés.

Pendant que lord Morland reprenait le chemin de Genève, vers la fin de juillet, le lord protecteur de la Grande-Bretagne envoyait à Turin un nouveau plénipotentiaire, sir Douning, qui, après avoir entendu lord Morland, devait en sa compagnie et avec le chevalier Pell, résidant d'Angleterre en Suisse, se porter en Piémont, afin d'y poursuivre l'arrangement des affaires vaudoises et de les amener à bonne fin.

A la même époque, les états généraux des Provinces-Unies députaient dans le même but M. Van-Ommereu, avec ordre d'agir de concert avec l'ambassade anglaise et avec les Cantons évangéliques. Ceux-ci avaient déjà envoyé leurs ambassadeurs dès le commencement du mois. Ils ne rencontrèrent point lord Morland qui revenait à Genève par un autre chemin. Sir Douning et M. Van-Ommereu n'arrivèrent que plus tard en Suisse. L'ambassade des Cantons évangéliques se trouva donc seule pour accomplir une mission si difficile. Ce fut un grand mal. L'absence des commissaires de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies donna une influence décisive au parti catholique, représenté par l'ambassadeur du roi de

France, et permit la conclusion précipitée d'un arrangement peu avantageux aux pauvres Vaudois.

Sur sa route, l'ambassade suisse reçut l'avis que la médiation du roi de France venait d'être agréée par le duc pour les affaires vaudoises. Néanmoins, elle continua sa route et fut reçue avec honneur. Elle se composait de MM. Salomon Hirzel, Statthalter de Zurich, Charles de Bonstetten, baron de Vaumarcus, etc., conseiller de Berne, Bénédicte Socin, conseiller de Bâle, et Jean Stockar, ancien bailli de Locarno, de Schaffhouse. Sous prétexte que l'acceptation de la médiation du roi de France ne permettait de prendre aucun autre arrangement, la cour de Turin n'entra point en matière avec elle; elle consentit toutefois à ce que l'ambassade suivit la négociation et s'intéressât aux Vaudois. Les députés se rendirent, en conséquence, à Pignerol, ville alors française, à quelques lieues des Vallées, et où l'ambassadeur de France, de Servient, avait assigné les parties.

L'arrangement fut laborieux. La première quinzaine du mois d'août se passa en récriminations et explications, en pourparlers très-vifs, en demandes de libertés de la part des Vallées, en propositions insidieuses de quelques délégués de la cour, et en démarches officieuses des commissaires évangéliques (1). Enfin, le 18, l'accord fut conclu et

(1) Le narré de la négociation eût été instructif et utile à la cause des Vaudois. Il eût mis au jour les intentions de ces hommes au cœur dur qui n'avaient d'autre regret que celui de n'avoir pas encore pu se défaire des barbets; mais nous nous sommes abstenus d'en parler au long, parce que notre récit n'est déjà que trop chargé de scènes déchirantes et d'actes odieux, dont la connaissance provoque l'indignation et qui banniraient du cœur toute charité, si on les multipliait.

Le représentant du roi, Servient, chercha même à enlacer les députés vaudois, et à les faire consentir à des propositions dont il leur dissimulait la portée et qui tendaient à les perdre. Voir, par exemple, sa conduite au sujet du fort de la Tour, dans LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 264.

la paix signée. Les conditions eussent été sans doute plus avantageuses aux Vaudois, si les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et des Provinces Unies eussent été présents, comme ceux des Cantons évangéliques. Lord Morland, il est vrai, écrivit de Genève à la députation suisse de traîner en longueur et de faire son possible pour renvoyer la conclusion du traité jusqu'à leur arrivée, qui devait être prochaine. Mais il est douteux que ces diplomates eussent été admis à intervenir directement, puisque la médiation du roi de France avait été acceptée par le duc, et que les princes protestants eux-mêmes avaient sollicité le concours de ce monarque ambitieux, qui maintenant prétendait agir seul. Le déplorable état des Vallées exigeait d'ailleurs un prompt dénouement. Saccagées, en proie à tous les maux de la guerre, elles soupiraient après le repos. Les familles, sans pain et sans asile depuis deux mois, ne pouvaient attendre plus longtemps. Leurs mandataires, le pasteur Léger à leur tête, tous hommes de confiance, crurent bien faire en acceptant des conditions qui, sans être entièrement satisfaisantes, leur assuraient l'habitation dans la majeure partie des anciennes limites, la vente de leurs biens dans les quelques localités qu'il fallait abandonner, et le libre exercice de la religion dans toute l'étendue des nouvelles limites, comme aussi l'exemption de tout impôt pendant un certain nombre d'années. La mise en liberté de tous les prisonniers, y compris les enfants enlevés, et une amnistie complète, furent stipulées en même temps.

Les endroits où il fut interdit aux Vaudois d'habiter, et où ils durent vendre tous leurs biens, furent ces communes, en majeure partie papistes, de la plaine de Luserne, signalées dans l'ordre de Gastaldo, savoir : Luserne, Lusernette, Bubbiana, Fenil, Campillon, Garsillana. Le séjour

dans la Tour et à Saint-Jean leur fut accordé, en réformation de l'édit de Gastaldo, mais avec cette réserve que le temple de Saint-Jean serait hors de la commune et que les prêches ne se feraient point dans l'étendue de celle-ci, non plus que dans l'enceinte du bourg de la Tour. Saint-Secund fut fermé aux Vaudois, mais la possession de Prarustin, de Saint-Barthélemi et de Rocheplatte leur fut reconnue comme du passé, ainsi que l'exercice de leur religion dans ces villages. L'habitation dans la ville de Briquéras pourrait être concédée, mais par privilège. A part ces changements, les limites restaient les mêmes qu'autrefois. Les autres communes des vallées de Luserne et d'Angrogne, de Pérouse et de Saint-Martin, conservaient leurs privilèges.

Le duc s'était réservé de faire célébrer la messe et d'entretenir des prêtres ou des moines dans les lieux où il le trouverait bon ; mais en retour, il avait garanti à tous la liberté de conscience et l'exercice de leur culte dans l'enceinte des nouvelles limites. Un article spécial confirmait les anciennes franchises, les prérogatives et les privilèges concédés et entérinés précédemment. L'acte était revêtu de la signature du duc et de celle de quelques-uns de ses ministres. La nombreuse députation des Vallées le signa également. Il fut entériné par le sénat et la chambre.

Malgré les instances des députés des Vallées, il ne fut nullement fait mention, dans l'acte, de l'intercession de l'ambassade suisse, l'ambassadeur français n'ayant jamais voulu consentir à ce qu'un autre nom que celui de son maître affaiblît son titre de médiateur en le partageant.

Les Vaudois eurent encore deux autres chagrins, celui de se voir dépeints dans la préface du traité sus-mentionné, comme des révoltés à qui le prince faisait gracieusement remise du châtiment que méritaient leurs fautes, et en

second lieu, celui de lire, dans l'édition imprimée de cette patente, un article portant le consentement des Vallées à l'érection d'un nouveau fort à la Tour, article interpolé méchamment pour la ruine des pauvres Vaudois. Tous leurs députés ont protesté contre cette insigne tromperie. Les ambassadeurs suisses, témoins du traité, ont déclaré n'avoir aucun souvenir d'un semblable article. Bien plus, durant toute la négociation, ils avaient insisté pour la démolition du fort existant et on la leur avait promise. Ils avaient même un instant manifesté l'intention de ne partir de Turin qu'après avoir appris que la chose était en train d'exécution.

Nous eussions préféré passer sous silence un tel méfait; mais l'intelligence des événements subséquents en a réclamé la mention.

Les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, retenus en Suisse pour leurs affaires, pendant la négociation de Pignerol, éprouvèrent un sensible déplaisir en apprenant qu'elle était terminée; car ils auraient voulu des conditions meilleures pour les Vaudois. Ils firent leurs efforts pour entraîner les Cantons évangéliques à de nouvelles démarches auprès du duc, tendant à faire revoir et à modifier le traité ou patente de Pignerol. Mais la guerre qui éclata entre les cantons catholiques et les cantons évangéliques ne permit pas à ceux-ci de se jeter dans de nouvelles complications. Les commissaires de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies se tournèrent alors vers Paris, et sollicitèrent de Louis XIV la révision du traité dont il avait été le médiateur. Le roi ne s'y refusa pas absolument. Un M. de Bais fut envoyé aux Vallées et à la cour de Turin recueillir de nouveaux renseignements. Mais il ne serait pas impossible que cette mission ne fût pas sérieuse. Ce qui est certain, du moins, c'est qu'elle n'eut aucun résultat.

Louis XIV et Charles-Emmanuel n'étaient que trop bien d'accord.

Il nous reste à indiquer le montant approximatif des valeurs collectées dans les états protestants, en faveur des Vallées désolées et l'emploi qu'on en fit.

Le 25 juillet, la somme des secours venus de France montait à 200,000 francs. Depuis le commencement de mars 1655 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1656, les Vaudois avaient reçu de France, d'Angleterre, de Hollande et de Suisse 504,885 francs et une fraction de secours, et de la ville de Zurich, seule, 3,778 florins. (*Revue Suisse*, t. III, p. 273, pour cette dernière somme.)

Il paraîtrait, toutefois, que le chiffre total a été plus élevé encore. Ce qui nous porte à le présumer, c'est le fait rapporté par Léger; que, sur les collectes faites en Angleterre, le protecteur préleva et plaça sur l'état 16,000 livres sterling (1), c'est-à-dire 400,000 francs de France, dont les intérêts devaient être employés à pensionner les pasteurs, les régents, les étudiants des Vallées, etc. (2). Si l'on a pu prélever, pour un but qui n'était pas identique avec celui des collectes, une somme de 400,000 francs sur celles-ci, il faut nécessairement que leur chiffre ait été, pour le moins, aussi considérable et même bien supérieur (3). Et si l'on ajoute à ces 400,000 ou 500,000 francs, qui ont dû être expédiés d'Angleterre, les 200,000 que les protestants de

(1) M. Georges LOWTHER cité ci-après dit : *Plus de douze mille livres sterling.*

(2) Cette somme fut perdue, en majeure partie, à l'avènement au trône de Charles II, qui ne voulut pas reconnaître les engagements de l'usurpateur.

(3) En effet, on évalue à 917,784 fr. de France la somme totale des collectes levées en Angleterre, y compris les 400,000 fr. ci-dessus. (*V. le Catholicism*, etc., par George LOWTHER, t. I, p. 291; publié en 1827.)



France avaient déjà expédiés au mois de juillet 1655, et les sommes qui arrivèrent de Suisse, de Hollande et d'Allemagne, on aura une somme qui a dû bien certainement être d'un million et plus.

On a cru devoir, dans le temps, par des motifs de prudence facilement appréciables, ne pas faire bruit de la somme considérable de dons envoyés par la charité des protestants. Cependant des comptes dressés avec soin ont été rendus par les consistoires de Genève et de Grenoble, auxquels toutes les sommes avaient été envoyées et qui présidèrent à leur emploi par des commissaires. Ces derniers, d'accord avec l'assemblée générale des Vallées, avaient déterminé la marche à suivre dans les distributions, établi l'échelle de répartition, d'après les pertes essayées et les circonstances des communes, comme aussi des individus, laissant seulement aux experts désignés par les communes l'estimation particulière des dommages et l'appréciation des besoins. Enfin, une commission de quatre membres, tous étrangers aux Vallées, avait employé trois mois entiers à revoir tous les comptes de distribution, se transportant sur les lieux, et là, en présence de la commune assemblée, écoutant les réclamations et jugeant de leur valeur en dernier ressort. La gestion de cette commission avait ensuite été approuvée, et tous les comptes adoptés par les consistoires de Grenoble et de Genève, puis par le synode du Dauphiné, et enfin par le synode national de Loudun.

Néanmoins, des bruits étrangers et calomnieux ont été semés contre l'honneur de ceux des Vallées qui eurent part à la direction de cette affaire. Le principal fauteur de ces mensonges était un nommé de Longueil, ancien jésuite, soi-disant converti à l'Évangile, auquel on avait confié l'école du Villar. Le second était le même Bertram Villeneuve,

créature vendue à Pianezza, et qui déjà, en 1653, avait failli amener la ruine des Vallées en proposant l'expulsion des moines du Villar et l'incendie de leur demeure. Ces hommes ourdirent leur trame en silence, conjointement avec deux autres collaborateurs. Ils faisaient accroire aux envieux et aux mécontents, toujours en si grand nombre lorsque des partages ont eu lieu, qu'il était resté à l'étranger des sommes considérables que les principaux des Vallées se réservaient, et qui, si elles étaient partagées entre tous, donneraient à chacun un dividende de cinq cents livres au moins, et peut-être même de quinze cents. Les gens crédules que ces fourbes remplirent de mécontentement députèrent en France auprès des synodes quelques-uns des leurs pour se plaindre. Mais là, l'examen qui fut fait à nouveau de toutes les pièces confondit les accusateurs et lava de tout soupçon les accusés. Néanmoins, le soin que les ennemis des Vaudois mirent à colporter cette calomnie l'enracina dans un grand nombre d'esprits défiants. Le public européen, même le public protestant, ne manqua pas d'en croire une partie qui, quelque faible qu'elle fût, nuisit sensiblement aux Vaudois, lorsque de nouvelles désolations fondirent sur eux en 1663 et 1664.

Le malin n'avait eu garde de laisser se fortifier l'intérêt si vif que les Eglises réformées avaient toutes ensemble porté dernièrement aux persécutés du Piémont. (V. GILLES, ch. LX à LXII. — LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 57 à 260, pour tout le chapitre.)

---



---

## CHAPITRE XXIV.

PERSÉCUTION ET ÉMIGRATION (1636-1686).

Erection du fort de la Tour. — Vexations commises par la garnison. — Condamnation de Vaudois marquants. — Ordre de cesser tout service religieux à Saint-Jean. — Résistance du synode. — Léger condamné à mort. — De Bagnols. — Les bannis. — Une armée surprend Saint-Jean. — Générosité des Vaudois. — Déroute de l'armée. — Médiation de la France. — Démarche des Cantons évangéliques. — Conférence. — Patente de 1664, dite de Turin. — Arbitrage de Louis XIV. — Jours paisibles. — Révocation de l'édit de Nantes. — Exigence du roi de France. — Edit d'abolition du culte évangélique. — Ambassade des Cantons suisses. — Projet d'émigration. — Indécision des Vallées. — Attaques contre celles-ci par Catinat et l'armée de Savoie. — Soumission des Vaudois. — Leur emprisonnement. — Leidet martyr. — Négociations des Cantons pour la délivrance des prisonniers et leur départ pour la Suisse. — Etat des Vaudois dans les forteresses. — Leur voyage au cœur de l'hiver, — et leur arrivée à Genève.

Si la période précédente a mis sous nos yeux un spectacle lamentable et fait entendre à nos oreilles les complots des grands, les cris de fureur des sicaires de Rome, les gémissements et les pleurs des victimes, la période dans laquelle nous entrons ne nous attristera guère moins. Quoique moins sanglante, elle déroulera devant nous de nouvelles preuves de cette haine invétérée que le pouvoir qui s'est intitulé : *Conseil pour la propagation de la foi et pour l'extirpation des hérétiques*, a nourrie contre de pauvres et paisibles montagnards, haine qui ne pourra s'éteindre que par l'éloignement et la ruine de ceux qui en sont l'objet.

Les ambassadeurs des Cantons évangéliques de la Suisse

avaient repassé les Alpes, emportant le souvenir consolant des efforts qu'ils avaient faits pour assurer à leurs frères des Vallées une paix supportable. Quelques promesses verbales des agents de la cour leur avaient laissé l'espérance que le traité auquel ils avaient concouru serait exécuté d'une manière large et généreuse. De plus, on était convenu avec eux de la démolition du fort de la Tour, pour un temps aussi rapproché que le permettrait l'honneur du duc, qui ne devait pas paraître fléchir devant ses sujets. Mais les faits ne répondirent nullement aux paroles. Non-seulement les clauses de la patente de Pignerol, les plus défavorables aux Vaudois, furent maintenues dans leur rigueur, mais l'on se hâta encore de mettre à exécution l'article qui avait été trompeusement intercalé dans les exemplaires imprimés et qui, contrairement aux promesses faites à l'ambassade suisse, statuait qu'une forteresse serait construite sur l'ancien emplacement du château de la Tour, démoli par les Français en 1593. Les députés des Cantons évangéliques n'avaient pas encore quitté Turin que les travaux commençaient déjà, et que l'on jetait les fondements d'une redoutable citadelle, sur le lieu même où les soldats du comte de la Trinité avaient commis tant de violences, et d'où Castrocaro avait commandé en maître sur toute la vallée. Hirzel et ses collègues, avertis à temps, demandèrent des explications. Il leur fut répondu que ce qui se faisait ne subsisterait pas longtemps, et même ne serait jamais achevé; que ces travaux n'avaient lieu que pour sauver l'honneur du duc.

Fidèles aux traditions de la loyauté helvétique, les ambassadeurs incapables eux-mêmes de tromper, ne soupçonnèrent pas de mensonge un gouvernement qui leur donnait sa parole. Ils rassurèrent donc les gens des Vallées émus et inquiets, et leur conseillèrent la patience et la soumis-

sion (1). Les Vaudois n'étaient certes pas aussi confiants ; l'expérience du passé et le voisinage du danger les éclairaient. Néanmoins ils se soumirent, habitués qu'ils étaient à s'incliner devant la volonté du souverain, dans tout ce qui n'était pas du domaine de la foi. Les travaux furent poussés avec tant d'activité, qu'avant l'hiver, la place était en état de défense, et que l'année suivante les fortifications furent achevées.

Si la construction d'une citadelle fut pour les Vaudois une occasion de craintes sérieuses pour leur avenir, la puissante garnison qu'on y plaça devint une cause immédiate et constante d'humiliation, de dommages et de troubles. Les soldats commirent toute sorte d'excès, certains qu'ils paraissaient être de l'impunité dans la plupart des cas. C'était un jeu pour eux que de dévaster les vergers et les vignes, d'entrer dans les maisons, d'y saisir ce qui leur agréait, de s'y gorger de vin et de vivres, de gâter ou de répandre à terre ce qu'ils ne pouvaient emporter, de maltraiter ceux qui voulaient protéger leur bien, et de se conduire avec indécence envers les femmes et les filles. Frapper du sabre, tirer à bout portant, prendre le bien d'autrui, outrager le sexe, étaient des événements journaliers. Le viol et l'assassinat furent même commis. Les plaintes portées restaient sans résultat : Saisissez les coupables et me les amenez, disait le commandant de Coudré, et je vous promets de les punir. Mais lorsqu'un jour des paysans lui amenèrent deux soldats qu'ils avaient arrêtés, tandis qu'ils dévalisaient une maison et en maltraitaient les maîtres, le commandant ne les fit conduire en prison que pour les relâcher sitôt après que les plaignants eurent

(1) Hirzel écrivait, en 1662, à Léger : Nous n'avons que trop appris par expérience les tromperies de cette cour. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 265.)

tourné le dos. Les dénonciations faites au président Truchi ou à l'intendant de la justice, bien qu'accompagnées des pièces nécessaires pour constater le délit et désigner les coupables, restèrent de même sans effet. Aussi vit-on plus d'une fois les Vaudois, irrités de l'audace croissante de leurs mauvais voisins, défendre leur propriété menacée, ou la reprendre de leurs mains, lorsqu'ils se sentaient les plus forts.

A cette cause permanente d'inquiétude s'en joignit bientôt une autre. Des accusations sans motif furent portées contre des personnes marquantes. Le conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation de l'hérésie ne trouva pas de moyen plus sûr pour se défaire des hommes dont il redoutait l'influence, et pour intimider ceux qui auraient eu l'intention de marcher sur leurs traces. Ainsi, tout-à-coup, trente-huit personnages de la vallée de Luserne reçurent l'ordre de se rendre à Turin pour y répondre aux demandes qui leur seraient adressées. Le vaillant capitaine Janavel, le héros de Rora, était du nombre. Les deux premières citations ne renfermaient d'ailleurs aucune explication. La troisième et dernière mentionnait seule le crime qu'on leur imputait et leur dénonçait leur condamnation par contumace s'ils refusaient de se présenter. Cette manière de procéder était contraire aux concessions et privilèges des Vallées, confirmés par la patente de Pignerol. Régulièrement, ils n'étaient pas tenus, soit pour la première, soit pour la seconde instance, au criminel comme au civil, de répondre ailleurs que devant leurs tribunaux. A ce premier motif de ne pas paraître à Turin, l'on peut en ajouter un second d'une importance beaucoup plus grande encore. L'inquisition siégeait à Turin; on connaît le droit qu'elle s'est toujours arrogé de saisir ses victimes où elle les trouvait, malgré les sauf-conduits des princes, et de les enlever à la juridiction de ceux-ci pour les traiter

elle-même dans ses cachots selon son bon plaisir. Chacun savait ce qu'était sa justice ou sa miséricorde. Malheur à qui apprenait à connaître l'une ou l'autre. L'on ne s'étonnera donc point que, des trente-huit accusés, un seul, Jean Fina de la Tour, alla se livrer entre les mains du sénat à Turin (1); les autres s'abstinrent. Le jugement par contumace les condamna, les uns aux galères, les autres à la mort. Les biens de tous furent confisqués, leur tête mise à prix. Défense était faite de leur accorder asile; ordre était donné de leur courir sus en masse au son des cloches, lorsque la présence de l'un d'entre eux serait signalée. Ce jugement servit de prétexte aux soldats du fort de la Tour pour violer le domicile de qui ils voulaient et pour commettre mille exactions.

Dès ce moment, les Vallées furent dans le trouble et dans l'angoisse.

Jusqu'ici l'exercice de la religion avait eu lieu librement, et les Vaudois satisfaits s'étaient résignés aux maux que nous avons signalés, trop heureux de pouvoir servir Dieu selon leur conscience. Mais les cœurs se serrèrent d'appréhension, lorsqu'en 1657 déjà, on fit défendre, dans toute l'étendue de l'Eglise et de la commune de Saint-Jean, tout exercice public de religion, non-seulement les prêches interdits par la patente de Pignerol, mais les catéchismes, les prières et même les écoles. Les Vallées s'alarmèrent à juste titre de cette défense. Les patentes et concessions ducales portaient toutes que les exercices usités étaient maintenus dans tous les lieux où ils étaient pratiqués à la date de la promulgation desdites concessions ou patentes. Or, des vieillards centenaires, comme aussi les actes et procès-verbaux

(1) Il resta un an en prison, après quoi il en sortit sans avoir été confronté avec ses accusateurs. (LÉGER, I<sup>me</sup> part., p. 268.)

authentiques des conseils généraux, rédigés en présence des seigneurs et des juges du lieu, attestaient que l'Eglise de Saint-Jean avait joui de tout temps du privilège des services religieux en public, comme dans le reste des Vallées. Il ne s'était élevé jusqu'alors de contestation que sur l'érection d'un temple, construction à laquelle l'autorité s'était opposée, sans nier toutefois aux habitants de Saint-Jean leur droit ancien de s'assembler pour l'exercice de leur religion. Si donc l'Eglise de Saint-Jean et les autres Eglises des Vallées laissaient s'accomplir, sans se défendre, l'anéantissement de tout culte évangélique ou vaudois dans Saint-Jean, que deviendraient bientôt les autres Eglises? Car, qui pourrait douter que le succès, obtenu sur une des plus éclairées et des plus affermies, n'encourageât le conseil pour l'extirpation de l'hérésie à enjoindre successivement la même défense à toutes les autres.

L'Eglise vaudoise, dont la vie était mise en question par cette atteinte à ses libertés, se réunit en synode pour délibérer sur les mesures que réclamait sa situation. L'assemblée tenue en mars 1658, à Pinache, décida d'adresser une requête à son altesse royale et d'écrire à ses ministres, pour demander humblement la révocation des ordres sévères, proscrivant tout service religieux dans Saint-Jean. Elle crut devoir aussi réclamer les bons offices de M. Servient, ambassadeur de France, comme médiateur de la patente de Pignerol, et ceux des Cantons évangéliques qui y avaient pris tant d'intérêt. Elle estima, en outre, que le pasteur de Saint-Jean devait continuer à y faire les services religieux usités, de peur que leur cessation ne nuisît à leurs libertés. Enfin, sachant que le Seigneur du ciel et de la terre pouvait seul bénir leur dessein et faire réussir leurs démarches, l'assemblée ordonna un jour solennel de jeûne et de supplications,



durant lequel, à l'exception des infirmes, nul ne quitterait les temples, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Dans cette résolution de défendre la liberté de culte, attaquée dans l'Eglise de Saint-Jean, disons-le bien, les Eglises des Vallées ne furent point entraînées par un esprit étroit ou tracassier, ni par la sourde ambition, ou par la vanité du pasteur Léger, comme leurs adversaires l'ont affirmé. Des sentiments plus relevés les animèrent. Elles estimèrent qu'il ne leur était pas permis de se laisser enlever par les hommes la liberté de servir Dieu selon les règles de leur antique foi.

Ceci dit, nous n'entrerons point dans le détail des requêtes adressées au souverain, ni des mémoires expédiés à ses ministres. La cause de l'Eglise de Saint-Jean y fut défendue au point de vue du droit, d'après les bases posées par les concessions et patentes ducales. Tout ce qui pouvait être avancé en faveur de l'Eglise menacée fut dit : mais ce fut en vain. Le parti, il le paraît, avait été pris d'avance de ressaisir, par cette voie, l'occasion de troubler les Vallées. Toutefois, il se pourrait qu'on ait hésité en haut lieu sur l'opportunité du moment et sur la manière dont il faudrait procéder ultérieurement contre les récalcitrants. Peut-être aussi, et nous le croirions plus volontiers, que le souvenir de l'intercession récente des états protestants gêna les mouvements impatients du conseil pour la propagation de la foi romaine. Ce qui nous le ferait penser, c'est la part que l'ambassade des Cantons évangéliques, de retour dans sa patrie, continua à prendre aux affaires vaudoises. Elle écrivit à cet effet, le 30 novembre 1657, à l'ambassadeur de France à Turin, Servient, le médiateur de la patente de Pignerol, et aux deux principaux agents du duc, dans cette affaire, pour recommander à leur justice et à leur équité les malheureux Vaudois.

Pour soumettre la résistance de ces pauvres gens, on chercha d'abord à gagner Léger. Un comte de Saluces se rendit aux Vallées et lui fit demander un entretien que Léger ne voulut accorder qu'en la présence de députés de son Eglise et de députés des autres Eglises. Cet abouchement, rendu inutile par la fermeté du pasteur, ne tarda pas à être suivi des citations redoutées, enjoignant audit Léger d'aller rendre compte de sa conduite à Turin. La troisième spécifiait le délit. On l'accusait d'avoir fonctionné comme pasteur, d'avoir *enseigné des doctrines* et tenu école à Saint-Jean dans la maison de commune. Six notables d'entre ses paroissiens furent cités avec lui. Leur crime était d'avoir assisté aux services religieux présidés par leur pasteur. Ceci se passait en mai 1658. La connaissance qu'on avait de la manière dont l'autorité avait coutume de procéder en pareil cas, ainsi que du crédit sans bornes dont jouissaient les juges désignés, presque tous membres du conseil pour l'extirpation des hérétiques, ne permit à aucun des accusés de se rendre à Turin. Nul ami ne le leur aurait conseillé. Les Eglises écrivirent en leur faveur à la cour et aux juges. On adressa plusieurs lettres à son altesse elle-même. On eût pu croire à un jugement plus doux. Mais après environ trois ans d'attente, de recours et de députations, une sentence de mort contre Léger, et de dix ans de galères contre les autres accusés fut prononcée, les biens de tous furent confisqués. Sous le poids de cette condamnation, Léger réussit, en se cachant et en changeant sans cesse de refuge, à demeurer encore quelques mois dans sa patrie jusque vers la fin de 1661, que les Vallées le députèrent auprès des Cantons évangéliques et des états protestants pour les intéresser à leur cause : il reçut pour mandat de les supplier d'employer leur intercession auprès du duc, et leurs bons offices auprès du roi de France en sa qualité de média-

teur du traité de Pignerol, pour obtenir de Charles-Emmanuel le consentement d'examiner lui-même les plaintes de ses sujets vaudois et d'en juger, sans mettre ceux-ci à la discrétion du conseil pour l'extirpation des hérétiques.

A peine eut-on connaissance du départ de Léger pour les Cantons et les États évangéliques qu'une sentence de mort plus cruelle fut prononcée contre lui (1). On le pendit en effigie, on rasa ses maisons, on confisqua ses biens qui étaient considérables. On démolit de même la maison du vaillant Janavel alors fugitif.

Le gouvernement ducal se refusa à toutes les tentatives d'accommodement, et quelque conciliantes que fussent les lettres des princes protestants (2), que le colonel Holzhalb de Zurich, envoyé des Cantons évangéliques, présenta à son altesse royale avec celles de ses chefs, en juillet 1662, elles restèrent sans effet. Charles-Emmanuel répliqua qu'il avait observé exactement envers ses sujets de la religion toutes leurs patentes, et les représentant comme chargés de crimes, il les déclara indignes qu'on intercédât en leur faveur. Il paraît que le duc de Savoie, circonvenu par les membres du conseil pour l'extirpation de l'hérésie, croyait agir dans la plénitude de ses droits et s'imaginait que ses sujets des Vallées étaient des rebelles, parce qu'ils ne pouvaient consentir à la perte de quelques-unes de leurs principales libertés religieuses.

(1) Il devait être étranglé, son cadavre pendu ensuite par un pied au gibet, pendant vingt-quatre heures, puis sa tête séparée du corps et exposée dans Saint-Jean. Son nom devait être inscrit sur le rôle des bannis fameux, ses maisons brûlées, etc. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 275.)

(2) Les principales lettres étaient de l'électeur Palatin, de l'électeur de Brandebourg, du landgrave de Hesse et des états généraux de la Hollande. Léger n'ayant pu se rendre en Angleterre, le roi de la Grande-Bretagne n'intervint pas. (LÉGER, II<sup>me</sup> part., p. 277 à 282.)

D'ailleurs, au moment où Charles-Emmanuel fit cette réponse à l'envoyé des Cantons évangéliques, son ministre Pianezza, tout puissant auprès de lui, venait d'obtenir par ses intrigues un succès qui l'autorisait à persister dans sa politique et à ne rien céder de ses prétentions. Par l'entremise de l'avocat papiste Bastie, de Saint-Jean, en qui les Vaudois de cette commune avaient quelque confiance, il avait fait croire à ceux-ci, qu'en faisant acte de soumission, ils obtiendraient la liberté religieuse qu'ils demandaient. Ces hommes, simples et faciles à tromper, avaient à la fin, quoiqu'avec répugnance, écrit et signé deux actes ; savoir, une promesse de ne plus faire de catéchisme et autres exercices religieux dans l'étendue de la commune de Saint-Jean, et en second lieu une requête dans laquelle ils demandaient de les pouvoir continuer comme du passé. Ils réclamaient en même temps quelques avantages de commerce et d'autres encore. Bastie leur avait solennellement promis de ne se dessaisir de la promesse que lorsque le décret réclamé dans la requête aurait été accordé et remis entre ses mains. Mais le contraire de ce qu'on leur avait promis avait eu lieu. Pianezza avait retenu la promesse et rejeté avec dédain la requête, dès qu'il en avait lu le second article qui parlait de religion. Sur cela, on avait de nouveau conseillé aux Vaudois de faire une autre requête, dans laquelle il ne serait plus fait mention de religion, leur promettant qu'alors on leur accorderait tout ce qu'ils souhaiteraient et qu'on les laisserait en repos. Mais eux, honteux et navrés de s'être laissés tromper à ce point, se refusèrent à des démarches ultérieures. Ils avaient déjà compromis gravement leur situation par l'imprudente promesse restée entre les mains du premier ministre. Ils ne voulaient pas achever de se donner tous les torts par de nouveaux actes de faiblesse

que leurs habiles adversaires sauraient bien faire tourner contre eux.

Si les affaires vaudoises avançaient peu à la cour, si les efforts de leurs amis y restaient infructueux, la situation ne s'améliorait pas non plus aux Vallées : au contraire, elle se compliquait toujours davantage par le fait des mesures violentes du gouverneur du fort de la Tour et par les représailles que se permettaient les bannis.

Au commandant de Coudré venait de succéder un officier nommé de Bagnols, qui s'était signalé par son zèle cruel dans les massacres de 1655. L'amitié que lui portait le marquis de Pianezza, son parrain, et sa proche parenté avec le comte Rissan, bien connu par sa haine pour les Vaudois et par ses succès contre eux dans la vallée de Barcelonnette, l'avaient fait nommer à ce poste, auquel il convenait si bien. Cet officier répondit tellement à la confiance que ses hauts protecteurs avaient en lui, il se montra si violent et si injuste que le comte de Saluces, dans son histoire militaire, convient que ce gouverneur « a abusé de son pouvoir et » donné aux Vaudois de justes sujets de plainte (1).» A peine arrivé, il emprisonna un grand nombre de malheureux et les traita avec dureté. Il chargea aussi un agent de justice de leur arracher de prétendus aveux et de les forcer en quelque sorte à les signer sous la promesse d'améliorer leur position, mais en réalité pour établir leur culpabilité par des accusations réciproques. De Bagnols lâcha, en outre, la bride à ses soldats, qui se permirent impunément des violences de tout genre. Il fit plus, il établit à Luserne un bandit fameux, Paol (Paolo, Paul) de Berges, condamné pour meurtres, puis gracié à l'occasion du mariage de son altesse. Cet

(1) *Histoire militaire du Piémont*; Turin, 1848, t. II, p. 336.

homme de sang ayant réuni autour de lui environ trois cents mauvais sujets, saccageait la vallée de concert avec les troupes du fort. La crainte qu'inspirèrent bientôt Paol de Berges et de Bagnols fut telle, qu'en cette année 1662, les habitants de Saint-Jean, de la Tour, de Rora et des Vignes de Luserne, épouvantés, prirent la fuite au moment où ils auraient dû faire leurs moissons. L'on n'était en sûreté nulle part dans le bas de la vallée. Des familles entières se retiraient chaque jour sur les hautes montagnes, dans les bois, ou sur les terres de France, en Pragela ou au Queiras. A leur départ, les soldats du fort enlevaient le vin, l'huile et ce que les fugitifs laissaient de meilleur ; les papistes voisins emportaient le reste. Puis, comme si, en s'éloignant, les malheureux opprimés s'étaient rendus coupables d'un crime, de Bagnols ordonna, le 19 mai 1663, au nom de son altesse, sous des peines sévères, que chacun eût à réhabiter, dans trois jours et à aller se consigner dans le fort, sans exception d'âge, de sexe ni de condition. Certes, la connaissance qu'on avait des souffrances qu'enduraient tant de victimes, entassées dans le fort de la Tour, ôta à la plupart la pensée de s'y rendre ; mais quelques-uns se hasardèrent de réhabiter leurs demeures pour être admis de nouveau à cultiver leurs terres... Ah ! combien ils s'en repentirent ! Ils se virent immédiatement entourés. Etienne Gay eut la tête coupée, son frère fut blessé et traîné dans le fort avec des femmes et des filles qui y souffrirent des tourments indicibles. Et quelque temps plus tard, lorsqu'un ordre semblable eut été publié, le 25 juin de la même année, et que de crédules pères de famille furent encore rentrés dans leurs foyers, ô perfidie ! ils se virent enveloppés et menacés de mort, non-seulement par les troupes du gouverneur, mais encore par une armée accourue pour les écraser.

La vigueur déployée précédemment contre un grand nombre de Vaudois condamnés par contumace, et en dernier lieu contre les populations du voisinage du fort, avait forcé les premiers à prendre les armes pour protéger leur vie constamment menacée, et les derniers à se joindre en grand nombre aux bannis dont le courage excitait le leur. Josué Janavel, le héros de Rora, condamné à être écartelé, et sa tête à être ensuite exposée en un lieu élevé, avait vu se réunir autour de lui les bannis et les fugitifs que son grand courage, son intrépidité, sa prudence et son expérience consommée remplissaient de confiance. Au nombre de deux à trois cents, par petites troupes, ou réunis, ils opposèrent une résistance armée, redoutable aux bandes de Bagnols et de Paul de Berges. Quelquefois même, se jetant à l'improviste sur leurs ennemis, ils eurent des succès signalés. On les vit aussi, il est vrai, attaquer des populations paisibles à Briqueras, à Bubbiana, par exemple, et piller jusqu'aux églises de leurs adversaires. Aussi fit-on plus d'une fois aux bannis le reproche de vivre comme des bandits. Mais n'oublions pas en les jugeant, qu'ils n'avaient plus ni feu, ni lieu, et que le sentiment de l'injustice dont ils étaient l'objet, ainsi que la perspective de la ruine qu'on avait jurée à leurs Vallées, ne leur laissait pas toujours la liberté de se conduire avec la modération désirable.

Tandis que le commandant du fort de la Tour ordonnait aux familles fugitives de rentrer dans leurs foyers, et que Janavel le leur défendait, mais avant que le 25 juin qui était le terme fatal fût arrivé, et qu'on eût pu s'assurer du nombre de ceux qui avaient regagné leurs demeures, une armée, commandée par les marquis de Fleury et d'Angrogne, parut à l'entrée de la vallée de Luserne, et enveloppa Saint-Jean. Alors, les Vaudois, indécis jusque-là, ne doutèrent

plus de l'intention où l'on était de les détruire, et prirent les armes, après avoir mis leurs familles en sûreté dans les lieux reculés où ils les avaient déjà retirées dans les persécutions précédentes.

Quelque accusation qu'on ait portée contre les Vaudois, quelque apparence d'imprudence qu'ait pu avoir leur conduite, au jugement de certaines personnes, il est dans leur histoire des faits qui démontrent leur probité et leur sincère désir de complaire à leur prince toujours affectionné. Nous en donnerons ici un exemple frappant. Les populations vaudoises en armes fermaient aux troupes du duc le passage qui conduit au fond de la vallée de Luserne, ce qui rendait impossible le ravitaillement du fort de Mirebouc, situé dans les montagnes, vers la frontière de France, et alors dépourvu de vivres et de munitions. Les généraux du duc rassemblent les principaux des communes et leur demandent de donner au souverain une preuve de leur soumission et de leurs bonnes intentions, en escortant un convoi qui est en route pour le fort, les assurant que, s'ils y consentent, la paix se rétablira bientôt. On le croira difficilement, tant le fait est extraordinaire, l'offre fut acceptée. Les Vaudois dévoués craignirent moins de compromettre leur sûreté que de paraître se défier de leur prince et de se refuser à lui donner les premiers un gage de leur amour. Ils conduisirent le convoi à sa destination, et la forteresse qui leur fermait le passage en France fut ravitaillée par leurs propres soins (1).

Leur dévouement fut à peine remarqué par leurs ennemis, accoutumés à ne tenir que peu de compte des meilleures paroles comme des plus nobles actions de ceux qu'ils croyaient

(1) Ils consentirent quelques semaines plus tard à conduire un nouveau convoi quoiqu'alors on leur fit la guerre à outrance.



dignes de tous maux en leur qualité de prétendus hérétiques. Car, tandis que les Vaudois, se confiant en la promesse qu'on leur a faite, se préparent à redescendre et à ramener leurs familles dans la plaine, de Fleury marche contre le cœur des Vallées avec l'intention d'attaquer les hauteurs de la Vachère, entre Angrogne et Pramol, où sont leurs principales fortifications, leurs meilleurs retranchements (1). Le 6 juillet, au point du jour, l'ennemi gravit les monts par quatre points différents, Saint-Second et Briquéras, la Costière de Saint-Jean et le Chabas (Ciabas). Les deux premiers corps sous les ordres de Fleury, formant un effectif de quatre mille hommes, se joignent sur la colline des Plans (Pians), entre la vallée de Luserne et celle de Pérouse, et s'y fortifient par un retranchement de gazon de hauteur d'homme, avant d'entreprendre de forcer le passage étroit nommé la Porte d'Angrogne, occupé par un détachement de Vaudois (2). Les deux autres corps, de même force, commandés par de Bagnols, gravissant les plateaux abaissés d'Angrogne, du côté de Saint-Jean et de la Tour, poussent devant eux les six ou sept cents montagnards réunis à grand-peine sur ce point; mais, arrivés vers les rochers et les masures de Roccamanéot, célèbres déjà par plus d'une victoire, les Vaudois se postent avantageusement, arrêtent l'ennemi, le lassent, le déciment, jonchent la terre de ses morts, et dès que le courage commence à lui manquer et qu'il recule, le chargent à leur tour et le poursuivent jusque dans la plaine où ils n'osent se hasarder à la vue des réserves de cavalerie qui y stationnent.

(1) Jamais dans la guerre de 1655, Pianezza n'avait pu les leur enlever.

(2) En forçant ce passage, l'ennemi pouvait prendre à dos les défenseurs de Roccamanéot.

Ayant laissé un parti en observation sur ces hauteurs, ils se dirigent vers les Plans, où de Fleury a retranché sa division. Mais le petit détachement de la porte d'Angrogne ne voit pas plutôt ses frères à ses côtés que deux de ses hommes, Boirat de Pramol et un autre, se traînant sur leur ventre et masqués par un rocher, s'approchent du camp, tuent chacun une sentinelle, franchissent le rempart, massacrent encore quatre ennemis, au cri répété de : Avance ! victoire ! Les Vaudois, entraînés, s'élancent sur leurs pas avec une ardeur sans pareille. L'armée piémontaise surprise, décontenancée, ne peut se former en bataille et cherche son salut dans la vitesse de sa retraite. Ses chefs, les marquis de Fleury et d'Angrogne, raconte Léger, « craignant la morsure des barbets ne furent pas les derniers » à prendre la fuite. » Le nombre des hommes tués dans la déroute fut considérable.

L'armée vaincue prit sa revanche quelques jours plus tard. Elle surprit à Rora et massacra un détachement de vingt-cinq hommes. Elle réduisit en cendres les vingt à vingt-cinq maisons, formant le hameau de Sainte-Marguerite, dans la communauté de la Tour. Toutefois, ces petits succès ne pouvaient compenser les pertes éprouvées à Roccamanéot, aux Plans et en d'autres lieux encore. Le commandement de l'armée fut ôté au marquis de Fleury, et remis au marquis de Saint-Damian. L'armée elle-même fut renforcée. Mais, pendant qu'elle réparait ses pertes et se remettait de ses fatigues, des négociations étaient entamées à Paris et à Turin en faveur des Vaudois.

Le duc de Savoie, mécontent de la tournure peu avantageuse à la gloire de sa politique et de ses armes que prenaient les affaires vaudoises, craignant aussi l'intervention officieuse des puissances protestantes, paraissait désirer

que le roi de France, dont les sentiments contre les évangéliques concordaient avec les siens, et qui déjà, en 1655, avait été, par son ambassadeur, l'arbitre du traité de Pignerol, offrit encore sa médiation dans ces circonstances. Servient, qui avait été chargé de la conciliation précédente, reçut en conséquence l'ordre de se rendre à Turin et de ménager un accommodement entre les parties; c'était vers la fin de l'été de 1663.

Mais les amis des Vaudois ne dormaient point. Les Cantons évangéliques, d'accord avec les puissances protestantes, envoyaient de leur côté des ambassadeurs à Turin, pour prendre en main la défense de leurs frères dans la foi. Les députés suisses, Jean Gaspard Hirzel, magistrat distingué de Zurich, et le colonel de Weiss, du sénat de Berne, arrivèrent dans le courant de novembre 1663 à Turin, où, sans perdre de temps, ils intercédèrent en faveur des pauvres habitants des Vallées, demandant pour eux des conditions acceptables. La cour consentit à leur intervention officieuse, comme amis et défenseurs des Vaudois, mais elle ne voulut point les agréer pour arbitres. Les Vallées, quoique réjouies de la présence de tels protecteurs, hésitaient à envoyer des députés à Turin, où l'inquisition pouvait les saisir malgré leur sauf-conduit. Elles s'y décidèrent toutefois pour ne point perdre une si bonne occasion de négocier la paix.

A leur arrivée, les délégués des Vallées demandèrent une suspension d'armes pour toute la durée de la négociation. Sans la refuser, la cour y mit pour condition la remise à ses troupes des villages de Prarustin et de Saint-Barthélemi, ce que les délégués n'avaient pas le pouvoir d'accorder. On passa donc aux conférences, en laissant indécise une question aussi grave. C'était une imprudence, car huit jours ne se sont pas écoulés que l'on reçoit à Turin la nouvelle d'un

combat, livré le 25 décembre, sur toute la ligne de défense des Vaudois. Le marquis de Saint-Damian, fortifié par l'arrivée de troupes fraîches, avait attaqué à la fois tous les points par lesquels on pouvait pénétrer dans le vallon d'Angrogne, depuis Saint-Germain dans le val Pérouse, jusqu'au Taillaret dans la vallée de Luserne. Plus de douze mille hommes en avaient assailli douze ou quinze cents. Les Piémontais avaient été repoussés avec perte dans toutes leurs tentatives de percer dans les montagnes. Malgré leur supériorité numérique, ils avaient toujours été rejetés les uns sur les autres. Mais ils avaient eu un plein succès dans leur attaque des villages situés aux pieds des monts. Ils s'étaient emparés de Saint-Germain du val Pérouse, l'ayant assailli par le territoire français, infraction dont les députés suisses se plainquirent dans la suite dans un mémoire à Louis XIV, et avaient occupé Prarustin, Saint-Barthélemi et Rocheplatte. Cette affaire enlevait aux Vaudois toutes leurs positions dans la plaine, mais elle démontrait, avec la précédente, l'impossibilité de les forcer dans leurs montagnes.

A la nouvelle de ce combat, les délégués des Vallées à Turin demandèrent de rejoindre leurs familles. Les députés suisses, de leur côté, firent de vives représentations aux ministres de son altesse royale, qui consentirent enfin à signer une trêve pour douze jours, trêve qui fut continuée de huit en huit jours jusqu'à la clôture des négociations, deux mois plus tard, en février 1664.

Les conférences commencèrent à Turin, à l'hôtel-de-ville, le 17 décembre 1663. Elles se suivirent au nombre de huit. De la part du duc y assistaient le promoteur de la guerre, l'auteur des massacres de 1655, le redoutable et habile marquis de Pianezza et les conseillers d'état Truchi, de Grésy et Perrachin (Perrachino), qui déjà avaient repré-

senté son altesse, aux conférences de Pignerol, neuf ans auparavant. Les ambassadeurs des Cantons évangéliques y assistaient comme témoins et défenseurs des Vallées, représentées elles-mêmes par huit délégués, dont deux pasteurs (1). Il fut convenu que tout ce qui, de part et d'autre, serait proposé et répondu, serait couché par écrit et signé par un secrétaire de son altesse et par celui de l'ambassade suisse (2). Les ministres du duc firent tous leurs efforts pour convaincre les Vaudois de rebellion. Dans ce but, ils imputèrent tous les délits commis par les bannis à la population tout entière, affectant de les confondre avec elle. Ils voulaient tout au moins la rendre responsable de toutes leurs violences, alléguant qu'elle aurait dû les livrer si elle les désapprouvait. Cette argumentation était spécieuse, mais rien de plus. Car, si les troupes du duc n'avaient pas su se saisir de ces hommes déterminés, comment des gens paisibles et mal armés l'auraient-ils pu ?

Les ministres de son altesse royale firent aussi un crime aux Vaudois d'avoir quitté leurs maisons, de s'être retirés dans les montagnes, de n'être pas retournés dans leurs domiciles quand ils en avaient reçu l'ordre, enfin de s'être mis en défense et d'avoir pris les armes. Ici, il ne fut pas difficile aux opprimés de démontrer qu'ils avaient été contraints à ces mesures extrêmes par la violence même du pouvoir, et en particulier par les vexations, les in-

(1) Pierre Baile, ministre à Saint-Germain ; David Léger, ministre aux Chiots, vallée de Saint-Martin ; Jacques Bastie, de Saint-Jean ; André Michelin, de la Tour ; David Martinat, de Bobbi ; Jacques Jahier, de Pramol ; François Laurent, des Chiots, et son fils David. Dans la suite le ministre Ripert prit la place de Léger.

(2) Ces procès-verbaux ont été publiés à Turin la même année sous le titre de *Conférences faites à Turin*, en présence, etc. ; chez Jean Sinibaldo ; Turin, 1664.

justices et les cruautés du gouverneur de Bagnols et de ses soldats.

Un accommodement entre les parties paraissait difficile à obtenir, les ministres de son altesse ne voulant voir dans les Vaudois que des révoltés, et les Vaudois à leur tour se posant en victimes, que de fortes garanties seules pouvaient rassurer.

Enfin, par les efforts persévérants des ambassadeurs suisses, on tomba d'accord sur quelques points qui servirent de base à l'édit de pacification ou patente que Charles-Emmanuel accorda, le 14 février 1664, à ses sujets vaudois. Dans sa forme et dans ses termes, cet acte est une amnistie. Le souverain consent à pardonner. Cependant, dans l'intérêt de sa gloire et pour le maintien de son autorité, il se réserve une *satisfaction* et une *garantie d'obéissance* de la part des Vaudois. Mais, par égard pour les princes et pour les républiques qui ont intercédé pour eux, par respect en particulier pour la médiation du roi de France, son altesse royale consent à remettre la décision de ces deux points à l'arbitrage de sa majesté très-chrétienne, Louis XIV.

Par ce nouvel acte, tous les Vaudois, sauf une liste d'anciens condamnés (trente-six ou trente-sept), sont graciés et remis au bénéfice de la patente de Pignerol (de 1655). Pour plus de clarté, l'art. III de ladite patente, relatif à Saint-Jean, et interprété si différemment par les deux parties, est éclairci dans ce sens : « Tout service religieux, prêche, catéchisme, prière, école, autre que le culte de famille, est défendu dans toute l'étendue de la commune; aucun pasteur n'y peut être admis à domicile; toutefois les familles pourront recevoir sa visite, deux fois l'an, et les infirmes selon leurs besoins; en cas de nécessité, dans une de ces visites, le pasteur pourra coucher une nuit dans la

commune. L'école, si les parents n'aiment mieux envoyer leurs enfants à celle que le duc se réserve d'établir, devra être transportée au Chabas sur Angrogne. » Un article de la patente impose l'obligation d'obtenir l'agrément du prince pour chaque pasteur étranger qu'on appellera aux Vallées, et qui devra d'ailleurs prêter serment de fidélité. Du reste, à ces restrictions près, la liberté de culte est, dans la patente de Turin, comme dans les précédentes, maintenue aux anciennes Eglises des Vallées.

On le voit, quoiqu'en apparence le nouvel édit remit les Vaudois dans la même situation que celle que la patente de Pignerol leur avait faite, et qui était déjà inférieure à celle qu'ils avaient eue antérieurement, ils avaient en réalité perdu plusieurs de leurs privilèges. Le culte public évangélique était entièrement et définitivement enlevé à l'ancienne église de Saint-Jean, ainsi que son école. L'admission des pasteurs indispensables pouvait être gênée. Encore si, par ces conditions nouvelles et désavantageuses, les affaires des Vallées avaient été définitivement arrangées; mais n'oublions pas que la patente de Turin remettait au roi de France le soin de déterminer quelle satisfaction et quelle garantie d'obéissance les Vaudois devraient donner à leur souverain.

Ce point important fut débattu dans le courant de mai, après le départ des ambassadeurs suisses, à Pignerol, ville alors française, devant M. Servient, ambassadeur de Louis XIV, par les ministres de son altesse royale et par les délégués des Vallées. La satisfaction réclamée par le duc de Savoie était pécuniaire. Ses agents présentaient des tableaux de réclamations s'élevant à plus de 2,000,000 de francs, pour frais de guerre et dépenses extraordinaires de l'état, ainsi que pour dommages causés aux communes et à des particuliers ca-

tholiques. Quelle somme pour de pauvres laboureurs et bergers, au sortir d'une guerre qui avait ravagé leurs champs, dispersé leurs bestiaux et incendié plusieurs de leurs villages, à peine relevés depuis leur presque entière destruction, neuf ans auparavant ! 2,000,000 pour une population totale de quinze mille âmes ! c'était vouloir sa ruine.

Quant aux garanties d'obéissance réclamées pour l'avenir, elles étaient au nombre de six, dont nous n'indiquerons que trois. Le duc demandait : 1<sup>o</sup> que son délégué papiste assistât à tous les synodes et autres assemblées du même genre ; 2<sup>o</sup> que les ministres cessassent de s'occuper d'affaires civiles, et que les communautés ne pussent plus traiter ensemble de leurs intérêts civils et politiques, mais seulement séparément ; 3<sup>o</sup> qu'on bâtît, aux frais des Vallées, trois ou quatre tours semblables au Tourras de Saint-Michel, où des soldats en nombre suffisant tiendraient garnison, aux dépens desdites Vallées, pour réprimer les soulèvements, le cas échéant, et maintenir le libre commerce d'une vallée à l'autre.

Lorsque les Cantons évangéliques de la Suisse eurent reçu connaissance des demandes de la cour de Turin et qu'ils eurent appris que toutes les pièces relatives à cette affaire devaient être soumises à Louis XIV lui-même, ils écrivirent à ce monarque en faveur de leurs protégés, et mirent le roi d'Angleterre et les états généraux de Hollande au courant de ce qui se passait, ce qui amena de la part de ces états des démarches semblables à la leur. Un tel zèle et une si haute intervention exercèrent, sans nul doute, une heureuse influence sur le jugement arbitral d'un roi si peu disposé, d'ailleurs, en faveur des protestants opprimés. Dans son embarras à l'égard du duc, sa décision se fit longtemps attendre et n'intervint qu'au bout de trois ans environ, le 18 jan-



vier 1667. De plus, quoiqu'il crût devoir poser le principe de la culpabilité des Vaudois, en les condamnant à donner une satisfaction à leur souverain et des garanties d'obéissance pour l'avenir, cependant, dans la fixation de l'indemnité et des preuves de soumission à donner, il rabattit tellement des prétentions du gouvernement du duc que, au fait, le bon droit des Vaudois en ressortit plutôt que d'en avoir reçu quelque atteinte. Au lieu du chiffre de 2,000,000 et plus, auquel on estimait la satisfaction à donner, Louis XIV fixa 50,000 livres de Piémont, payables en dix ans. Quant aux garanties d'obéissance, ce que l'on exigea des Vaudois fut un acte authentique de soumission et une prestation de serment; ils durent aussi consentir à la présence d'un commissaire du duc dans leurs synodes et à quelques autres points de détail.

Au reste, Charles-Emmanuel n'abusa point de sa victoire. Loin de là, mieux éclairé, à ce qu'il paraît, sur les vrais intérêts de son gouvernement, et plus libre, peut-être, depuis la mort de sa mère Christine, de suivre les généreux mouvements de son cœur, ce prince rendit justice à ses sujets vaudois. Il se ressouvint du zèle qu'ils avaient déployé pour sa cause, en 1638, 1639 et 1640, lorsqu'une grande partie de ses états avait pris parti pour ses oncles contre lui. Enfin, la guerre qu'il eut à soutenir, en 1672, contre les Génois, et dans laquelle les Vaudois, volant sous ses drapeaux au premier appel, le servirent avec le plus rare dévouement et le plus grand courage, acheva de ramener son cœur à ses fidèles sujets. Satisfait de leur conduite, il leur exprima sa plus complète approbation, dans une lettre pleine de bienveillance, baume restaurant sur les plaies profondes que le fanatisme et la malice de ses serviteurs avaient faites. Les Vaudois, heureux d'occuper une place dans l'amour de

leur souverain, espéraient vivre longtemps en paix sous son sceptre maintenant paternel, quand la mort l'enleva le 3 juin 1678 (1).

Les Vaudois goûtèrent encore quelques années de paix, sous la régence de Madame royale, veuve de Charles-Emmanuel, et sous le gouvernement de leur fils Victor-Amédée II. C'est dans ce temps qu'ils donnèrent une nouvelle preuve de dévouement au prince, en marchant contre les bandits de Mondovi, et en contribuant pour leur part à les soumettre. Mais à l'heure même où ils pouvaient justement se livrer aux plus douces espérances d'une paix durable, il se virent tout-à-coup menacés des plus grands malheurs et entraînés dans la ruine. Des ordres barbares vinrent jeter l'effroi au sein de leurs Vallées. Ils n'eurent bientôt d'autre choix qu'entre l'apostasie, la mort sous mille formes, ou l'exil.

Racontons ces scènes lamentables et leur cause.

Un roi auquel le siècle a donné le surnom de grand, Louis XIV, qui régnait sur les pays au couchant des Alpes piémontaises, sur le puissant royaume de France, essayait d'expier les fautes de sa vie dissolue par la conversion forcée des protestants de son royaume au papisme. Une telle œuvre ne pouvait manquer de lui assurer une indulgence plénière de la part de l'ennemi juré des chrétiens évangéliques ; savoir, du pape siégeant à Rome. Et, tandis qu'il enlevait à ses sujets de la religion réformée tous leurs droits civils, tandis qu'il révoquait l'édit de Nantes qui les garantissait, tandis que par ces mesures cruelles il poussait à l'apostasie

(1) Il n'était âgé que de quarante-un ans. C'est lui qui, à son lit de mort, avec un sentiment d'humilité touchante, ordonna qu'on laissât entrer tout le monde dans sa chambre, afin, dit-il, que les peuples apprissent que les princes meurent comme les autres hommes.

ou forçait à l'exil les meilleurs des Français, il excitait son voisin, le jeune duc de Savoie, à abolir aussi l'Eglise vaudoise.

Victor-Amédée, quoique jeune encore, avait assez de pénétration, pour craindre d'en venir à une telle extrémité avec des sujets qui le servaient fidèlement (1). Il résista généreusement et chrétiennement à cette pernicieuse tentation, jusqu'à ce que M. de Rébenac-Feuquières, ambassadeur de France, lui ayant dit un jour que le roi son maître trouverait le moyen avec quatorze mille hommes de chasser ces hérétiques, mais qu'il garderait pour lui les Vallées qu'ils habitaient, il se trouva obligé, sur cette espèce de menace, de prendre d'autres mesures; et jugeant qu'il y allait de son honneur et de son intérêt à empêcher qu'une puissance étrangère vînt donner des lois à ses propres sujets, il préféra les persécuter lui-même. Un traité fut conclu dans ce sens. Louis XIV promit un corps d'armée pour les réduire.

Les Vallées pressentirent leur malheur quand, peu de jours après la nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes (du 22 octobre 1685), elles entendirent, le 4 novembre, proclamer la défense à tout étranger d'y demeurer plus de trois jours, sans la permission du gouverneur, et à tout habitant de les loger, sous peine de sévères châtimens. Mais quel ne fut pas leur effroi quand tout-à-coup, d'une des extrémités des Vallées à l'autre, retentirent les paroles alarmantes de l'édit du 31 janvier 1686, ordonnant la cessation complète de tout service religieux non romain, sous peine de la vie et de la confiscation des biens, la démolition des temples de la religion prétendue réformée, le bannissement des mi-

(1) C'est Arnaud dont le témoignage certes ne doit pas être suspect, qui nous le dit dans la préface de son *Histoire de la glorieuse Rentrée des Vaudois dans leurs Vallées*, imprimée en 1710, et réimprimée à Neuchâtel, chez Attinger, 1845.

nistres et des maîtres d'école, et, pour l'avenir, le baptême de tous les enfants par les curés qui les élèveraient dans la religion romaine. Par cet édit se trouvaient annulées toutes les libertés reconnues et confirmées par la maison de Savoie, de siècle en siècle et de règne en règne, depuis que les Vallées avaient passé sous sa domination au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Une terreur indicible oppressa tous les cœurs. Les traditions et les souvenirs ne rappelaient aucun édit aussi inique. Jamais les Vallées ne s'étaient vues menacées d'un aussi grand danger; jamais du moins il n'avait été si imminent. Si elles ne pouvaient fléchir le duc par des prières, il ne leur restait qu'à prendre les armes et à se défendre jusqu'à la mort. Car des Vaudois, des descendants de martyrs, ne pouvaient songer à l'apostasie. Mais ce fut en vain qu'ils supplièrent leur prince. Leur protecteur naturel, établi de Dieu pour défendre les opprimés, pour exercer la justice, resta sourd à leurs cris. Quelques délais dans l'exécution furent tout ce qu'ils purent obtenir. Etant donc sans espoir de fléchir leur souverain, voyant les troupes piémontaises et françaises se concentrer aux abords de leurs Vallées, entendant enfin les insultes menaçantes des papistes du voisinage, ils prirent quelques précautions défensives; ils se préparèrent à la résistance en cas d'attaque.

Cependant, la nouvelle de l'édit incroyable du 31 janvier excitait, dans toutes les contrées protestantes, l'indignation et la pitié. Les princes allemands, la Hollande, l'Angleterre en écrivirent au duc. Les Cantons évangéliques de la Suisse, dont l'amitié et la protection éprouvées avaient déjà été si utiles aux Vaudois, ne démentirent point leurs antécédents. Après avoir adressé au duc une lettre restée sans réponse, ils décidèrent dans une assemblée, tenue à Baden, en fé-

vrier 1686, d'envoyer une ambassade à Turin pour prendre en main la défense de leurs frères en la foi. Les conseillers d'état, Gaspard de Muralt, de Zurich, et Bernard de Muralt, de Berne, choisis pour cette mission, arrivèrent à leur destination au commencement de mars. Ils expliquèrent leur intervention, non-seulement par la conformité de leur foi avec celle des Vaudois, mais encore par l'intérêt qu'ils mettaient à ce qui concernait les patentes de 1655 et de 1664, que l'édit du 31 janvier annulait et qui étaient en partie le fruit de leur médiation. Dans le mémoire qu'ils présentèrent, ils firent valoir, en faveur de leurs frères opprimés, de pressants motifs de tolérance. Ils s'attachèrent surtout à faire ressortir le point de vue historique de la question qui était concluant. Ils représentèrent que les Eglises des Vallées du Piémont ne s'étaient point séparées de la religion de leur prince, puisqu'elles vivaient dans celle qu'elles avaient reçue de leurs pères depuis plus de huit siècles, et qu'elles professaient avant de passer sous la domination de Savoie; que les ancêtres de son altesse les ayant trouvées en possession de leur religion, les y avaient maintenues par diverses concessions, et principalement par celles de 1561, 1602, 1603, entérinées en 1620, au prix de six mille ducats, tout autant d'actes établissant, comme loi perpétuelle et irrévocable, le droit des Vaudois à exercer leur très-ancienne religion. Ils rappelaient aussi que, malgré l'erreur de Gastaldo et le trouble suscité par son ordonnance, le père de son altesse avait reconnu et confirmé les privilèges des Vaudois par deux patentes solennelles, perpétuelles et irrévocables, des années 1655 et 1664, entérinées en bonne forme. Les ambassadeurs rappelaient enfin les engagements que les prédécesseurs de son altesse avaient pris à la face de l'Europe, lorsqu'ils avaient été sollicités par des rois, des princes et des républiques à

confirmer aux Vaudois leur liberté religieuse. Le mémoire démontrait aussi que les Vaudois n'avaient donné aucun sujet de plainte qui pût justifier un tel décret (1).

La réponse que le marquis de Saint-Thomas fit au nom de son souverain au mémoire des ambassadeurs renfermait un aveu humiliant. Ce ministre des affaires étrangères déclara que son maître n'était pas libre de retirer ou de modifier son décret; qu'il avait des engagements qui ne pouvaient se rompre; que le voisinage d'un roi puissant et jaloux de sa considération imposait au duc la ligne de conduite qu'il suivait. Les lettres des princes protestants ne purent pas davantage détourner Victor-Amédée de la persécution projetée. (V. *Histoire de la Négociation.*)

Les ambassadeurs suisses avaient reçu ordre de leurs seigneurs, s'ils ne pouvaient faire retirer ou modifier considérablement le décret, d'obtenir pour les Vaudois leur liberté d'émigrer dans d'autres contrées. La cour de Turin, que l'on sonda, ne parut pas s'y opposer, et consentit à ce que les députés en allassent faire la proposition aux Vallées. (V. *Histoire de la Négociation de 1686*, p. 58 et suiv. — *Histoire de la Persécution, etc.*, en 1686; Rotterdam, 1689, p. 8 et suiv.)

L'assemblée des délégués des communes (2) n'ouït pas, sans un trouble extrême, le rapport que les ambassadeurs lui firent de la situation désespérée de leurs affaires, et la proposition toute nouvelle d'émigrer en masse. Les Vaudois

(1) L'historien Botta, qui n'est pas très-favorable aux Vaudois, dit : que non-seulement ils étaient innocents *cette fois*, mais que même ils avaient bien mérité du gouvernement. (*Storia d'Italia*, t. VI, p. 340.)

(2) Il n'est pas dit où se tint cette assemblée; mais la correspondance des Vaudois, toujours datée d'Angrogne, indique assez que les diverses assemblées se tenaient en ce même lieu.

avaient cru que l'Europe réformée leur obtiendrait la garantie de leurs libertés.... Et, au lieu de ce secours efficace, on ne leur laisse voir de salut que dans l'abandon de leur terre natale. A quoi se résoudre? Quel parti choisir? Ils consultent leurs bons amis, les ambassadeurs. Ceux-ci, en gémissant, leur conseillent l'éloignement..... certains qu'en présence des forces réunies de la Savoie et de la France, les Vaudois n'ont aucune chance d'échapper à une ruine épouvantable et définitive.

Pendant que les ambassadeurs retournent à Turin et confèrent avec les ministres de son altesse, les communes vaudoises s'assemblent à Angrogne, les 28-18 mars 1686, et délibèrent. Si la considération des suites d'une guerre disproportionnée et acharnée les persuade d'émigrer, d'un autre côté ils ne peuvent penser sans désespoir à quitter le pays de leurs pères, le sol de leur enfance, la terre des martyrs. L'amour de la patrie, unie aux souvenirs religieux, aux traditions glorieuses et vénérables de l'Eglise vaudoise, les lie à leurs rochers. Incertains, divisés d'opinions, ils décident d'écrire leurs angoisses aux ambassadeurs et de s'en remettre à leur prudence.

Ayant pris connaissance de cette lettre, les ambassadeurs demandent que les Vaudois soient autorisés à sortir des états de son altesse royale et à disposer de leurs biens. Mais, sans raison nouvelle, par un brusque changement de politique, le duc se refuse à traiter avec l'ambassade et exige des Vaudois qu'ils viennent eux-mêmes faire acte de soumission et demander la liberté d'émigrer. Evidemment la cour, mécontente de la tournure que prenait l'affaire, tenait à ne pas se lier, ce qui aurait eu lieu en traitant avec les Suisses, et à pouvoir imposer, à des sujets suppliants, des conditions qu'on n'aurait pas osé proposer à leurs défenseurs. Quoique

les ambassadeurs eussent pu se regarder comme offensés par le refus de la cour de traiter de l'émigration avec eux, leur prudence ne les abandonna pas, leur charité les soutint. Ils obtinrent du moins des ministres de son altesse de régler les termes et les clauses de la soumission. Mais quand ils les eurent proposées aux Vallées, celles-ci se divisèrent et envoyèrent à Turin des députés en désaccord. Cinq d'entre eux étaient autorisés à faire acte de soumission, ainsi qu'à demander la permission de quitter le pays et de vendre leurs biens. Le sixième, député de Bobbi, de Saint-Jean et d'Angrogne, devait se borner, outre la soumission, à demander la révocation de l'édit du 31 janvier. Les ambassadeurs, se trouvant dans un grand embarras par cette division des communes vaudoises, réclament à la cour un nouveau délai, pendant que le député en désaccord va chercher de nouvelles instructions (1). Mais le temps s'écoule. Les ennemis des Vallées se hâtent, et Victor-Amédée publie, le 9 avril, un nouvel édit déclaré définitif.

Par cet acte, qui mettait fin en effet à toute négociation ultérieure, puisqu'il réglait d'avance tous les points en discussion, il ne restait aux Vallées qu'à choisir entre une entière soumission à la volonté absolue et arbitraire du prince, et un exil entouré de dangers, d'embûches et d'angoisses. D'après l'édit, il restait loisible à la plupart de demeurer aux Vallées (le prince se réservait toutefois d'exiler ceux qu'il trouverait bon), mais aux conditions suivantes : Les Vaudois mettraient bas les armes et se retireraient chacun dans sa maison ; ils ne feraient plus d'attroupements ; ils ne tiendraient plus d'assemblées quelles qu'elles fussent. Les dommages soufferts par les pères missionnai-

(1) Il revint avec les mêmes instructions. Les trois communes persistaient dans leur manière de voir.



res, par les catholiques et les catholisés, leur seraient payés au moyen des biens des susdits de la religion prétendue réformée. L'édit du 31 janvier était d'ailleurs confirmé. Quant à ceux qui voudraient sortir des états de son altesse, il leur était accordé d'emporter les effets qu'ils désiraient, et de vendre leurs biens à des catholiques, ou de les faire vendre par un petit nombre de mandataires, dans les trois mois qui suivraient leur départ. Le voyage se ferait par brigades et sous la surveillance de l'autorité. Les lieux de départ et les jours de rassemblement étaient fixés.

Quelle que fût l'intention qui avait dicté ce décret, qu'on eût espéré de diviser les Vaudois ou non en leur offrant deux moyens de sortir d'embarras au lieu d'un, l'abandon des assemblées religieuses, ou l'abandon du sol, toujours est-il que le but fut manqué. Loin de les désunir, le décret les réunit tous dans un même sentiment, celui de rester et de se défendre. Car ils virent, dans les diverses parties de l'ordonnance, l'intention de se défaire d'un certain nombre d'entre eux et de forcer le reste à embrasser le papisme. Car, pourquoi maintenait-on le décret du 31 janvier qui forçait les Vallées à démolir leurs temples, si la cour consentait sérieusement au départ? Pourquoi se réservait-elle de renvoyer ceux qu'elle voudrait, si elle ne posait pas en fait que le plus grand nombre resterait? Evidemment, elle ne voulait pas que tous les Vaudois partissent, et, d'un autre côté, elle prenait ses mesures pour que le culte évangélique ne pût plus être célébré : n'était-ce pas dire que les intraitables seuls seraient conduits hors du territoire, et que tous les autres seraient contraints à passer au papisme? C'est ce que chacun sentit (1). En présence d'une si dure

(1) Un fait confirma leurs soupçons : environ quinze pères de famille,

extrémité, on n'eut d'autre choix que la persistance dans une résistance armée. On se prépara donc au combat. Mais, auparavant, les ministres furent invités à prêcher au peuple et à lui distribuer la sainte cène le dimanche suivant qui était le jour de Pâques.

Malheureusement, il y avait des principes de désunion parmi les Vaudois. La vallée de Saint-Martin penchait pour la soumission et pour l'exil. L'Eglise de Villesèche, en particulier, écrivit aux ambassadeurs qu'elle y était décidée, les priant d'obtenir pour elle un sauf-conduit. Le duc le refusa : on ne l'avait pas demandé à temps, répondit-on.

Les ambassadeurs qui, voyant l'inutilité de leur médiation, se préparaient à partir, reçurent encore avant leur départ deux lettres datées d'Angrogne, adressées, l'une aux Cantons évangéliques, au nom des Vaudois, l'autre aux ambassadeurs, au nom des pasteurs, lettres touchantes où la reconnaissance se répandait en excuses sur le peu de fruits des démarches des Cantons et de leurs députés. Assurément, en les lisant, leurs généreux bienfaiteurs ne purent pas se dire qu'ils eussent travaillé pour des ingrats.

Cependant, Victor-Amédée s'était rendu au camp, formé dans la plaine, aux pieds des Alpes vaudoises, où il avait réuni sa garde, toute sa cavalerie et son infanterie, ainsi que les milices de Mondovi, de Bargès et de Bagnol, outre un grand nombre de fourrageurs. Il y passa aussi en revue

ayant demandé aussitôt après la promulgation de l'édit, de sortir des états du duc, ne purent l'obtenir, et comme la plupart refusaient d'apostasier on les mit en prison, où les uns moururent et d'où les autres ne sortirent que neuf mois plus tard avec les autres prisonniers. (V. *Histoire de la Persécution*,... p. 14.)

les troupes françaises commandées par Catinat. Celles-ci se composaient de quelques régiments de cavalerie, de sept ou huit bataillons d'infanterie qui avaient passé les monts, et d'une partie des garnisons de Pignerol et de Casal.

De leur côté, les Vaudois étaient sous les armes au nombre de deux mille cinq cents. Ils avaient fait dans chacune de leurs vallées quelques retranchements en gazon et en pierres sèches. S'ils eussent concentré leurs forces, au lieu de les éparpiller ; s'ils eussent abandonné les postes avancés pour se retirer dans les asiles des montagnes ; surtout, s'ils eussent été tous d'un même sentiment sur la marche à suivre ; s'ils eussent eu à leur tête des hommes expérimentés, de cœur et influents, comme un Léger et un Janavel ; si, du moins, ils n'eussent pas compté dans leurs rangs des irrésolus, des lâches et probablement des traîtres, l'issue eût été différente ; mais, dans l'état actuel des choses, elle ne pouvait être que désastreuse.

Le 22 avril, l'armée papiste s'ébranla, divisée en deux corps ; les troupes du duc entrèrent dans la vallée de Luserne, conduites par leur général, Gabriel de Savoie, oncle de son altesse. Les troupes françaises, commandées par Catinat, prirent la route des vallées de Pérouse et de Saint-Martin. Nous accompagnerons d'abord celles-ci.

Parties avant jour, elles suivirent la rive gauche du Cluson, en le remontant. Arrivées vis-à-vis du grand village de Saint-Germain, Catinat en détacha une division d'infanterie et de la cavalerie, avec ordre, tandis qu'il continuait sa route, de chasser les Vaudois de cette localité. Ceux-ci, en effet, au nombre de deux cents durent bientôt se replier derrière les retranchements qu'ils avaient élevés du côté de Pramol. Là, le colonel français de Villeveuille rencontra une résistance invincible. Les soldats, dans la pro-

portion de six contre un, luttèrent sans succès pendant dix heures et enfin reculèrent. Voyant cela, la petite troupe vaudoise les poursuivit, les épouvanta, les chassa devant elle jusqu'au-delà du Cluson. Villevieille lui-même s'était jeté dans le temple de Saint-Germain avec soixante et dix hommes. Sommé de se rendre, il refusa toujours, même une capitulation honorable. Il aurait cependant été forcé dans sa retraite, si la nuit n'était survenue, pendant laquelle de nouvelles troupes vinrent de Pignerol le dégager. Cinq cents morts ou blessés furent regrettés par les Français.

Catinat avait continué sa route et investi le val Saint-Martin. Le lendemain 23, il assaillit Rioclaret qui était sans défense, comme toute la vallée, les habitants comptant être au bénéfice de l'édit du 9 avril, puisqu'ils avaient fait dire, par les ambassadeurs, qu'ils se soumettaient et se résignaient à l'exil. Ils ne savaient pas que leur soumission avait été rejetée. Les Français, irrités de la défaite des leurs à Saint-Germain, défaite qu'ils venaient d'apprendre, ne se contentent pas de piller, de brûler et de violer, ils massacrent sans distinction d'âge ni de sexe, avec une fureur inouïe, tous ceux qui ne se dérobent pas par la fuite à leur barbarie. Catinat, laissant ensuite une partie de ses troupes dans la vallée de Saint-Martin où elles mirent tout à feu et à sang, passe les monts à sa gauche et vient tomber sur le vallon de Pramol, que ses soldats traitent de la même manière. A l'ouïe de ces horreurs, les deux cents Vaudois retranchés en arrière de Saint-Germain vers Pramol, se voyant coupés, se hâtent de quitter un poste maintenant inutile et rejoignent au quartier de Peumian ceux de leurs frères de Pramol, de Saint-Germain, de Prarustin et de Rocheplatte, qui s'y étaient rassemblés.

Tandis que ceci se passait, l'armée de Savoie attaquait la

vallée de Luserne. Arrivée, le 22 avril, à Saint-Jean, elle balaya par le feu de son artillerie et par des charges de cavalerie tous les corps avancés des Vaudois, puis assaillit le vallon d'Angrogne défendu par cinq cents montagnards. Ceux-ci réfugiés dans les retranchements qu'ils avaient relevés, au lieu dit les Casses (Cassa), et sur les hauteurs de la Vachère, témoins déjà de tant et de si terribles combats, y résistèrent à toutes les forces du duc pendant un jour. Mais le 24, ayant appris que la vallée de Saint-Martin s'était rendue, que les Français déjà maîtres de Pramol allaient les prendre par derrière, les Vaudois parlementèrent. Le général Gabriel de Savoie leur promit de les admettre au bénéfice de l'édit du 9 avril, s'ils se soumettaient. Et, comme ils hésitaient encore, il leur écrivit et signa de sa main, au nom de son altesse, un billet ainsi conçu : « Posez promptement » les armes, et remettez-vous à la clémence de son altesse » royale. A ces conditions, recevez l'assurance qu'elle vous » fait grâce et qu'on ne touchera, ni à vos personnes, ni à » celles de vos femmes et de vos enfants. » Sur cette promesse, les Vaudois mettent bas les armes, et l'armée piémontaise occupe leurs retranchements.

Cependant, sous prétexte de les conduire à son altesse pour qu'ils lui fassent leur soumission, on entraîne tous les hommes valides à Luserne où on les retient prisonniers. La soldatesque effrénée, maîtresse des hameaux, se livre en attendant à tous les actes désordonnés de la plus honteuse licence et de la plus terrible brutalité. Les mêmes faits se passent au Pradutour, l'antique boulevard des Vallées, où ceux d'Angrogne, de Saint-Jean et de la Tour avaient retiré leurs biens les plus précieux. Là aussi les Vaudois se fient à une parole trompeuse et se voient indignement traités, eux et leurs familles sans défense. Il en fut de même

des quinze cents personnes réunies à Peumian près de Pramol, des réfugiés à Ciamprama et aux Geymets, localités reculées de la Tour, et disons-le pour éviter les répétitions, de toutes les Vallées. Tous les détachements, même ceux qui sont retranchés dans les lieux les plus forts, s'effraient de se sentir isolés, au milieu d'une population qui se soumet successivement. Inquiets sur leur avenir, ils prêtent l'oreille aux douces paroles et aux promesses de leurs ennemis et se livrent les uns après les autres. Ceux de Bobbi se rendirent les derniers et non sans s'être bien défendus. Ils mirent bas les armes sur les rochers du Vandalin.

Nous ne souillerons pas ces pages par les détails des horreurs que les soldats de Catinat commirent sur le sexe à Peumian, après le départ de ce chef, ni par le récit de celles dont se rendirent coupables les troupes du duc, et surtout les bandes de Mondovi, à Angrogne et dans la vallée de Luserne. Ces indignités, qui ne rappellent que trop celles de la persécution de 1655, ont été énumérées dans l'ouvrage authentique, déjà cité, intitulé : *Histoire de la Persécution des Vallées du Piémont*,... en 1686, imprimé à Rotterdam, en 1689. Il nous suffit de rappeler que les chefs d'armée, dans les guerres contre les Vaudois, ont toujours regardé les femmes et les filles de leurs ennemis comme une pâture à leurs lubriques soldats, les vieillards et les enfants comme des jouets pour essayer leurs épées.

De toutes parts les bandes armées conduisaient à Luserne les prisonniers. On leur avait promis qu'après avoir fait acte de soumission devant son altesse royale elle-même, on les enverrait dans leurs maisons, et que là ils se décideraient pour l'exil ou pour le papisme. Au lieu de cela, ils se virent séparés les uns des autres, le fils de son père, le mari de sa femme, les parents de leurs enfants, et conduits dans des

places fortes. Douze mille (1) personnes, hommes, femmes et enfants, furent en quelques jours arrachées au sol natal et disséminées dans treize ou quatorze forteresses, où nous les verrons bientôt souffrir mille maux. Environ deux mille enfants, soustraits à leurs parents, furent en ce même temps dispersés en Piémont parmi les papistes.

Plusieurs exécutions eurent aussi lieu. Nous ne citerons que celle du ministre Leidet, de Prali. Après avoir passé plusieurs mois en prison, nourri de pain et d'eau, ayant un pied serré dans de pesants ceps de bois qui l'empêchaient de se coucher, il fut condamné à mort, comme s'il eût été pris les armes à la main, ce qui n'était pas, puisqu'il avait été trouvé sous un rocher chantant des cantiques. Les moines qui ne lui avaient laissé aucun repos, car ils venaient pour ainsi dire chaque jour le harceler sur sa foi et le provoquer à des disputes, voulurent se donner le plaisir de le tourmenter encore dans ses derniers instants. Ayant assisté à la lecture de sa sentence, que le martyr entendit sans trouble, les moines ne le quittèrent et ne le laissèrent point tranquille de tout le jour, quoiqu'il les en priât, leur disant qu'il désirait prier Dieu avec liberté d'esprit. Bien plus, ils revinrent le lendemain au point du jour pour l'inquiéter encore. Cependant ils ne purent troubler sa paix. En sortant de prison, il parla de la double délivrance qui allait lui être accordée; savoir, de celle de la captivité qu'il subissait depuis longtemps entre d'étroites murailles et de celle que la mort donnerait à son âme, libre dès ce moment de s'envoler vers le ciel. Il alla au supplice avec une sainte joie. Au pied de l'échafaud, il fit une grande et belle prière dont tous les assis-

(1) C'est le chiffre donné par l'*Histoire de la Persécution*. Arnaud l'élève à quatorze mille, nombre qui correspond mieux à celui indiqué aux ambassadeurs suisses aux Vallées mêmes. (V. *Histoire de la Négociation*, p. 63.)

tants furent extrêmement touchés. Il emprunta ses dernières paroles à son Rédempteur : Mon père, s'écria-t-il, je remets mon âme entre tes mains.

Victor-Amédée avait donc vaincu. Des jardins du palais de Luserne, où il était venu savourer la victoire, il pouvait contempler les ravages que son armée triomphante avait faits. Les campagnes étalées à ses yeux étaient désertes, les ha-meaux sur le penchant des monts, les rians villages avec leurs berceaux de verdure et leurs vergers splendides, ne comptaient plus un seul de leurs anciens habitants ; les vallons ne retentissaient plus des cris des troupeaux ni des voix des bergers ; les champs, les prés, les côteaux vineux, les pâturages alpestres, toute cette nature autrefois si belle, toutes ces contrées si heureuses le printemps précédent, étaient réduites en une vaste solitude, triste comme les plus âpres rochers. Plus de saints cantiques ne s'y feront entendre pour célébrer l'auteur de tant de merveilles. Ceux qui cultivaient ces beaux lieux sont, les uns morts, et leurs cadavres couvrent le sol ; les autres, entassés dans des prisons, ignorant leur sort réciproque ; d'autres, enfin, ce sont des enfants, livrés à la merci d'étrangers, qui ne cesseront de les persécuter que lorsque ces pauvres créatures auront oublié leurs parents, leur patrie et leur religion. Mon Dieu ! quel outrage sanglant cette peuplade avait-elle donc fait à son prince pour être traitée ainsi ? Était-ce une tribu féroce, une race adonnée au vol, au pillage, à l'assassinat ? Tu le sais, Seigneur ! ils respectaient ton nom ; ils ne demandaient qu'à suivre tes préceptes ; ils aimaient leur prince ; son honneur et sa gloire leur étaient chers. Fidèles, dévoués, soumis à ses lois, ils ne lui avaient préféré que toi, et n'avaient résisté à sa volonté que lorsqu'il avait essayé de les détourner du culte qu'ils te rendaient depuis des siècles.



Sur les alpes écartées, dans le fond des bois, dans les creux des rochers, quelques hommes avaient cependant réussi à cacher leur présence, vivant chétivement de restes de provisions et de ce qu'ils pouvaient trouver autour de leurs retraites. Et quand les Français se furent retirés, avec les bandes de Mondovi et une partie des troupes piémontaises, on vit ces infortunés sortir de leurs cachettes. Bientôt réunis, ils s'entraidèrent. Contraints souvent de descendre dans les lieux habités pour y chercher de la nourriture, ils s'y rendirent redoutables. La force armée qui leur donna souvent la chasse ne put, ni les intimider, ni les atteindre. Leur audace s'en accrut d'autant. Ne pouvant se défaire d'eux, on leur offrit des saufs-conduits à condition de passer à l'étranger. Ils n'y consentirent que lorsqu'on leur eut donné des otages qu'une bande gardait tandis que l'autre voyageait, et que l'on eut permis à quelques-uns de leurs parents, prisonniers dans les places fortes, de partir avec eux. Ils arrivèrent en Suisse en trois détachements dans le courant de novembre (1).

Les Cantons évangéliques de la Suisse, quoique leur intervention eût été vaine et qu'ils n'eussent pu sauver leurs frères en la foi de la catastrophe qui les avait atteints, n'avaient pas cessé de s'intéresser vivement à eux. Ils avaient supplié Dieu en leur faveur, dans un jour de jeûne extraordinaire, et ordonné des collectes dans tout leur territoire (2). Ils redoublaient leurs instances auprès de la cour de Turin. Et, comme il leur avait été répondu que le comte de Govon,

(1) DIETERICI, *die Waldenser*, p. 136. — BOYER, p. 260. — *Histoire de la Persécution*, p. 27. — *Archives de Genève*, registre du 26 novembre 1686, p. 306. On y lit que quatre-vingts hommes, femmes et enfants vaudois viennent d'arriver. *Idem* pour les autres détachements.

(2) Extrait des registres publics de Berne, *Livre des Mandats*, p. 726.

résident de Savoie en Suisse, avait reçu des pouvoirs pour traiter avec eux, ils chargèrent de cette mission deux députés, après s'être concertés sur les bases de la négociation dans leur assemblée, à Arau, en septembre 1686. Les mandataires convinrent, sauf ratification, que tous les prisonniers seraient mis en liberté, vêtus convenablement, conduits et défrayés jusqu'aux frontières de la Suisse, aux dépens du duc; que ceux qui erraient encore sur les montagnes recevraient des saufs-conduits pour la même destination. Les Suisses s'engageaient à leur tour, à les recevoir et à les garder dans le cœur de leur pays, pour qu'ils ne pussent pas retourner en arrière. La ratification de la convention fut immédiate de la part des Suisses; elle fut moins prompte de la part du duc, qui toutefois la signa.

La décision des Cantons évangéliques de la Suisse est au-dessus de tout éloge. Ils se chargent de tout un peuple de malheureux. Ils auront des milliers de gens faibles, souffrants et découragés à nourrir, à loger et à établir. Quel fardeau pour leur médiocrité! Il est vrai qu'ils peuvent compter d'avance sur les secours des protestants de l'Europe; mais ils ignorent dans quelle proportion. La source en est tarie en France, d'où les protestants persécutés s'échappent par milliers, réclamant pour eux-mêmes un asile et quelquefois aussi du pain. L'Angleterre, dont le roi catholique romain, Jacques II, favorise la religion du pape, et qui elle-même se débat contre ses prétentions, n'aura peut-être pas assez de liberté pour faire des collectes en faveur de ses anciens protégés. La Hollande et l'Allemagne seules, quoique fatiguées par des guerres longues et dispendieuses, sont en mesure de secourir encore les malheureux qu'elles ont si souvent soutenus dans leur détresse. Les Cantons leur ont fait savoir leur intention. Ils s'attendent à une réponse favorable. Bientôt l'électeur de

Brandebourg, Frédéric-Guillaume, répondra le premier à leur appel ; les Etats de Hollande le suivront, et après eux plusieurs princes allemands qui seront nommés en leur lieu. Pour le moment, payons notre premier tribut d'admiration à ces Cantons suisses que leur proximité des Vallées invitait à donner avant tous leurs frères la preuve de leur sincère charité à des disciples de Christ sous la croix.

L'automne tendait à sa fin, la neige blanchissait déjà les sommités des passages des Alpes ; bientôt elle allait couvrir toutes les pentes et menacer de ses avalanches et de ses rapides tourbillons les voyageurs imprudents ou attardés. Cependant les Vaudois étaient encore en prison. Ils y étaient entrés au printemps, au nombre de douze ou quatorze mille, selon les relations. Ils ne pouvaient tous être rendus à la liberté, puisque déjà cinq cents d'entre eux n'étaient plus sous la dépendance du duc. Ce prince, voulant se montrer reconnaissant du secours que le roi de France lui avait fourni, les avait envoyés en présent à sa majesté très-chrétienne qui les avait placés sur ses galères (1), à Marseille. Un grand nombre de ceux qui étaient restés dans les forteresses y étaient morts de chagrin ou de maladie. Un changement de situation si complet avait courbé vers la tombe des hommes habitués au grand air, à la vie des champs et des chalets, et surtout à la liberté. La mauvaise eau, une chétive nourriture, leur entassement dans des salles étroites, sur les dures briques dont elles étaient pavées, ou sur une paille en poussière ou même pourrie, la chaleur étouffante de l'été, le froid des nuits aussitôt que vint l'hiver, et la vermine qui couvrait leurs corps amaigris, avaient aggravé la disposition malade de plusieurs et engendré des épidémies. On compta même

(1) Voir DIETERICI, ... p. 128.

jusqu'à soixante et quinze malades à la fois dans une seule salle. Du reste, ils ne recevaient que peu ou point de secours médicaux. On raconte que plusieurs enfants qui avaient la petite vérole périrent, parce qu'on les laissa exposés à la pluie..... Si les Vaudois manquaient de secours pour leurs corps souffrants, en revanche ils étaient obsédés par les moines. Toujours est-il que, de douze mille au moins qu'ils étaient à leur entrée en prison, il n'en sortit pour se rendre en Suisse que trois à quatre mille. Qu'étaient devenus tous les autres ? Pour la plupart ils étaient morts ; d'autres s'étaient catholisés (1) ; plusieurs enfants et jeunes gens avaient été soustraits ; enfin, un nombre considérable d'adultes avaient été condamnés pour leur vie aux fortifications et aux galères.

Au reste, il est un fait qui achève de prouver l'intention arrêtée où était le gouvernement piémontais de traiter avec la dernière rigueur les misérables restes des Vaudois ; c'est le retard qu'on mit à leur départ et la manière dont on l'effectua. S'il est une saison en laquelle, à moins d'y être obligé, nul ne se met en voyage pour franchir les Alpes, c'est l'hiver. Cette observation encore vraie de nos jours, malgré les routes excellentes qui traversent ces hautes montagnes, l'était surtout il y a deux siècles, quand ces moyens de communication étaient en général bien inférieurs à ce qu'ils sont devenus. Un voyage que quelques hommes robustes n'eussent entrepris qu'avec hésitation, à cause des périls de la saison, du gel et des neiges, il était cruel, il était barbare de le faire entreprendre au cœur de l'hiver, au travers des Alpes, à des milliers d'hommes affaiblis, sortant de prison,

(1) On avait fait espérer à ceux qui apostasieraient qu'on les réintégrerait dans leurs biens, ce qui n'eut pas lieu. On les dissémina pour la plupart dans la province de Verceil. (*Histoire de la Persécution*, p. 32.)

et dont plusieurs relevaient de maladie, à des vieillards cassés par la souffrance autant que par les années, à des femmes et à des enfants, même de l'âge le plus tendre. C'était consentir d'avance à la mort d'une foule d'entre eux, c'était la provoquer. Esprit de Rome, combien tu as fait de victimes !

L'on dira peut-être, non sans fondement, qu'en choisissant cette saison, les ministres de Victor-Amédée comptaient sur le découragement qui s'emparerait des malheureux exilés, à la vue des souffrances et des périls qui les attendaient, pour les induire à l'apostasie et les retenir dans les états de son altesse royale. Mais le but eût-il été louable, le moyen l'était-il ? C'est ce qu'aucun homme quelque peu humain, et à plus forte raison, c'est ce qu'aucun chrétien n'accordera.

L'intention de retenir dans les états du duc ces pauvres prisonniers qui, pendant huit mois, avaient été privés de leur liberté, parut avec évidence dans les moyens qu'on employa pour amollir leur courage. On proclama, il est vrai, que tous, même ceux qui avaient promis d'abjurer, étaient libres de partir ; mais, comme ils l'ont raconté, on essaya de les capter par des promesses et de les effrayer par la description des dangers de toute espèce qui les attendaient sur la route. Plusieurs en effet se laissèrent détourner. Mais rien ne put arrêter l'élan de la masse. Toutefois, l'on empêcha à un grand nombre d'enfants, qui, bien que disséminés en Piémont, eurent connaissance de la proclamation, de rejoindre leurs parents lorsqu'ils essayèrent de le faire. De plus, on ne publia pas la proclamation dans les prisons de Luserne, on l'afficha seulement sur la place ; en sorte que les détenus dans ce bourg ne purent pas profiter de la liberté qui leur était accordée. On retint également les prisonniers qui gémissaient dans les basses fosses d'Asti et leurs parents qui les atten-

daient dans la citadelle de Turin. C'est dans l'enceinte de celle-ci que l'on gardait également neuf pasteurs avec leurs familles, dont il sera parlé ci-après.

Les Vaudois s'acheminèrent par troupes, escortées par des officiers et des soldats de son altesse. On avait promis de les habiller convenablement; mais on ne leur distribua qu'un petit nombre de paires de bas et de mauvais justaucorps. Les deux faits suivants achèveront de peindre la situation de ces malheureux. A Mondovi, ce fut à cinq heures du soir, à l'époque de Noël, que l'on annonça aux prisonniers leur libération; mais en ajoutant que, s'ils ne partaient sur-le-champ; ils ne pourraient plus le faire, parce que le lendemain l'ordre serait révoqué. Craignant de perdre l'occasion favorable, ces malheureux, minés par la maladie, se mirent en route, de nuit, et firent quatre ou cinq lieues sur la neige et par un froid des plus intenses. Cette première marche coûta la vie à cent cinquante d'entre eux, qui moururent en chemin, sans que leurs frères pussent leur donner aucun secours.

Autre fait. Une troupe de prisonniers de Fossan ayant couché à la Novalèse, au pied de mont Cenis, quelques-uns d'entre eux, au départ, font observer à l'officier qui les conduit qu'il s'élève un orage sur la montagne. Dans les Alpes, en hiver, on ne s'y expose jamais sans d'amers regrets. Les Vaudois, à qui leur habitude des montagnes révèle le danger, supplient de suspendre la marche, par pitié pour tant de personnes débiles et épuisées qu'ils comptent dans leurs rangs. Si leur demande amène un retard, ils ne réclameront pas de pain. Ils voient moins de danger dans le manque de nourriture, que dans le voyage par un temps pareil. L'officier refuse..... La troupe est contrainte de se mettre en route, et quatre-vingt-six succombent sous la neige en

tourbillons et glacée (1) : ce sont des vieillards, des malades, des femmes et de petits enfants. Les bandes qui les suivirent, et des marchands qui passèrent quelques jours après, virent les cadavres étendus sur la neige, les mères serrant encore leurs enfants dans leurs bras. Des commissaires suisses, dont il va être fait mention, prirent, en se rendant à Turin, des mesures pour faire inhumer les cadavres à mesure qu'ils paraîtraient à découvert.

Disons cependant, car Dieu nous garde d'injustice ! que tous les officiers ne ressemblaient pas à celui-là. Il en est plusieurs qui déployèrent une grande humanité dans l'accomplissement de leur pénible tâche.

La nouvelle de tant de souffrances dans les prisons et en voyage, apportée par le premier détachement des malheureux Vaudois, ne parvint pas plutôt à la connaissance des magistrats des Cantons que, émus de pitié, obéissant aux inspirations de la charité chrétienne, ils envoyèrent sur les lieux des commissaires chargés de secourir les exilés par tous les moyens possibles. Ces agents, agréés par les autorités piémontaises, s'échelonnèrent dans les premiers jours de février sur la route de Turin ; l'un à Chambéry ou An-necy, l'autre à Saint-Jean-de-Maurienne, un troisième à Lans-le-Bourg, un quatrième à Suse. C'étaient MM. Roy, châtelain de Romainmôtier, Forestier de Cully, Panchaud de Morges et Cornilliat de Nyon. Leur correspondance avec le gouvernement de Berne montre qu'ils étaient à la hauteur de la commission confiée à leur sollicitude. Chacun, dans sa station, veillait à ce que les infortunés Vaudois eussent, à leur arrivée, pendant leur court séjour et à leur départ, tous les

(1) Outre les quatre-vingt-six Vaudois, il périt encore six des gardes de son altesse royale avec le tambour. (Lettre de M. Truchet dans les archives de Berne, onglet C.)

adoucissements que la maladie, la fatigue, l'âge, la faiblesse ou la froidure leur faisaient désirer. Fournir des moyens de transport aux uns, des médicaments, des vêtements chauds à d'autres, de l'argent à un grand nombre, donner à tous des consolations et des encouragements, telle fut la tâche dans l'accomplissement de laquelle ces hommes de cœur s'attirèrent la louange de leurs supérieurs et la reconnaissance profonde des exilés. Par leurs soins, des infirmes, des multitudes épuisées, abattues, reprirent force et courage, et purent rejoindre leurs frères qu'ils n'auraient jamais été en état de suivre, et qu'ils n'auraient par conséquent jamais revus sans eux. Plus d'une fois, ils accompagnèrent eux-mêmes telle ou telle bande jusqu'à sa destination, parce que le soin des malades et des nombreux enfants exigeait leur présence. Leurs recherches et leurs réclamations amenèrent aussi la libération de la plupart des enfants et des filles enlevés à leurs parents pendant le voyage.

Vers le milieu de février, après le passage des principales bandes vaudoises (1), deux des commissaires, MM. Roy et Forestier, se conformant aux instructions de leurs supérieurs, se rendirent à Turin pour solliciter l'élargissement des prisonniers restants, savoir des ministres et de leurs familles, ainsi que de ceux qui avaient été pris les armes à la main. Ils réclamaient aussi les enfants enlevés dès les premiers désastres.

La présence des commissaires bernois souleva des susceptibilités à Turin. Tant d'insistance fut vue de mauvais œil. La propagande romaine en prit de l'ombrage. Les pasteurs vau-

(1) Les dernières arrivèrent à Genève dans les derniers jours de février. Après quoi les commissaires Panchaud et Cornilliat rentrèrent dans leurs foyers.



dois qui, auparavant, pouvaient sortir quelquefois de leur prison sous la garde d'un employé, n'en reçurent plus la permission (1). Les nombreux laquais *barbets* ou vaudois, que les seigneurs faisaient figurer, dans un costume particulier, derrière leurs voitures, n'y furent bientôt plus aperçus. Au reste, toutes les réclamations restèrent sans effet. Les commissaires obtinrent seulement de visiter les ministres, et encore en présence de plusieurs officiers. Mais, comme si l'intérêt qu'ils leur avaient témoigné était un motif suffisant de resserrer les liens des reclus, on fit partir, dès le lendemain, pour le château de Nice, trois pasteurs avec leurs familles, en compagnie d'un malfaiteur de Mondovi. Le jour suivant, on expédia pour Montmeillan trois autres pasteurs avec leurs familles. Le malfaiteur de Mondovi ne fut pas oublié. Les commissaires, ayant appris le départ des premiers et des seconds, surveillèrent, dans le voisinage de la citadelle, la sortie des derniers. En tête était le bandit enchaîné, puis venait une charrette avec les enfants et les malades, enfin les trois ministres et leurs femmes à pied, accompagnés d'un sergent-major. Dirigés sur le Pô, on les y embarqua pour le château de Verceil. Les commissaires furent à peine admis à échanger quelques mots avec eux et à leur remettre tout ce qu'ils avaient d'argent sur eux. Le père du ministre Bastie, âgé de soixante-quinze ans, atteint en outre par la maladie, avait dû se séparer de son fils et rester dans la citadelle avec une personne de sa famille pour l'assister (2).

(1) Ils étaient au nombre de neuf dans la citadelle de Turin (outre leurs familles comprenant quarante-sept personnes) : c'étaient MM. Malanot ; Jahier, de Pramol ; Laurent ; Giraud ; Jahier, de Rocheplatte ; Chauvié, Bastie, Léger et Bertrand.

(2) Voir la lettre du 2-12 avril 1687, des commissaires à leurs EE. Ouglet C des archives de Berne.

Ce n'est pas que le conseil de son altesse royale eût résolu la perte de ces pasteurs fidèles, il avait même promis de les élargir dans la suite; mais il craignait leur influence sur les exilés et voulait les en tenir éloignés un certain temps encore (1).

Les efforts, pour obtenir le retour des jeunes enfants, enlevés au moment de l'emprisonnement, restèrent sans succès. Les commissaires revinrent dans le courant de mai de l'an 1687, ayant eu la douceur, si ce n'est de sauver tous les malheureux opprimés dont ils s'enquirent, du moins d'avoir empêché de plus grands maux, et d'être devenus pour un grand nombre des appuis contre le découragement, des soutiens dans la détresse, des guides bravant la tempête, des pilotes habiles dirigeant d'une main amie la barque des naufragés vers le port. Christ, le chef de l'Eglise, avait ménagé de fidèles protecteurs et des frères compatissants à ses témoins sous la croix. La Suisse était le foyer où, par ses soins, les enfants des martyrs, les descendants des plus anciens chrétiens, venaient s'asseoir à côté des fils de la liberté, dans les demeures des disciples des réformateurs Calvin, Viret, Farel, Zwingle, OEcoulampade, Haller, anciens et vénérables amis de leurs pères.

Accourez, montagnards des Alpes vaudoises, rejetés par votre prince; venez, familles ravagées par le fer de vos persécuteurs, parents désolés de la perte de vos enfants arrachés de vos bras par la main cruelle de l'Antechrist; hâtez-vous, vieillards affaiblis, veuves en pleurs, et vous enfants abandonnés ou orphelins! Au-delà des limites de votre in-

(1) On retrouvera, parmi les pasteurs vaudois après la rentrée, six des ministres dont il est ici question: Bastie, Léger, Giraud, Malanot et les deux Jahier. Les autres ne sont plus nommés nulle part, à notre connaissance.

grate patrie, Christ, votre chef, votre époux, votre frère, vous attend. Ses frères, qui vous aiment à cause de lui, et parce qu'ils ont reconnu en vous la foi qui est en eux, vous ouvrent leurs bras. Voyageurs fatigués, un jour de repos vous attend, une station bénie, sur le chemin arrosé de larmes qui vous conduit au ciel. (V. les registres de Berne, onglets A, B, C.)

---



---

## CHAPITRE XXV.

LES VAUDOIS RÉFUGIÉS EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE RENTRENT A MAIN ARMÉE  
DANS LEUR PATRIE ET CONQUIÈRENT LA PAIX (1686—1690).

Leur arrivée à Genève. — Dissémination en Suisse. — Projet et première tentative de rentrer aux Vallées. — Offres de l'électeur de Brandebourg et des princes allemands. — Henri Arnaud. — Seconde tentative. — Départ des Vaudois pour le Brandebourg, le Palatinat et le Wurtemberg. — Retour en Suisse de la plupart d'entre eux. — Troisième tentative. — Les Vaudois, réunis dans le bois de Prangins, traversent le lac, — puis la Savoie; — battent un corps d'armée à Salabertrand; — entrent victorieux dans leurs Vallées. — Difficulté de la situation, mesure cruelle. — Les Vaudois maîtres des hautes vallées, attaquent celle de Luserne. — Vainqueurs, puis repoussés. — Se retirent sur les hauteurs. — Désertions. — Forcés successivement se réfugient à la Balsille. — Attaqués en vain avant l'hiver. — Approvisionnement providentiel. — Souffrances. — Essai de négociation. — Attaque de la Balsille. — Siège. — Fuite merveilleuse. — Bonnes nouvelles. — La paix. — Retour des prisonniers. — Bobbi remis aux Vaudois. — Arnaud devant le duc. — Allocution de Victor-Amédée. — Vaudois au service du duc. — Retour des Vaudois épars dans leurs Vallées.

Deux mille six cents Vaudois, hommes, femmes et enfants, venaient d'entrer dans les murs de l'hospitallière Genève (1). Environ cent soixante en deux ou trois bandes les y avaient précédés l'automne précédente. Un nombre à peu près pareil, retardé par la maladie, l'enlèvement ou la prison, rejoignit peu à peu la masse qui, malgré ces renforts, ne monta jamais au chiffre de trois mille, faible résidu d'une population de

(1) C'est le nombre indiqué dans la lettre du 19-29 mars 1687, adressée de Suisse au marquis de Saint-Thomas, ministre du duc à Turin. Archives de Berne, onglet C.

quatorze à seize mille. Encore étaient-ils ou malades ou exténués de fatigue et de besoins, la plupart à peine protégés contre les rigueurs de l'hiver (1) par de vieux vêtements usés dans les prisons. Il y en eut qui trouvèrent la fin de leur vie au commencement de leur liberté, et qui expirèrent entre les deux portes de la ville; mais, autant les plaies à panser étaient considérables, autant la charité genevoise se montra à la hauteur de cette noble tâche. La population courait au-devant des exilés jusqu'au pont de l'Arve, où était la frontière. Le magistrat dut défendre de sortir de la ville au-devant d'eux, à cause des embarras qui résultaient de cet empressement. C'était à qui logerait un de ces chrétiens persécutés. Les plus malades, les plus souffrants étaient ceux qu'on cherchait de préférence (2). S'ils avaient de la peine à marcher, on les portait sur les bras dans les maisons. Leurs hôtes ainsi que l'administration de la bourse italienne pourvurent à l'habillement de tous. Si Genève fit tant pour les Vaudois, c'est qu'elle estima qu'elle recevait de la présence de ces martyrs, en bénédictions spirituelles, plus qu'elle ne leur donnait elle-même en secours temporels.

Une scène, qui se renouvelait toutes les fois qu'une nouvelle brigade d'exilés entrait en ville, fendait le cœur à ceux qui y assistaient, c'était la recherche que les premiers et les derniers arrivés faisaient de leurs parents; c'étaient les questions qu'ils s'adressaient et les réponses qu'ils recevaient sur le sort d'un père, d'une mère, d'un mari, d'une femme, de frères, de sœurs, d'enfants, qu'ils n'avaient pas revus depuis dix mois. On ne sait vraiment quelle réponse était la plus

(1) Le voyage s'était fait en janvier et février 1687. Le duc n'avait vêtu que bien imparfaitement une faible partie d'entre eux.

(2) Arnaud, dit: « Les Genevois s'entrebattaient à qui emmènerait chez soi les plus misérables. »

écrasante de celles-ci : Votre père est mort en prison, votre mari s'est fait papiste, votre enfant a été enlevé, ou, personne n'a plus entendu parler de celui que vous cherchez. Ce n'était donc pas seulement de pain, de vêtements et d'un asile qu'ils avaient besoin, ces enfants des Alpes, c'était aussi d'amis sincères qui pleurassent avec eux et qui les consolassent dans leurs afflictions.

S'ils trouvèrent à Genève des âmes compatissantes, ils en rencontrèrent aussi de nombreuses dans les villes et les campagnes de la Suisse protestante et de l'Allemagne, où la fraternité chrétienne les accueillit (1); car ils ne purent rester à Genève. Le traité conclu par les Cantons évangéliques avec le duc pour l'émigration des Vaudois spécifiait leur éloignement des frontières. Aussi, à mesure qu'ils se remettaient de leurs fatigues, ils étaient transportés dans le pays de Vaud et de là par Yverdon (2), par les lacs et les rivières dans l'intérieur de la Suisse.

Les Cantons évangéliques, Berne surtout, nourrissaient déjà des réfugiés français (3) par milliers. Ces victimes de la cruauté de Louis XIV étaient pour un quart, ou pour un tiers d'entre eux, assistés par la charité publique et particulière. Les Vaudois, dénués de tout, devenaient donc pour l'état

(1) Un Vaudois, l'auteur de l'*Histoire de la Persécution des Vallées du Piémont*, imprimée à Rotterdam, en 1689, et auquel nous avons emprunté la plupart des détails précédents, exprime sa reconnaissance en ces termes : « C'est à l'égard des Vaudois aussi bien que des autres réfugiés que » l'on peut dire que le pays de Suisse est un port assuré que la main de » Dieu a formé pour garantir du naufrage ceux qui sont exposés aux flots » de la persécution. »

(2) M. Louis du Thon, à Yverdon, fut chargé par leurs excellences de Berne de pourvoir aux transports.

(3) Il y avait parmi eux de nombreux Vaudois du Pragela, du Queyras et des autres vallées du haut Dauphiné.

et pour la population l'occasion d'un surcroît de dépense, une charge pesante. Mais de sages mesures avaient été prises. Berne, par exemple, avait fait ses préparatifs, dès l'instant que l'émigration avait été décidée. Cinq mille aunes de toile de lin d'Argovie avaient été réduites en chemises. Une égale quantité de drap de laine commune de l'Oberland avait servi à la confection de chauds vêtements. Des centaines de paires de souliers attendaient dans des dépôts. Les baillis, instruits à temps de la volonté de leurs excellences, avaient stimulé, s'il en était besoin, les sentiments généreux des administrations communales et des particuliers. Un nouveau jeûne, en février 1687, au moment où la plus grande masse des exilés entrait à Genève, avait préparé les cœurs par les inspirations de la religion. Une nouvelle collecte avait été faite en même temps. Les Suisses réformés reçurent à bras ouverts leurs frères du Piémont, comme ils venaient de recevoir ceux de la France, et avec plus de compassion encore, car les Vaudois en avaient plus besoin. Les Cantons évangéliques se les partagèrent dans une proportion déterminée d'avance entre eux. Zurich en prit trente sur cent; Bâle douze; Schaffhouse huit; Saint-Gall, Appenzel extérieur, les Grisons et Glaris en reçurent aussi. Berne se chargea de quarante-quatre sur cent, dont il plaça une partie à Bienne, à la Neuville et dans le comté de Neuchâtel.

La charité n'était sans doute pas égale partout. Avouons même qu'elle était contrainte en quelques endroits, étant provoquée par l'autorité. Quelques réfugiés piémontais se plainquirent. Tous ceux qui les employaient comme ouvriers ne les traitaient pas toujours convenablement. Il se peut cependant que la bonne réception qui leur avait été faite en certains lieux les eût rendus plus difficiles dans d'autres, et surtout que l'ennui, que le mal du pays, ne les disposât

quelquefois à la mauvaise humeur ou au découragement. Cependant, la généralité des exilés se montra sensible et reconnaissante. « Nous n'avons pas d'expressions assez fortes, » écrivirent ceux d'entre eux qui partirent plus tard pour le » Brandebourg, pour vous témoigner la reconnaissance que » nous avons de vos bienfaits. Nos cœurs, pénétrés de toutes » vos bontés, iront publier dans les climats reculés cette » charité immense dont vous avez recréé nos entrailles et » subvenu à tous nos besoins. Nous aurons soin d'en instruire nos enfants et les enfants de nos enfants, afin que » toute notre postérité sache que, après Dieu, dont les grandes compassions nous ont empêchés d'être entièrement » consumés, c'est à vous seuls que nous devons la vie et la » liberté (1). »

Pendant que les victimes d'une politique fanatique se reposaient sous le toit de l'hospitalité chrétienne, la question de leur avenir occupait activement leurs protecteurs de l'Allemagne, de la Hollande et de la Suisse (2). L'électeur de Brandebourg et plusieurs princes allemands leur ouvraient leurs états. L'on parlait en Hollande de leur faciliter une émigration en masse, au cap de Bonne-Espérance, ou en Amérique (3). L'écho de ces voix amies répétait leurs offres aux oreilles des Vaudois et remplissait leurs cœurs d'inquiétude. Quand, l'année auparavant, les députés suisses leur avaient

(1) Lettre du 26 juillet 1688, signée au nom des Vaudois recueillis dans le territoire de Lenzbourg, par Daniel Forneron et Jean Jalla. (Archives de Berne, onglet D.)

(2) L'Angleterre gouvernée par un prince papiste, Jacques II, qu'elle allait bientôt expulser, à cause de ses tentatives d'oppression religieuse, n'était point et ne pouvait pas être alors une protectrice efficace pour les Vaudois.

(3) Lettre du pasteur Bilderdeck aux Vaudois. (Voir *Vallées Pittoresques*, par BEATTIE; Londres et Paris, 1838, p. 118.)



proposé l'abandon de leur patrie, comme seul moyen d'échapper à de plus grands maux encore, une nombreuse partie d'entre eux s'y était énergiquement opposée. Ils n'y avaient consenti que lorsque, prisonniers depuis des mois dans les forteresses du Piémont, il ne leur était resté, outre l'apostasie, que ce moyen d'en sortir. Maintenant que les cachots et leur éloignement prolongé d'une patrie bien aimée ne la leur ont rendue que plus chère, ils éprouvent une angoisse infinie à la pensée qu'ils pourraient ne jamais la revoir et qu'on voudrait qu'ils y renonçassent à toujours. Assurément, ils rendent grâces à Dieu et bénissent leurs frères de leur avoir obtenu la liberté, de les avoir nourris et consolés, et de leur offrir encore des maisons et des champs. Mais les lieux où l'amour de Dieu et la charité chrétienne leur offrent des asiles ne peuvent prendre dans leur imagination la place du sol natal. La terre étrangère, quelque bienveillants qu'en soient les habitants qui consentent à la partager avec eux, ne saurait être pour eux la patrie, la terre de leurs pères. Ils ne peuvent oublier ces lieux, théâtre de leur enfance, que l'habitude de les voir avait pour ainsi dire identifiés à leur être, cette maison paternelle pleine des souvenirs les plus doux, l'ombrage de leurs figuiers et de leurs châtaigniers, les champs, les coteaux qu'ils ont cultivés, les montagnes majestueuses, aux gras pâturages, sur lesquelles ils ont mené paître les troupeaux ; leur âme se complait dans les images et dans les souvenirs qu'elle a emportés et qui ont doublé de prix à leurs yeux. O chrétiens de Suisse, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, bienfaiteurs des Vaudois, ne vous irritez pas de cette apparente indifférence pour vos bienfaits, car vous avez aussi une patrie qui vous est chère. Et toi, Seigneur des cieus et de la terre, pourrais-tu désapprouver la préférence qu'ils donnent au pays où leurs ancêtres

te restèrent fidèles dès les premiers âges de l'Eglise de ton Fils ? Leur désir de te servir encore sur le sol de la liberté chrétienne, au milieu des tombes des martyrs, leurs aïeux, et de replacer en ces lieux vénérables le flambeau de ton Evangile, pour que la lumière luise encore dans les ténèbres, pourrait-il ne t'être pas agréable ? Que dis-je ? leur dessein même ne viendrait-il pas de toi ? Tu ne veux pas, sans doute, que le témoignage rendu à la vérité par les anciens Vaudois soit affaibli par l'éloignement définitif de leurs fils des contrées où ils te le rendirent.

Le désir des Vaudois de retourner dans leur patrie, bien qu'au fond de tous les cœurs, ne se transforma que successivement en projet, à mesure que l'on pût croire à la possibilité de sa réalisation. Le ministre Arnaud qui, dans la suite, fut le chef de l'entreprise, en fut peut-être l'âme dès son origine ; mais, à la première nouvelle qu'on en eut, on l'attribua au zèle bouillant du héros de Rora, l'intrépide Janel, retiré à Genève, depuis qu'une sentence de mort menaçait sa tête. Genève se croyant compromise vis-à-vis de la Savoie le bannit de ses murs (1). Il y revint bientôt après.

La première tentative des Vaudois de retourner dans les Vallées devait échouer à son début, tant elle fut faite à l'aventure, sans précautions, sans chefs et sans armes, pour ainsi dire. Ceux qui y prirent part arrivèrent tumultueusement de leurs cantonnements de Zurich, de Bâle, d'Argovie et de Neuchâtel, à Lausanne et dans les environs, vers la fin de juillet 1687, n'ayant pris aucune des mesures nécessaires pour une telle expédition. Leur nombre était d'ailleurs peu considérable, trois cent cinquante environ. Arrêtés par le bailli de Lausanne, à Ouchy, où ils cherchaient à s'em-

(1) Archives de Genève.

barquer, ils se soumirent, en gémissant, à l'ordre de retourner aux lieux d'où ils étaient venus. (Tiré des archives de Berne.)

Pour n'avoir pu réussir, les Vaudois n'abandonnèrent point leur dessein. Ils comprirent qu'ils s'y étaient mal pris, qu'il fallait mûrir un plan, faire des préparatifs, et procéder à l'exécution avec ensemble, en secret, sous la direction de leurs chefs. C'est ce qui eut lieu. Leur premier soin fut d'envoyer trois hommes (1) à la découverte des chemins détournés qu'on pourrait suivre pour retourner aux Vallées. Ils devaient éviter les localités populeuses, suivre de préférence les hautes vallées et les cols élevés, passer les rivières vers leur source, puis, parvenus à leur destination, engager des amis à préparer secrètement du pain (2), et à le déposer dans des endroits convenus. Telles furent les principales directions et instructions qu'on leur donna.

Pendant que les trois espions s'acquittaient de leur mission, au péril de leur vie, les Cantons, mécontents de la tentative des Vaudois qui pouvait les compromettre vis-à-vis du duc de Savoie, continuaient de précédentes négociations avec des princes allemands pour l'émigration de leurs hôtes devenus incommodes.

L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, que son siècle a nommé le grand Electeur, prince dont les Vaudois, ainsi que les protestants français, béniront à jamais la mé-

(1) L'un de la vallée de Saint-Martin, l'autre du Queyras, le troisième de celle de Pragela. Le fait que, sur les trois, deux étaient français, des vallées voisines de celles de nos amis, nous montre que le nombre des protestants de ces vallées françaises de Pragela et du haut Dauphiné, qui avaient fui la persécution, était considérable. Ils songeaient maintenant à s'établir dans les Vallées piémontaises.

(2) Dans les hautes Alpes, le pain se fait une fois l'an. On le durcit, il devient comme de la pierre et se conserve comme du biscuit.

moire, ne s'était pas contenté d'intercéder auprès du duc de Savoie, en faveur de ses coreligionnaires opprimés; il s'était montré prêt à recueillir une partie des débris de leur population, et avait écrit, pour des subsides en leur faveur, au prince d'Orange, aux Etats-Généraux de Hollande, à la ville de Brême, à l'électeur de Saxe ainsi qu'en Angleterre. Il ne s'agissait plus que de déterminer le chiffre des émigrants. Des deux mille six cent cinquante-six Vaudois, répartis dans les Cantons, l'électeur consentait à se charger d'environ deux mille. Les vieillards et les malades devaient rester en Suisse. Tels étaient les arrangements pris à Berlin, de concert avec le député des Cantons, le conseiller Holzhalb de Zurich.

Mais les Vaudois, pleins du projet de retourner dans leur patrie, se montraient peu pressés de se rendre dans l'asile que leur offrait la charité du grand électeur à Stendal, dans le voisinage de l'Elbe, au nord de Magdebourg. Ils s'effrayaient de s'éloigner autant de leur ancienne patrie. Le climat et la langue les faisaient aussi hésiter. Des démarches faites par les Cantons évangéliques et par des délégués vaudois avaient aussi incliné les cœurs de l'électeur Palatin, du comte de Waldeck et du duc de Wurtemberg, à mettre des terres cultivables à la disposition des exilés des Vallées. Mais, bien qu'on fût parvenu au printemps de 1688, les Vaudois n'avaient pu se résoudre à se séparer et à s'établir dans leurs lointaines colonies. « Il semble que » ces pauvres gens, disait Rémigius Mérian, résident de » l'électeur de Brandebourg à Francfort, changent tous les » jours de dessein et ne peuvent se décider à rien de fixe.... » Ils soupirent toujours après leur pays et les leurs.... Ils » abusent des faveurs que leur offrent les princes. » (DIETERICI, *die Waldenser*, etc., p. 145 et suiv.)

Obligés cependant par leur position de se prononcer, ils

décident enfin qu'une partie d'entre eux, mille environ, se rendront dans le Brandebourg, mais que les autres se répartiront dans le Palatinat et dans le Wurtemberg, pour n'être pas trop éloignés des états de Savoie; car ils n'ont point oublié leur projet secret. Comment, quand les souvenirs religieux et l'exil vous rendent une patrie doublement chère, comment détourner les regards de dessus les montagnes lointaines qui la cachent? Les captifs, à Babylone, s'écriaient, eux aussi : *Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même. Que ma langue soit attachée à mon palais, si je ne me souviens de toi.* (Ps. CXXXVII, v. 5, 6.)

Le chambellan de Bondelly était arrivé avec mission de conduire les mille Vaudois à leur destination. La mort de son maître, le grand électeur Frédéric-Guillaume, le protecteur des protestants sous la croix, ne mettait point obstacle au départ, Frédéric III, son successeur, ayant manifesté la volonté de recueillir l'héritage de charité que lui léguait son père.

D'un autre côté, les trois espions étaient de retour (1). Leur rapport sur l'état de leurs Vallées, habitées alors par des étrangers, et sur le chemin qu'on pourrait suivre pour y retourner, engagea les directeurs à tenir un conseil, dans lequel la résolution fut prise de faire une seconde tentative par le Valais, le grand et le petit Saint-Bernard et le mont Cenis. Bex, petite ville à l'extrémité méridionale de l'état de Berne (2), au pied des montagnes, près d'un pont sur le Rhône, fut choisie pour le lieu du rendez-vous. Le moment fixé fut la nuit du 9 au 10 juin 1688.

(1) Ils avaient couru de grands dangers. On les avait arrêtés dans la Tarentaise. Ils restèrent huit jours en prison; mais ils eurent, enfin, le bonheur d'être relâchés.

(2) Elle fait aujourd'hui partie du canton de Vaud.

A la tête du mouvement était un homme dont le nom, qui a retenti au loin de son temps, passera à la postérité la plus reculée, un homme de paix et de guerre (1), humble ministre du Seigneur et chef d'armée, à la parole éloquente et diserte, nourrie de l'Écriture sainte quand il s'agissait d'instruire et d'exhorter, au langage onctueux et fervent, quand, à genoux, il priait le Père des miséricordes pour son Église humiliée, au ton bref et ferme lorsqu'il dirigeait la marche ou qu'il commandait dans la mêlée; cet homme était Arnaud. Né aux environs de Die, en Dauphiné, Henri Arnaud, l'un des pasteurs les plus estimés de l'Église vaudoise, au moment du désastre général de 1686, trop prudent et trop clairvoyant pour se livrer aux troupes du duc, s'était éloigné (2). Et quand le résidu du peuple, auquel il avait consacré sa vie, fut sorti de prison, il le rejoignit. Il séjourna à Neuchâtel avec une partie des siens. Son génie et son caractère résolu le désignèrent aux Vaudois, comme l'homme autour duquel ils devaient se grouper, comme l'âme vivante de leur peuple, comme leur chef, en un mot. Ce fut à lui, en effet, que la confiance générale remit le commandement de l'expédition, depuis longtemps projetée, et qui maintenant était en pleine exécution.

Les Vaudois les plus courageux avaient quitté leurs cantonnements et traversaient la Suisse, de nuit, par des chemins détournés, se rendant à Bex, rendez-vous général (3). Mais, quelque secrète que fût leur marche, elle ne put être

(1) *Ad utrumque paratus.*

(2) Il était présent au poste de Saint-Germain où deux cents Vaudois firent une si belle défense.

(3) Le 5 mai, Joseph Monastère (Monastier) était secouru par la commune de Château-d'Oex, où sa femme fit ses couches. (Archives de Château-d'Oex.)

cachée aux sénats de Zurich et de Berne, non plus qu'au conseil de Genève, qui apprit tout-à-coup que soixante Vaudois, qui servaient dans la garnison, venaient de désertier et d'entrer dans le pays de Vaud. Leur projet étant éventé échoua. Une barque chargée d'armes n'arriva point à Villeneuve où ils l'attendaient. Le bailli d'Aigle, prévenu par leurs excellences, dut se conformer à leurs ordres et arrêter l'expédition. Celle-ci eût d'ailleurs rencontré des obstacles insurmontables. Les Valaisans, d'accord avec les Savoyards, ayant au premier bruit occupé le pont de Saint-Maurice, la clef du passage, les uns et les autres, par leurs signaux, avaient mis tout le Chablais sur pied et le Valais sur ses gardes. L'ordre fatal de rebrousser chemin fut donné avec tous les ménagements de la charité aux six ou sept cents Vaudois, arrêtés dans leur route et réunis dans le temple de Bex, par le généreux Fr. Thormann, bailli ou gouverneur d'Aigle. Ce fut avec les larmes aux yeux qu'il les harangua, leur démontrant que leur projet étant éventé et leurs adversaires en armes, il serait téméraire de songer à passer outre, que leurs excellences ne le pourraient permettre sans être accusées de rompre les traités. Il rendait justice à leur zèle, et, pour incliner leurs cœurs à la patience et à la confiance en Dieu, au milieu de leurs épreuves, il leur rappelait que le Seigneur, qui est attentif aux requêtes de ses enfants et qui tient les temps dans sa main, saurait bien amener lui-même le moment favorable. Ce discours sensé et bienveillant ayant déjà un peu calmé les esprits, leur pasteur et chef, Arnaud, les soumit entièrement par une prédication sur ces touchantes paroles du Sauveur : *Ne crains point, petit troupeau.* (Luc, XII, v. 32.)

Les Vaudois dirigés sur Aigle, logés chez des particuliers, prirent congé, avec gratitude, de ce gouverneur hu-

main, qui leur prêta encore 200 écus pour aider dans leur retour ceux qui habitaient aux extrémités de la Suisse. Ils sentirent surtout ce qu'ils lui devaient, lorsqu'il se virent repoussés de Vevey, où on leur refusa même des vivres, et qu'ils se virent traités avec sévérité, sur toute la route, par l'ordre des conseils de Berne, mécontents, on le conçoit bien, d'une expédition qui compromettrait leur honneur, puisqu'on ne manquerait pas à Turin de les en croire complices. C'est ce qui arriva en effet, mais les Cantons se lavèrent parfaitement d'une telle imputation.

Quant aux expéditionnaires, relégués pendant quelque temps dans l'île de Bienne (Saint-Pierre), ils reçurent, deux mois plus tard, de l'assemblée des Cantons, l'ordre de reprendre la route du nord de la Suisse, de Zurich, de Schaffhouse, et d'accepter, malgré l'opposition que plusieurs continuaient à montrer, les offres charitables des princes allemands. Plus de huit cents personnes, hommes, femmes et enfants, s'embarquèrent sur le Rhin pour se rendre dans les états de Brandebourg. Et tandis que le commandant français de Brissac faisait tirer sur leurs bateaux, Frédéric III leur préparait une cordiale réception. Une partie séparée de la ville de Stendal leur fut donnée pour habitation; d'abondants secours leur rendirent la vie facile. Il leur fut accordé, non-seulement d'avoir leurs propres pasteur et régent, mais encore leurs propres magistrats municipaux et juges. Huit cents Vaudois s'en furent, à leur tour, labourer et ensemençer les riches campagnes du Palatinat, que l'électeur, Philippe-Guillaume de Neubourg, avait mises à leur disposition. Sept cents s'établirent dans le Wurtemberg. Quelques centaines restèrent en Suisse, et en particulier dans les Grisons. Arnaud, après avoir présidé à cette dissémination qu'il ne pouvait que déplorer, partit, accompagné d'un ca-



pitaine vaudois (1), et s'en fut en Hollande consulter sur son projet secret le prince Guillaume d'Orange, qui était mieux que personne au courant des affaires et de la politique européenne. Ce prince qui devait, l'année suivante, monter sur le trône d'Angleterre, à la place du papiste Jacques II, encouragea le persévérant Arnaud, lui faisant espérer que les circonstances seraient bientôt favorables à son entreprise. Il lui conseilla, en attendant, de tenir les Vaudois aussi réunis que possible.

En effet, c'est à peine si quelques mois s'écoulent, et déjà les circonstances politiques favorisent l'accomplissement du projet d'Arnaud. La guerre éclate, l'Allemagne est envahie dans l'automne de 1688. La France couvre le Palatinat de ses soldats. Les Vaudois qui s'y trouvent, craignant ces Français qui leur ont fait tant de mal dans leurs Vallées, se retirent devant eux et reprennent le chemin de la Suisse. Une partie de ceux de Wurtemberg en font autant. Les Cantons évangéliques, touchés de leurs souffrances nouvelles, les accueillent avec bonté; Schaffhouse, surtout, dont ils empruntent le territoire. Bientôt on les dissémine dans leurs anciens logements, même dans les contrées de langue française, comme la Neuville et Neuchâtel. L'intercession de la Hollande ne fut peut-être point inutile, en ces jours-là, aux pauvres exilés, ballotés par les orages politiques, loin de leur patrie. M. de Convenant, député par les Etats-Généraux, suppliait les Cantons, au commencement de 1689, de continuer leur protection aux Vaudois jusqu'à ce que sa majesté britannique, Guillaume d'Orange (2), eût pourvu à leur établissement dans ses nouveaux états. Ainsi protégés,

(1) Baptiste Besson, de Saint-Jean.

(2) Le prince d'Orange passa en Angleterre, en novembre 1688, et fut couronné le 11 avril 1689.

les enfants des Vallées attendent l'heure solennelle du départ, en gagnant honnêtement leur vie, par leur travail, la plupart chez des paysans. Partout on a rendu justice à leur activité et à leur probité. Le seul délit dont l'on ait accusé l'un d'entre eux, fut l'enlèvement d'un fusil, restitué plus tard.

L'aurore de la délivrance, si impatiemment attendue, parut enfin sur l'horizon politique, invitant les Vaudois au départ, à la rentrée à main armée dans leur patrie. La Savoie était dégarnie de troupes; Victor-Amédée les avait retirées en Piémont, où il en avait besoin. La France, attaquée par l'empereur, par la Hollande, et bientôt, on pouvait le prévoir, par l'Angleterre, dont le prince Guillaume d'Orange occupait le trône, la France ayant à se défendre de tous côtés ne pouvait fournir des renforts au duc de Savoie contre les Vaudois qui, une fois dans les retraites de leurs montagnes, sauraient sans doute se défendre jusqu'au jour où leurs puissants protecteurs leur obtiendraient une capitulation honorable.

Rassurés sur le compte de leurs adversaires, il ne restait aux Vaudois qu'à se précautionner contre leurs amis, que la politique contraignait à mettre des obstacles à leur départ. L'entreprise était difficile assurément. Mais si l'on pouvait garder le secret, elle n'était pas impossible. L'expérience de deux tentatives avortées enseigna le silence et une prudence consommée. Berne conçut cependant quelques soupçons, et donna des ordres à ses baillis de Chillon et d'Aigle, à celui de Nyon et à d'autres encore, pour le cas où les Vaudois tenteraient le passage comme l'année précédente. Berne fit aussi surveiller Arnaud qui résidait à Neuchâtel avec sa femme. Toutefois ce chef entreprenant prit si bien ses précautions, fit ses préparatifs avec tant d'habileté, et

donna des ordres si précis, que, malgré la surveillance de leurs excellences, il réussit parfaitement.

Le lieu de rassemblement, assigné aux Vaudois disséminés, était une assez vaste forêt, nommée bois de Prangins, et située au bord du lac Léman, dans le voisinage de la petite ville de Nyon, aux confins du territoire bernois (1). L'étendue de la forêt, sa position isolée le long du rivage, vis-à-vis de la côte savoyarde, qui n'en est distante que d'une lieue, l'avaient fait préférer à tout autre point. L'époque fixée pour le rendez-vous avait été également bien choisie. L'on avait profité de la solennité d'un jeûne général qui, retenant les populations dans les temples et dans l'intérieur des villages, détournerait les regards de dessus les voyageurs armés, et rendrait très-difficile la mise sur pied des milices de la contrée, au cas où l'autorité voudrait s'opposer au rassemblement ou à l'embarquement.

Le mouvement de plusieurs centaines d'hommes armés ne put être caché si bien que les baillis n'en reçussent avis (2).

(1) Cette contrée fait partie actuellement du canton de Vaud.

(2) Le 14 août 1689, au matin, le bailli de Lausanne, M. Sturler, fut averti que cent quatre-vingts Piémontais armés étaient arrivés à Vidy et s'y tenaient cachés en attendant de s'embarquer. Le major de Crousaz leur fut envoyé pour leur enjoindre de renoncer à leur entreprise et de s'en retourner chez eux. Le major fit retirer trois bateaux qui étaient déjà prêts. Les Piémontais furent irrités; ils promirent toutefois de rebrousser chemin. — Le même bailli reçut à minuit la déposition de deux paysans de Romanel sur Lausanne, lesquels déclaraient qu'une troupe de cinq cents hommes, conduite par un officier à cheval, marchant très-vite et en silence, avait passé près de leur village tirant du côté du lac. Il apprit par ses agents que quatre cents de ces voyageurs s'étaient embarqués sur des bateaux venus du côté de Genève. Le lendemain, il sut qu'ils s'étaient dirigés du côté de Nyon. Les autres avaient disparu.

A Morges, ville du bord du lac, à six heures de Nyon, c'est le 15, jour du jeûne, à l'heure du sermon du soir, c'est-à-dire, à une heure,

Mais les soins que les bandes mirent à dérober leur marche dans les bois, et surtout à séjourner sur les terres écartées du bailli de Morges, jusqu'au moment décisif, le soir du 16 août, qu'elles entrèrent inaperçues dans le bailliage de Nyon et dans le bois de Prangins, lorsqu'on les en croyait encore éloignées, puisque dans l'intervalle on s'était assuré qu'elles n'y étaient pas, de telles précautions déjouèrent les mesures que les baillis s'étaient hâtés de prendre. Tous les sujets de craintes n'étaient cependant pas écartés. A peine les principales

que le bailli de cette ville fut averti qu'un grand nombre de Piémontais se trouvaient dans les taillis au-dessous d'Allaman ; il monta aussitôt à cheval avec quelques personnes du lieu et fut s'assurer qu'il y avait là, en effet, environ trois cents hommes armés de bons fusils. Ils avouèrent l'intention de se rendre le soir au bois de Nyon. Le bailli en écrivit à celui de Nyon et voulut les arrêter, mais de cent qu'il crut avoir fait prisonniers il ne put en retenir que dix-sept. Non content de cet essai, il leva des milices et vint au bois de Nyon où il ne trouva personne. Il avait aussi fait séquestrer les bateaux.

Le bailli de Nyon, M. Steiger, qui, d'après les ordres qu'il avait reçus de Berne le mois précédent, avait défendu à tout batelier de conduire aucun Piémontais à Genève ou en Savoie, sous peine de la vie, fut averti, dès le 15 au soir, par le bailli de Morges, du mouvement qui s'effectuait. Il mit un fort détachement de milices au pont de Promonthoux pour surveiller l'arrivée des détachements de Piémontais qu'on disait être dans un bois de châtaigniers sous Saint-Bonnet et Bursinel ou au tailli d'Allaman, et qu'on avait aussi aperçus près du gibet de Rolle. Cette garde fut renouvelée le lendemain, 16 août. On en mit aussi aux avenues du bois de Prangins. Le 15 au soir, puis surtout le 16, le bailli de Nyon fit avertir toutes les milices du bailliage, même celles de la montagne, avec ordre d'être le lendemain, 17 août, à cinq heures du matin sur la place d'armes de Nyon, pour aller de là faire prisonniers et désarmer tous les Piémontais qui se pourraient trouver dans le bois de chêne (de Prangins). Mais, dans la nuit du 16 au 17, les Piémontais, connaissant les mesures prises, s'embarquèrent, quoiqu'ils ne fussent pas tous réunis.

Une lettre des syndics de Genève, du 15 août, annonce à leurs excellences que, la veille, soixante Vaudois étaient partis pour Nyon ou Lausanne, sur divers bateaux. (Archives de Berne, onglet D.)

brigades furent-elles arrivées sur le soir dans le bois de Nyon, qu'elles virent aborder de nombreux bateaux remplis de curieux qui voulaient s'assurer si les bruits en circulation avaient quelque fondement. Cette circonstance qui eût pu leur être fatale, qui les obligea même à s'embarquer plus tôt qu'ils n'avaient compté, avant que tous les leurs fussent arrivés, leur fut d'autre part très-avantageuse, en mettant à leur disposition de nombreux moyens de transport dont ils manquaient.

Ce fut entre neuf et dix heures du soir, le 16 août 1689, le lendemain d'un jour de jeûne, que Henri Arnaud donna le signal du départ (1), en se jetant à genoux sur le rivage et en invoquant à haute voix le Dieu tout bon et tout puissant, qui, dans leurs détresses, était resté leur sauvegarde et leur espérance. Quinze bateaux démarèrent portant sur leurs bords la majeure partie de la petite armée. Un coup de vent qui en écarta momentanément quelques-uns leur fit rencontrer un bateau de Genève qui leur amenait dix-huit des leurs. A peine arrivés au rivage opposé, les transports reprirent le large pour chercher ceux qui avaient dû attendre (2). Mais des quinze bateaux, trois seulement touchèrent encore dans la nuit au bois de Prangins et transportèrent un nouveau détachement sur la côte de Savoie (3). Les autres s'éclip-

(1) Que les voies de Dieu sont impénétrables et difficiles à sonder ! Comment, au milieu d'un tel mouvement en sens opposé, est-il arrivé que les Vaudois, si contrariés, soient partis en nombre le plus convenable, selon toute apparence !.....

(2) Au nombre de six à sept cents, si l'on s'en rapporte à la déclaration du secrétaire Baillival, qui venait de les surprendre et qui leur adressa force exhortations, reproches et menaces, pour les détourner de leur dessein. (Rapport du bailli de Nyon. Archives de Berne, onglet D.)

(3) Un des bateliers de Nyon, le nommé Signat, natif de Tonneins en Guienne, homme zélé pour la religion et réfugié, fut laissé sur le sol savoyard par les autres bateliers, tandis qu'il prenait congé de ses amis

sèrent. Par ce contre-temps, deux cents hommes restèrent sur la rive suisse. Il est à présumer que ce n'étaient pas les plus bouillants. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas armés. Arnaud regretta aussi l'absence d'une vingtaine d'hommes qui, relâchés trop tard à Morges où on les avait arrêtés, ne purent rejoindre. Tous ces hommes du moins regagnèrent leur asile dans les Cantons. Mais la perte la plus déplorable fut celle de cent vingt-deux braves, venant des Grisons, de Saint-Gall et du Wurtemberg. Ils furent arrêtés dans les petits Cantons (papistes) sur la demande du comte de Govon, résident de Savoie, qui avait eu vent de leur voyage, et transférés dans les prisons de Turin d'où ils ne sortirent qu'à la paix. Les Vaudois domiciliés à Neuchâtel, partis le 16 seulement, manquèrent également au rendez-vous, ainsi que le capitaine Bourgeois (1) qui devait commander l'expédition (2).

des Vallées. Ce fut en vain qu'il courut sur le rivage appelant ses camarades, ils emmenèrent son bateau. « Viens avec nous, lui dirent ses nouveaux amis, nous te donnerons une bonne maison, au lieu de ton petit bateau ; » et il partit avec eux.

(1) Le capitaine Bourgeois, d'Yverdon ou de Neuchâtel, officier de mérite, qui avait été prié par Arnaud de prendre le commandement de la petite armée vaudoise manqua au rendez-vous. Soupçonné de poltronnerie, il voulut se laver de cette injurieuse accusation et rejoindre Arnaud. Il rassembla mille Piémontais, Suisses et Français (ceux-ci étaient les plus nombreux), et passa le lac à Vevey, le 11 septembre de la même année. Il eut quelques succès en Chablais, mais il lui devint impossible de contenir sa troupe indisciplinée, qui se livra à la boisson et au pillage, au lieu de gagner du chemin. Parvenus en Faucigny, ils ne purent passer outre. Les troupes de Savoie gardaient tous les cols de montagne, tous les passages. Rejetés sur Genève et transportés sur le territoire suisse par des barques de cette ville, ils se dispersèrent. Le capitaine Bourgeois, arrêté par ordre de leurs excellences, fut condamné à mort, et eut la tête tranchée sur le port de Nyon, en mars 1690. « Il n'y eut pas » d'yeux qui ne fussent baignés de larmes, sinon les siens, » dit un manuscrit. (Gruner, dans VULLIEMIN, *Histoire de la Suisse*, t. XIII.)

(2) Les sources où nous avons puisé, pour ce qui précède, sont : les

Neuf cents hommes avaient effectué le passage du lac, troupe bien petite pour tenter de se frayer un chemin au travers de populations mal disposées et de soldats par milliers, retranchés derrière les courants d'eau ou dans de fortes positions; troupe, au contraire, bien trop nombreuse pour le peu d'aliments qu'elle trouvera dans les lieux écartés où elle va se jeter; foule inhabile, formée de gens de tout âge, endurcis, il est vrai, par le travail, mais étrangers encore à la discipline et aux manœuvres militaires. Que deviendra-t-elle, exposée comme elle va l'être à des privations et à des fatigues incessantes, à la brûlante chaleur durant le jour et au froid glacé des nuits, sans abris le plus souvent, par la pluie, dans des contrées inhospitalières, dans des gorges profondes, au sein des abîmes, ou sur des rocs voisins des neiges éternelles. Ils savent tout cela, ces héritiers du nom vaudois, de la gloire et des souffrances de leurs pères. Seuls maintenant sur la grève du lac qu'ils viennent de traverser, ils touchent de leurs pieds la terre qu'ils vont baigner de leur sueur et de leur sang. Aucune illusion ne les trompe. La dure réalité avec ses dangers et ses privations est là devant leurs yeux, sévère comme la vérité. Mais aucun ne recule, nul ne s'effraie. L'amour de la patrie les enflamme, l'espérance du retour aux lieux qui les ont vus naître, où de temps immémorial leurs pères ont tenu haut élevé l'étendard de la vérité qui est en Jésus-Christ, les anime d'une confiance inébranlable. Le prix du combat leur paraît digne des plus grands sacrifices. C'est une patrie terrestre, au souvenir de laquelle ils rattachent leur foi et leur espérance du salut, par

archives de Berne, de Vaud et de Genève. — *L'Histoire de la Rentrée des Vaudois*, par Arnaud, dont il y a deux éditions, l'une très-rare de 1710, l'autre imprimée à Neuchâtel, en 1845. (DIETERICI, *die Waldenser (les Vaudois)*. Berlin, 1834.)

une association d'idées facile à expliquer chez des hommes pleins des traditions religieuses de leurs ancêtres. En parlant, les armes à la main, pour la reconquérir, leur cœur est à l'aise ; car leur cause est juste. Ils ne réclament rien que ce dont ils ont été privés par la ruse et par la violence (1). Israël dut aussi autrefois saisir l'épée et le bouclier pour soutenir son droit à la possession de la Terre-Sainte. Et eux, les fils des Vaudois, auraient-ils pu abandonner sans remords et sans combat, leurs droits sur la terre des martyrs, leurs ancêtres, sur leur héritage incontestable ? Leur présence sur la côte de Savoie, à l'entrée des états de leur prince, est leur réponse. Et, quant aux moyens d'exécution, ils souhaitent de n'en employer que de paisibles. Leurs armes ne sont tirées que pour leur défense, si on les attaque, ou si l'on s'oppose à leur passage. Ils désirent rester sous le regard du Dieu juste juge, et sous sa sainte protection. Ils espèrent pouvoir répéter dans leur marche et dans toute rencontre, comme les enfants d'Israël : L'Éternel est notre étendard.

C'est entre Nernier et Yvoire, deux bourgs du Chablais, vis-à-vis du bois de Prangins, que Arnaud, le premier, descendit de son frêle esquif avec quatorze compagnons. Poser des sentinelles à toutes les avenues, mettre sa troupe en ordre à mesure qu'elle débarquait, furent ses premiers soins. Il divisa ensuite ses neuf cents hommes en vingt compagnies, dont six étaient composées de Français du Dauphiné (2), voisin des Vallées, et du Languedoc, treize autres

(1) Qu'on ne dise point que la cour de Turin avait tenu les promesses faites par elle aux Vaudois, lorsque MM. de Muralt, députés des Cantons évangéliques, négociaient les conditions de l'émigration, ni celles que le prince Gabriel de Savoie avait faites au nom du duc, son neveu, pour engager les Vaudois, non encore vaincus, à poser les armes.

(2) Savoir, du val Cluson ou Pragela, du Queyras, de l'Embrunois, etc. Leurs capitaines se nommaient Martin, Privat, Lucas, Turel, Fonfrède et Chien.



de différentes communautés vaudoises (1), et une dernière de volontaires qui n'avaient pas voulu faire partie des précédentes. On en forma trois corps : une avant-garde, le centre et l'arrière-garde, selon la tactique des troupes réglées, qui fut toujours observée par les Vaudois dans leurs marches. Deux ministres, outre Arnaud, étaient avec la petite armée, Cyrus Chyon, ci-devant pasteur de Pont-à-Royans, en Dauphiné, et Montoux, du val Pragela. Le premier, Chyon, ne suivit pas longtemps l'expédition ; s'étant rendu avec trop de confiance au premier village (2), pour y obtenir un guide, il fut fait prisonnier et conduit à Chambéry, où il demeura jusqu'à la paix.

La troupe, une fois organisée et en mesure de se défendre, si l'ennemi paraissait, fléchit le genou devant le Seigneur de qui dépendait le succès de l'entreprise, et invoqua avec ardeur son secours tout-puissant. Puis, elle se mit en route dans la direction du sud pour franchir le petit chaînon de montagnes qui sépare le Chablais du Faucigny. Yvoire, menacé, ouvrit ses portes et donna libre passage. Les villages qu'on traversa ne songèrent pas seulement à résister. Quelques gentilshommes, ainsi que des magistrats subalternes, de la personne desquels on s'assura, comme ôtages, durent suivre et même servir de guides jusqu'à ce que d'autres les remplaçassent. Toutefois, ces mesures de rigueur se firent avec tant de ménagements, la discipline de

(1) Angrogne eut trois compagnies et pour capitaines, Laurent Buffa, Etienne Frasche et Michel Bertin ; — Saint-Jean deux, sous les capitaines Bellion et Besson ; — la Tour une, sous Jean Frasche ; — Villar une, sous Paul Pelenc ; — Bobbi deux, sous les capitaines Martinat et Mondon ; — Prarustin une, sous Daniel Odin ; — Saint-Germain et Pramol une, sous le capitaine Robert ; — Macel une, sous Philippe Tron-Poulat ; — Prali une, sous le capitaine Peyrot.

(2) A Nernier probablement.

l'armée fut si sévère que la première crainte des habitants de la plaine qu'on traversait se dissipa, et qu'on vit les paysans avec leurs curés s'approcher, regarder tranquillement défile la troupe, et la saluer même en disant : *Dieu vous accompagne!* Le curé de Filly leur ouvrit sa cave, et les fit rafraîchir sans vouloir aucun argent. Mais bientôt, en gravissant la montagne par le sentier qui conduit à Boège sur la Menoge, en Faucigny, la rencontre qu'ils firent de gentilshommes que, malgré leur ton menaçant, ils firent prisonniers, puis de deux cents paysans armés, sous le commandement du châtelain de Boège et d'un maréchal-des-logis, dont la résistance fut nulle, leur montra néanmoins la nécessité de prévenir les populations. Ils comprirent que, si la prise d'armes devenait générale, l'expédition courrait de grands dangers. On usa donc d'un petit stratagème : on fit écrire de Boège par un des gentilshommes, gardés comme otages, la lettre suivante : « Ces messieurs sont arrivés ici au nombre de deux » mille; ils nous ont priés de les accompagner, afin de pouvoir rendre compte de leur conduite, et nous pouvons » vous assurer qu'elle est toute modérée; ils paient tout ce » qu'ils prennent et ne demandent que le passage. Ainsi, » nous vous prions de ne point faire sonner le tocsin, de » ne point faire battre la caisse et de faire retirer votre » monde, au cas qu'il soit sous les armes. » Cette lettre signée par tous les gentilshommes et envoyée à la ville de Viù, en Faucigny, où l'on arriva à l'entrée de la nuit, fit un assez bon effet; et déjà sur la route on ne trouva plus de résistance; au contraire, on rencontra partout de l'empressement à fournir ce qu'on demandait, jusqu'à des montures et des voitures. Une lettre semblable à la première, envoyée à Saint-Joyre, y prépara une bonne réception à nos voyageurs harassés de fatigue. Toutefois, pour gagner

du chemin, ils passèrent outre. Ce ne fut qu'à minuit qu'ils s'arrêtèrent en rase campagne, et se délassèrent un peu malgré la pluie.

La seconde journée ne se passa pas aussi paisiblement. Cluse, ville fermée, barrait le passage étroit entre la montagne au nord et l'Arve impétueuse au midi. Les habitants en armes bordaient les fossés, les montagnards accouraient vociférant des injures. La fermeté des Vaudois, résolus à forcer le passage, et l'intervention des ôtages qui craignaient pour leur vie, amenèrent une capitulation. Les portes s'ouvrirent et des vivres furent vendus. La petite armée continuant sa route au midi, en suivant le bord oriental de l'Arve, au pied de montagnes rapprochées, des pentes desquelles on aurait pu l'écraser, en roulant des fragments de rocs, arriva par Maglan au grand pont de Saint-Martin, vis-à-vis de Salenche. De très-loin déjà elle avait vu, sur l'autre rive, un cavalier courant à bride abattue, et en avait conclu qu'il allait jeter l'alarme dans la ville, chef-lieu du Faucigny. Arrivée à cent pas d'un grand pont de bois, flanqué de plusieurs maisons et facile à défendre, elle s'était arrêtée et rangée en pelotons serrés pour l'attaque. Mais, fidèle à la règle qu'elle s'était faite de n'arracher par la force que ce qu'elle n'obtiendrait pas de gré, elle fit demander le passage sur le pont et par la ville. Le conseil de ville, évitant de répondre avec précision, avait gagné du temps et réuni six cents hommes. A la vue de ces derniers, les Vaudois comprirent ce qu'ils avaient à faire; et en un clin-d'œil, ils eurent traversé le pont et rangé leur troupe en bataille. Leurs antagonistes se retirant derrière les haies sans faire feu, nos guerriers de deux jours les laissèrent en paix à leur tour, reprirent leur marche, et, quittant la vallée de l'Arve pour se jeter dans une gorge qui s'ouvre au midi

de Salenche, ils vinrent passer la nuit au Cablau, où ils manquèrent de nourriture suffisante, et où ils purent à peine sécher quelque peu leurs vêtements percés par la pluie qui n'avait pas cessé de tomber depuis la nuit précédente. Toutefois, ces pauvres gens bénissaient Dieu de leur avoir fait traverser heureusement, sans combat et sans perte d'hommes, des ponts et des défilés où quelques défenseurs courageux auraient pu leur faire un mal irréparable, et de leur accorder une nuit paisible après tant de fatigues et d'angoisses.

Le repos leur était bien nécessaire ; car ils allaient se trouver en face de difficultés matérielles, dont la perspective seule pouvait abattre le courage d'un homme frais et dispos, combien plus celui d'hommes qui, depuis un grand nombre de nuits et de jours, n'avaient connu d'autre repos ni d'autre sommeil que celui dont ils avaient pu jouir dans leurs courtes haltes, exposés aux injures de l'air, et ces dernières dix-huit heures à la pluie, sans parler des inquiétudes qui tenaient incessamment leurs paupières ouvertes. Maintenant, ils sont arrivés au pied des géants des Alpes, de ces masses séculaires, qui bravent les vents et les nuages, dont la tête déchirée s'est ceinte de neiges éternelles, et dont les flancs en précipices n'offrent que çà et là, dans leurs déchirures ou dans leurs escarpements accidentés, quelques sentiers dangereux, par lesquels le voyageur ne s'avance pas sans trouble. C'est sur les flancs du roi des montagnes européennes, du majestueux Mont-Blanc ; c'est sur les plis ondulés de son manteau de forêts, et de rochers surmontés de neiges argentées, échancrés par les glaciers éblouissants et par les torrents qui s'en échappent en cascades, que les Vaudois portent leurs pas, non pour admirer les merveilles de Dieu, ni pour récréer leur cœur par un

spectacle sublime, mais pour fuir les cités et les hommes, pour y respirer en liberté, en suivant rapidement leur chemin, comme le chamois de roc en roc sur les cîmes au-dessus d'eux, ou comme l'aigle qui plane sur leurs têtes. Ils sont parvenus à la place où les Alpes, à l'occident du Mont-Blanc, changent de direction tout-à-coup par un angle obtus, et, cessant de s'étendre à l'ouest, descendent au sud en zigzag. De nombreuses vallées s'étendent à leur base, séparées les unes des autres par les chaînons latéraux de la chaîne principale. C'est sur ces nombreux chaînons, que, du fond de ces vallées, il faut que nos neuf cents voyageurs s'élèvent pour redescendre bientôt après dans la vallée opposée. Ce labeur fatigant sera leur tâche journalière, pendant huit jours, un seul excepté. Souvent, c'est à peine s'ils trouveront autre chose pour les soutenir que le lait avec les fromages des chalets et l'eau glacée des montagnes. La pluie battra fréquemment leur dos courbé par la fatigue, et leurs pieds souffrants glisseront plusieurs fois d'un jour sur les neiges et dans les ravins pierreux. Nous ne raconterons pas en détail leurs souffrances; elles fatigueraient le lecteur. Qu'il nous suffise d'en donner une idée, tout en indiquant la route qu'ils suivirent.

De Cablau, dans les montagnes au midi de Salenche, la petite armée remonta la vallée de Mégève, au pied du Mont-Joli, qui la limite à l'orient et la sépare de celle de Mont-Joie ou de Bonnant, et après avoir passé un premier col, où elle se restaura dans des chalets, elle descendit dans le vallon de Haute-Luce, pour gravir ensuite sur la gauche, à l'orient, une montagne escarpée, dont l'aspect inspire l'effroi, mais qu'on ne peut éviter de franchir, si l'on veut entrer dans la vallée de Bonnant pour traverser ensuite le col du Bonhomme, comme c'était le dessein de nos voya-

geurs. A la vue de cette horrible montagne (1), qui s'élevait à l'orient et qu'ils devaient franchir, le courage faillit manquer à plusieurs. A diverses places le chemin était taillé dans le roc; il fallait monter et descendre, comme si c'eût été par une échelle suspendue sur des précipices. « Arnaud, » dit l'auteur de la *Glorieuse Rentrée* (2), ce zélé et fameux » conducteur de ce petit troupeau, ramena, par ses saintes » et bonnes exhortations, le courage de ceux qui le sui- » vaient. » Mais ce n'était pas tout, la descente fut encore plus pénible et plus dangereuse que l'ascension. Pour la faire, ils durent être presque toujours assis, et en se glissant comme dans un précipice, sans autre clarté que celle

(1) Que l'auteur de la *Rentrée* appelle montagne de Haute-Luce, du nom du village qui est à ses pieds, mais qui est, sans doute, ou le col Joli (haut de 7240'), ou le col de la Fenêtre (ou Portetta, comme on le nomma à M. Brockedon, qui a visité ces contrées et suivi le même chemin que les Vaudois). (Voir les *Vallées Vaudoises pittoresques*, par Beattie, p. 168.) Il est difficile, et peut-être impossible, de préciser par lequel des deux cols les Vaudois passèrent; ils ne pourraient pas le dire eux-mêmes, ayant dû s'en remettre, par l'épais brouillard qu'il faisait, au guide dont ils se défiaient, qu'ils durent menacer, et qui peut-être les conduisit par rancune par les chemins les plus épouvantables.

(2) Il n'est pas probable que Arnaud, à qui on attribue la rédaction de l'histoire de la *Glorieuse Rentrée*, ait parlé ainsi de lui-même. Mais il se pourrait que ces louanges soient une citation du journal du jeune Paul Renaudin (ou Reynaudin) de Bobbi, que Arnaud aurait reproduites textuellement. L'auteur de la *Glorieuse Rentrée* reconnaît, en effet, que ce journal, écrit fort fidèlement et avec beaucoup d'exactitude, lui a fourni plusieurs bons mémoires pour son histoire.

Le vieillard Josué Janavel, resté à Genève, put entendre avant sa mort la lecture du manuscrit de son jeune compatriote et en reçut de vives émotions. Paul Renaudin avait quitté Bâle où il étudiait, pour prendre le mousquet. Il se remit aux études après la paix et mourut pasteur à Bobbi. (*Hist. de la Glorieuse Rentrée*, édition de 1710, pages 69 et 175, ou édition de 1845, pages 65 et 131.) Voir aussi la thèse savante sur les Vaudois qui existe à la bibliothèque de Bâle.

que reflétaient les neiges et les glaciers du Mont-Blanc qu'ils avaient en face (1). Ce ne fut que tard, dans la nuit, qu'ils arrivèrent à des cabanes de bergers (2), dans un lieu profond comme un abîme, désert et froid, où ils ne purent faire du feu qu'en découvrant les toits pour en prendre les bois, ce qui, en revanche, les exposa à la pluie qui dura toute la nuit. Tant de souffrances déterminèrent le capitaine Chien, d'une des six compagnies françaises, à désertir en emmenant un cheval. Il était d'une constitution délicate.

Le quatrième jour, la petite armée passa le col du Bonhomme qui sépare la province du Faucigny de celle de Tarentaise, le bassin de l'Arve de celui de l'Isère. Elle gravit la montagne, ayant de la neige jusqu'aux genoux et la pluie sur le dos. Elle n'était pas non plus sans crainte de se voir disputer le passage; car elle savait que l'année précédente, au bruit de leurs premières entreprises, on avait construit dans ces lieux des fortins et des retranchements avec des embrasures et des couverts, dans une position si avantageuse, que trente personnes auraient suffi, dirent nos amis en les voyant, pour les arrêter et les détruire. Ils louèrent Dieu de bien bon cœur de ce que tous ces ouvrages avaient été abandonnés. Des hauteurs du Bonhomme, ils descendirent dans

(1) C'étaient les sommités et les glaciers du Miage, de Trez-la-Tête, etc.

(2) L'auteur de la *Rentrée* a cru que ces cabanes étaient Saint-Nicolas de Vérose, en quoi il a probablement fait erreur; car il dépeint le lieu comme profond, semblable à un abîme désert et froid, tandis que Saint-Nicolas est un grand village, dans une situation riante à mi-côte du Mont-Joli. Les cabanes, dans lesquelles nos voyageurs trouvèrent un si triste gîte, étaient peut-être des chalets dépendants de Saint-Nicolas, mais situés plus haut dans la vallée au pied du col du Bonhomme. M. *Brockedon*, cité dans les *Vallées Vaudoises pittoresques*, par M. Beattie, comme ayant visité ces contrées d'après l'itinéraire vaudois, croit que ces cabanes dont parle la *Rentrée* pourraient être les chalets de la Barne.

la vallée de la Versoi, où leur air résolu imposa aux paysans rassemblés sous le commandement de leur seigneur pour s'opposer au passage. Arrivés sur le soir à Sey, sur l'Isère, et s'y étant pourvus de vivres en abondance, ils campèrent non loin de là.

La cinquième journée, passée à remonter l'Isère, n'eut rien de remarquable, si ce n'est peut-être le trop d'empressement que des messieurs du bourg de Sainte-Foi mirent à les vouloir retenir et héberger, politesse qui les rendit suspects et qui leur procura l'avantage de faire route de compagnie avec les autres ôtages. Le nombre de ceux-ci était assez considérable; mais leur sort n'était pas tellement triste qu'ils ne répétassent avec bonne humeur leur refrain accoutumé, quand ils voyaient quelque personnage important s'approcher trop : *Encore un bel oiseau pour notre cage*. Ce soir là, pour la première fois, depuis huit jours et huit nuits, Arnaud et Montoux, son collègue, furent logés, soupèrent et reposèrent en paix trois heures.

Le jour suivant, ils gravirent le Mont-Iséran, où l'Isère prend sa source. Des bergers, qui les régalerent de laitage sur ces Alpes couvertes de bétail, les avertirent qu'au-delà du Mont-Cenis des troupes exercées les attendaient de pied ferme. Cette nouvelle, loin de les alarmer, les enflamma de courage. Car, sachant que l'issue des combats dépendait de Dieu, pour la gloire duquel ils avaient pris les armes, ils ne doutaient pas qu'il ne leur ouvrît le passage partout où on prétendrait le leur fermer.

Parvenue la veille dans la Maurienne, la petite armée gravit, au septième jour, le Mont-Cenis, où elle enleva tous les chevaux de poste, pour que la nouvelle de son arrivée ne fût pas transmise trop rapidement. Une petite division fit aussi main basse sur des mulets chargés des bagages du



nonce en France, cardinal Ange Ranuzzi, qui retournait en Italie. Mais les muletiers ayant porté plainte aux officiers, ceux-ci firent restituer tout ce butin. Une montre seulement échappa aux recherches (1). Ayant terminé cette affaire, l'armée prit la route du petit Mont-Cenis, laissant la plus fréquentée sur la gauche, et descendit par le col de la Clairée (2) dans la vallée du Jaillon, après s'être égarée, sur la neige dont la terre était couverte, et dans le brouillard. Plusieurs passèrent misérablement la nuit dans les bois. Le gros de la troupe n'eut sur eux d'autre avantage que de se réchauffer et se sécher autour de quelques feux.

Quand, de la vallée du Jaillon, le huitième jour, les Vaudois voulurent pousser sur Chaumont où ils espéraient passer la Doire (Doria Riparia), à une lieue au-dessus de Suse, et que, dans ce but, ils cherchaient à déboucher de l'étroite vallée où ils avaient passé la nuit, ils trouvèrent l'ennemi maître des hauteurs. Une partie de la garnison française d'Exiles, et un grand nombre de paysans, occupaient un poste avantageux qui dominait le sentier par où il fallait passer. Le capitaine Pelenc, envoyé pour traiter, ayant été retenu prisonnier, l'avant-garde forte de cent hommes s'avança ; mais, bientôt repoussée par une grêle de balles, de grenades et de débris de rochers, elle passa à gué le Jaillon et défila par la rive droite, protégée par un bois de châtaigniers. Cependant, l'examen des lieux inspirant quelques craintes.

(1) La correspondance du prélat disparut aussi. Il parait qu'elle parvint au roi de France, ce qui causa un déplaisir infini au cardinal qu'elle compromettait. Mais les Vaudois ont toujours déclaré qu'ils étaient entièrement étrangers à cette affaire.

(2) C'est l'opinion de M. Brockedon, qui a exploré avec soin ces lieux. L'auteur de la *Rentrée* donne un autre nom à cette montagne, celui de Tourlier.

quant au succès ultérieur, on décida de regagner les hauteurs d'où l'on était descendu. Ce parti extrême jeta les otages dans le désespoir, harassés de fatigue comme ils l'étaient. Mettez-nous plutôt à mort, s'écriaient-ils. On en laissa plusieurs en arrière. Les Vaudois eux-mêmes ne s'en tirèrent qu'avec peine. Une quarantaine d'hommes s'égarèrent, entre autres les capitaines français Lucas et Privat dont on n'a plus entendu parler, et deux bons chirurgiens, Jean Malanot pris par les Piémontais (1), puis conduit dans les prisons de Turin, et Jean Muston pris par les Français et conduit sur les galères de cette nation où il est resté jusqu'à sa mort. En remontant le col de Clairée, les trompettes sonnèrent longtemps pour rassembler les égarés, et indiquer à tous la direction. On attendit même deux bonnes heures. Puis on se remit en route, pressé par le temps, quoiqu'il manquât encore beaucoup de monde.

Du sommet de la montagne où la petite armée évita une rencontre avec deux cents soldats de la garnison française d'Exiles, elle se dirigea par le col de Touille, à l'ouest, contre Oulx, situé aussi dans la vallée de la Doire, mais plusieurs lieues au-dessus de Suse. L'intention d'Arnaud était de passer la rivière au pont de Salabertrand, entre Exiles et Oulx. La nuit les avait déjà surpris qu'ils étaient encore dans la montagne. Près d'un village, à une lieue du pont qu'ils espéraient forcer, un paysan auquel ils demandèrent si l'on pourrait y avoir des vivres, en payant, répondit d'un ton glacial : « Allez, on vous donnera tout ce que vous voulez, et on vous prépare un bon souper. » Ces mots leur

(1) Il paraît que la cavalerie piémontaise du comte de Verruë, qui occupait Suse, se mit aussi en campagne. Mais la majeure partie des troupes étaient françaises. Chaque nation gardait ses prisonniers. (Voir *Histoire Militaire*, etc., par le comte de Saluces, t. V, p. 6 et 7.)

parurent menaçants. Mais il n'était plus temps d'hésiter. Après s'être restauré dans le village, on se remit en marche, et à une demi-lieue du pont, on découvrit devant soi, dans la vallée, jusqu'à trente-six feux, indice d'un campement assez considérable. Un quart-d'heure après, l'avant-garde donna sur un poste avancé.

Chacun reconnaissant alors que l'heure critique, de laquelle dépendait le succès ou la ruine de l'expédition, était venue, écouta avec recueillement la prière ; puis, à la faveur de la nuit, on s'avança jusqu'au pont. Au cri de : *Qui vive !* on répondit, *ami*, réponse suspecte à laquelle l'ennemi ne répliqua que par les cris de *tue ! tue !* et par un feu épouvantable pendant un quart-d'heure, qui ne fit cependant aucun mal, Arnaud ayant au premier coup ordonné de se coucher à terre. Mais une division d'ennemis qui avait suivi les Vaudois, les ayant pris à dos, ils se trouvèrent ainsi entre deux feux. Dans ce moment redoutable, quelques-uns comprenant qu'il fallait tout hasarder, crièrent : *Courage ! le pont est gagné !* A ces mots, les Vaudois se jetant à corps perdu, le sabre à la main et la bayonnette au fusil, sur le passage désigné à leur valeur, l'emportèrent, et attaquant, tête baissée, les retranchements, ils les forcèrent du même coup. Ils poursuivirent les ennemis jusqu'à les saisir par les cheveux. La victoire fut si complète, que le marquis de Larrey qui commandait les Français, et qui lui-même fut blessé au bras, s'écria : *Est-il possible que je perde le combat et l'honneur !*

En effet, deux mille et cinq cents soldats bien retranchés ; savoir, quinze compagnies de troupes réglées et onze de milices, sans compter des paysans et les troupes qui avaient pris les Vaudois à dos, avaient été défaits par huit cents hommes, exténués de fatigue, aussi bien que novices dans l'art

de la guerre. La main de Dieu avait fait cela. Les Vaudois n'eurent que dix ou douze blessés et quatorze ou quinze tués. Les Français avouèrent une perte de douze capitaines, de plusieurs autres officiers et d'environ six cents soldats. Ce combat fut avantageux aux ôtages qui en profitèrent presque tous pour s'évader. De trente-neuf il n'en resta que six des plus anciens.

La lune s'était levée, les ennemis avaient disparu. Les Vaudois se pourvurent de munitions de guerre et firent du butin. Ils auraient bien désiré de se reposer, mais la prudence parlait pour le départ. Arnaud l'ordonna. Après avoir jeté dans la Doire une partie de ce qu'on ne pouvait emporter, on rassembla ce qui restait de poudre, et en partant on y fit mettre le feu. Au fracas épouvantable qui suivit et qui retentit au loin dans les montagnes, se joignit le son des trompettes vaudoises et les acclamations des vainqueurs, jetant leurs chapeaux en l'air en signe d'allégresse et s'écriant : « Grâces soient rendues à l'Éternel des armées qui nous a » donné la victoire sur tous nos ennemis ! »

Mais si la joie était grande, la fatigue l'était aussi, et elle devint bientôt telle que la plupart tombaient de sommeil. Et cependant il fallait avancer et monter, si possible, la montagne de Sci qui les séparait du Pragela, pour éviter d'être surpris le lendemain par toutes les forces que l'ennemi avait dans la vallée de la Doire. Mais, quelque soin que l'arrière-garde mit à réveiller les dormeurs et à les faire marcher, quatre-vingts hommes restèrent en route et furent faits prisonniers ; perte qui, jointe aux quarante égarés dans les ravins du Jaillon, affecta vivement la petite armée, si heureuse d'ailleurs d'avoir obtenu d'aussi grands succès.

Le lendemain, neuvième jour depuis leur départ, était un dimanche. L'aurore parut comme ils atteignaient le haut de

Sci, et quand tous eurent rejoint, Arnaud, le cœur ému, leur fit remarquer dans l'éloignement les cîmes de leurs montagnes. Une seule vallée les en séparait, celle de Pragela ou du Cluson, jadis amie, toute peuplée de Vaudois dans les temps peu reculés, longtemps unie à celles du Piémont par des alliances, par une organisation ecclésiastique semblable et par un synode commun. Elle avait été naguère encore un lieu de refuge pour eux dans la persécution de 1655. Elle l'eût été encore aujourd'hui, si le grand roi, le roi très-chrétien, n'en eût fait disparaître, depuis quelques années, tous les évangéliques par l'émigration ou l'abjuration. Ce ne fut donc point dans le temple d'aucun de ces villages, autrefois évangéliques, que nos voyageurs purent rendre grâces à Dieu des témoignages nombreux de son infinie miséricorde; ce fut sur le Sci solitaire, sous la voûte des cieux, dans l'enceinte du vaste horizon de montagnes éclairées par les rayons éblouissants du soleil levant. C'est là que le conducteur de ce petit peuple, Arnaud, à genoux comme tous ceux qui l'entouraient, s'humilia avec eux devant l'Éternel et l'adora, en le bénissant pour ses délivrances. Tous, après avoir confessé leurs péchés, regardèrent avec confiance à Dieu, l'auteur de leur salut, et se relevèrent pleins d'un nouveau courage. Quelques heures après, ils passaient le Cluson, se reposaient à la Traverse et allaient coucher au village de Jaussaud, au pied du col du Pis.

La dixième journée s'écoula pour nos voyageurs dans les gorges de montagnes qui unissent la vallée de Pragela à celle de Saint-Martin. Un détachement de soldats piémontais qui gardait le col du Pis prit la fuite, à la vue de notre bande intrépide. Celle-ci, contrainte par les privations à pourvoir aux besoins du moment présent ainsi qu'à ceux de l'avenir, se crut autorisée à capturer un troupeau de six cents mou-

tons qui paissaient sur sa route; elle en restitua toutefois un petit nombre contre quelque argent. Les autres, égorgés le lendemain et mangés sans pain, furent pour elle un régal et un réconfort.

Ce fut le mardi, 27 août 1689, que la vaillante troupe, qui avait traversé le lac Léman, onze jours auparavant, et surmonté avec constance et abnégation des obstacles immenses, mit le pied dans le premier village vaudois, la Balsille, à l'extrémité nord-ouest de la vallée de Saint-Martin. Moment solennel ! unissant de doux et de douloureux souvenirs du passé aux craintes et aux inquiétudes de l'avenir. Tout leur rappelle des jours heureux qui ne sont plus, qui renaîtront peut-être. Mais, quelle que soit l'issue de leur entreprise hardie, tout leur annonce que, pour un temps long encore, les privations et une lutte à mort les attendent. Ils le savent, ils s'y sont préparés. La déroute du Jaillon, le glorieux fait d'armes du pont de Salabertrand, et l'épuisement joint au sommeil lors de la montée du Sci, leur ont enlevé près de cent cinquante hommes. Plusieurs blessés au passage de la Doire sont restés en arrière sur la terre de France; des traîtres et des recherches minutieuses les livreront à la vengeance du roi. Enfin, la désertion a enlevé à l'armée pendant la dernière nuit vingt de ses défenseurs (1). Nos héroïques montagnards se trouvent donc réduits au minime chiffre d'environ sept cents, alors que les plus rudes combats contre des milliers de soldats disciplinés les attendent.

Il est important de se faire une juste idée de leur situation, rendue si critique par leur petit nombre, pour pardonner aux Vaudois une mesure cruelle que l'instinct de la

(1) Probablement des Français du Pragela ou du Dauphiné que le voisinage de leur patrie a détachés de l'entreprise commune.

conservation leur arracha. L'impossibilité de garder en lieu sûr les prisonniers, ainsi que l'impérieuse nécessité de cacher cependant aux ennemis leurs marches et leur faiblesse numérique, les contraignirent à n'accorder aucun quartier aux malheureux soldats ou paysans que les événements de la guerre jetaient au milieu de leurs bandes armées. Ce fut sur l'alpe (1) du Pis que commença la première exécution. Six soldats des gardes de son altesse royale furent mis à mort (2). A la Balsille, quarante-six miliciens de Cavour, outre deux paysans apostats, furent conduits deux à deux sur le pont de la Germanasque, exécutés, puis jetés dans les ondes tourbillonnantes. Disons cependant que, dès-lors, l'armée ne sévit jamais contre des prisonniers aussi nombreux, et que des guides, des paysans suspects ou apostats, des militaires détachés, furent seuls victimes de cette terrible loi.

Du vallon septentrional, dont le village de la Balsille occupe l'extrémité occidentale, Arnaud, avec sa troupe, se rendit en descendant d'abord le long du torrent jusqu'à Macel, dans une autre partie de la vallée supérieure de Saint-Martin, dans le vallon de Prali (ou des Prals), qui touche à la France au couchant, et qui se réunit à l'orient au précédent, au-dessus du Perrier, pour ne plus former, jusqu'au Pomaret, qu'un profond sillon traversé par la Germanasque, avec quelques échancrures sur les deux rives. La petite armée, pour plus de sécurité et pour mieux explorer la contrée, se divisa en deux corps, dont l'un passa par la montagne à Rodoret, et l'autre à Fontaine par le bas de la vallée.

(1) Les Vaudois appellent *alpes*, les hauts pâturages sur lesquels existent des chalets.

(2) Exhortés à prier, ces pauvres papistes ignorants demandèrent comment il fallait faire ? (V. *Glorieuse Rentrée.*)

Nulle part on ne rencontra des soldats, mais seulement quelques Savoyards, nouveaux habitants, sur lesquels on fit main basse. Parvenus au hameau des Guigou, ils eurent la joie de trouver encore debout le temple des Prals. Ils en arrachèrent les ornements qu'y avait attachés la superstition. Puis les sept cents guerriers, déposant leurs armes et se pressant dans l'enceinte et devant le portail, entonnèrent le psaume LXXIV qui commence ainsi :

Faut-il, ô Dieu, que nous soyons épars ?  
 Et que sans fin, ta colère enflammée  
 Jette sur nous une épaisse fumée ?  
 Sur nous, Seigneur, le troupeau de tes parcs, etc.

Ils chantèrent aussi le psaume CXXIX :

Dès ma jeunesse, ils m'ont fait mille maux ;  
 Dès ma jeunesse, Israël le peut dire,  
 Mes ennemis m'ont livré mille assauts :  
 Jamais pourtant ils n'ont pu me détruire, etc.

Pour se faire entendre, tant de ceux qui étaient au-dedans que de ceux qui étaient au-dehors, Arnaud monta sur un banc, placé dans le vide de la porte, et prit pour texte de ses instructions quelques versets de ce dernier cantique.

A la vue de ce temple, à l'ouïe de ces chants sacrés et de cette prédication d'un serviteur de Dieu environné de dangers, plusieurs se souvinrent du dernier pasteur qui eut prêché en ces lieux, du bienheureux Leydet, surpris par les papistes comme il chantait des psaumes sous un rocher, et qui mourut martyr, en 1686, en confessant le nom du Sauveur. Tout ici, le présent et le passé, s'unissaient pour donner à l'assemblée une émotion profonde et pour lui faire chercher en haut le secours dont elle éprouvait le besoin.



S'étant assurés que les villages supérieurs de la vallée de Saint-Martin, à peine habités par un petit nombre de papistes, étaient dégarnis de troupes, nos conquérants du sol natal se hâtèrent de passer dans la vallée de Luserne par le col de Giulian (ou Julian), qu'ils trouvèrent occupé par deux cents soldats des gardes. Les attaquer malgré leurs bravades (1), les forcer dans leurs retranchements, les mettre en fuite, fut l'affaire d'un instant. Cette action coûta la vie à un seul Vaudois. Les fuyards y perdirent leurs munitions, leurs provisions et leur bagage; butin agréable aux vainqueurs, qui leur tuèrent encore trente-un hommes en les poursuivant. Des montagnes, la petite armée, se précipitant dans la large vallée de Luserne, surprit Bobbi qui en occupe le fond et en chassa les nouveaux habitants. Puis passant, pour un jour, des fatigues de la marche et des luttes armées aux séances paisibles, elle se transforma en assemblée religieuse, écoutant avec recueillement les exhortations d'un de ses pasteurs, M. Montoux, ou en conseil national, délibérant sur ses intérêts et s'imposant à soi-même des lois, garantie d'ordre et de justice. Un serment d'union et de fidélité à la cause commune, à celle de leur rétablissement dans les héritages de leurs pères avec l'usage de leur sainte religion, fut prêté devant la face du Dieu vivant par les pasteurs, capitaines et autres officiers à tous ceux de la troupe, et par ceux-ci aux premiers. On jura également de mettre en commun le butin, de respecter le nom de Dieu, et de travailler à retirer leurs frères des liens de la cruelle Babylone. Quatre trésoriers et deux secrétaires furent pré-

(1) *Venez, venez, barbets du diable*, leur criaient ces soldats, *nous occupons tous les passages, et nous sommes trois mille*. Leur sentinelle criait à tue tête : *Qui vive? si vous ne parlez, je tire, je tire*. (Voyez *Glorieuse Rentrée*.)

posés sur le butin, un major (1) et un aide-major établis sur les compagnies.

Le grand bourg du Villar, au milieu de la vallée de Luserne, fut attaqué comme Bobbi l'avait été; et, d'abord, les ennemis s'enfuirent, les uns dans le val Guichard, sur la rive droite du Pélice, les autres dans le couvent où ils furent serrés de près. Mais un renfort considérable de troupes régulières étant monté à leur secours, les Vaudois se virent forcés de battre en retraite sur Bobbi, et même quatre-vingts des leurs n'échappèrent qu'en se dispersant pour se rejoindre loin du corps principal, sur le Vandalin, limite des Alpes d'Angrogne. Montoux, le second pasteur, séparé des siens dans le trouble d'un pareil moment, fut entouré par les ennemis, puis conduit dans les prisons de Turin, où il resta jusqu'à la paix. Arnaud se crut perdu trois fois; trois fois, il se mit en prière avec six des siens, et trois fois Dieu éloigna le coup fatal. Enfin ce chef, dont la vie était si précieuse, atteignit la cime sur laquelle les quatre-vingts avaient fait halte.

Cette défaite changea la situation. Les huit premiers jours de leur rentrée, les Vaudois, prenant l'offensive, avaient battu successivement tous les corps qui s'étaient trouvés sur leur chemin. Désormais, ils n'attaqueront plus que rarement et seulement des convois, des postes avancés, des colonnes détachées. Réduits à la défensive, ils se retrancheront dans les retraites des montagnes, d'un abord difficile, dans des forteresses naturelles aisées à défendre, tandis que leurs détachements battront la campagne pour se procurer quelques vivres. C'est sur les pentes de leurs monts, au centre de leurs verdoyants pâturages, jadis peuplés de leurs trou-

(1) Ce fut le capitaine Odin; Arnaud commandait en chef.

peaux, maintenant solitaires, qu'ils vendront chèrement leur vie. Décidés, du moins, à mourir dans leur héritage, sur leur sol veuf et désolé, ils ne poseront leurs armes qu'avec le dernier soupir, ou à la paix, si leur prince leur en offre une honorable.

Abandonnant donc l'espérance de se maintenir dans leurs anciens villages de la riche vallée de Luserne, renonçant même à la possession du Villar et de Bobbi, les Vaudois se retirèrent sur les hauteurs de ce dernier endroit, aux grandes du Serre-de-Cruel, localité naturellement forte où ils portèrent leurs malades et leurs blessés. Les quatre-vingts qui s'étaient réfugiés dans les alpes d'Angrogne, ayant reçu du renfort, formèrent une brigade active et alerte, qui tint constamment la campagne, explora les hameaux et les villages de ce vallon, y livra plusieurs combats, entre autres un près de la Vachère et du mont Cervin. Dans ce dernier, ils tinrent tête à six cents hommes, leur en tuèrent cent et n'en perdirent eux-mêmes que quatre. Mais leurs privations étaient grandes. Plus d'une fois, ils n'eurent pour aliment que des fruits sauvages. Vingt-neuf hommes revinrent un soir n'apportant qu'un pain de noix dont ils durent se contenter. Un détachement qui rejoignit le camp volant, avant le combat qu'on vient de mentionner, avait passé deux jours sans rien manger; encore ne put-on donner à chacun pour le réconforter qu'un morceau de pain à peine gros comme la paume de la main. Le soir de ce même jour, tous ces hommes réfugiés dans les rochers près d'un petit hameau, nommé Turin (1), s'estimèrent heureux de se nourrir de choux crus qu'ils n'osèrent cuire au feu par crainte d'être découverts. Le lendemain au Crouzet, aussi dans le val Saint-Martin,

(1) Rière Fayel, val Saint-Martin.

ils n'eurent pour apaiser leur faim et reprendre des forces qu'une soupe faite avec des choux, des pois et des poireaux, sans sel, sans graisse et sans aucun assaisonnement, ce qui ne les empêcha pas de la manger avec grand appétit.

Toutefois la petite armée butinait par ci par là quelques provisions meilleures, qu'elle mettait en réserve, et dont elle se soutenait aussi. S'étant établie aux Prals (Prali) pour deux jours, elle récolta dans les champs tout le blé qu'elle put (1), et se hâta d'en faire moudre aux moulins de ce lieu (2). Au milieu de ces lutttes et de ces travaux, les devoirs religieux n'étaient pas négligés. Arnaud distribua la sainte cène aux troupes qui l'accompagnaient. Il se rendit ensuite sur le territoire de Bobbi, pour accomplir le même acte de foi avec les Vaudois qui s'y trouvaient.

La petite armée était demeurée maîtresse du val Saint-Martin par la retraite des troupes piémontaises du marquis de Parelle qui, en partant, avait incendié le Perrier. Profitant de cet avantage, elle procéda à la récolte en grand des blés sur pied, au battage et à leur transport dans le village reculé de Rodoret, où elle établit son magasin. C'était aussi la saison des vendanges dans le bas de la vallée, ainsi que celle de la récolte des noix, des pommes et des châtaignes (3). Le camp volant, vigilant et actif, captura des convois

(1) Du seigle qu'on ne récolte à cette hauteur que dans le courant de septembre.....

(2) C'est alors, sans doute, qu'eut lieu l'expédition dont il est parlé dans la II<sup>me</sup> partie de la *Glorieuse Rentrée* (pag. 160 de l'édition de 1710, et pag. 122 de celle de 1845), lorsqu'une cinquantaine d'hommes s'en furent dans le Queyras, vallée française, enlever sept à huit cents moutons et quelques génisses dont ils restituèrent une faible partie.

(3) Les châtaignes sont un article important des approvisionnements de l'hiver dans les Vallées du Piémont.

de denrées et de vin assez considérables, de sorte que, si aucun malheur ne survenait, l'avenir, sous le rapport des vivres n'était point menaçant.

La satisfaction générale fut troublée en ce moment par la désertion du capitaine Turel, français, qui, bien que brave et estimé, abandonna l'espoir du succès final et entraîna quatre amis à fuir avec lui. L'infortuné n'échappa aux privations qu'il redoutait que pour endurer un supplice horrible. Ayant été saisi à Embrun il fut roué vif, à Grenoble, entre douze misérables, dont six furent pendus à sa droite et six à sa gauche (1).

Le corps de Vaudois resté sur les hauteurs de Bobbi et considérablement affaibli par les secours envoyés à la colonne qui parcourait le vallon d'Angrogne, et surtout par la forte division jetée dans la vallée de Saint-Martin, ne resta cependant pas inactif. Il incendia et ruina le couvent abandonné du Villar pour que, au retour de l'ennemi, on n'en fit pas une forteresse. Il mit en cendres Rora, renversa le temple (papiste), tua plus de trente personnes et emmena beaucoup de bétail. Mais quand les troupes piémontaises, stationnées dans la vallée, eurent reçu des renforts assez considérables pour couvrir de leurs soldats les montagnes, les

(1) C'est ici que se termine la première partie du livre de la *Glorieuse Rentrée* qui a été racontée jour par jour (31 jours) jusqu'au 16 septembre, d'après le journal du jeune Renaudin.

La seconde partie, si nous ne nous trompons pas, est l'œuvre originale d'Arnaud lui-même. Le ton général est plus bref; c'est celui d'un chef qui sait apprécier la portée des événements et qui, se plaçant au-dessus des acteurs, se sent en droit de leur distribuer la louange ou le blâme. Les réflexions pieuses sur l'action providentielle du Dieu de miséricorde indiquent aussi un homme profondément pénétré, comme l'était Arnaud, que l'œuvre qu'il avait entreprise procédait de l'Éternel, et ne subsistait que par son constant appui.

Vaudois se virent forcés d'abandonner leur refuge du Serre-de-Cruel, après y avoir mis le feu, et de se retirer dans un asile plus sûr, aux Pausettes, au pied de l'Aiguille, pic facile à défendre, dans les rochers duquel ils construisirent quelques huttes pour y mettre en sûreté les vivres que l'on apportait des Prals.

Dans plus d'une affaire, les Vaudois, traqués comme des bêtes fauves, firent repentir les agresseurs de leur audace. Quelquefois même ils reprirent l'offensive, comme à Sibaut où les soixante braves qui stationnaient aux Pausettes forcèrent les retranchements derrière lesquels un corps d'égal force montait la garde. Ils jetèrent le capitaine et quelques-uns des siens en bas les rochers et leur firent éprouver une perte de trente-quatre hommes, n'ayant eux-mêmes à regretter la mort d'aucun des leurs. Mais bientôt, perdant courage à la vue de tant d'ennemis, ils abandonnèrent leur nouveau refuge, les fortifications des Pausettes, et enfin le poste imprenable de l'Aiguille (1), laissant toutes leurs provisions d'hiver à la merci des soldats qui en répandirent sur le sol et mirent le feu aux barraques qui contenaient le reste. Leur troupeau même leur fut enlevé. Poursuivis de rochers en rochers, contraints de se cacher dans des gorges horribles, sur des précipices ou dans des cavernes glacées, privés de leurs magasins, ne pouvant se procurer de nourriture qu'au péril de leur vie, ils auraient succombé misérablement, si la Providence n'eût constamment veillé sur eux, et ne les eût enfin réunis au corps principal qui opérait dans la vallée de Saint-Martin.

Comme l'indique ce qui précède, avec l'automne avaient paru dans les Vallées de nombreux bataillons, piémontais et

(1) Au milieu d'octobre.

français, les premiers sous le commandement du marquis de Parelle, lieutenant-général, les derniers sous celui de M. de l'Ombraïlle. Leurs troupes couvraient tous les villages et tous les passages, à l'exception de quelques rares hameaux et sentiers. Le vallon de Rodoret assailli au milieu d'octobre (en même temps que le poste de l'Aiguille), par une troupe d'ennemis, avait été reconnu intenable. La désertion avait recommencé parmi les réfugiés français. Ni la crainte de périr misérablement comme Turel, ni de meilleurs sentiments ne retinrent le capitaine Fonfrède, son lieutenant et vingt soldats, qui s'enfuirent en Pragela où ils furent bientôt arrêtés, puis pendus. La situation de la petite armée vaudoise était des plus critiques assurément, poursuivie sans relâche, comme elle l'était, par des forces vingt fois plus considérables.

Aussi, le 22 octobre, deux mille Français ayant passé du Pragela dans la vallée de Saint-Martin et dressé leur camp à Champ-la-Salse, le petit résidu des Vaudois tint-il conseil à l'entrée de la nuit, à Rodoret, sur le parti qu'il lui convenait de prendre. On reconnut qu'à la longue, en présence de tant d'ennemis, ce poste ne serait pas tenable. Mais, où se retirer ? Dans les montagnes de Bobbi, conseillaient les uns ; dans les alpes d'Angrogne, sur les pas du vaillant capitaine Buffa, soutenaient les autres. Quoiqu'il semblât que ce dernier parti fût le plus généralement goûté, les partisans du premier ne voulaient absolument pas s'y joindre. La division se glissait entre les chefs ; l'on courait à une ruine certaine. C'est alors que le pieux Arnaud s'écria, qu'il fallait prier Dieu, et sans attendre de réponse, il invoqua Celui qui donne la sagesse, la prudence et l'union ; puis, après avoir exhorté sérieusement et chaleureusement ses compagnons à sacrifier leurs vues particulières au jugement des autres, il

leur conseilla un troisième parti, celui de se retirer à la Bailsille, proposition qui enleva aussitôt tous les suffrages ; si bien que la nuit même, deux heures avant le jour, on était en route pour s'y rendre. Voulant se dérober aux ennemis, on passa par des lieux si dangereux qu'il fallut souvent se servir des mains autant que des pieds pour assurer ses pas (1). L'attention générale fut si occupée dans de tels moments que les otages s'enfuirent, après avoir corrompu leurs gardes.

Le lecteur se souvient de la position du village de la Bailsille, sur la Germanasque, à l'extrémité habitable au nord-ouest du val Saint-Martin, séparé du val Pragela par les cols de Damian (ou Dalmian) et du Pis, dans la même direction, et par celui du Clapier vers l'est. Le groupe principal des maisons est sur le torrent, au pied de montagnes dont les pentes rapprochées regardent le soleil levant. Un pont de pierre, près duquel est un moulin, unit les deux portions du village, situé à l'est, au pied des rochers escarpés du Guignevert qui s'élève vers l'occident et qui est fortement boisé dans sa partie basse. De cette paroi accidentée s'avance contre la rivière et sur les habitations un rocher assez élevé, aplati et abrupte par place, par étages, véritable fortification naturelle. Trois fontaines y fournissent de l'eau. C'est sur ce roc que les Vaudois se postèrent avec la ferme résolution d'y attendre de pied ferme les ennemis, sans plus se fatiguer à courir de montagne en montagne, comme ils l'avaient si souvent fait. Pour s'y maintenir, ils commencèrent à se re-

(1) « Qui n'a pas vu ces lieux, s'écrie Arnaud, ne peut pas bien s'en » représenter les dangers, et qui les a vus tiendra, sans doute, cette » marche pour une fiction et une supposition ; mais c'est cependant la » pure vérité. Et l'on peut ajouter que, quand les Vaudois les ont revus » de jour, comme cela est arrivé plusieurs fois par la suite, leurs che- » veux se sont hérissés, etc. » (V. *Glorieuse Rentrée.*)



trancher, firent des chemins couverts, des fossés et des murailles, et creusèrent plus de quatre-vingts cabanes dans la terre en les entourant de canaux qui en éloignaient l'eau. Après la prière du matin (1), ceux qui étaient désignés allaient travailler aux fortifications. Les retranchements consistaient en coupures l'une sur l'autre. On en fit jusqu'à dix-sept, là où le terrain était le moins en pente, et on les disposa de telle manière, qu'au besoin on pouvait se retirer de l'une dans l'autre, et que si les assiégeants emportaient la première, la seconde restait, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'au sommet du rocher. On retira de la Germanasque la meule que les propriétaires Tron-Poulat y avaient jetée trois ans auparavant, en quittant ces lieux, et on remit en activité le moulin qui rendit de grands services (2). Un fortin fut aussi construit au-dessus du *château* que nous venons de décrire, sur un roc plus élevé mais attenant, séparé lui-même de la montagne, vers le haut par une déchirure, où l'on fit un triple retranchement. Enfin, sur une arête élancée, dominant leurs ouvrages, ainsi que la vallée, on laissa continuellement un corps-de-garde pour avertir la place du moindre mouvement des ennemis.

Les Vaudois n'avaient pas commencé ces travaux depuis plus de trois ou quatre jours, que les bataillons français qui, ne les ayant pas atteints à Rodoret, n'avaient pu faire main basse que sur leurs abondantes provisions, pénétrèrent dans la vallée, venant des Prals, ainsi que d'autres troupes de la même nation, commandées par M. de l'Ombraïlle. Bientôt, les Vaudois se virent enfermés de toutes

(1) Arnaud faisait deux prédications, l'une le dimanche, et l'autre le jeudi. Chaque jour matin et soir, il rassemblait également ses compagnons pour la prière qu'on écoutait à genoux et la face contre terre.

(2) On profitait aussi du moulin de Macel quand on le pouvait.

parts. Leur poste avancé de Passet, qui couvrait l'entrée de la Balsille, leur fut en même temps enlevé par stratagème, mais sans perte pour eux, et, le 29 octobre, les ennemis s'avancèrent pour attaquer le château. Dans ce but, ils remplirent les bois, dont la montagne contre laquelle s'appuie la Balsille est couverte, de détachements qui les bloquèrent depuis le vendredi au dimanche soir, et qui souffrirent extrêmement, la neige ne cessant pas de tomber. Une chaude affaire, dans laquelle ils perdirent au passage du pont une soixantaine d'hommes tués et autant de blessés, leur démontra enfin l'impossibilité de forcer pour le moment une position aussi bien retranchée et défendue. Toutes leurs sommations de reddition avaient été rejetées. Les Vaudois n'avaient pas perdu un seul homme.

Dans le cours de novembre, comme déjà une partie des troupes françaises se retirait découragée, de l'Ombraïlle averti par les rapports d'un apostat, qui avait visité la Balsille, que le moulin de Macel était souvent employé par ceux du château, y envoya cinq cents soldats qui ne capturèrent cependant qu'un seul homme et en tuèrent deux. C'étaient des réfugiés français. Le survivant qui n'était sorti, le jour qu'il fut pris, que pour soigner ses deux amis malades et les ramener au château, dut porter leurs têtes à la Pérouse, au quartier du général. Ses discours édifiants intéressèrent si vivement le juge du lieu que, quoique catholique romain, il demanda, mais vainement, sa grâce à l'inflexible l'Ombraïlle. Sa constance dans la profession de sa foi, sa sérénité en montant la redoutable échelle, firent une profonde impression sur les Pragelains (1), témoins de son supplice, et

(1) Il fut pendu au château du Bois en Pragela, ce qui ferait croire qu'il était de cette contrée.

qui pour la plupart avaient changé de religion par faiblesse. Sa dernière prière leur fit répandre beaucoup de larmes. (1)

Soit que la saison fût trop avancée, soit que la position de la Balsille parût trop forte pour être enlevée par les moyens dont ils pouvaient disposer, les ennemis abandonnèrent les vallons supérieurs de toute la vallée de Saint-Martin, Macel, la Salse, Rodoret et les Prals, brûlant presque toutes les maisons, les granges et les paillers (1), emportant ou détruisant les provisions de blés et de denrées, et criant aux Vaudois *de prendre patience jusqu'à Pâques en les attendant*. Retirés dans de meilleurs cantonnements, ils avaient leurs postes avancés à Maneille et au Perrier.

Grâce à cette retraite, les Vaudois se sentirent parfaitement libres de leurs mouvements. Les premiers mois de leur retour dans leur patrie s'étaient écoulés, il est vrai, dans la privation et la souffrance, au milieu de combats journaliers; mais du moins, anciens propriétaires du sol, ils en étaient restés les maîtres. Dieu, qui les avait protégés dans le moment des premiers dangers et qui leur faisait atteindre la saison morte, pendant laquelle personne ne s'aviserait de les venir attaquer dans leurs montagnes, ne pourrait-il pas les délivrer encore par la suite? Ils étaient donc, sinon heureux, du moins reconnaissants et pleins d'espérance. La désertion plutôt que la mort avait un peu éclairci leurs rangs. Toutefois leur nombre, dans la vallée de Saint-Martin, montait encore à quatre cents, sans compter la petite division qui se tenait sur les monts d'Angrogne, et une ou deux petites bandes dans les combes sauvages du val Guichard, ou entre les rocs des alpes de Bobbi.

(1) Meules de paille, usitées dans ces contrées, même pour le blé en gerbes.

Une chose leur donnait à penser ; c'était leur nourriture... Où la prendre ? L'ennemi, qui avait détruit tout ce qu'il avait pu en se retirant, leur fermait tous les passages vers les lieux habités. La bonne Providence y avait pourvu en recouvrant de neige les champs de seigle, mûri en septembre, que les cultivateurs papistes en fuite n'avaient pu moissonner, qu'eux-mêmes n'avaient fauchés qu'en partie, et en les soustrayant à l'attention et aux dévastations des soldats. Restés intacts sous cette couche protectrice, ils fournirent un aliment sain et abondant aux reclus de la Balsille qui les moissonnèrent pendant l'hiver. En outre, de forts détachements, passant à l'improviste dans les vallées de Pragela et du Queyras, en rapportaient du sel, de la graisse, du vin et d'autres provisions (1). Par ces divers moyens leur subsistance fut assurée.

Les plus à plaindre d'entre les Vaudois furent ceux que le cours de la guerre, ou quelque imprudence, avaient jetés loin de leurs frères. Le fait suivant révélera leurs angoisses. Une bande de douze qui s'était retirée dans une balme ou grotte isolée, derrière l'Essart, territoire de Bobbi, se vit contrainte par la faim à en sortir pour se procurer des vivres. Rentrée dans son asile, elle jugea que les traces de ses pas sur la neige pourraient être aperçues, et se décida à en chercher un nouveau dans la balme de la Biava, de difficile accès. A peine en route, elle vit derrière elle une troupe de cent vingt-cinq paysans qui, un quart-d'heure plus tôt, l'aurait surprise et entourée ; jetant donc aussitôt son petit bagage, elle fit diligence et atteignit une cime du haut de

(1) Il est difficile de se faire une idée de tous les obstacles qu'ils eurent à surmonter dans ces hautes régions où les neiges tombent en quantité prodigieuse, etc.

laquelle elle tira avec tant d'aplomb et de justesse sur les assaillants, que des quinze premiers coups treize portèrent, et que lorsque les paysans eurent demandé à parlementer, et qu'ils eurent consenti à une retraite honorable des deux côtés, ils avouèrent douze morts et treize blessés. Le sang d'aucun des douze n'avait coulé. Leur victoire néanmoins ne les avait tirés de peine que pour un jour et pour moins de temps encore; car, en se rendant vers le soir par des sentiers détournés à la baume de la Biava, ils virent cent fois la mort au fond des abîmes sous leurs pieds. La situation de leur nouveau refuge ne laissait rien à désirer sous le rapport de la sécurité. Ils y eussent pu passer des mois sans s'y voir poursuivis. Mais après deux jours, l'intensité du froid les en chassa. Ils redescendirent donc dans des contrées moins sauvages pour chercher un climat plus doux, ou un meilleur gîte au milieu de nouveaux dangers. Attribés par la souffrance, animés d'une sombre résolution, ils suivaient leur chemin, quand ils rencontrèrent une bande armée. En un clin d'œil, ils se sont retranchés derrière une maison, et leur feu a tué un homme à l'ennemi, quand, à leur grande douleur comme à leur vive joie, ils reconnaissent dans les arrivants des frères, des Vaudois. Ce fut en versant des larmes qu'ils coururent à eux. Ils passèrent tous ensemble le col Giulian et vinrent chercher au château de la Balsille le repos, le couvert, la subsistance et la sécurité que les douze fugitifs avaient presque désespéré de retrouver jamais.

L'hiver se passa paisiblement à la Balsille, dans les travaux de défense, dans les soins d'approvisionnements et dans les préoccupations de l'avenir, tempérées par la confiance en Dieu que le pieux Arnaud entretenait chez tous par sa contenance, par ses discours et par les exercices du culte. Des visites officieuses et des messages de parents, ou

d'officiers au service du duc, interrompirent seuls la monotonie. Toutes ces démarches tendaient au même but, l'intimidation. On désirait amener les Vaudois à négocier leur éloignement définitif du sol natal. A cet effet, on cherchait à les effrayer par des confidences sur le sort qui les attendait. Une nombreuse armée les envelopperait au printemps et les détruirait. S'ils étaient sages, ils accepteraient des conditions pendant qu'on pouvait encore les accorder. On les conjurait de ne pas compromettre davantage la cause de leurs parents détenus dans les prisons, non plus que les intérêts de ceux qui, devenus papistes, habitaient leurs anciens villages; de penser aussi à leurs femmes et à leurs enfants qu'ils avaient laissés en Suisse, et qui seraient privés de leurs appuis naturels par leur inconcevable et imprudente ténacité. On leur reprochait aussi leur tentative, comme si elle eût été un acte de rébellion, un crime contre leur souverain légitime. Le dernier argument était le seul qui méritât une réponse motivée de la part d'hommes qui, prêts eux-mêmes à tous les sacrifices, ne pouvaient être détournés de leur entreprise par la considération des souffrances de quelques personnes isolées. Arnaud s'expliqua plusieurs fois sur ce point, et en particulier dans une lettre que le conseil de guerre, dont il était le président, écrivit au marquis de Parelle, en le priant d'en soumettre le contenu à son altesse royale. On y lit :

- 1° « Que les sujets de son altesse royale, habitant les » Vallées, ont été en possession des terres (qu'ils réclament et) qui leur appartenaient de temps immémorial, et » que ces terres leur ont été laissées par leurs ancêtres.
- 2° » Qu'ils ont de tout temps payé exactement, à son » altesse royale, les impôts et les tailles qu'il lui plaisait » d'imposer.

3° » Qu'ils ont toujours rendu une fidèle obéissance aux  
 » ordres de son altesse royale, dans tous les mouvements  
 » qui sont arrivés dans ses états.

4° » Qu'en ces derniers mouvements (1), suscités contre  
 » ses fidèles sujets par d'autres ressorts que celui de son  
 » altesse royale (2), il n'y avait seulement pas un procès  
 » criminel dans les Vallées, chacun s'occupant à vivre paisiblement dans sa maison, en rendant à Dieu l'adoration  
 » que toutes les créatures lui doivent, et à César ce qui  
 » lui appartient, et que cependant un peuple si fidèle, après  
 » avoir beaucoup souffert dans les prisons, se voit dispersé  
 » et errant dans le monde. On ne trouvera sans doute pas  
 » étrange si ces gens ont à cœur de revenir dans leurs terres. Hélas ! les oiseaux, qui ne sont que des bêtes dépourvues de raison, reviennent en leur saison chercher leur nid et leur habitation, sans qu'on les en empêche ; mais on en empêche des hommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. L'intention des Vaudois n'est point de répandre le sang des hommes, à moins que ce ne soit en défendant le leur ; ils ne feront de mal à personne ; s'ils demeurent sur leurs terres, c'est pour être, comme ci-devant, avec toutes leurs familles, bons et fidèles sujets de son altesse royale, le prince souverain que Dieu leur a donné. Ils redoubleront leurs prières pour la conservation de son altesse royale et de toute sa maison royale, et surtout pour apaiser la colère de l'Eternel, qui paraît courroucé contre toute la terre (3). »

Comme les Vaudois ne pouvaient se soumettre sans con-

(1) Il s'agit de la persécution de 1686, à la suite de laquelle, comme on l'a vu, ils avaient dû prendre le chemin de la Suisse.

(2) Par les suggestions du roi de France.

(3) L'Europe était déchirée par une guerre générale.

dition, et que l'heure n'était point encore venue en laquelle leur prince reconnaîtrait la justice de leur cause, la négociation, interrompue après quelques pourparlers, n'eut aucun résultat.

Quand les neiges eurent commencé à fondre dans les vallées supérieures, et que les passages par-dessus les monts purent être considérés comme praticables, on vit les troupes françaises s'acheminer vers la Balsille, du bas de la vallée de Saint-Martin, et de celle de Pragela par le col du Clapier et par celui du Pis. Celles qui pénétrèrent par ce dernier passage restèrent deux jours sur la montagne, dans la neige et sans feu, de peur d'être découvertes. Les soldats furent réduits à se serrer étroitement les uns contre les autres pour se réchauffer, attendant ainsi l'ordre de se remettre en marche et d'investir la place.

Nous avons décrit la position du château et les moyens de défense qu'on avait ajoutés à ceux qu'il devait à la nature. Il en est un cependant que nous n'avons pas encore indiqué, parce qu'il a été organisé pendant l'hiver. L'abord de la place n'étant possible, avec quelque chance de succès pour les assaillants, que du côté d'un ruisseau qui coule au pied du château où le terrain est moins escarpé, Arnaud avait fortifié avec un soin particulier cette face. Il avait fait planter de bonnes palissades et élever de petits parapets, avec des arbres disposés de manière que les rameaux et les branches étaient du côté des ennemis, et le tronc avec les racines du côté des Vaudois. Et, pour les affermir, on les avait chargés de grosses pierres, en sorte qu'il n'était pas plus facile de les arracher que de les escalader.

L'illustre de Catinat, lieutenant-général des armées du roi de France, commandait les troupes, réunies autour de la Balsille, au nombre de vingt-deux mille hommes, dont



dix mille Français et douze mille Piémontais; masse, sans doute, trop considérable pour livrer l'assaut, mais dont les deux tiers devaient être employés à investir la place, à en garder tous les passages, afin de faire prisonniers les cinq cents assiégés, s'ils tentaient de s'enfuir. Catinat, pressé de se porter ailleurs, espérait d'en finir en un jour (1).

Le feu commença le lundi matin, 1<sup>er</sup> mai 1690. Les dragons, campés dans un bois à la gauche du château, traversèrent la rivière et s'embusquèrent le long de ses rives, sous une grêle de balles et avec une grande perte d'hommes. Des centaines de soldats de son altesse royale restèrent immobiles à leur premier poste (2). Le gros des forces ennemies s'approcha des mesures de la Balsille au pied du rocher, mais il se retira promptement, laissant beaucoup de morts sur la place et emportant quantité de blessés. Un ingénieur (3) ayant observé les abords du château avec une lunette d'approche, et ayant cru remarquer que l'endroit le plus faible était sur la droite, on détacha un corps choisi du régiment d'Artois, fort de cinq cents hommes pour l'assaut. Sept cents paysans du Pragela et du Queyras devaient le suivre pour arracher les palissades et les parapets. Au signal donné et à la faveur des décharges générales des sept

(1) Une lettre écrite par un témoin oculaire, servant dans l'armée ducal et citée dans la *Glorieuse Rentrée*, parle de Catinat comme ayant dirigé en personne les opérations. Nous serions disposé à le croire..... Arnaud, qui par respect, peut-être, pour un si grand nom ne le nomme pas en racontant l'assaut, dit cependant quelques pages plus loin : « Catinat, qui avait éprouvé à sa honte, quelle était la valeur des Vaudois, ne jugea point à propos d'exposer une seconde fois sa personne. (*Glor. Rent.*, p. 306 ; 1710, — et p. 197 ; 1845. )

(2) Sur la montagne à laquelle est adossé le fortin qu'ils devaient attaquer, mais qu'ils jugèrent inexpugnable. Ils firent feu cependant. Catinat attendit leur décharge pour ordonner l'assaut du château.

(3) Selon nous, probablement Catinat lui-même.

mille soldats entrés en ligne, le bataillon choisi s'élança sur le retranchement désigné, avec une ardeur sans pareille. Ils crurent qu'il n'y avait qu'à écarter les rameaux serrés et qu'ils auraient ensuite un chemin ouvert, mais ils s'aperçurent promptement que les arbres étaient inébranlables et comme cloués au sol par la masse de pierres qui les retenaient. Les Vaudois voyant qu'ils n'en pouvaient venir à bout, et les apercevant aussi près d'eux, commencèrent un feu si vif, les jeunes chargeant les fusils que les plus agueris déchargeaient d'une main sûre, que, malgré la neige qui tombait et qui humectait la poudre, les rangs des assaillants s'éclaircissaient à vue d'œil. Et quand le désordre se glissa parmi ces victimes de l'assaut, les Vaudois sortirent brusquement de leurs retranchements, poursuivirent et mirent en pièces les débris de cette troupe d'élite, dont il n'échappa que dix ou douze sans chapeaux et sans armes. Leur commandant, de Parat, blessé à la cuisse et au bras, ayant été trouvé entre des rochers, fut fait prisonnier ainsi que deux sergents qui étaient restés fidèlement à ses côtés pour prendre soin de lui. Chose surprenante ! les Vaudois n'eurent ni mort ni blessé. Les ennemis consternés se retirèrent le même soir, les Français à Macel, les Piémontais, qui étaient restés tranquilles spectateurs du combat, à Champ-la-Salse. Trois jours plus tard, les ennemis passèrent sur le territoire français (val Pragela) pour s'y restaurer, bien résolus à revenir pour venger un tel affront et à mourir plutôt que d'abandonner leur entreprise. Le même jour, Arnaud fit une prédication si touchante et fut lui-même si ému, que troupeau et pasteur ne purent retenir leurs larmes.

Au dépouillement des morts, l'on trouva sur eux des charmes ou préservatifs contre les attaques du malin et contre la mort ; précaution jugée indispensable par des hommes à

qui l'on faisait croire que les *barbets* avaient communication avec le diable (1).

Catinat, profondément blessé de l'échec qu'il avait éprouvé, prit toutes les dispositions nécessaires pour en tirer une éclatante vengeance ; mais il ne jugea point à propos d'exposer une seconde fois sa personne et ses espérances au bâton de maréchal de France, et il remit l'exécution de l'entreprise à l'ambassadeur du roi à la cour de Savoie, M. le marquis de Feuquières.

Le samedi, 10 de mai, la garde avancée signala l'approche des ennemis. Aussitôt les postes extérieurs furent abandonnés, et tout se replia dans le château. On renonça à regret aux exercices de préparation à la sainte cène qu'on s'était proposé de prendre le lendemain, jour de la Pentecôte. Le même soir, les ennemis campaient déjà à proximité ; cette fois, au nombre de douze mille soldats seulement et de quatorze cents paysans. Divisés en cinq corps, ils enveloppèrent complètement la place ; deux stationnèrent dans la vallée, au Passet, et au pied de la montagne près de la Balsille ; les trois autres sur les hauteurs voisines du fort, l'un au Clos-Dalmian, l'autre en haut sur les rochers, le dernier dans le bois de l'envers du château, au Serre de Guignevert. Rompus avec la tactique des sièges, ils s'approchèrent du château, à la portée du mousquet, en se retranchant derrière de bons parapets. Car, outre les pionniers en grand nombre et les soldats de service au feu ou à la tranchée, tous les autres s'employaient à faire des fascines et à les porter à la queue des travaux. De jour, l'attaque de leurs ouvrages

(1) La plupart de ces charmes étaient imprimés. Voici le contenu de l'un d'eux : *Eccè crucem Domini nostri Jesu Christi, fugite partes adverse vici leo de tribu Juda radix David, Allel. Allel. ex S. Anton. De Pad. homo natus est in ea Jesus Maria Franciscus sint mihi salus.*

était impossible, car les ennemis apercevaient à peine le chapeau d'un Vaudois qu'ils lui lâchaient une centaine de coups de fusils, sans courir de leur côté aucun risque, protégés comme ils l'étaient par des sacs de laine et par leurs parapets. Mais il ne se passa presque pas de nuit que les assiégés ne fissent des sorties.

Voyant que le feu de la mousqueterie n'aboutissait qu'à perdre des balles et de la poudre, de Feuquières fit porter du canon (1) à la hauteur du château, sur la montagne du Guignevert ; puis il arbora un drapeau blanc et ensuite un rouge pour faire comprendre aux assiégés que, s'ils ne demandaient pas la paix, ils n'avaient plus de quartier à espérer. Ils avaient déjà été invités à se rendre et avaient répondu : « N'étant point sujets du roi de France, et ce mo- » narque n'étant point maître de ce pays, nous ne pouvons » traiter avec ses officiers. Etant dans les héritages que nos » pères nous ont laissés de tout temps, nous espérons avec » l'aide de celui qui est le Dieu des armées, d'y vivre et d'y » mourir, quand nous ne resterions que dix ! Si votre canon » tire, nos rochers n'en seront pas épouvantés et nous en » tendrons tirer. »

Le lendemain 14, le canon tonna en effet toute la matinée. Les boulets firent brèche aux murailles et l'assaut fut ordonné sur trois points. Une colonne monta par le Clos-Dalmian ; une seconde, par l'avenue ordinaire, et la troisième par le ruisseau, sans s'inquiéter du feu des assiégés, ni des pierres qu'ils faisaient rouler sur elles. Les ennemis, d'ailleurs, protégeaient les leurs par une pluie de balles qui

(1) On peut juger du calibre du canon par ce fait. Vers 1811, en remuant la terre sur le plateau du château, on a encore trouvé un boulet pesant environ onze livres de douze onces ; ce qui donnerait le poids de huit.

cependant, par un miracle de la bonté divine, ne tua personne dans le château. Mais les Vaudois, assaillis à la fois par tant d'endroits et par des forces si disproportionnées, se virent contraints d'évacuer leurs retranchements inférieurs. En les quittant, ils ôtèrent la vie à M. de Parat, leur prisonnier (1).

La Balsille ne pouvait être défendue bien plus longtemps. Le corps-de-garde placé sur un pic élevé en avait été chassé par les ennemis qui le mitraillaient depuis les rochers voisins. Le fortin comme les retranchements supérieurs du château allaient être bientôt forcés selon toutes les apparences. Heureusement que le jour tendait à sa fin. Il ne restait aux Vaudois qu'un moyen de salut, la fuite. Elle était difficile, car l'ennemi les entourait de toutes parts. S'ils eurent un moment l'espoir d'y réussir pendant l'obscurité, ils le perdirent bientôt en pensant aux grands feux qu'on allumait autour d'eux tous les soirs et qui jetaient un vif éclat. Il ne leur restait qu'à mourir. Les Français se réjouissaient de les voir marcher au supplice. Les cordes pour les lier et pour les pendre étaient toutes prêtes. Mais si la Providence, qui les avait garantis jusqu'alors de la main de leurs ennemis, permit qu'ils arrivassent à une semblable extrémité, ce ne fut que pour leur faire mieux connaître avec quel soin elle veillait à leur conservation. En effet, un brouillard épais survint avant la nuit, et le capitaine Poulat qui était de la Balsille s'étant offert pour guide on se prépara à le suivre. L'examen attentif des postes ennemis, au moyen de leurs feux, avait démontré à ce chef, parfaitement au fait des localités, des mouvements et de l'inclinaison du terrain, la

(1) Averti par eux du sort qui l'attendait, il leur répondit : « Je vous pardonne ma mort. »

possibilité d'échapper, si Dieu le permettait, mais par un affreux chemin, par un ravin ou précipice qu'il indiqua. Sans hésiter, on se dévala à la file par une déchirure du rocher, la plupart du temps en se glissant assis, ou en marchant un genou à terre, en se tenant à des branches d'arbres, à des arbustes et en se reposant par moments. Poulat et ceux qui étaient en tête avec lui tâtonnaient de leurs pieds mis à nu à dessein, aussi bien que des mains, allongeant ou ramassant leurs corps, s'assurant de la nature et de la solidité de l'objet qui allait les soutenir. Tous, à mesure qu'ils arrivaient, imitaient les mouvements de celui qui les précédait. Les abords du château étaient si bien gardés qu'on ne pouvait éviter entièrement de se trouver dans le voisinage de quelque corps-de-garde. C'est ce qui arriva : on passa tout près d'un poste français au moment où la ronde se faisait. Et, ô malheur ! à ce même instant, un Vaudois, devant s'aider de ses mains, laissa tomber un petit chaudron qu'il portait et qui, en roulant, attira l'attention de la sentinelle. Celle-ci de crier aussitôt : Qui vive ? « Mais, dit plaisamment Arnaud » dans son récit, ce chaudron, qui heureusement n'était pas » de ceux que les poètes feignent avoir rendu autrefois des » oracles dans la forêt de Dodone, n'ayant donné aucune » réponse, la sentinelle crut s'être trompée et ne réitéra pas » son appel. » Parvenus au pied du précipice, les Vaudois, gravissant les pentes latérales et escarpées du Guignevert, se dirigèrent au sud vers Salse. Il y avait même deux heures que le jour avait paru, qu'ils montaient encore par des degrés qu'ils creusaient dans les neiges. Alors, les ennemis qui étaient campés à Lautiga, sous le rocher où les Vaudois avaient eu leur corps-de-garde de la montagne, les découvrirent et crièrent que les barbets se sauvaient.

On envoya un détachement à leurs troupes. Les Vaudois descendirent aux Pausettes de Salse, de l'autre côté de la montagne, où ils se reposèrent et se réconfortèrent en y faisant de la soupe. Ils firent de même à Rodoret où ils se rendirent ensuite. Et ils ne se furent pas plutôt remis en marche qu'ils aperçurent sur les hauteurs opposées, sur leurs derrières, une colonne ennemie qui prenait le chemin de Rodoret. Devinant son dessein, ils gravirent le sommet de Galmon entre Rodoret et Prali (les Prals (1)). Ils s'y arrêtèrent deux heures pendant lesquelles ils firent une revue, envoyèrent dans une balme, nommée le Vallon, les malades et les blessés avec le chirurgien de M. de Parat, sous la garde des plus valides. Puis, ils descendirent rapidement du côté de Prali, s'embusquèrent dans le bois de Serrelémi où ils attendirent la nuit. Un brouillard s'étant heureusement élevé, ils se remirent en route et montèrent au casage (hameau) appelé la Majère, où ils s'attristaient de ne pas même trouver de l'eau, quand le ciel ayant pitié de leurs souffrances leur envoya de la pluie qui, dans cette déroute, leur fut aussi utile et secourable que dans d'autres occasions, elle leur avait été incommode et nuisible.

Le lendemain, 16, ils gagnèrent Prayet, puis traversant le vallon au-dessous de Prali par le brouillard, ils se jetèrent dans des montagnes rocheuses et en précipices qui, du Rous au midi, s'abaissent vers le nord en se déchirant. Ils passèrent à Roccabianca (roche blanche, belle carrière de marbre) et allèrent coucher à Fayet, vallon latéral de la vallée de Saint-Martin.

Le 17, comme l'ennemi était déjà sur leurs traces, au

(1) Les Prals, usité anciennement, est généralement remplacé par Prali.

Pouët, ils franchirent la montagne au midi et envahirent Pramol. Ils y livrèrent un combat aux habitants et à des soldats retranchés dans le cimetière de l'église, leur tuèrent cinquante-sept hommes et incendièrent le village. Eux-mêmes eurent à regretter trois blessés et autant de morts sans compter une de leurs femmes (bien peu nombreuses), qui fut frappée au moment où elle portait de la paille pour enfumer ceux qui étaient dans le temple... Ils firent prisonnier le commandant de Vignaux avec trois lieutenants. Le premier de ces officiers apprit à Arnaud, en lui remettant son épée, que Victor-Amédée devait, dans trois jours, se décider pour l'alliance française, ou pour la coalition que l'empereur, une partie de l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne avaient formée contre Louis XIV. Arnaud, que ses relations secrètes avec le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, avaient initié à la politique d'alors, mais que son isolement dans la Balsille avait privé de renseignements sûrs, saisit à l'instant la portée qu'aurait pour lui et sa troupe la résolution que son altesse de Savoie allait prendre. Il y vit sa ruine ou sa délivrance. Prévoir la détermination du prince était impossible. Il l'attendit dans une vive anxiété.

Ce fut déjà le lendemain, 18 mai 1690, jour de dimanche, dans un hameau supérieur d'Angrogne (1), où les Vaudois s'étaient rendus en quittant Pramol, que la décision prise par Victor-Amédée leur fut annoncée et que la paix leur fut offerte en son nom par deux particuliers de Saint-Jean et d'Angrogne, qu'ils connaissaient parfaitement, les sieurs Parendier et Bertin, envoyés dans ce but par le baron de Palavicini, général de son altesse.

(1) Les Bouils peut-être.



Qui pourra se représenter la joie de ces pauvres gens qu'une guerre de neuf mois a épuisés et réduits aux deux tiers de leur nombre primitif, que la famine poursuit et qui, chassés de leur dernier asile, traqués comme des bêtes fauves, de rocher en rocher, de vallon en vallon, n'ont à attendre que la mort ou une prison perpétuelle ? Une nouvelle aussi inattendue eût pu être fatale à plusieurs en excitant trop vivement leur sensibilité et en les faisant passer sans intermédiaire des plus sombres résolutions aux espérances les plus douces, si la crainte qu'elle ne fût prématurée n'eût comprimé les élans de leur joie.

Les événements se chargent de la confirmer peu à peu. La garnison piémontaise du bourg de la Tour fait prisonnier, sous les yeux des Vaudois, le détachement français de Clérambaud qui, en poursuivant ces derniers, y est entré pour s'y restaurer. En même temps des vivres sont distribués, au nom de son altesse royale, à ces pauvres échappés de la Balsille, dont huit jours auparavant on avait conjuré la mort. Le village de Bobbi est remis entre leurs mains ; on le confie à leur garde. Ils y voient arriver peu après les ministres Montoux et Bastie, le capitaine Pelenc, le chirurgien Malanot et vingt autres qui, sortis des prisons de Turin, accourent avec des transports de joie vers leurs frères. C'est à qui d'entre eux racontera que le prince les a harangués avec bonté et leur a même dit : « Qu'il ne les empêcherait pas de prêcher partout, jusque dans Turin. » Ils se voient aussi traités avec confiance. Le commandant des troupes de son altesse royale requiert leur coopération, et conjointement avec les troupes duciales, ils passent le col de la Croix, s'aident à battre l'ennemi, incendient Abriés et rentrent chargés de butin à Bobbi. Ils attaquent les troupes françaises retranchées dans les forts de Saint-Michel de Luserne, et de la

Tour. Le succès couronne les armes de leur prince qu'ils sont maintenant heureux de servir.

Un de leurs capitaines ayant fait une excursion en Pragela et y ayant saisi un courrier avec des lettres pour le roi de France, Arnaud qui en avait donné avis au baron de Palavicini reçut l'ordre de les lui porter, et il accompagna ce général en chef auprès de son altesse royale. Victor-Amédée II reçut la députation vaudoise avec cordialité. « Vous » n'avez, lui dit-il, qu'un Dieu et qu'un prince à servir. » Servez Dieu et votre prince fidèlement. Jusqu'à présent » nous avons été ennemis ; désormais il nous faut être bons » amis ; d'autres ont été la cause de votre malheur ; mais si, » comme vous le devez, vous exposez vos vies pour mon » service, j'exposerai aussi la mienne pour vous, et tant » que j'aurai un morceau de pain, vous en aurez votre » part. »

Si l'intérêt de la politique avait rapproché Victor-Amédée de ses infortunés sujets des Vallées Vaudoises, si la nécessité de défendre sa frontière, jointe au besoin de soldats éprouvés, lui fit confier ce poste d'honneur à ces mêmes hommes dont il avait méconnu le caractère et les sentiments, disons-le, la vue de leur dévouement à sa cause et de leur fidélité exemplaire touchèrent son cœur et leur gagnèrent son affection. Le prince, éclairé sur les dispositions et sur les vœux de ses sujets de la religion, leur rendit son estime, et il ne la leur retira plus. Ce ne fut, il est vrai, que quelques années après (le 13-23 mai 1694) que l'acte de pacification concernant les affaires vaudoises fut proclamé : néanmoins, dès le premier jour où l'offre de paix fut faite, la réconciliation fut sincère et complète de part et d'autre.

La confiance du prince ne se borna pas à remettre la garde des frontières à la troupe des anciens proscrits, ni son estime

à accorder le rang de colonel à leur chef, Arnaud, sa justice mit le comble à leurs vœux en consentant au retour de leurs familles aux Vallées ainsi qu'à leur rentrée en possession de leur antique héritage. Dès les premiers jours de juillet, l'on voit l'infatigable Arnaud voler en poste à Milan au-devant des bandes vaudoises qu'on y attend (1). Ce sont, sans doute, ceux des exilés qui étaient restés dans le nord de la Suisse, dans les Grisons et dans le Wurtemberg, et qui, avertis des favorables dispositions de Victor-Amédée, rejoignent leurs frères en leur conduisant les femmes et les enfants que ces derniers avaient confiés à leurs généreux hôtes, lorsqu'ils étaient partis onze mois auparavant pour la conquête de leur patrie. Des hautes montagnes de la Suisse, ils débouchent sur des plaines amies, dont les souverains, comme le leur, font partie de la coalition.

Nous regrettons de manquer de renseignements précis sur le retour des Vaudois, domiciliés dans la Suisse occidentale, de ceux de Neuchâtel, par exemple, qui étaient arrivés trop tard au bois de Prangins pour s'embarquer (2). Mais qu'importe? Qu'il nous suffise de savoir que la généralité des membres de cette grande famille reprit, à peu d'exceptions près, la route du pays de ses pères. Les plus éloignés ne firent point défaut. L'électeur de Brandebourg, qui les avait accueillis avec tant d'amour dans ses états, qui pour les établir avait fait de si grandes dépenses, ne recula point devant de nouveaux sacrifices pour exaucer le vœu de leurs cœurs. Il leur fournit généreusement les moyens de s'en retourner (3).

(1) Lettre d'Arnaud au gouverneur d'Aigle. (*Glorieuse Rentrée.*)

(2) La femme d'Arnaud était à Neuchâtel, comme on le voit par la lettre ci-dessus.

(3) Leur passeport est daté de la fin d'août 1690. (V. DIETERICI, p. 290.)

Pour rendre entièrement justice à la loyauté de Victor-Amédée, nous devons ajouter, que non-seulement il permit la rentrée de tous les exilés, mais qu'il consentit encore à ce que les Vaudois, que la détresse avait asservis pour un temps au culte romain, retournassent à la profession de la foi de leurs pieux ancêtres et de leurs héroïques frères. Profitant de son bon vouloir et usant de leur liberté, un grand nombre de jeunes gens et de filles, entrés forcément au service de riches Piémontais pour sauver leur vie, ainsi que des enfants enlevés lors de l'emprisonnement de 1686 et de l'émigration de 1687, accoururent aussi vers la demeure où ils avaient reçu le jour, chercher des parents et revendiquer une croyance dont le souvenir remplissait encore leur cœur.

Qu'ils sont heureux de se revoir, après quatre années d'une cruelle et douloureuse séparation, sur cette terre chérie qu'ils ont retrouvée et où ils ont cependant tout à rétablir ! Comme autrefois, lorsque Israël, sortant de l'exil, revint au pays de ses pères reconstruire Jérusalem en ruines, relever son temple et son culte, et cultiver ses champs longtemps abandonnés, pour en donner la dîme à l'Eternel, ce faiblerésidu des anciens Vaudois, sans quitter les armes devenues nécessaires à la défense de son prince, saisit la truelle, la bêche et

Neuf cent cinquante-quatre partirent. Ils n'étaient arrivés qu'au nombre de huit cent quarante-quatre, et quelques-uns de ces derniers restèrent dans leur nouvelle patrie ; entre autres deux prédicateurs, un Jacob et un David Bayle. (DIETERICI, *loco citato*.) Cette différence entre le nombre de ceux qui partent et de ceux qui étaient arrivés soulève naturellement cette question : D'où provenait cette différence ? Entre les conjectures que l'on peut faire pour y répondre, celle-ci paraît la plus simple et la plus probable ; c'est que plusieurs de ceux qui d'abord avaient répu-  
gné à partir pour le Brandebourg s'y étaient décidés plus tard.

le manche de la charrue (1), relève ses chaumières, répare les temples de ses villages, reconnaît etensemence ses jachères, et le cœur reconnaissant rend grâces avec amour au Dieu tout sage, tout bon et tout puissant qui, après l'avoir fait passer lui et les siens par de rudes, mais salutaires épreuves, lui a rendu, sur le sol de ses pères, la liberté de le servir d'un culte pur et conforme à sa Parole.

(1) Les Vaudois, comme leurs voisins, dirigent leur charrue avec le manche et non avec les cornes.

## CHAPITRE XXVI.

LES VAUDOIS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.  
( 1690-1814. )

Les Vaudois sous les drapeaux de leur prince. — Leur rétablissement dans leurs héritages. — Leur nombre. — Edit de 1694. — Exil des protestants français domiciliés aux Vallées. — Colonies du Wurtemberg. — Mort d'Arnaud. — Essais d'oppression. — Relâche. — Subsidés étrangers. — Siège de Turin, en 1706. — Victor-Amédée aux Vallées. — Dévouement des Vaudois. — Vexations nouvelles. — Expulsion des Vaudois de Pragela, des Français et des catholisés. — Edit du 20 juin 1730. — Abrégé des édits concernant les Vaudois. — Effets de la révolution française. — Garde des frontières par les Vaudois. — Injustes soupçons sur leur fidélité. — Projet de massacre déjoué. — Arrestations. — Requête au roi. — Minces faveurs. — Esprit révolutionnaire en Piémont. — Abdication de Charles-Emmanuel. — Etat nouveau des Vaudois. — Les Austro-Russes en Piémont. — Carmagnole. — Blessés français. — Bagration. — Réunion du Piémont à la France. — Misère aux Vallées. — Détresse des pasteurs. — Allocation de rentes et de biens pour leur traitement. — Nouvelle circonscription consistoriale. — Tremblement de terre. — Coup-d'œil sur l'état religieux des Vaudois. — MM. Mondon, Geymet et Peyran. — Nouvelles carrières ouvertes à l'activité vaudoise.

*Servez Dieu et votre prince fidèlement* : tel avait été le passage principal et sommaire de l'allocution de Victor-Amédée II, aux chefs des Vaudois, en leur annonçant qu'il rendait son affection, comme sa protection, à leur peuple. Paroles douces à leurs oreilles ; car, si elles remettaient devant leurs yeux un devoir qui, dans leur dernière lutte à main armée, avait subi une interruption forcée, elles mentionnaient au premier rang celui qui avait dû lui être préféré. Le duc lui-même plaçait la fidélité à Dieu avant celle qui se rapportait à sa personne. Leur conduite passée recevait ainsi sa justifica-

tion, au jugement même de celui qui était le plus intéressé, après eux, à ce qu'un cas de conflit entre les deux devoirs ne se renouvelât pas. L'avenir à son tour leur offrait quelque sécurité, puisque le prince de son propre mouvement assignait aux deux grands devoirs, qui régissent la vie du chrétien-citoyen, l'ordre même dans lequel les Vaudois les avaient toujours placés, quand ils les énonçaient en s'appuyant sur les enseignements d'un grand apôtre : *Craignez Dieu, honorez le roi.* (1 PIERRE, II, 17.)

Les Vaudois, reconnaissants envers leur souverain pour le retour de sa bienveillance, s'attachèrent à lui donner des preuves palpables de leur fidélité. Et d'abord en versant leur sang pour lui. Ils volèrent sous ses drapeaux au premier appel et ne s'épargnèrent point. « Ils furent d'un grand appui » au duc de Savoie, lorsque la guerre avec la France eut « éclaté, » dit un auteur piémontais, Charles Botta, qui est loin d'être prévenu en leur faveur (1). Le comte de Saluces, dans son *Histoire militaire du Piémont*, s'exprime à leur sujet comme suit : « Ces montagnards coururent se joindre au » marquis de Parelle qui les avait attaqués naguère, et les » petits combats qu'on livra dans ces montagnes coûtèrent » plus de mille hommes à l'ennemi qu'on chassa de Lu- » serne, etc. (2). » Le marquis Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires historiques sur la maison de Savoie* (3), parle de la bravoure des *barbets qui se rendirent redoutables aux Français*. Il fait encore l'éloge de leur conduite au siège de Coni l'année suivante. « Cette forteresse, dit-il, investie de- » puis le commencement de la campagne, ne fut longtemps » défendue que par ses propres habitants et par quelques

(1) *Storia d'Italia*, ... t. VII, p. 20.

(2) *Histoire militaire*, t. V, p. 13.

(3) Tom. III, p. 38 à 41.

» troupes de paysans des terres voisines, entre autres par  
 » huit cents Vaudois sous le commandement d'un chef célè-  
 » bre parmi eux. »

Pendant que le bataillon des Vallées se distinguait à la défense des villes, comme sur les champs de bataille (1), et répondait ainsi au vœu exprimé à leur chef Arnaud par leur prince (2), celui-ci s'intéressait selon sa promesse à l'établissement des familles vaudoises, et donnait les ordres nécessaires pour cela. La reprise de possession de leur ancien héritage n'était cependant pas aussi facile juridiquement que le fait matériel pouvait l'être, car ces biens avaient changé de maîtres. Une partie avait été cédée à des corporations religieuses; une autre vendue à des particuliers; une troisième avait été remise à bail. Maintenant il fallait transiger à l'amiable avec les divers tenanciers. Le prince y pourvut.

C'est ici que l'on désirerait savoir en quel nombre les Vaudois s'établirent dans leurs villages incendiés ou à moitié déserts. Mais les données exactes nous manquent. Tout ce qu'on sait, c'est que, pendant les années qui suivirent, le nombre des Vaudois en état de manier les armes ne dépassa point mille à onze cents (3). Ce qui, en tenant compte de la minime proportion d'enfants, à leur arrivée, relativement aux adultes, ne supposerait guère une population que de trois à quatre mille personnes. Toutefois, elle ne tarda pas à s'accroître rapidement par l'effet de nombreux mariages et de

(1) A la Marsaille, bataille perdue, il est vrai, par le duc et ses alliés, les capitaines vaudois se nommaient Imbert, Peyrot, Combe et Caffarel. (*Storia di Pinerolo*; 1836, t. IV, p. 140.)

(2) Si, comme vous le devez, vous exposez vos vies pour mon service, j'exposerai aussi ma vie pour vous, et tant que j'aurai un morceau de pain, vous en aurez votre part. (V. plus haut.)

(3) Lettre traduite du hollandais, envoyée de Zurich à leurs excellences de Berne. (Archives de Berne, onglet E.)



naissances multipliées, comme en font foi quelques registres paroissiaux (1). Au chiffre des Vaudois, il faudrait encore ajouter, pour avoir le nombre réel des évangéliques qui étaient venus repeupler les Vallées, quelques milliers de français du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, dont quelques-uns avaient mérité cette faveur en combattant dans les rangs des Vaudois, sous la conduite d'Arnaud, et dont les autres, attirés par leurs frères et amis, s'étaient joints à eux, désireux qu'ils étaient de vivre dans des contrées rapprochées des lieux dont Louis XIV les avait chassés.

Victor-Amédée qui regrettait de s'être privé, par une persécution aussi injuste qu'impolitique, d'un peuple fidèle et courageux, et qui maintenant souhaitait de le voir reprendre quelque consistance, permettait cet établissement d'étrangers qui s'assimilaient à ses sujets.

Le manifeste qui devait fixer la position des Vaudois dans l'état, reconnaître leurs droits à la possession du territoire et leur assurer l'exercice de leur religion, était pour le pouvoir, on le concevra facilement, une pièce aussi difficile à rédiger qu'à promulguer, à cause de l'opposition constante de leurs ardents ennemis papistes, des prêtres surtout, et de leurs agents. Cependant les services réels qu'ils avaient rendus à leur prince, dans cette guerre, étaient trop récents, et ceux qu'on attendait encore de leur zèle éprouvé trop nécessaires, pour qu'on pût leur refuser cet acte authenti-

(1) On lit dans le registre des naissances de l'église d'Angrogne que, depuis le mois d'août 1690 au 1<sup>er</sup> janvier 1697, il se fit 95 mariages et qu'il naquit 143 enfants dans cette commune fort grande.

On y voit aussi qu'à cette dernière date, il restait dans la commune 38 ou 40 hommes qui avaient été à la Balsille; que 100 personnes d'Angrogne étaient revenues du Piémont, et qu'il était mort pendant ces six ans 70 personnes de tout âge et sexe. (On ne dit pas dans ce document, s'il était revenu de Suisse des femmes, des enfants et d'autres personnes.)

que. On publia donc un édit de pacification ; mais on se garda d'accorder aux Vaudois aucun avantage nouveau. On les remit sur le pied où ils étaient avant les événements qui avaient amené leur exil. L'édit, qui est du 13-23 mai 1694, contient en substance la reconnaissance de leur légitime établissement sur la terre de leurs aïeux et dans leurs biens héréditaires, la révocation des édits de janvier et d'avril 1686, une amnistie générale et complète et la promesse de la faveur de leur prince. Il reçut d'ailleurs toutes les sanctions légales d'enregistrements nécessaires pour déployer ses effets (1). Ce qui prouve cependant que ce ne fut pas sans rencontrer d'obstacles que les Vaudois obtinrent leur réintégration, c'est que le pape Innocent XII, dans une bulle du 19 août de la même année 1694, déclare l'édit ducal, concernant les Vaudois, nul et non venu, et qu'il ordonne à ses inquisiteurs de ne point y avoir égard dans la poursuite de ces hérétiques. Mais le sénat de Turin, fort de la volonté du prince, confirma, par son rescrit du 31 août, le droit d'exécution de l'édit du 13-23 mai et prohiba la bulle du pape. (V. DUBOIN. — RACCOLTA, t. II, p. 157 à 262.)

Quel que fût le mauvais vouloir de certains hommes, la colonie vaudoise aurait marché vers une rapide prospérité, en se relevant de ses ruines, protégée comme elle l'était par la bienveillance du souverain, si la politique, avec ses moyens obliques, ses appas et ses réserves cruelles, ne lui

(1) Ce fait n'est pas sans importance. Le passé nous a fait voir que plusieurs décrets de son altesse royale ne déployèrent point leur effet pour n'avoir pu être enregistrés dans les matricules du sénat. (Pour l'édit, voir *Storia di Pinerolo*, t. IV, p. 141, et surtout DUBOIN. — RACCOLTA, etc., Turin, 1826, t. II, p. 109 à 278, qui contiennent les édits sur les Vaudois.)

avait porté un coup fatal. Victor-Amédée, séduit par les offres brillantes de Louis XIV, qui lui restituait des provinces perdues et qui lui demandait la main de sa fille pour son petit-fils, héritier présomptif de la couronne de France, consentit à rompre ses engagements avec ses alliés et à se replacer sous le patronage du grand roi. Si, dans le règlement des conditions du traité, Victor-Amédée resta fidèle à sa parole donnée de maintenir les Vaudois dans leur héritage, et s'il les protégea contre leur ardent ennemi, contre le vrai auteur de leurs affreux malheurs de 1686, il consentit, hélas ! à des mesures de rigueur contre les Français réformés établis aux Vallées, avec lesquels il n'avait pris sans doute aucun engagement, mais que cinq années d'établissement avaient pu autoriser à se regarder comme ses nouveaux sujets. Il fut stipulé dans ce traité, conclu en secret à Lorette, au commencement de 1696 : 1<sup>o</sup> que les habitants des Vallées Vaudoises n'auraient aucun commerce ni aucune relation avec les sujets du grand roi, en ce qui concernait la religion ; et 2<sup>o</sup> que les sujets du roi très-chrétien réfugiés dans les Vallées en seraient bannis. (V. DUBOIN, *locis citatis.*)

Conformément au traité, ceux des Français réformés, établis aux Vallées, qui servaient dans le bataillon vaudois, au service du duc, durent quitter le camp de Frescarole et passer en Suisse. Ils arrivèrent au commencement d'août dans la partie française du canton de Berne. D'autres les suivirent au mois de septembre (1). Ce ne fut cependant que dans le courant de 1698 que le traité reçut sa pleine exécution. Dans l'intervalle, à part les efforts faits pour ramener au papisme, en les effrayant, ceux qui étaient revenus à

(1) Archives de Berne, onglet E.

la foi vaudoise , pour détourner les biens des familles par des mariages avec des catholiques romains et pour empêcher que la vallée de Pérouse ne se repeuplât de Vaudois , les Vallées ne se seraient guère aperçues d'un changement (1). Or, le 1<sup>er</sup> juillet 1698 , le duc de Savoie publia le double décret que lui arrachait son puissant voisin ; savoir , la défense aux Vaudois d'avoir aucun rapport , pour cause de religion , avec des sujets français , et l'ordre à ceux-ci de sortir des Vallées , dans l'espace de deux mois , sous peine de mort et de confiscation. Cet édit éloignait de force sept pasteurs , originaires du Pragela et du Dauphiné : Montoux , le compagnon d'Arnaud , Pappon , Giraud , Jourdan , Dumas , Javel , et enfin Henri Arnaud lui-même. En effet , Arnaud était Français , des environs de Die. Il ne l'eût pas été , qu'on eût peut-être trouvé quelque raison de se débarrasser de sa personne ; car la jalousie et la calomnie le poursuivaient de leur langue empoisonnée. On renouvelait méchamment contre lui l'accusation de vouloir former une république , bien que son rôle se bornât , dans les affaires civiles , à concilier quelquefois les différends que faisaient naître dans les familles la reconstruction des maisons , le partage des propriétés au retour de quelque parent que l'on n'attendait plus. Sa personne était trop vénérée , ses conseils trop respectés et suivis avec trop de promptitude pour qu'on ne prît pas ombrage d'un homme aussi influent parmi son peuple adoptif. Son nom , rehaussé par le souvenir de ses exploits , par son génie entreprenant , par sa fermeté héroïque , ainsi que par ses talents et ses vertus comme pasteur , le faisait paraître redoutable au parti sans générosité , qui , dans les

(1) Lettre d'Arnaud datée de la Tour, 1697, à M. Walkenier, ambassadeur des Pays-Bas en Suisse. ( Archives de Berne, onglet E. )

conseils du prince, excitait sourdement à la haine contre les évangéliques. C'est le cœur serré que l'ami, le chef, le héros, le pasteur chéri des Vaudois quitta pour jamais ces Eglises auxquelles il avait consacré sa vie, et pour la restauration desquelles il n'avait pas craint la mort dans les combats. Trois mille Français, réfugiés du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, s'éloignèrent avec lui des Vallées, où, après de cruelles persécutions, ils avaient trouvé un demi-repos pendant quelques années.

Genève, qui avait accueilli les malheureux Vaudois douze ans auparavant, reçut encore avec charité ces nouveaux hôtes jusqu'à leur départ pour la Suisse et l'Allemagne. Arnaud entra dans ses murs le 30 août 1698. Les brigades des autres exilés suivirent durant les premiers jours de septembre. (Archives de Berne, onglet E. *Correspondance de Genève.*)

Toujours aux avant-postes, Arnaud, à peine arrivé, partit pour solliciter des cours protestantes de l'Allemagne un asile pour ses frères. De Stouttgart, il eut la joie d'annoncer aux magistrats bernois que le duc de Wurtemberg se montrait favorable aux exilés et leur ouvrait ses états.

Ils partirent, et cette fois sans espérer plus de retourner jamais dans leurs inhospitalières Vallées. L'amour du Seigneur et la charité chrétienne soutenaient leurs pas chancelants. Dans une de leurs haltes, à Knittlingen, sur la route du Rhin à Maulbronn, à quelques lieues seulement de leur destination, ils prirent possession du sol, en y déposant la dépouille d'un de leurs fidèles pasteurs, nommé Dumas, à qui la mort ne donna guère que le temps d'arriver au lieu du refuge pour y mourir (1).

C'est au couchant et au nord de Stouttgart que les émi-

(1) Nous devons ce détail ainsi que plusieurs autres sur les colonies

grés des Alpes vaudoises s'établirent et qu'ils fondèrent des colonies auxquelles, par un souvenir plein de tristesse et de charme tout à la fois, ils donnèrent les noms de villages des vallées de Pérouse et de Pragela qu'ils avaient dû quitter. Dans le district de Maulbronn, Villar (1) (plus communément Gross-Villar, soit Grand-Villar), Pinache et Serres (2), Luserne ou Wourmberg, le Queyras, quartier de Dürrmenz (3), et Schönberg, auquel Arnaud qui s'y fixa et qui en fut le pasteur, donnait le nom des Mûriers (4). — Pérouse (5), dans le district de Léonberg; — Neu-Hengstett, qu'ils appelaient Bourset (6), dans celui de Calw; — Men-

vaudoises dans le sud-ouest de l'Allemagne, à l'obligeance de notre compatriote et ami, M. P. Appia, pasteur de l'Eglise française de Francfort-sur-le-Main. Les Vallées du Piémont le comptent au nombre de leurs fils les plus dignes et de leurs conseillers les plus dévoués. Que ce serviteur de Dieu si humble et si fidèle consente à supporter cette expression publique de si justes sentiments; car elle nous est inspirée par l'estime et par la vérité.

(1) Par la suite, ce village compta jusqu'à 1000 Vaudois; ce qui lui valut, sans doute, la désignation de Grand-Villar, en allemand, Gross-Villar. Aujourd'hui le village est bien moins peuplé, et se compose pour un tiers, ou même pour une moitié de familles de race allemande. Le dernier pasteur vaudois qu'ait eu cette paroisse était un Mondon, au commencement de ce siècle. Il était né dans les Vallées.

(2) Ce dernier endroit est quelquefois appelé Sarras.

(3) A Dürrmenz, les émigrés bâtirent, en 1700, une rue en ligne droite, qu'ils nommèrent le Queyras, en souvenir de la vallée de ce nom du haut Dauphiné d'où ils étaient originaires. L'annexe de la paroisse est un hameau nommé Sangach, que les Vaudois prononçaient Sinach.

(4) Actuellement Schönberg n'est plus qu'une annexe de Dürrmenz.

(5) Actuellement village de 500 âmes, où, si ce n'était les noms de famille et de localité (tels que le Sartaz, Pinadella, les Grands-Ordon, les Petits-Ordon), rien n'indiquerait une colonie vaudoise.

(6) Neu-Hengstett n'est plus qu'une pauvre commune d'environ 400 âmes, tous cultivateurs. Le dernier pasteur vaudois qu'ait eu cette église était un Geymonat, dont beaucoup de personnes se souviennent encore. Il y était venu des Vallées.

toule (1), aujourd'hui Nordhausen, dans celui de Brachenheim; — la Balme, de nos jours Palmbach avec Mutschelbach, entre Pforzheim et Dourlach; — Waldensberg, dans le comté de Waechtersbach (Isembourg). — Un certain nombre de familles s'établirent à Waldorf, village de l'ancienne principauté d'Isembourg. — Le landgrave de Hesse-Darmstatt offrit aussi un asile à quelques-uns des compagnons d'Arnaud dans Rohrbach, Wembach et Hahn, ainsi qu'à Keltersbach; — le prince de Hesse-Hombourg, à Dornholzhausen, et le comte de Hanau dans sa résidence même.

Sur le sol germanique, ces victimes de la haine fanatique de Louis XIV ne connurent plus jamais de douleurs semblables à celles qu'ils avaient endurées. Protégés par d'augustes princes de leur religion, traités par eux avec justice et bonté, aussi bien que leurs autres sujets, ils ont vécu dans la prospérité et dans la paix.

Jusqu'au commencement du siècle actuel, les colonies vaudoises du Wurtemberg se régèrent elles-mêmes, pour ce qui concernait les affaires ecclésiastiques, par l'organe d'un synode presbytérien. Conformément aux traditions de leur Eglise, elles pourvurent, à leurs propres frais, au culte et à l'instruction, à l'entretien des temples, des cures et des bâtiments d'école, aussi bien qu'au traitement des régents et des pasteurs, charge considérable pour leur pauvreté, qui leur fut cependant allégée par les subsides de la charitable Angleterre. Elles eurent longtemps la joie d'être desservies par des pasteurs de leur sein ou de la mère-patrie, et d'entendre leurs exhortations dans la langue de leurs an-

(1) Fondé par les Vaudois de Mentoule, de Fénéstrelles et de Usseaux en Pragela; ceux-ci ne pouvant tomber d'accord sur le nom définitif de la colonie, le prince de Wurtemberg l'appela Nordhausen.

cêtres. Mais, depuis quelques dizaines d'années, elles ont été agrégées, à contre cœur, pour la plupart, et soumises avec quelque contrainte au consistoire supérieur de Stuttgart. Dès-lors, la langue du culte et des écoles est l'allemand; c'est dire que l'élément national se perd. Dans peu leur histoire particulière sera close, si elle ne l'est déjà. Le patois vaudois s'oublie, quoiqu'il soit encore en usage dans un certain nombre de villages (1). Bientôt, il est à craindre, les noms de familles (2), ceux des villages et des localités particulières, rappelleront seuls l'origine de ces hommes du Midi que leur teint basané et leurs cheveux noirs ne suffiront plus à faire remarquer.

C'est dans une de ces colonies, à Schœnberg, près de Dürrenz, que le héros des Vaudois termina sa carrière. Préférant l'exercice de ses devoirs pastoraux aux honneurs et à la gloire, Henri Arnaud résista aux invitations pressantes de Guillaume III, roi d'Angleterre, qui lui avait envoyé un brevet de colonel et offert un régiment. Il vint oublier, dans un humble presbytère, l'art de la guerre et du commandement avec le souvenir de ses exploits. Tout entier à l'œuvre du ministère, à la prédication de l'Évangile, à la consolation du pauvre et de l'affligé, il s'appliqua à conduire le troupeau confié à sa garde, non plus dans son

(1) En 1820, un régent originaire de la colonie de Serres s'entretenait à Lausanne dans le patois qui lui était habituel avec des étudiants des Vallées Vaudoises et en était compris. M. le pasteur Appia, dans deux voyages qu'il a faits dans les colonies vaudoises du Wurtemberg, en 1845 et 1846, s'est assuré que si, dans plusieurs villages, tels que Serres et Pinache, toutes les familles parlent encore leur ancien idiome, ailleurs, comme à Pérouse, il est entièrement oublié.

(2) Ce sont des noms bien connus dans les Vallées Vaudoises et en Pragela : ceux de Rivoire, Mondon, Geymet, Vole, Poët, Peyrot, Clapier Pascal, Jourdan, Carrier, Jouvenal, etc.



ancienne patrie, comme lorsqu'il avait reconquis le sol vaudois à la tête de 900 vaillants hommes, mais vers les demeures célestes sur les pas du Chef et Sauveur de l'Eglise.

Marié deux fois, père de trois fils et de deux filles, il mourut à Schœnberg, le 8 septembre 1721, âgé de quatre-vingts ans, ne laissant qu'une très-minime succession à ses enfants, preuve évidente que, dans ses rapports avec les grands de la terre, ainsi que dans ses entreprises, il s'était oublié pour ne chercher que le bien-être général.

Dans l'humble enceinte du temple, aux murailles d'argile, surmontées d'un clocher qui ne dépasse guère les cerisiers du village, la reconnaissance et le respect ont assigné une place honorable à la dépouille mortelle du grand homme, pour qui la modeste houlette de berger des âmes eut plus d'attrait qu'un grade élevé dans l'armée, que l'honneur, que la gloire et que les faveurs des cours. Ses cendres reposent au pied de la table de communion. Une gravure, suspendue sous le pupitre de la chaire (1), reproduit les traits qui distinguèrent le héros de Salabertrand et de la Balsille; tandis qu'une inscription latine gravée dans la pierre qui recouvre sa tombe rappelle ses exploits. Nous traduisons : « Sous cette » pierre repose le vénérable et vaillant Henri Arnaud, pas- » teur des Vaudois du Piémont, aussi bien que colonel. — » Tu vois ici ses restes mortels; mais qui pourra jamais te » dépeindre ses hauts faits, ses luttes et son courage iné- » branlable. Seul, le fils de Jessé combat contre des milliers » de Philistins, et seul, il tient en échec et leur camp et leur » chef.

(1) C'est celle dont une copie accompagne cette histoire.

» Il mourut le 8 septembre 1721, dans la 80<sup>e</sup> année de son âge (1). »

La population vaudoise des vallées de Luserne, d'Angrogne, de Pérouse et de Saint-Martin, considérablement diminuée par l'émigration forcée des trois mille Français dont la présence pendant plusieurs années avait comblé les vides immenses que leur avait faits la persécution, eut à souffrir elle-même de mesures parfois rigoureuses et vexatoires, aussi bien que préjudiciables à sa prospérité. Quoiqu'il parût certain que le cœur de Victor-Amédée n'était point défavorable aux Vaudois, on leur faisait une guerre sourde et cachée. Contrairement aux termes de l'édit de rétablissement, on travaillait ceux de leurs enfants qui avaient été disséminés dans le Piémont, et on les détournait de la foi par des promesses de mariage, par d'autres moyens de séduction, comme aussi en les effrayant par des menaces. Sous prétexte d'incompatibilité de religion et à l'instigation de la France qui était limitrophe (2), on s'opposait à ce que les Vaudois de la demi-vallée de Pérouse rentrassent en possession de leurs biens sur la rive gauche du Cluson et

(1) Inscription autour de la pierre :

VALDENSIUM PEDEMONTANORUM PASTOR, NEC NON MILITUM PREFECTUS,  
HENRICUS ARNALDUS SUB HOC TUMULO JACET.

Au centre du monument :

CERNIS HIC ARNALDI CINERES, SED GESTA, LABORES,  
INFRACTUMQUE ANIMUM PINGERE NEMO POTEST.  
MILLIA IN AILOPHILÛM JESSIDES MILITAT UNUS;  
UNUS ET AILOPHILÛM CASTRA DUCEMQUE QUATIT.  
OBIIT VIII SEPT : ET SEPULTUS EST MDCCXXI.  
ANNOS LXXX.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que la France possédait alors la vallée de Pragela, la partie orientale du val Pérouse et Pignerol.

s'y établissent. On réclamait en plein de leur pauvreté le paiement des tailles et des impôts depuis leur expulsion en 1686, et par conséquent pendant le temps qu'ils avaient passé à l'étranger lorsque leurs biens étaient possédés par d'autres. Il était aussi question d'anciennes dettes qu'on croyait éteintes, qu'on faisait ascender, grâce à quelques additions nouvelles, à 450,000 francs de France (1), dont on exigeait l'intérêt au trois pour cent. Par surcroît de malheur, les impôts avaient été considérablement augmentés et on les levait avec rigueur. Tandis qu'il en était qu'on n'exigeait pas des catholiques, on dépossessionnait sans retard les Vaudois qui ne pouvaient les acquitter. Des missionnaires papistes parcouraient les villages et les montagnes, s'attachant surtout aux familles pauvres qu'ils ne réussissaient que trop souvent à entraîner dans l'apostasie. Parfois le bruit vague d'une nouvelle et prochaine émigration forcée se répandait de lieu en lieu, et semait l'angoisse dans les cœurs; tandis que, dans d'autres moments, on les calmait et on les consolait, en répétant que le duc était plein de bonne volonté pour ses sujets vaudois. Toujours est-il qu'on ne leur permettait pas de réparer ou de rebâtir les églises renversées ou dévastées, et que les mesures sévères, prises contre les Français, les avaient privés de prédicateurs en nombre suffisant. Ils en auraient manqué, si le canton de Berne ne leur en avait envoyé avec l'agrément de son altesse royale (2).

Sur la fin de 1698, la situation des Vaudois paraissait tellement précaire qu'un de leurs pasteurs, Blachon, expri-

(1) 300,000 francs de Suisse; l'écu d'empire a 4 francs.

(2) C'est dès-lors qu'on vit figurer parmi les pasteurs des Vallées un Jacob Dubois, un Philippe Dind, un Isaac Senebier, un Joseph Decoppet, un Philippe Dutoit, un Abram Henriod. (Extrait des registres paroissiaux des Vallées.)

mait dans une lettre sa crainte qu'un tel état de choses ne pût durer encore une année, et pour ce qui le concernait, il ne voyait de salut que dans une émigration. Les Vaudois, à cette époque, après le départ des protestants français, étaient réduits au nombre de mille à onze cents hommes en état de porter les armes. Tel était le fruit du retour de Victor-Amédée à l'alliance de la France. L'intérêt de sa politique l'emportait sur les sentiments de son cœur. Les Vaudois étaient victimes de ses plans d'agrandissement. (Extrait des archives de Berne, onglet E. *Correspondance de l'ambassadeur des Pays-Bas, Walckenier*. — Et DIETERICI, *die Waldenser*.)

Un revirement de politique de la cour de Savoie, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, amena une légère amélioration à la situation des Vallées. Victor-Amédée échappa à l'influence de Louis XIV, à l'occasion de la succession d'Espagne, et se ligua avec l'empereur d'Allemagne et deux grandes puissances protestantes, l'Angleterre et la Hollande, pour faire la guerre au monarque français. On peut supposer que, dans les correspondances des cabinets coalisés comme dans les entretiens des ambassadeurs, il fut question des Vaudois, et que l'intercession des cours protestantes ne leur fut point inutile. On confirma sans doute les articles secrets du traité d'alliance précédent, signé à la Haye en 1691, par lesquels le duc de Savoie avait garanti aux Vaudois l'exercice de leur religion. Ce prince approuva également la protection, accordée par ces deux puissances, aux Eglises des Vallées, et permit l'envoi des subsides étrangers destinés à subvenir à leur pauvreté. C'est ici le lieu d'en dire un mot.

La reine Marie, femme de Guillaume III, roi d'Angleterre, avait fondé un capital, dont le revenu appelé alors et en-

core aujourd'hui, le *subside royal*, était destiné à salarier les pasteurs des Vallées et même ceux de la colonie du Wurtemberg (1). Les Etats-Généraux de Hollande employaient les revenus d'un fonds, obtenu par des collectes dans leurs états, ainsi que le montant de collectes annuelles, au paiement des honoraires des maîtres d'école, à des gratifications aux pasteurs émérites, aux veuves de pasteurs, au soulagement des pauvres de chaque église, comme aussi à l'entretien d'une école latine. Et puisqu'il s'agit des dons de la charité chrétienne faits en ces temps-là, ou déjà quelques années auparavant, aux Vaudois dans la souffrance, n'oublions pas les bourses, affectées par les Cantons évangéliques de la Suisse, aux étudiants des Vallées dans quelques-unes de leurs académies; savoir, une à Bâle, cinq à Lausanne et deux à Genève. Dans cette dernière ville, l'une était payée par l'état sur les fonds de l'hôpital général (2); la seconde provenait d'un don fait par M. Clignet, maître des postes à Leyde, et confié à l'administration de la bourse italienne (3).

Tandis que les Vallées, par l'effet du retour de leur prince dans la coalition contre la France, se sentaient moins pressées par les étreintes du fanatisme haineux que cette puis-

(1) Il a été dit que, dès les guerres du commencement de ce siècle, les pasteurs des colonies vaudoises du Wurtemberg ont cessé d'être salariés par l'Angleterre. Ceux des Vallées le sont encore pour une partie de leur traitement. Ajoutons qu'en 1770, des collectes abondantes, faites dans la Grande-Bretagne, permirent d'augmenter l'appointement des pasteurs des Vallées. Les intérêts de ce dernier fonds portent le nom de *subside national*, pour les distinguer du *subside royal* fourni par la couronne.

(2) Cette bourse a cessé en 1798. Celles de Lausanne ont été interrompues en partie, puis rétablies pour un temps.

(3) Ces détails sont extraits d'un petit ouvrage, le *Livre de famille*; Genève, 1830, de l'ancien modérateur des Eglises vaudoises, P. Bert, bien placé assurément pour les connaître.

sance déployait alors contre les chrétiens évangéliques, leurs milices appelées sous les drapeaux se comportaient de leur mieux. La guerre que Victor-Amédée eut à soutenir contre son ancien allié fut longue et désavantageuse à ses armes. Son courage personnel, sa persévérance dans la lutte et de grands efforts, ne l'empêchèrent pas d'être comme écrasé sous les coups de son redoutable voisin. Il se vit enlever la plupart de ses places fortes, et enfin, en 1706, il fut investi dans Turin sa capitale. Le récit des vicissitudes de ce siège ne rentre point dans le plan de cette histoire; cependant nous devons en mentionner un épisode qui se lie étroitement à notre sujet. Les travaux d'attaque furent brusquement interrompus par la fuite du duc de Savoie qui sortit de la ville à la tête d'un corps de cavalerie. Le général français, duc de la Feuillade, le poursuivit avec une partie des assiégeants, comptant s'emparer de sa personne. Plus d'une fois, en effet, Victor-Amédée, serré de près, se vit dans un danger imminent. Atteint près de Saluces, il se porta sur la gauche du Pô, et vint se jeter dans les montagnes chez ses fidèles Vaudois. Citons le comte de Saluces, qui n'est cependant pas grand ami de ces derniers. « Le but de Victor- » Amédée était, dit-il, d'animer M. de la Feuillade à courir » après lui. Il se replia à Luserne. *Les Vaudois le joignirent » en grand nombre.* Il se fortifia si bien dans la position qu'il » choisit, que le général français, après s'être avancé jusqu'à » Briqueras, renonça au dessein de le combattre (1). » L'historien piémontais signale le fait du séjour de Victor-Amédée au milieu des Vaudois et le zèle de ces derniers à entourer sa personne pour la défendre jusqu'à la mort; mais ce qu'il ne dit pas, ce que toutefois nous ne saurions passer sous

(1) *Histoire Militaire*,... t. V, p. 189.

silence, c'est que le duc vint reposer sa tête sous le toit d'un Vaudois, au sein de l'humble population vaudoise de Rora. C'est dire que ce prince éclairé appréciait et estimait, à leur valeur, l'honnêteté et la parfaite fidélité de ses sujets évangéliques, que la perfidie romaine et la haine de Louis XIV s'étaient si longtemps attachés à lui représenter comme des ennemis de sa personne et de son royaume, et qu'il avait traités avec une rigueur excessive vingt ans auparavant. Cette confiance de Victor-Amédée fait autant d'honneur à son jugement qu'aux hommes simples et fidèles à qui elle fut donnée. La famille Durand-Canton, à qui échut le privilège d'offrir l'hospitalité à son souverain, en conserve des preuves irrécusables; savoir, le gobelet et le service d'argent dont il se servait, qu'il laissa en souvenir de son passage, ainsi qu'un acte authentique autorisant la famille qui l'avait reçu à ensevelir ses morts dans son jardin.

Dans la retraite des Français, battus enfin par le prince Eugène sous les murs de Turin et contraints de fuir après avoir levé le siège de cette ville, les Vaudois donnèrent une seconde marque de dévouement à leur souverain, en ne s'épargnant pas à leur poursuite. « L'armée française, dit » le comte de Saluces, prit la route du Dauphiné, où elle » n'arriva pas sans éprouver de nouvelles pertes, ayant été » continuellement harcelée dans sa marche par les Vaudois » armés, sous la conduite du colonel de Saint-Amour (1). » (V. *Histoire Militaire*,... t. V, p. 212.)

La paix d'Utrecht de 1713, si avantageuse à Victor-Amédée, dont elle agrandissait les états, en ceignant sa tête

(1) Les Vaudois se signalèrent encore par d'autres faits d'armes, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

d'une couronne royale, celle de Sicile, échangée un peu forcément quelques années plus tard contre celle de Sardaigne, eut pour effet inévitable de reporter à l'intérieur l'attention et l'activité, déployées à l'extérieur par une lutte de la plus sérieuse gravité. La politique se préoccupa derechef de l'existence, dans les états de sa majesté sarde, d'une confession religieuse différente de celle de la généralité. Les ennemis secrets des Vaudois et de la religion dite réformée poussèrent le gouvernement à quelques mesures vexatoires et même injustes. Au nombre des premières, on peut citer l'obligation imposée à toutes les Eglises vaudoises de chômer les nombreux jours de fêtes ordonnées par l'Eglise romaine, contrairement aux anciens usages et malgré l'absence de dispositions légales antérieures; de même encore les difficultés ou plutôt les empêchements, mis par la douane à l'introduction des livres nécessaires à l'exercice de la religion, comme aussi le refus d'admettre les Vaudois à l'office de notaire; tout autant de griefs qui se sont constamment reproduits dès-lors (1). Comme mesure évidemment injuste, prise contre les Vaudois, on peut citer celle qui contraignait les parents vaudois, dont l'enfant aurait passé au papisme, à lui fournir les aliments ou à lui délivrer la légitime qui devait lui revenir en meubles et en immeubles; mesure injuste, car elle tendait à dénaturer l'autorité paternelle, à favoriser les enfants vicieux et rebelles, et à réduire à l'indigence les vieillards en les privant de biens dont ils ne pouvaient se passer pour vivre. Ces exigences et ces rigueurs arrachèrent des plaintes à la population des Vallées. Elle recourut à la justice et à la bienveillance de son souverain; mais, quelques démarches qu'elle fit, quelque

(1) Voir recueil des édits.



suppliantes que fussent les requêtes qu'elle adressa, elle ne put réussir à les faire modifier.

C'est dans ces conjonctures qu'un monarque, dont l'auguste maison n'a cessé de donner aux Vaudois des preuves de sa bienveillance éclairée et chrétienne, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Prusse, intercéda en leur faveur au commencement de l'année 1725 (1). La réponse de Victor-Amédée,

(1) Lettre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, au roi de Sardaigne :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

» Touché comme je suis du triste état où se trouvent présentement les Eglises protestantes dans les vallées du Piémont, je n'ai pu me dispenser de vous écrire celle-ci en leur faveur, espérant que Votre Majesté aura d'autant moins pour désagréable, qu'elle jugera aisément par l'affection qu'elle a envers ceux qui professent la même religion avec elle, que je dois avoir la même tendresse pour les Eglises susdites, et que leur conservation et tranquillité ne me sauraient être indifférentes.

» Je ne puis croire que les plaintes de ces pauvres Eglises soient parvenues jusqu'à Votre Majesté, ou si cela est, qu'on lui en ait représenté toute la justice; car tout le monde sait que Votre Majesté est trop généreuse pour qu'elle pût refuser de remédier aux griefs d'un peuple qui, en plusieurs occasions importantes, a répandu son sang et sacrifié ses biens pour le service de Votre Majesté, et cela avec tant de bravoure et de fidélité que Votre Majesté en a toujours paru satisfaite.

» Fondé sur ces témoignages, je me promets que Votre Majesté voudra bien, comme je l'en prie instamment, continuer sa protection et bienveillance royales auxdites Eglises protestantes, et les faire jouir paisiblement des édits publiés ci-devant en leur faveur, et surtout de celui du 23 mai 1694, contre la disposition duquel on veut obliger, sous de rigoureuses peines, lesdites Eglises protestantes d'observer toutes les fêtes ordonnées par l'Eglise romaine; ce qui est une chose directement contraire à la liberté de conscience dont, comme Votre Majesté le sait, aucun prince ne peut priver ses sujets sans commettre une extrême violence, et sans empiéter même sur les droits réservés à la Majesté divine, à laquelle seule appartient le règne sur les cœurs et les consciences des hommes.

» L'ordonnance publiée sous le nom de Votre Majesté, que les protestants vaudois doivent fournir à leurs enfants qui auraient abjuré la reli-

quoique évasive, exprima des dispositions amicales envers eux. Elles se firent jour dans un acte subséquent, dont il sera bientôt question, sans qu'il soit possible de dire qu'elles aient beaucoup modifié la situation des victimes des préjugés papistes, ni qu'elles aient affaibli considérablement l'antagonisme d'une religion jalouse, qui ne cessait de dépeindre au prince, comme des sujets dangereux, des hommes dont le

gion de leurs pères, les aliments, ou leur délivrer la légitime qui leur est due sur les biens et effets meubles et immeubles de leurs parents, ne serait pas moins dure ni moins contraire que la susmentionnée aux lois divines et humaines, puisqu'elle inspire aux enfants protestants des sentiments de libertinage et les distrait de l'obéissance due à leurs pères et mères, réduisant en même temps ceux-ci à l'impossibilité de pouvoir subsister, surtout lorsque leurs biens ne consistent qu'en fonds de terre, ou qu'ils sont contraints de séparer plusieurs portions de leurs biens pour les assigner à leurs enfants, qui auront été séduits à abandonner la religion protestante.

» Si l'on ajoute aux deux griefs susdits les deux suivants ; assavoir : qu'on arrête à la douane de Votre Majesté les livres qui sont nécessaires pour l'exercice de la religion protestante, et qu'on ne veut plus admettre à l'office de notaire aucune personne qui ne professe la religion romaine, quoique de temps immémorial les Vaudois aient eu des notaires de leur religion, on ne peut juger autrement de toutes ces procédures, sinon que l'unique but de ceux qui ont porté Votre Majesté à faire les ordonnances susdites est de renverser tous les privilèges des Eglises protestantes dans le Piémont, et même d'y extirper entièrement cette religion ; ce que la justice de Votre Majesté et sa bonté envers ses fidèles sujets, à ce que j'espère, ne voudront jamais permettre.

» Je prie aussi Votre Majesté d'être bien persuadée que, de toutes les marques d'amitié qu'elle me pourra donner, celle d'avoir égard à mon intercession pour lesdites Eglises protestantes me sera toujours la plus agréable et dont je lui serai le plus sensiblement obligé. Aussi profiterai-je avec plaisir de toutes les occasions où j'en pourrai témoigner ma vive reconnaissance, et prouver à Votre Majesté la sincérité et la parfaite considération avec laquelle je suis, etc.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME.»

Berlin, 6 janvier 1725.

( V. DIETERICI, ... p. 396. )

sang avait récemment coulé à son service. Les principes d'une large tolérance n'ont jamais prévalu dans l'administration des affaires vaudoises, et il pouvait alors d'autant moins en être sérieusement question que le gouvernement se disposait à prendre des mesures très-sévères contre les chrétiens évangéliques d'une autre partie des états de sa majesté; savoir, du Pragèla annexé au territoire piémontais par le traité d'Utrecht.

Malgré les fureurs de Louis XIV, et l'émigration violente à laquelle il avait contraint, en 1698, plus de trois mille protestants de cette contrée, il était resté dans la vallée de Pragèla quelques centaines de personnes qui, quoique moins ferventes dans leur foi et moins disposées à lui sacrifier leur existence, en s'exilant ou en confessant ouvertement leur religion, avaient néanmoins conservé en secret les espérances, les croyances et le culte évangéliques. Passés sous la domination de Savoie, en 1713, et voyant que leurs coreligionnaires et voisins des vallées de Luserne et de Saint-Martin jouissaient de l'exercice de leur religion, ils avaient repris courage, mis fin à leur dissimulation et étaient venus s'édifier fréquemment dans les temples de leurs frères. Pendant quelque temps, on ferma les yeux sur leur retour à la foi de leurs ancêtres, vaudois aussi bien que leurs voisins. Mais la susceptibilité romaine et la politique traditionnelle du gouvernement piémontais s'effarouchèrent bientôt de leur hardiesse et y mirent un terme en 1730. Un édit les contraignit à choisir entre une nouvelle abjuration ou l'exil. Une démarche amicale du roi de Prusse auprès du roi de Sardaigne ne put détourner le coup (1). Trois cent soixante individus, relevés de leur première chute, animés de l'amour

(1) V. DIETERICI, ... p. 398, 399.

du Seigneur, ne se sentant pas libres en leur conscience de renier leur foi, prirent ce dernier parti. Le pays de Vaud les vit arriver dans le courant de mai 1730. Le gouvernement de Berne les y accueillit avec la même charité qu'il avait déployée envers leurs malheureux frères le siècle précédent. Une partie d'entre eux s'y fixa (1); les autres rejoignirent leurs parents établis dans les colonies du Wurtemberg ou ailleurs.

Tous les Pragelains, amis de l'Évangile, n'émigrèrent pas. Les faibles dissimulèrent de nouveau et allèrent à la messe. En secret, ils continuèrent à lire la Parole de Dieu. A la fin du siècle, l'auteur de cet ouvrage, alors étudiant, ayant demandé l'hospitalité dans une maison de la vallée, s'y vit accueilli avec affection en sa qualité de futur ministre de l'Évangile : Nous avons la Bible, nous la lisons, lui dit-on; et on alla chercher le précieux et antique volumé qu'on mit sous ses yeux. Il n'y a pas très-longtemps que l'autorité papiste, jalouse du livre sacré, fit saisir et brûler tous les exemplaires qu'elle put découvrir dans la vallée. Dernière victoire sur la vérité, brûler la Bible au XIX<sup>e</sup> siècle ! l'esprit de Rome est toujours le même....

Cette même année, 1730, Victor-Amédée II, pressé par la cour de France de sévir contre les protestants français qui s'étaient réfugiés aux Vallées, et par le pape Clément XII, de punir les relaps et les rênégats, avec menace, s'il n'était fait droit à sa demande, de rompre un concordat avanta-

(1) Nous trouvons dans les listes qu'a publiées M. DIETERICI, p. 404, des noms encore existant dans le canton de Vaud et dans ceux du voisinage : les Bermond, Guyot, Papon, Jannin, Perrot, Turin, Chailier, etc. Plusieurs autres noms sont les mêmes dans le canton de Vaud que dans les Vallées Vaudoises; tels sont ceux de Gonin, Buffa, Chauvi, Gonnet, Borloz, Bonnet, Bonjour, Blanchod, Odin, Malan, Combe, etc.

geux à la cour de Turin, publia, le 20 juin, un édit sévère contre ces trois classes de personnes, dans lequel se trouvaient aussi quelques dispositions de détail concernant les Eglises des Vallées. Les protestants français que le voisinage et la tolérance accordée aux Vaudois avaient attirés, devaient sortir des états de sa majesté dans les six mois, sous peine de fustigation, et ensuite de cinq années de galères. Les Vaudois qui leur donneraient asile seraient passibles de l'estrapade (1) pour une première fois, puis de la fustigation publique. Les catholiques passés au protestantisme, et les vaudois catholisés qui étaient retournés à leur première profession, étaient atteints par une sentence semblable. Les mêmes menaces étaient faites à ceux qui les cacheraient chez eux. En vain le monarque compatissant qui régnait sur la Prusse demanda une pleine tolérance en faveur de ces convertis du catholicisme, revendiquant en leur faveur l'édit de pacification de 1694, Victor-Amédée demeura inflexible (2). Environ cinq cents prosélytes, affermis maintenant, loin de fléchir devant l'exil, prirent, à l'entrée de l'hiver de 1730, le chemin de Genève où ils arrivèrent dans le courant de décembre. (V. même DIETERICI.)

Quant aux dispositions de l'édit du 20 juin, concernant les anciennes Eglises des trois Vallées Vaudoises, il était dit que, conformément à l'édit de 1620, leurs membres jouiraient du droit de travailler dans leurs maisons, à huis-clos, les jours de fêtes catholiques, et qu'ils pourraient, de temps à autre, obtenir des magistrats de cette reli-

(1) Supplice dans lequel on élevait le patient par les mains liées derrière le dos, pour le laisser redescendre par petites secousses, une fois, deux fois, etc., selon le cas.

(2) Correspondance de leurs majestés de Prusse et de Sardaigne dans DIETERICI, ... p. 398.

gion la permission de vaquer à des ouvrages publics, lorsqu'elle serait accordée aux catholiques; que l'acquisition et la vente de meubles et d'immeubles leur était loisible dans l'intérieur des limites, et que, quant à leurs propriétés hors de celles-ci, le sénat en déciderait, selon la raison et la justice (1); que les cimetières des Vaudois seraient éloignés des habitations, à distance des chemins publics et *sans clôture*; que cependant il ne serait rien changé à l'état de ceux de Rora, la Tour, Villar et Bobbi. Un article postérieur statua, que les convois funèbres pourraient être aussi nombreux qu'on le voudrait; qu'aucun nouveau temple ne pourrait être construit, leur nombre devant rester le même qu'avant 1686; que toutefois la *cabane*, c'est le nom que l'édit donnait au temple de Saint-Barthélemi, pouvait rester debout, mais sans être agrandie ni réparée; que le pasteur n'habiterait point dans son voisinage, mais qu'il retournerait se fixer à Rocheplatte comme anciennement (2); que les Vaudois étaient autorisés à avoir des maîtres d'école, pris parmi eux et de leur religion, pourvu qu'ils n'admissent au nombre de leurs écoliers que des enfants vaudois, sous peine de vingt-cinq écus d'or d'amende pour chaque enfant catholique qu'ils y admettraient, et du bannissement en cas de récidive, pourvu encore que les susdites écoles fussent tenues dans les quartiers où habiteraient le moins de catholiques; enfin, dans un dernier article, il était absolument défendu d'admettre dans les temples des Vallées les gens du Pragela.

On a pu se convaincre, par ce qui précède, que Victor-Amédée II, quoique personnellement revenu de ses préjugés contre les Vaudois, et convaincu de leur fidélité ainsi que des autres qualités morales qui les distinguaient, ne leur accorda

(1) C'est-à-dire, selon qu'il le jugerait convenable.

(2) Ces restrictions concernant Saint-Barthélemi ont cessé.

pas de beaucoup plus grandes libertés que ses prédécesseurs. S'il ne montra pas une entière tolérance, s'il établit des restrictions de plusieurs sortes à l'extension, plutôt encore qu'au maintien de la foi chrétienne et à l'accroissement de la population évangélique, dans les trois anciennes Vallées et dans celle de Pragela, disons-le, ce fut par l'obsession des éternels ennemis des Vaudois et par les exigences de son belliqueux et puissant voisin de France. Reconnaissons que, s'il ne put faire davantage pour des sujets dont on méconnaissait les services et les qualités, il a eu du moins le mérite de fixer définitivement, d'une main ferme, la position civile et religieuse des Vaudois, en confirmant les anciens édits qui la précisaient et en en promulgant de nouveaux. Par ces mesures, si la condition des descendants des martyrs resta inférieure, humiliée et gênée, cependant elle échappa, il faut espérer, pour toujours à l'arbitraire et à l'incertitude.

Sous le règne de Charles-Emmanuel III, qui monta sur le trône par l'abdication volontaire de son père, Victor-Amédée II, l'an 1730, le sénat de Turin publia, en 1740, un abrégé des édits concernant les Vaudois, en vingt-six articles, pour servir de direction aux autorités judiciaires et administratives. Cette publication peut être considérée comme un nouveau bienfait royal. Car, si elle signalait aux magistrats les restrictions apportées à la liberté civile et religieuse des Vaudois, elle constatait en revanche les droits qui leur étaient concédés par le souverain ; et par là elle rendait leur position toujours plus stable.

Dès-lors, sous le règne de Charles-Emmanuel III, puis sous celui de Victor-Amédée III, qui prit la couronne en 1773, jusqu'aux jours de la révolution française, peu d'événements saillants interrompirent le cours de la vie uniforme

des habitants des Vallées. On peut cependant citer, comme titre à la faveur de leur souverain, le brillant courage, dont ils firent preuve au siège de Coni, en 1744, et à la bataille de l'Assiette perdue, en 1747, par les Français : actions d'éclat, qui leur méritèrent les éloges des chefs militaires (1), ainsi que l'estime de Charles-Emmanuel III, qui les appelait ses braves et fidèles Vaudois (2). Pourquoi faut-il ajouter que, malgré les preuves d'amour et de dévouement de la part des sujets, et d'estime de la part du souverain, les Vaudois se virent fréquemment enlever leurs enfants par les ruses des prêtres et des moines, quelquefois même par la violence, sans qu'il fût possible d'obtenir justice, et qu'ils durent contribuer aux frais du culte romain, payer des dîmes, des prémices et d'autres choses encore aux curés (3), contrairement au texte des édits royaux qui les dispensaient de semblables prestations.

Tels étaient les succès qu'avait obtenus aux Vallées l'esprit romain, quand en 1789 le retentissement des premiers pas de la révolution française se fit sentir en Piémont. Les Alpes ne purent arrêter l'élan des idées nouvelles qui, longtemps en fusion et menaçantes, s'étaient fait jour par une explosion subite. Des théories attrayantes et entraînant, des promesses de liberté et de bonheur, proclamées assez haut pour être entendues partout, enflammèrent les esprits et bercèrent d'une douce illusion les cœurs. Dans les conversations, dans les réunions d'amis, il ne fut bientôt plus ques-

(1) *Histoire Militaire*, par le comte de SALUCES, ... t. V, p. 213.

(2) Cette expression royale fut rappelée avec les faits que nous signalons, dans une requête présentée, en 1814, au comte Cerutti, ministre de sa majesté sarde.

(3) *Tableau du Piémont*, par MARANDA ; Turin, fan XI, p. 32. — Mémoires et requêtes présentées, en 1814, au comte Cerutti....



tion que des événements qui s'accomplissaient au-delà des Alpes. Un pasteur des Vallées se permit d'y faire allusion, dans un sermon qu'il prononça devant le synode assemblé, l'automne de cette même année 1789. Ses confrères, inquiets des résultats qu'un discours aussi imprudent pourrait exercer sur l'opinion, autant que des maux qu'il pourrait attirer sur la population vaudoise de la part de l'autorité, usèrent de leurs droits de discipline et suspendirent de ses fonctions, pour six mois, l'orateur indiscret. Cette décision était aussi sage que juste, car le prédicateur avait manqué à son devoir, soit comme sujet du roi, en attirant l'attention sur des questions antipathiques à son gouvernement, soit comme pasteur, en introduisant la politique dans la chaire chrétienne.

Ce fait met au jour, mieux que beaucoup de paroles, l'esprit qui animait les Vallées à cette époque critique. Les instincts du cœur parlaient en faveur des principes nouveaux proclamés en France, mais le devoir envers l'autorité défendait au sujet fidèle de les accueillir et de les propager. Le cœur l'emporta chez quelques-uns sur une soumission traditionnelle. Cependant, on ne s'éloigne pas de la vérité, en disant qu'il eût été difficile, en de telles circonstances, que des hommes aussi peu favorisés du pouvoir que les Vaudois l'avaient été, fissent preuve de plus de prudence et de modération qu'eux. Sentant combien leur position était délicate, ils mirent tous leurs soins à prévenir et à éviter tout ce qui aurait pu les compromettre.

Cette conduite leur conserva la confiance de leur souverain, qui, en 1792, les appela sous les armes pour la défense de leurs frontières. Et quand, l'année suivante, Victor-Amédée III, dépouillé par les Français de deux de ses plus belles provinces, la Savoie et Nice, se résolut à prendre l'offensive et à attaquer l'ennemi, il confia la garde des

vallées de Luserne et de Saint-Martin à la fidélité des Vaudois, commandés par un de leurs officiers, le colonel Maranda, sous les ordres lui-même du général Gaudin, protestant aussi, et suisse de nation (1).

Les Français, qui n'ignoraient pas combien la position de ce pauvre peuple avait été précaire et exceptionnelle, crurent qu'ils n'auraient pas de peine à le pousser à se révolter, à leur livrer les passages et à faire cause commune avec eux. Ils se trompaient. Les Vaudois estimèrent la fidélité au serment, même dans une condition inférieure, préférable aux splendides espérances de liberté religieuse, civile et politique, acquise par un parjure. Cette belle conduite ne put cependant faire taire la calomnie, ni étouffer tout soupçon. Comment croire que des hommes, souvent maltraités à cause de leur religion, renonceraient à se venger et refuseraient l'émancipation qu'on leur promettait ? On les accusa donc de prêter l'oreille aux propositions de l'ennemi. Quelques faits malheureux accréditèrent ces bruits. Les milices vaudoises cédèrent sur quelques points. Le fort de Mirabouc, au fond de la vallée de Luserne, dans les gorges du seul passage qui conduise en France, se rendit (2), et quoique l'enquête ordonnée à cette occasion fit ressortir de la manière la plus évidente l'innocence des habitants des Vallées (3),

(1) Il était de Nyon sur le lac Léman.

(2) Un officier suisse, nommé Mesmer, y commandait. Il était malade, la place mal armée ; un des deux canons sauta quand, à l'approche de l'ennemi, on y mit le feu. La garnison se composait d'une demi-compagnie de Vaudois et d'une demie d'invalides piémontais. Mesmer se laissa intimider et capitula. S'il fut faible, il agit cependant avec bonne foi ; car, après la reddition du fort, il partit pour Turin, afin d'y expliquer sa conduite. Il y laissa sa tête. (V. *Tableau du Piémont*, ... p. 166.)

(3) Musset, le seul officier vaudois qui fut dans le fort, s'opposa autant qu'il put à la capitulation. Il croyait possible la défense du fort.

l'exaspération, fruit de ces soupçons, alla tellement en augmentant que, le fanatisme y aidant, elle aboutit, chez les papistes des environs, à l'odieux projet d'une seconde Saint-Barthélemi, dont les Vaudois de Saint-Jean et de la Tour devaient être les victimes.

Tous les hommes de ces deux communes, en état de porter les armes, étaient sur les montagnes occupés de la garde de la frontière; il ne restait dans les habitations de la plaine que les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes: faibles défenseurs! L'entreprise n'était donc point périlleuse. Dans la nuit du 14 au 15 mai 1793, une colonne d'assassins, réunis à Luserne, devait, à un signal donné, fondre sur ces deux contrées et y mettre tout à feu et à sang. Le complot avait été si mystérieusement tramé, que pas un Vaudois n'en avait eu connaissance. Ce furent des catholiques: un prêtre, le respectable Brianza, curé de Luserne, et le capitaine Odetti, de Cavour, qui le leur révélèrent. Ce dernier arrivant à la maison de son ami, M. Paul Vertu, à la Tour, dit en entrant: « Je viens ici pour vous défendre, vous et les vôtres, jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Puis, il leur détailla l'affreux complot auquel il avait refusé de s'associer. Aussitôt des messagers furent expédiés, coup sur coup, à la montagne, où étaient les maris et les frères des victimes désignées. Le général Gaudin, sollicité de les laisser voler à la défense de leurs familles, refusait de croire au projet, tant il le trouvait odieux. La liste des conjurés, au nombre de plus de sept cents, mise sous ses yeux, ne lui permit plus de douter. Mais si, d'un côté, il ne pouvait se résoudre à priver de leurs défenseurs naturels tant de créatures innocentes, de l'autre, il ne savait comment détacher de sa division des forces suffisantes, sans s'exposer à être forcé par les Français, ou comment laisser les Vaudois s'éloi-

gner sans éveiller les soupçons des troupes piémontaises, avec lesquelles ils se trouvaient. Un stratagème le tira d'embaras. Le soir de la nuit fatale, au déclin du jour, une fausse alarme est donnée ; sur les hauteurs retentit le cri : Les Français, les Français ! suivi bientôt de celui de : Sauve qui peut ! Les Vaudois quittent les premiers leurs postes élevés, et, au milieu d'un feu de mousqueterie très-vif, ils battent en retraite comme si l'ennemi les poursuivait. Voyant cela, les troupes piémontaises, échelonnées entre eux et le bas de la vallée, commencent à leur tour un mouvement rétrograde et se jettent dans la Tour et Saint-Jean, qu'elles occupent pour la nuit. Les conspirateurs, effrayés de la prétendue agression des Français, abandonnèrent leur projet infernal. Gaudin, appelé à Turin pour rendre compte de sa conduite, se justifia en présentant les preuves de la conspiration et la liste des conjurés. Les pièces de convictions ne pouvaient être récusées ; il fut absous. Mais il fut en même temps éloigné des Vallées, et un peu plus tard renvoyé du service. Son excès d'humanité lui avait fait perdre la confiance de la cour. Des assassins, pas un ne fut puni ; aucun ne fut même recherché.

Le gouvernement inquiet et soupçonneux, s'imaginant que les Français avaient des intelligences aux Vallées, crut devoir y déployer une grande sévérité. Un Vaudois, Davit, officier d'ordonnance du colonel Frésia, qui avait succédé au général Gaudin dans le commandement, fut livré par son maître à un conseil de guerre et pendu comme traître. Les deux militaires les plus élevés en grade dans les milices vaudoises, le colonel Maranda et le major Goante, furent aussi jetés en prison. On parlait de nouvelles arrestations comme prochaines, lorsqu'il fut possible aux deux prévenus de démontrer leur innocence, comme celle de leurs amis et compagnons.

La libération de Maranda et de Goante, leur réintégration dans leur place, ainsi que le remplacement du colonel Frésia, détesté depuis le supplice de Davit, par un officier suisse, le général Zimmermann (1), calmèrent aux Vallées les esprits agités ou craintifs, en donnant la preuve que le gouvernement, mieux instruit de la vérité, renonçait à ses injustes soupçons ou du moins à ses rigueurs. La confiance se rétablit bientôt. Zimmermann, quoique catholique romain, sut gagner l'affection générale.

Alors les Vaudois, profitant du moment favorable où la cour était convaincue de leur innocence, acceptèrent l'offre que le général leur avait faite d'être leur interprète auprès d'elle. Par son office, ils transmirent à leur souverain une requête dans laquelle, après les justes protestations d'attachement à sa personne et à sa dynastie, ils demandaient le redressement de certains abus, et quelque amélioration dans leur condition politique. La démarche eut un certain succès. Le duc d'Aoste, fils puîné du roi, résidant alors à Pignerol, à la tête d'une division de l'armée, transmit aux pétitionnaires une réponse (2) des plus gracieuses, dans laquelle il était dit, que les preuves constantes et distinguées qu'ils avaient données de leur attachement et de leur fidélité à leurs souverains, et les sentiments récents qu'ils avaient mis au jour, en s'offrant de concourir avec tout le zèle possible à l'armement ordonné pour repousser l'ennemi, disposaient leur roi à accueillir favorablement leur mémoire. Néanmoins, la solution de la demande de droits politiques, égaux à ceux des autres sujets, était renvoyée à la

(1) Lucernois, auparavant colonel aux gardes suisses à Paris. Il avait échappé au massacre du 10 août, et depuis peu il était entré au service du Piémont.

(2) Du 4 juin 1794.

paix (1). Dès ce moment, du moins, on leur octroyait généreusement la permission d'avoir des médecins de leur religion; on promettait de prendre des mesures contre les rapt d'enfants si fréquents, comme aussi contre l'introduction de catholiques incapables dans les conseils de commune, et l'abolition de charges ou impôts grevant les seuls Vaudois. On le voit, les faveurs royales ne dépassaient pas les exigences les plus ordinaires de la simple justice, et cependant le prince et les Vaudois eux-mêmes les considérèrent comme de gracieux dons, tant était grande l'habitude de ne traiter les Vaudois que comme des intrus tolérés à regret, et de regarder comme des bienfaits extraordinaires la participation aux principaux avantages dont jouissaient tous les autres sujets.

La paix survint au printemps de 1796, paix désastreuse (2), qui enlevait au roi quelques-unes de ses plus belles provinces et le courbait sous l'influence écrasante de la république française et de son jeune général en Italie, Napoléon Bonaparte. Un nouveau roi, Charles-Emmanuel IV, monta sur le trône ébranlé de son défunt père, le 10 octobre 1796. C'était le moment d'accorder à de fidèles sujets l'égalité politique qu'ils revendiquaient et qu'ils avaient mé-

(1) On se demande naturellement ici : Cette concession, dans les temps où nous vivons, faite à une population toujours dévouée à son souverain et réduite à voir annuellement se disperser au loin son active jeunesse, ne serait-elle pas politiquement plus utile à l'état que fâcheuse ou dangereuse ? Serait-elle à redouter religieusement, lorsqu'on voit partout ailleurs les catholiques et les évangéliques vivre ensemble en paix ?

(2) Un armistice fut d'abord conclu le 28 avril 1796, à Cherasco, par le général Bonaparte vainqueur, et les fondés de pouvoir du roi. La paix fut signée peu après. Le roi céda à la France le duché de Savoie et le comté de Nice; il consentait à la destruction des forts de Suse et de la Brunette, et accordait à la France, pendant la guerre, l'occupation des places de Coni, Tortone et Alexandrie, ainsi que le libre passage des troupes françaises sur ses routes. (*Hist. de la Révol. franç.*, par THIERS.)

ritée par de loyaux services. L'ambassadeur britannique saisit cet instant pour la réclamer à leur profit ; mais tout ce qu'il obtint fut une confirmation des minimales concessions faites trois ans auparavant. Nous nous trompons : le billet royal, c'est le nom que portait cet acte officiel, renfermait une grâce nouvelle ; il permettait de réparer les temples!.... de les agrandir même si cela est nécessaire, et, le croira-t-on ? car la générosité était grande, de les transporter dans des sites plus commodes, pourvu cependant qu'on n'en augmentât pas le nombre et qu'on avertît l'intendant de la province, afin qu'il pût donner les directions nécessaires (1).

Il était impossible que la présence de l'armée française (l'on sait que celle d'Italie comptait dans ses rangs les révolutionnaires les plus fougues) n'excitât pas les Piémontais à l'affranchissement des servitudes féodales et à la conquête de tous les droits politiques proclamés en France, comme inhérents à la personnalité humaine. A une sourde agitation succédèrent rapidement des mouvements tumultueux, des entreprises révolutionnaires, dans les villes et dans les campagnes, jusqu'à Moncalier, aux portes de Turin. La vérité exige de nous l'aveu que les Vallées n'y restèrent pas entièrement étrangères. Une troupe de révolutionnaires de la vallée de Luserne (2) se rendit à Campiglione, au château du marquis de Rora, l'un de ses principaux seigneurs, et lui demanda ses titres féodaux pour les anéantir : « Mes amis, leur répondit-il avec une présence d'esprit et une aménité admirable, » si ce ne sont que mes titres que vous voulez, je vous les abandonne tous très-volontiers, à l'exception d'un seul que vous ne m'arracherez pas, je veux parler de mon titre

(1) Billet royal du 26 août 1797.

(2) Cette troupe, au reste, se composait aussi bien de catholiques que de Vaudois.

» d'ami des Vaudois, de ma vieille affection pour mes chers » et braves Vaudois!..... » Ce mot dit à propos suffit pour les désarmer. Ils se retirèrent sans commettre le plus petit désordre.

Le général Zimmermann, envoyé aux Vallées en apparence pour écouter les vœux des communes, en réalité pour reconnaître la situation, reçut, peu après son arrivée, l'ordre d'opérer des arrestations. En Piémont, la cour avait recouru aux exécutions pour l'exemple. L'homme de guerre se montra ami de la paix; dans son rapport il recommanda l'emploi de la douceur, et il eut la satisfaction de se voir approuvé. Les Vallées échappèrent aux emprisonnements et aux supplices.

La situation compliquée et les difficultés des temps rendirent insupportable à Charles-Emmanuel le poids de sa couronne. Il abdiqua par un acte solennel, le 9 décembre 1798. La France lui laissait la possession de la Sardaigne. Dès ce jour, le Piémont fut considéré et administré comme une province française. Cet événement, auquel d'ailleurs les Vaudois n'avaient pris aucune part, leur faisait une position comme ils n'en avaient jamais eue, comme ils n'auraient jamais osé espérer de l'obtenir. D'un jour, et comme par enchantement, ils voyaient tomber toutes les lois prohibitives, humiliantes et exceptionnelles, sous lesquelles ils avaient gémi si longtemps. La barrière qui les enfermait dans d'étroites limites, qui les condamnait à s'entasser dans quelques vallons isolés, était rompue. Un libre champ était ouvert à leur industrie, à leur activité, jusqu'alors entravée. De parias méprisés, de *barbets* haïs et tenus à l'écart comme des êtres malfaisants, ils se voyaient placés sur un pied d'égalité avec leurs persécuteurs les plus hautains. Ceux qu'on regardait comme des intrus, qu'on tolérait à bien plaisir, étaient devenus citoyens aussi bien que les autres. Les hommes



qu'on traitait comme s'ils eussent été les bâtards de l'état, avaient enfin obtenu la reconnaissance de leur légitimité. En un seul jour, et par un acte unique, étranger à leur volonté, tous les genres de liberté leur restaient acquis. Et, ce qui devait leur être plus précieux que tout le reste, ils allaient jouir sans entraves quelconques de cette liberté religieuse, du droit de servir Dieu, selon leur conscience, pour lequel ils avaient lutté et versé leur sang depuis des siècles.

Mais, comme pour les avertir que la conservation ou la prospérité de la vie chrétienne ne devait pas cependant dépendre des circonstances politiques, à peine la domination française s'était-elle établie en Piémont qu'elle courut les plus grands dangers. L'armée d'Italie, attaquée au printemps de 1799 par Souwarow à la tête des Russes et des Autrichiens, fut forcée à battre en retraite précipitamment, au milieu d'une population excitée contre elle et bientôt fanatisée. Dans ce moment difficile, les Vaudois restés fidèles au pouvoir, alors légitime, durent, par ordre supérieur, se porter dans la plaine avec d'autres troupes, et assaillir Carmagnole où les insurgés s'étaient concentrés. L'action s'ouvrit par un feu terrible, et quoique ces derniers se fussent retranchés dans un couvent et eussent illuminé la madonne (1), ils furent écrasés par la bravoure des Vaudois et des troupes réglées. Le général Freissinet leva une contribution de guerre. On a fait un crime aux Vaudois de cette expédition, on les a accusés de sacrilège et de pillage. Mais, comment les rendre responsables d'un combat qu'ils ne livrèrent que par le commandement de l'autorité militaire qu'ils reconnaissaient encore. Quant au sacrilège, pourrait-on les en

(1) Une madonne est une image de la sainte Vierge. Est-il besoin d'ajouter que les catholiques romains rendent un culte aux images, et regardent comme un sacrilège le mal qu'on pourrait leur faire.

accuser sérieusement? Aurai-ils donc dû se retirer sans combattre et recevoir le feu meurtrier qui sortait du couvent sans riposter, parce qu'une madonne illuminée avait été placée au-devant? Pour ce qui regarde la contribution forcée, levée par le général français, on ne saurait la leur imputer. Si c'est d'actes particuliers qu'il est question et qu'ils aient eu lieu, tous les Vaudois les regretteront.

Un second fait leur a été imputé à crime : que le lecteur en juge. Le voici, raconté sans commentaire. Trois cents blessés français, venant de Cavour et fuyant devant les Autrichiens, arrivèrent vers la fin de mai sur des charrettes, au village de Bobbi, extrême frontière du val Luserne, du côté de la France, dans un état affreux de dénûment et de misère. Le pasteur de l'endroit, Rostaing, respectable vieillard, aidé de sa femme, subvient selon ses ressources aux besoins les plus pressants de ces malheureux. Un veau, vingt-cinq pains, du vin, tout ce que renferme son presbytère, leur sont apportés par ses soins. Les paroissiens suppléent de leurs faibles moyens à ce qui manque. Les plaies des blessés sont pansées et bandées, après quoi des centaines d'hommes les transportent en France à bras ou sur leurs épaules, l'espace de dix lieues, par-dessus un col élevé, le long des précipices, au milieu des neiges qui rendaient impossible la marche des bêtes de somme (1). Les Vaudois ne les quittèrent qu'après les avoir déposés en sûreté entre les mains de leurs compatriotes. Ce fait fut signalé à l'armée française dans un ordre du jour du général Suchet (2), qui en envoya

(1) Le colonel Maranda revendique dans son ouvrage, *Tableau du Piémont*, l'honneur de l'idée exécutée par le pasteur Rostaing, d'après ses ordres, dit-il. C'est possible, c'est probable, puisqu'il le réclame. Toutefois, le dévouement du pasteur et des gens de Bobbi n'en est pas moins admirable.

(2) Il est daté du quartier général de la Pietra, 3 frimaire an VIII.

un double au pasteur charitable ainsi qu'une lettre des plus flatteuses.

Cette action dévouée, jointe à la vigoureuse résistance que les Vaudois, fidèles à leurs serments, opposèrent jusqu'à la fin à l'envahissement des Austro-Russes et à la défense du gouvernement réfugié au Perrier, auraient attiré sur eux les plus grands malheurs, si Dieu ne leur eût envoyé du fond de la Russie le prince Bagration pour les protéger. Au milieu des clameurs furibondes des réactionnaires piémontais, qui demandaient à mettre tout à feu et à sang dans les Vallées, ce prince, aide-de-camp de Souwarow, sut démêler la vérité (1); il comprit et apprécia la conduite que les Vaudois avaient suivie. « Ils sont sous la protection du maréchal (Souwarow), répondit un officier russe au chef du conseil suprême à Turin, qui chargeait de reproches et menaçait les députés des Vallées, nous n'avons que faire de vos haines piémontaises. »

Loin de rien entreprendre contre eux, on leur laissa même leurs armes, pour se défendre en cas d'attaque; on n'exigea d'eux que la simple promesse de ne pas les employer contre les troupes coalisées.

Les Vaudois, pendant une année environ, restèrent placés entre les armées belligérantes. Les échos de leurs montagnes répétèrent les marches étrangères, et plus d'une fois de vives fusillades. Ils échappèrent cependant à de plus grands maux qui les menaçaient.

L'an 1800 parut. Le premier consul de la république française, nouvel Annibal, franchissant les Alpes à la tête d'une grande armée, vint se jeter sur les Autrichiens et les

(1) Il ne serait pas impossible que l'Angleterre eût recommandé les Vaudois à la protection des généraux des puissances alliées.

Piémontais en sécurité, leur arracher la victoire à Marengo (1), et avec elle la possession des plus riches provinces. Le Piémont passa de nouveau sous la domination de la France, et les Vaudois jouirent immédiatement des privilèges qu'ils n'avaient fait qu'entrevoir.

Mais ce retour à la liberté ne fut pas, tant s'en faut, un retour à la prospérité et au bien-être. Toute la plaine et les Vallées aussi offraient en ce temps-là un spectacle plus misérable qu'on ne peut imaginer. Une extrême disette, jointe au pillage des soldats et à la rapacité des commissaires, tant français qu'autrichiens, avaient porté les vivres à un prix si excessif, que c'est à peine si les riches parvenaient à s'en procurer. Les pauvres végétaient dans la misère, plusieurs mouraient de faim.

La position financière des pasteurs devint des plus critiques au milieu de ces circonstances. Le subside royal anglais, qui formait la meilleure partie de leurs faibles honoraires, leur avait été retiré depuis qu'ils étaient sujets de la France. Le subside national anglais continuait à leur parvenir, mais irrégulièrement ; la part de chacun montait à environ 500 francs. C'était tout leur salaire, assurément insuffisant pour les besoins d'une famille. Le dévouement des paroissiens s'efforçait d'y subvenir. Dans plus d'une localité, l'on vit les anciens de l'Eglise parcourir les maisons, quêtant le pain dont manquait leur pasteur. A l'ouïe de si grandes nécessités, la commission exécutive du Piémont prit des mesures bien intentionnées, mais peu politiques. On se rappelle que des paroisses catholiques romaines avaient été formées dans toute l'étendue des Vallées ; malgré l'extrême rareté des ouailles. Des biens et des rentes étaient assignés aux curés

(1) Le 14 juin.

qui les desservait. La commission exécutive pourvut d'une autre manière à leur traitement, et remit l'administration de ces biens et de ces rentes, quelque peu réduits, aux modérateurs vaudois pour servir aux besoins du culte et de l'instruction. Elle leur remit également celle de l'hospice des catéchumènes vaudois à Pignerol (1) et de ses dépendances, pour leur être un gage que, désormais, les évangéliques des Vallées n'auraient plus à redouter les séductions et les violences papistes, et aussi pour donner une petite satisfaction à la susceptibilité vaudoise, en mettant les persécutés en possession de la maison de leurs oppresseurs spirituels. Il est fâcheux qu'il ait été pourvu de cette manière à la subsistance des pasteurs et des régents; les catholiques y ont vu une spoliation et un acte d'hostilité. Ce jugement est injuste, sans doute, puisque c'est le pouvoir régulier, composé d'ailleurs de catholiques, qui l'a prononcé et non les Vaudois; mais, quoiqu'il fût certainement loisible à l'autorité de donner une satisfaction à une Eglise chrétienne longtemps opprimée, il eût mieux valu que c'eût été d'une manière moins provocatrice envers celle qui était ainsi humiliée. Du reste, pendant tout le temps de la domination française, les pasteurs et les troupeaux n'ont jamais donné lieu aux curés, ni aux ouailles de ceux-ci, de se plaindre de leur conduite. C'est une justice qu'on leur doit.

L'administration ecclésiastique aux Vallées resta la même pendant les premières années de la réunion à la France; elle était comme par le passé entre les mains des consistori-

(1) C'est dans cet hospice qu'on instruisait pour le papisme les enfants vaudois enlevés à leurs parents, ainsi que tous ceux qu'on entraînait par divers moyens à la foi romaine. Depuis la restauration, il a repris sa destination primitive, du moins pour ce qui concerne ces dernières personnes.

res, du synode et de la Table ou commission supérieure exécutive. Ce ne fut qu'en 1805, lors du passage de l'empereur à Turin, que l'assimilation de ces Eglises aux autres Eglises protestantes de l'empire français fut projetée (1), et quelques mois plus tard définitivement arrêtée par un décret du 6 thermidor an XIII (2). D'après ce décret on groupa les différentes Eglises en trois consistoriales; savoir, celles de la Tour, de Prarustin et de Villesèche. La première comprenait les paroisses de la Tour, le Villar, Bobbi et Rora. La seconde, celles de Prarustin, Angrogne et Saint-Jean. La troisième, celles de Villesèche, Pomaret, Saint-Germain, Prali, Maneille et Pramol. Cette organisation dura autant que la domination française dans les Vallées.

Pendant cette période les Vaudois, resserrés autrefois dans leurs étroites limites, en sortirent et acquirent des propriétés dans la plaine. Les temples qui tombaient en ruines furent réparés. Saint-Jean, où tous les lieux destinés au culte et à l'instruction avaient été fermés depuis 1658, se construisit un temple.

Ce vaste et bel édifice était à peine terminé qu'il souffrit de grands dommages du tremblement de terre qui, en 1808, jeta la consternation dans les Vallées et dans la province de Pignerol, et qui se fit sentir en divers lieux de la France et de l'Italie. Durant quatre mois, du commencement d'avril à la fin de juillet, des secousses plus ou moins fortes ne cessèrent d'ébranler le sol et les constructions de toute espèce. Les

(1) Le modérateur Rod. Peyran obtint alors une audience de Napoléon.

(2) Le décret est daté du palais de Saint-Cloud. Un autre décret, confirmant les concessions des biens fonds, faites par la commission exécutive pour l'entretien des pasteurs vaudois, était daté de Boulogne. Quant au surplus du traitement, on y pourvoyait conformément à la loi de germinal an X.

dommages ont été tels, qu'on les a estimés à deux ou trois millions pour l'arrondissement de Pignerol et des Vallées. Des nuages d'un aspect inaccoutumé et sinistre avaient été comme les avant-coureurs de ce fléau. La veille des premières secousses, le baromètre baissa extrêmement. Une crue d'eau subite et très-considérable fut remarquée dans les torrents de la vallée de Luserne. L'eau des puits devint blanchâtre. Un vent froid et violent commença de souffler. La première secousse, suivie de plusieurs autres, coup sur coup, se fit sentir dans l'après-midi du 2 avril. De toutes, ce furent les plus terribles. Des églises, des maisons s'écroulèrent; celles qui restèrent debout furent toutes assez gravement endommagées. De grands quartiers de rocs se détachèrent du sommet des montagnes et roulèrent avec fracas dans la vallée. Les communes du bas furent celles qui souffrirent le plus, entre autres Saint-Jean, la Tour et Luserne; celles du haut ne s'en ressentirent que faiblement; mais partout la consternation était grande. Presque personne n'osait habiter dans les maisons. La population vivait sous des tentes; quelques individus dans de vieilles futailles, ou dans d'autres demeures légères et improvisées par la détresse. Ces lieux naguère si paisibles offraient l'image d'un camp où tout était confusion. Plus d'agriculture, plus de commerce, plus de travaux. La peur avait tellement saisi tous les esprits qu'on ne songeait qu'aux moyens d'avoir la vie sauve. A cet égard, chacun éprouva la protection de la divine Providence, car pendant tout le temps que dura le fléau, on n'eut à déplorer au plus que trois morts, et les lettres du temps sont remplies de récits de délivrances vraiment miraculeuses (1).

(1) *Correspondance vaudoise*, ou recueil de quelques lettres des Vallées sur le tremblement de terre de 1808, etc. Paris, 1808.

Les années qui suivirent jusqu'en 1814, si fertiles en événements politiques et guerriers, ne présentent, dans la sphère de notre récit, aucun fait qui mérite une attention particulière. Mais, avant de passer à une nouvelle et dernière période de cette histoire, il importe de rechercher ce que fut l'esprit religieux des années que nous venons de parcourir.

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle s'était quelque peu ressentie aux Vallées du déclin de la pensée religieuse, généralement affaiblie partout. Là, comme ailleurs, on aurait pu remarquer que l'esprit chrétien, si vif, si fécond au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, s'alimentait avec plus de lenteur à la source pure de l'Évangile. Une raison orgueilleuse, un sens humain, commençaient à revendiquer une place dans la théologie, et en voulant rendre la religion plus accessible et moins choquante dans ses dogmes, la décoloraient et tendaient à la défigurer. Les candidats au saint ministère n'acquerraient plus pour la plupart, dans les académies étrangères où ils allaient s'y préparer, qu'une froide orthodoxie ou les germes dissolvants du socinianisme (1). Les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle n'apportèrent aucune amélioration. La vertu fut souvent prêchée et exaltée plus que l'œuvre du Christ, plus que la foi, plus que l'amour du Seigneur. Le titre de philosophe fut placé à côté de celui de chrétien (2). Le représentant vaudois de cette tendance fut M. Mondon, mort pasteur à Saint-Jean, homme de talent, instruit dans la littérature grecque et latine, ainsi que dans l'histoire profane; d'un caractère singulier, capricieux, mais courageux et plein de franchise. Sa croyance a été attaquée et avec raison,

(1) Essentiellement à Lausanne, la froide orthodoxie, et à Genève le socinianisme.

(2) Lettre d'un pâtre des hautes montagnes d'Angrogne, le 19 mars 1819. Manuscrit.



car elle était loin d'être évangélique ; c'est lui qui, dans une réponse manuscrite à une lettre pastorale de l'évêque de Pignerol, résuma les fruits de l'Esprit, énumérés par saint Paul, dans l'épître aux Ephésiens, chapitre V, et dans celle aux Galates, chapitre V, par ces mots : « En substance, voici leurs noms : *humanité*, *justice* et *raison* (1). » C'était d'ailleurs un homme austère et d'une conduite approuvée.

M. Pierre Geymet, pasteur à la Tour, et modérateur pendant douze ans, se fit remarquer aussi à cette époque, mais moins par ses opinions théologiques et par la prédication que par le rôle qu'il joua dans les affaires politiques. Appelé à faire partie d'une *consulte* piémontaise, à Turin, il s'y fit remarquer, et gagna l'estime de plusieurs personnages influents par la chaleur avec laquelle il prit la défense de la religion, attaquée dans cette assemblée. Lors de la réunion du Piémont à la France, il fut nommé sous-préfet de Pignerol et exerça treize ans ces honorables fonctions (2). S'il rendit des services à ses coreligionnaires, il sut conquérir le respect et l'attachement de tous ses administrés. Il a laissé dans ce chef-lieu, tout catholique romain, une réputation intacte de probité, à une époque où les hauts fonctionnaires en avaient généralement si peu. A la restauration, Geymet se retira à la Tour, si pauvre et si modeste à la fois, qu'il ne dédaigna pas, lui qui était, quelques jours auparavant, le premier magistrat des Vallées, d'accepter l'humble place de maître de l'école latine, dont le traitement ne dépassait pas 700 francs, et à laquelle il consacra ses dernières forces jusqu'aux approches de sa mort, en 1822.

(1) Réponse d'un pasteur (M. Mondon) à l'évêque de Pignerol. Manus.

(2) L'auteur de cet écrit peut attester qu'au milieu de ses occupations multipliées, ce bon père trouvait des heures spéciales à consacrer à l'instruction de ses nombreux enfants.

Mais le pasteur dont le nom a le plus attiré l'attention, du moins à l'étranger, c'est Rodolphe Peyran, mort pasteur au Pomaret, après avoir été modérateur des Eglises vaudoises, de 1801 à 1805, et de 1814 à 1823. Il mérita sa célébrité par son érudition vraiment prodigieuse, dont on a pour preuve des lettres restées manuscrites, sur tous les sujets, adressées à toutes sortes de personnes, et dans lesquelles se révèle un esprit capable de grandes choses, si le sentiment religieux et moral se fût uni à son génie pour les produire. Quoiqu'habile controversiste, il profita peu pour lui-même de l'excellence des doctrines qu'il défendit victorieusement. Il se ressentit toujours de la vie agitée de sa jeunesse. Le meilleur souvenir qu'il ait laissé de sa personne parmi ses compatriotes, c'est celui d'un esprit fécond en saillies et plein d'originalité.

Ce n'est pas être trop sévère, que de dire que la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci enfantèrent aux Vallées des germes de décadence religieuse. Si la tiédeur ou les erreurs de quelques ministres de l'Evangile, victimes eux-mêmes de l'esprit du temps, contribuèrent pour une part à l'affaiblissement de la foi et de la vie chrétienne dans quelques localités, reconnaissons que le plus grand mal vint des circonstances politiques, du contact forcé avec les hommes de la révolution française, avec les zélateurs de l'impiété. Tout alors tendait à détourner l'âme de la vie intérieure, cachée avec Christ en Dieu. La puissance de l'intelligence humaine, unie à la force matérielle, s'était faite la régénératrice du monde. Il n'était question que d'organisation sociale, de conquêtes matérielles, d'intérêts purement humains, de gloire mondaine. Il ne restait pour ainsi dire plus de place sur la terre pour les intérêts du ciel. Les regards se portaient sur l'homme extraordinaire, dont la gran-

deur obscurcissait l'éclat de tout ce que les siècles antérieurs avaient admiré. Napoléon concentrait l'attention de chacun, sur sa personne et sur son empire. Attirés par sa voix, entraînés par son génie, les fils des Vaudois, soumis d'ailleurs à la conscription, coururent se ranger sous ses drapeaux, verser pour une nation étrangère un sang précieux, et dépenser une vie que leurs aïeux, les martyrs, consacraient à la prospérité et à la défense de l'Eglise. Moissonnés par la mort dans les combats ou dans les hôpitaux, peu d'entre eux revirent leur patrie. Quelques-uns acquirent de la réputation et un rang dans l'armée. Le nom du colonel Olivet est populaire aux Vallées; son portrait lithographié est dans toutes les chaumières. D'autres Vaudois se distinguèrent, comme M. Geymet, dans la carrière de l'administration.

Mais, tandis que la jeunesse et les hommes dans la force de l'âge étaient plus ou moins soulevés et entraînés par le torrent des idées nouvelles, les vieillards, les hommes simples, les caractères sérieux, les montagnards des hameaux reculés, les mères de famille et de respectables pasteurs conservaient les mœurs antiques, les traditions vaudoises, par le récit des souffrances de leurs ancêtres, par la lecture et par l'enseignement de la sainte Ecriture (1).

(1) Pour ce chapitre, on a consulté les histoires du temps, le *Tableau du Piémont*, par Maranda; Turin, an XI; quelques manuscrits et les souvenirs de plusieurs contemporains.

---



---

## CHAPITRE XXVII.

LES VALLÉES DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE. (1814-1846.)

La restauration. — Conduite des Vallées en 1814 et 1815. — Déception. — Edit qui les replace dans leur ancienne condition. — Mesures qui en sont la conséquence. — Temple de Saint-Jean. — Question des rentes du clergé romain. — Traitement alloué aux pasteurs. — Lettres pastorales des évêques de Pignerol. — Charles-Félix. — Charles-Albert. — Cessation d'abus. — Restrictions. — Etrangers, bienfaiteurs des Vaudois. — Frédéric-Guillaume III. — Le comte de Waldbourg. — Chapelle évangélique de Turin. — Fondation de deux hôpitaux pour les Vallées. — Collectes. — Bourses créées à Berlin. — Bienfaiteurs anglais. — Collège de la Tour. — Ecoles. — Comité Wallon. — Cantons suisses. — Erection du couvent de la Tour. — Inquiétudes aux Vallées. — Visite de Charles-Albert à ses sujets.

Le temps marqué par la sage Providence pour la fin du règne de Napoléon parut. Son ambition démesurée prépara un immense tombeau à ses armées dans les neiges glacées de la Russie. L'œuvre que le Seigneur des seigneurs lui avait donnée à faire était accomplie; les rois et les peuples avaient reçu des leçons salutaires. L'empereur des Français fut vaincu et dut abdiquer. Rentré pendant cent jours en possession d'une partie de ses états, il tomba de nouveau, et laissant pour toujours à d'autres le soin de gouverner le monde, il s'en fut, prisonnier de l'Angleterre, achever à Sainte-Hélène, dans de pénibles réflexions, sa vie humiliée.

Le souverain légitime du Piémont rentra en possession de ses états agrandis des dépouilles de son ennemi. Victor-Emmanuel reçut l'hommage des anciennes et des nouvelles

provinces de sa monarchie. Les Vallées Vaudoises ne furent pas des dernières à reconnaître son autorité, et à promettre à leur prince une fidélité entière.

Cependant, si la chute de Napoléon fut un bénéfice pour l'Europe épuisée autant que décimée, elle fut bien plutôt une perte pour les Vaudois qui, d'égaux à tous les autres membres de la famille piémontaise, et de libres sous l'empire des lois, redescendirent à la condition de sectaires, soumis à un régime exceptionnel. Ils espéraient mieux. Ils avaient confiance en Victor-Emmanuel, parce qu'il avait habité Pignerol dans leur voisinage, en 1794, parcouru leurs Vallées et commandé leurs milices lorsque, alors duc d'Aoste, il était à la tête d'une division de l'armée qui couvrait leurs frontières. L'attente qu'ils fondaient sur lui était si grande, qu'ils renoncèrent, à l'époque du congrès de Vienne, à l'emploi de moyens qui auraient pu lui déplaire. On assure qu'un ami des Vaudois avait préparé les voies à ce que leur émancipation fût imposée au roi, comme clause des avantages territoriaux qui lui étaient faits. Une démarche des Vallées auprès du congrès en aurait été l'occasion. Un mémoire fut rédigé; mais, au moment de l'envoyer, la Table vaudoise, craignant de mécontenter un monarque qu'elle croyait généreux, ne jugea pas convenable de lui donner cours. On se contenta de faire parvenir au gouvernement du roi les vœux de la population, et d'y intéresser deux officiers supérieurs des puissances alliées, le comte de Bubna, général autrichien, gouverneur militaire du Piémont, et lord Bentinck, commandant des forces britanniques dans la Méditerranée et alors à Gènes. Leurs demandes se résumaient à la liberté de conscience et de culte, à une existence politique entièrement pareille à celle des autres sujets du roi, à l'abolition (déjà réelle depuis 1800) de toutes les restrictions.

humiliantes, mises autrefois à l'exercice de ces avantages, enfin à quelques vœux particuliers, tels que le salaire des pasteurs, et une protection efficace contre le rapt des enfants vaudois.

C'était trop attendre d'une cour politique, dévote et peu disposée à innover. Rétablir les affaires vaudoises sur l'ancien pied était à ses yeux la décision la plus prudente. Ce fut celle à laquelle elle s'arrêta. Un des premiers actes présentés à la signature de Victor-Emmanuel, après son retour dans sa capitale, fut l'édit qui rétablissait les Vaudois sous l'empire de toutes les ordonnances restrictives en vigueur durant le règne des prédécesseurs de sa majesté, avant la domination française. On se représentera facilement la surprise, la douleur, l'abattement produits aux Vallées à cette nouvelle. Après quinze ans d'une pleine jouissance des avantages de la liberté religieuse et de l'égalité politique, il paraissait dur de devoir remettre les intérêts généraux des Eglises sous la tutelle inquiétante d'un gouvernement dominé par les prêtres, et de se voir renfermés dans d'étroites limites, comme des coupables dans une prison, ou restreints à un petit nombre de métiers, à l'exclusion d'occupations plus honorables, comme des hommes indignes de considération.

Le premier usage que l'autorité fit de cet édit restrictif, fut de faire fermer le temple de Saint-Jean, bâti aux Blonats, centre de la paroisse, pendant l'occupation. Il fallut rouvrir l'ancien édifice, situé hors de la commune, sur Angrogne.

Un second cas se présenta bientôt après : les cures, biens et rentes, assignés aux curés des Vallées avant la domination française, et remis pendant celle-ci par la commission exécutive entre les mains de la direction ou Table vaudoise, furent réclamés par les anciens usufruitiers. Il n'y avait rien

à objecter. Mais, non contents d'être remis en possession de leurs anciens bénéfices, les curés prétendaient au remboursement des intérêts et revenus dont les pasteurs avaient joui. Exigence injuste, puisque la Table vaudoise n'avait administré ces biens que par ordre de l'autorité, alors légitime.

Cependant, si le pouvoir avait refusé aux Vaudois la position qu'ils eussent désiré obtenir dans l'état, il ne pensait nullement à sanctionner des réclamations aussi ridicules que celles du clergé romain des Vallées. Par son ordre, sans doute, le comte Crotti, intendant de la province de Pignerol, magistrat dont le souvenir est encore révéral (1), assembla les intéressés et les invita à débattre leurs droits devant lui. Bien que modérée dans la forme, la discussion était tenace; chaque parti abondait dans son sens; elle ne paraissait pas tourner vers une solution, quand le plus jeune des prêtres, qui comme tel prit la parole après ses confrères, émit un avis différent du leur: « Les ministres, dit-il, ont administré non-seulement légitimement, mais encore loyalement, ils nous ont conservé nos biens intacts et en parfait état. Nous ne devons rien réclamer d'eux. » Ce prêtre équitable justifia avec tant de franchise et de vérité sa manière de voir qu'elle prévalut, et termina le différend à la grande satisfaction du digne Intendant qui, au nom du roi, avait entrepris de l'arranger.

L'intention du souverain, en remplaçant les Vaudois sous l'empire d'une législation exceptionnelle et surannée, n'était pas, on le voit, de pousser les choses au pis. Aussi, à l'égard du temple de Saint-Jean, accorda-t-il, après une année, la permission d'y faire le service religieux. Toutefois, car il fallait bien accorder quelque victoire au prêtre qui se

(1) Dans un long exil parmi les protestants, il avait appris à les estimer, et traita toujours les Vaudois avec égard.

disait lésé, offusqué, incommodé par la vue de ceux qui y entraient, ainsi que par le chant des cantiques qui retentissaient par la porte souvent laissée ouverte, il fut ordonné de faire une construction qui masquât celle-ci. On obéit en élevant une paroi en planches (1). Par une large tolérance, le souverain a également consenti à ce que le pasteur conservât son domicile dans la paroisse, et à ce que les écoles y fussent aussi tenues. Ainsi prit fin l'exception qui, depuis 1658, privait Saint-Jean d'un culte et d'écoles sur son territoire, comme de la présence de son pasteur. Ce redressement d'abus, cette large tolérance sont dûs au nouvel esprit qui paraît se faire jour, quoique lentement, dans le gouvernement, en ce qui concerne les affaires vaudoises.

Les Vallées reçurent d'autres preuves encore des dispositions bienveillantes de sa majesté. Par le retrait des biens et rentes assignés au culte et aux écoles, sous le gouvernement français, les pasteurs, les régents et l'administration se trouvaient dans la pénurie. Les subsides étrangers avaient bien repris la route des Vallées avec la paix, mais la somme en était moins élevée que précédemment. Le subside royal anglais ne parvenait plus par l'effet d'une cause connue des Vaudois. Les capitaux de Hollande, diminués d'un tiers, sous l'administration française, ne rendaient plus que dans cette proportion. Ces besoins ayant été exposés à sa majesté, elle daigna s'en occuper, ainsi que de quelques autres demandes; et, le 27 février 1816, elle publia un édit, par lequel elle octroyait trois grâces à ses sujets vaudois : 1° un traitement fixe, annuel, aux pasteurs (2); 2° la permission

(1) Cette paroi tombée de vétusté, il y a peu d'années, a dû, sur l'instance du même prêtre, être remplacée par un tambour à l'intérieur, qui a été agréé comme suffisant.

(2) Ce traitement est de 500 livres (ou francs de France) pour chacun



de conserver les biens acquis hors des limites sous le gouvernement français; 3<sup>o</sup> la licence d'exercer, outre les arts vulgaires, ceux de chirurgien, d'apothicaire, d'architecte, de géomètre et ceux pour lesquels la licence de docteur (laurea) n'est pas exigée, toutefois après avoir subi les examens prescrits, et en se conformant aux règlements.

Un nouvel esprit, celui d'une tolérance plus large, présidant aux actes du gouvernement, le clergé romain changea aussi de système dans sa vieille lutte contre l'Eglise vaudoise. La violence ou l'oppression n'étant plus de ce siècle, il eut recours à un moyen déjà souvent employé dans les siècles précédents; savoir, la discussion, mais en lui donnant une forme radoucie, celle de lettres pastorales. Ce fut l'évêque de Pignerol, M<sup>gr</sup> Bigex, qui se chargea de ce soin. Ses mandements fort bien écrits réuniraient toutes les qualités requises pour persuader, si le nombre et l'arrangement des arguments, si l'art de les présenter pouvaient suppléer à la faiblesse du fond. Tout ce qu'on peut dire, pour attirer des disciples du Sauveur dans le grand établissement dont le centre est à Rome, fut répété; l'erreur fut palliée, les fausses doctrines colorées ou atténuées. A l'apparition de la première de ces pastorales, en 1818, le public vaudois, soit à cause de la nouveauté du fait, soit par crainte des conséquences, s'en émut. Cependant, on put bientôt reconnaître que, là où a soufflé l'esprit de la réforme, ou plutôt l'esprit des anciens

des treize pasteurs anciens, payable par les receveurs de l'état, et levé par des sols additionnels sur les biens fonds des Vaudois. Cette allocation annuelle a permis plus tard d'établir, avec l'approbation royale, deux nouveaux postes de pasteurs, l'un à Rodoret ancienne annexe de Prali, l'autre à Macel annexe de Maneille. Le traitement de ces deux pasteurs est inférieur: il y est pourvu entièrement au moyen d'une partie du subsidé royal britannique, resté sans emploi par l'honoraire assigné par sa majesté aux treize pasteurs anciens.

Vaudois, qui est l'esprit de Dieu, l'esprit de Rome ne peut plus égarer l'intelligence; que, là où la Parole de Dieu est non-seulement prêchée, mais à la portée et dans les mains de tous, l'erreur papiste, le culte des saints et les pratiques de la messe ne trouvent plus que des partisans isolés. Néanmoins plusieurs pasteurs crurent devoir répondre par des réfutations manuscrites qui, copiées à un grand nombre d'exemplaires, circulèrent de famille en famille; on remarqua surtout celles de MM. Geymet, Rod. Peyran et Mondon. Le sérieux des unes et l'excellent choix des arguments contrastent avec le ton un peu trop léger de quelques autres. Une parole toujours digne eût dû être le caractère de toutes. La faiblesse de la cause des adversaires et l'excellence de la sienne ne sont pas des raisons suffisantes, quand au fond il s'agit de l'Évangile et du règne de Dieu, pour s'abandonner au plaisir d'un bon mot, d'une personnalité ou d'une malice. Cette guerre de plume après quelque vivacité se calma, sans autre résultat que le bruit qu'elle avait fait. Elle a été essayée de nouveau, mais sans succès par les évêques successeurs de M<sup>gr</sup> Bigex, par M<sup>gr</sup> Rey, en 1826, dans une lettre pastorale dénuée de toute démonstration persuasive, et dernièrement surtout par l'évêque actuel, M<sup>gr</sup> Charvaz, dans des pastorales et dans des écrits nombreux, composés avec habileté, où l'érudition est déployée au profit de l'erreur avec un art infini. Par ces publications imprimées et répandues dans le diocèse, en Piémont et ailleurs, on s'efforce de donner le change à l'opinion, comme si les Vaudois, réduits au silence, succombaient sous les coups des arguments du système romain. Certes, les Vallées comptent à cette heure parmi leurs pasteurs des hommes de talent, versés dans la science biblique et dans l'histoire de l'Église, capables assurément de relever le gant qui leur est jeté. Mais, indépen-

damment du peu d'importance qu'il y a à réfuter des objections cent fois faites et cent fois renversées, et à démentir des assertions dont la fausseté est généralement reconnue, surtout dans les Vallées, il est difficile, il est même presque impossible, que les conducteurs spirituels de ces Eglises le fassent par le moyen de l'imprimerie, parce que leurs écrits seraient biffés ou arrêtés par la censure, et qu'eux-mêmes pourraient être pris à partie, sous prétexte d'injures faites à l'Eglise romaine.

Les préventions et la répulsion que les suggestions des prêtres inspirent aux catholiques romains contre les Vaudois ont eu des représentants sur le trône. Charles-Félix, devenu roi après l'abdication de Victor-Emmanuel, en 1821, refusa de recevoir à son audience la députation vaudoise, chargée par les Vallées de présenter leurs hommages à sa majesté. Ses préjugés religieux lui inspiraient cette sévérité. Il tint à en faire connaître la cause. « Dites-leur, s'écria-t-il, qu'il ne leur manque qu'une chose, c'est d'être catholiques. » La fidélité, en effet, ne leur manquait pas; car, lorsque, en 1821, tout le Piémont, pour ainsi dire, adhérait au soulèvement révolutionnaire, les Vaudois presque seuls restaient attachés à l'ordre légal, à la légitimité.

Par l'élévation à la royauté du prince de Carignan, Charles-Albert, actuellement sur le trône, les préventions qui s'y étaient assises avec son prédécesseur en sont bannies aujourd'hui. Intelligent, généreux, père de ses sujets, Charles-Albert a mis fin à plusieurs rigueurs et humiliations dont on abreuvait les Vaudois. L'avancement leur était refusé dans l'armée; depuis la domination française, il ne s'y était fait aucune nomination de Vaudois à des places d'officiers; Charles-Albert a réparé cet oubli volontaire. La superstition refusait à Aoste une sépulture honorable à un

Vaudois, ancien militaire, le major Bonnet; Charles-Albert, écoutant de justes réclamations, imposa silence à la voix de l'intolérance et munit de pouvoirs un de ses sujets vaudois, le chapelain des ambassadeurs protestants, à Turin, pour transporter avec honneur la dépouille du vieux guerrier dans un des cimetières des Vallées. On ne saurait nier, néanmoins, que par quelques mesures ce prince n'ait paru revenir parfois à la politique défiante et restrictive de la plupart de ses prédécesseurs. Ainsi son gouvernement a voulu remettre en vigueur, il y a quelques années, les édits qui repoussaient dans les Vallées tous les Vaudois, et ne leur permettaient pas de séjourner plus de trois jours de suite dans une localité hors des limites, si ce n'est peut-être à Turin. De même, on a paru vouloir contraindre les Vaudois propriétaires de biens fonds sur territoire catholique, à les vendre dans un court espace de temps. Hâtons-nous d'ajouter que sa majesté, sollicitée au nom de la tolérance et de l'équité, n'a pas donné suite à la première mesure, et qu'elle a modifié la seconde de la manière suivante : Les biens possédés hors des limites par des Vaudois ne seront pas vendus forcément, et pourront passer en succession aux héritiers; mais, le cas d'aliénation échéant, ils devront être vendus à des catholiques romains.

Ces restrictions nuisibles au fisc augmentent le malaise qu'une population trop forte, pour l'étendue des limites, cause aux Vallées. Une partie des vingt mille Vaudois, resserrés entre les cimes neigeuses, les rochers stériles et la plaine qui leur est fermée, ne fait que végéter. L'activité se consume pour néant et s'éteint. L'émigration devient la seule ressource des non propriétaires, car le commerce est presque nul et l'industrie n'est guère plus florissante. La France et la Suisse s'accroissent des pertes d'hommes que

font les Vallées. Marseille, Nîmes, Lyon et Genève en renferment un grand nombre, qui, du reste, tend à s'augmenter de jour en jour, par le fait de la politique défiante qui prive le Piémont de sa population la plus morale.

Le système papiste, il est vrai, se trouve bien de cette gêne, car elle lui fournit des sujets de conquête. C'est surtout parmi les pauvres dans la détresse et chargés de famille, et parmi les gens démoralisés, que la religion de Rome trouve accès, de temps à autre, à prix d'argent. Quinze à vingt personnes ont eu passé de cette manière au papisme, dans une seule année.

Les besoins croissants de la population vaudoise ont, depuis la restauration, attiré de nouveau, comme dans les siècles précédents, l'attention et l'intérêt des protestants de l'Europe. Un souverain, le glorieux roi de Prusse défunt, Frédéric-Guillaume III, leur a témoigné une vive sollicitude. Ils ont trouvé, dans le clergé de l'Angleterre et dans de nombreux gentlemans de cette noble nation, des bienfaiteurs infatigables. La Hollande et la Suisse ont ajouté de nouveaux secours aux anciens. D'autres états y ont pris part.

Pendant une longue suite d'années, le pieux Frédéric-Guillaume III se fit représenter à Turin par le comte de Waldbourg-Truchsess, muni, sans nul doute, d'instructions spéciales concernant les colonies vaudoises (comme il appelait les Vallées). Le noble comte en fut le constant appui. Il les visita, séjourna au milieu d'elles, prit connaissance de leurs besoins, s'occupa activement de l'amélioration de leur sort, parla souvent en leur faveur à leur souverain, et prit leur cause à cœur dans plus d'une circonstance. C'est par ses soins, unis à ceux des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, qu'a été établie à Turin, avec l'approbation du roi, une chapelle évangélique, desservie régulièrement

par un pasteur vaudois, résidant, et ouverte à la population protestante et vaudoise, assez nombreuse dans la capitale.

C'est encore au comte de Waldbourg qu'appartient l'idée première d'un établissement dont la charité protestante a doté les Vallées ; savoir, d'un hôpital pour les malades. Frappé des misères et des maux que le manque de secours et de soins médicaux laissait incurables, navré surtout de voir qu'aucun Vaudois n'était admis dans les maisons de santé sans s'y voir obsédé d'instances pour changer de religion, l'ambassadeur intéressa son auguste maître à la fondation de l'établissement désiré ; des demandes furent faites auprès de tous les états évangéliques, à l'effet d'obtenir la permission de faire des collectes dans ce but. L'agrément du roi de Sardaigne fut demandé et accordé avec bienveillance. C'était en 1825. L'on collecta en Prusse, en Angleterre, en Hollande, en France, en Suisse (1), dans toute l'Allemagne protestante, et jusqu'en Danemarck, en Suède et en Russie (2). Les fonds recueillis sont conservés à l'étranger. Ils ont été assez abondants, pour qu'on ait pu construire et doter deux hôpitaux au lieu d'un : l'un à la Tour pour la vallée de Luserne, l'autre au Pomaret pour les deux autres vallées. La bénédiction des malades, de leurs familles et des Vallées tout entières, repose sur les auteurs d'un si grand bienfait.

Un troisième service signalé rendu aux Vallées par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, est la création de deux bourses en faveur d'étudiants vaudois, à l'université de Berlin. Par ce moyen, l'élément scientifique se fortifie aux Vallées ; les candidats au ministère, formés sous les yeux

(1) Le canton de Vaud a recueilli 500 louis.

(2) Le buste de l'empereur Alexandre, conservé dans l'hôpital, rappelle un don généreux.

du roi, par les leçons d'un Auguste Neander, par les conseils paternels d'un Dieterici, ne peuvent, avec la bénédiction de Dieu, qu'avancer la prospérité spirituelle des chrétiens des Alpes.

Le monarque de la Prusse, qui se plut à avancer le bien temporel et spirituel de ses humbles frères des Vallées, a rendu son âme à Dieu sans avoir reçu des preuves de la reconnaissance qu'on lui avait vouée. Elles ont été données en retour à son représentant, plus d'une fois de son vivant, et en dernier lieu à sa dépouille mortelle. Son excellence le comte de Waldbourg-Truchsess avait ordonné de déposer ses restes au milieu de ses chers Vaudois, car c'est ainsi qu'il les appelait. Le 18 août 1844, les chefs de la famille vaudoise reçurent sa dépouille, l'accompagnèrent, les yeux en larmes, au cimetière de la Tour, et la déposèrent parmi les cendres de leurs morts. Tous les pasteurs, les consistoires, des députés de toutes les communes, le collège, les écoles, une foule de deux à trois mille personnes témoignaient de la vénération que le peuple ressent pour ses bienfaiteurs pieux.

Après le comte de Waldbourg et son souverain, il appartient à l'Angleterre de nommer, parmi ses fils, les plus chauds amis des Vaudois, les révérends Sims et Gilly, M. George Lowther Esq<sup>r</sup>., le colonel Beckwith et d'autres encore. Par des publications, par leur correspondance et par leurs discours, ils ont excité dans leur patrie un vif intérêt pour les descendants des confesseurs du pur Evangile avant la réforme. Plusieurs d'entre eux ont ensuite concentré leurs efforts sur l'amélioration des écoles. Quant à l'instruction supérieure, jadis un seul maître, stipendié par le comite Wallon de Hollande, en avait toute la charge, sous le nom de recteur de l'école latine. Le révérend Gilly et

ses amis ont appliqué les fonds réunis par eux à développer cette première institution, du consentement de la direction hollandaise, et avec l'approbation de sa majesté sarde.

Deux places de professeurs ont été ajoutées à celle qui existait déjà à la Tour ; leur réunion a constitué un collège où le latin, le grec, le français, l'italien, la géographie, l'histoire et les mathématiques sont enseignés avec la religion. Un bâtiment spacieux, destiné aux classes et à la bibliothèque, a été construit au sortir de la Tour, sur le chemin du Villar, dans une belle situation, aux frais des communes vaudoises, avec l'aide d'un don généreux. Des bourses ont été également fondées en faveur des élèves. L'ancienne école latine du Pomaret, dans la vallée de Saint-Martin, par le fait d'une augmentation de traitement à l'instituteur, a aussi pu être confiée à un homme plus capable. Excitées par l'exemple des chrétiens anglais, les communes ont augmenté le salaire des régents de paroisse, dans l'espérance que leurs jeunes gens qui entreraient dans cette utile carrière s'y prépareraient par des études plus étendues et plus solides qu'auparavant. Plusieurs, en effet, sont allés se former dans l'école normale du canton de Vaud, qui leur a été ouverte avec empressement par une autorité bienveillante. Les habitations des régents et les salles d'école ont été mises sur un pied uniforme. Il est impossible, en parlant de tant d'efforts et de tant d'améliorations, d'oublier le nom vénéré, aux Vallées, du colonel Beckwith, anglais, dont la charité éclairée s'est plu à faciliter, par des subventions abondantes, la réparation ou la construction de plus de quatre-vingts écoles, petites ou grandes, de quartier ou de paroisse.

Une école supérieure pour les jeunes filles manquait en-



core, elle a été créée sous le nom de pensionnat par le même bienfaiteur. Des maîtresses d'école et d'ouvrages de femmes ont aussi été établies, en divers lieux, par de généreux secours. S'il nous était permis, nous nous plairions à nommer parmi les bienfaitrices une noble dame prussienne, la comtesse F.....

Les Cantons suisses continuent à donner des subsides aux quelques étudiants vaudois des académies de Lausanne et de Genève.

La bienfaisante Hollande, dont l'appui moral et matériel fut si précieux aux Vallées, dans leurs détresses, ne discontinue pas de leur rendre des services signalés par ses subsides pour le salaire des régents et du recteur de l'école latine, par ses secours aux pasteurs émérites et à leurs veuves, ainsi que par ses dons aux étudiants recommandables.

Il était impossible que des marques aussi visibles de l'intérêt, accordé aux Vallées par les protestants de l'Europe, n'attirassent pas l'attention et n'excitassent pas quelque peu la défiance de l'autorité, quoique, en y regardant de près, on pût aisément s'assurer que rien de ce qui était fait n'avait l'apparence d'un antagonisme déclaré ou caché, et que toutes ces améliorations tendaient uniquement au plus grand bien des Vallées. Aussi, pensa-t-on que le pouvoir avait voulu mettre un contre-poids à ce développement, en permettant de fonder aux portes de la Tour, au chef-lieu et au centre de ce mouvement, un établissement de mission romaine, pour huit pères, sous le nom de *Prieuré de la sacrée religion* et de l'ordre militaire des saints Maurice et Lazare. Durant la construction de ce couvent et de sa vaste église, le peuple des Vallées, inquiet, soucieux, ne pouvait penser sans émotion aux intentions qu'elle annonçait. Ceux qui connaissaient l'histoire de leur patrie se souvenaient que, plus

d'une fois, les troubles, suivis de mesures cruelles contre leurs pères, avaient été occasionnés par l'introduction des moines au centre des populations vaudoises. On craignait que l'établissement de ceux-ci ne devînt l'origine de maux depuis longtemps inconnus. A l'approche du jour de l'achèvement des travaux et de la consécration, l'anxiété s'accroissait.

Telle n'était pas l'intention de sa majesté. On est du moins autorisé à le penser, d'après la preuve qu'elle a donnée alors de sa bienveillance et de sa confiance en ses sujets vaudois. Charles-Albert, en sa qualité de grand-maître de l'ordre des saints Maurice et Lazare, avait consenti à assister à la dédicace du temple neuf de la Tour. Le commandant militaire avait déjà donné des ordres pour loger des troupes de ligne dans cette ville pour la garde de sa majesté. On les attendait quand le bruit se répand que Charles-Albert s'y est opposé, qu'il a même fait reprendre le chemin de Pignerol à un demi-escadron de carabiniers royaux, destinés à l'accompagner, qu'enfin les marquis de Luserne et d'Angrogne ont proposé au roi d'être reçu par les milices vaudoises et que cette offre a été agréée. Cette nouvelle dissipa les sombres pensées amoncées dans bien des cœurs. Ils s'épanouirent complètement, lorsqu'on apprit que sa majesté avait répondu à ceux qui la pressaient de laisser marcher des troupes : « Je n'ai pas besoin de garde au milieu des Vaudois. » Tous conclurent instinctivement que le roi n'avait que les meilleurs sentiments pour eux, puisqu'il ne voulait pas d'autres défenseurs que leur amour. L'espérance se leva de nouveau dans leur cœur, comme le soleil qui, dès l'aube, le 24 septembre 1844, dorait les montagnes, après les deux jours de pluies incessantes qui avaient glacé les membres des catholiques, accourus le 22, pour la dédicace.

Tous les hommes valides de la vallée de Luserne, d'An-

grogne et de Prarustin, sous les armes, formèrent la haie pour le passage du roi, qui, au milieu d'un silence solennel, se rendit au nouveau temple romain faire ses dévotions. Pendant ce temps, les milices réunies en compagnies gagnèrent Luserne, éloigné d'une demi-lieue, et quand le roi eut quitté la Tour, marchant à pied, entouré d'une foule compacte qui le saluait avec amour, et que, remonté en voiture, il se fût éloigné, l'on entendit, dans la direction de Luserne, les vivat répétés, les cris de joie des milices vaudoises qui accueillaient son arrivée. Le roi, ému d'une réception si cordiale, se plaça sur le seuil de la porte du palais de Luserne et fit défilier en parade les milices par compagnies, selon leurs communes et avec leurs drapeaux. Il salua chaque étendard, et chacun put voir un sourire bienveillant errer sur ses lèvres, alors même qu'un porte-enseigne, non content d'incliner la bannière devant son souverain, le saluait encore en tirant son chapeau. La Table, ou direction vaudoise, se présenta à son tour à l'audience et remporta le souvenir d'une réception distinguée. Charles-Albert, tout entier au peuple des Vallées, refusa d'admettre aucune autre députation. Et quand, après avoir remis au syndic de la Tour un don généreux pour les pauvres des deux communions, il reprit, à la nuit, le chemin de Turin, il vit de loin la Tour illuminée et les noires montagnes qui l'entouraient couvertes de feux de joie, comme pour éclairer encore aussi loin que possible le départ d'un prince qui avait su gagner le cœur de ses sujets.

A ce qu'il paraît, ce n'est pas dans les cœurs des seuls Vaudois que la journée du 24 septembre 1844 a laissé des traits ineffaçables. Charles-Albert, par une attention charmante, en a conservé le souvenir sur la pierre. Il a fait élever, à l'entrée du bourg de la Tour, une belle fontaine avec cette

inscription : *Le Roi, Charles-Albert, au peuple qui l'a accueilli avec tant d'affection* (1).

Rien depuis lors n'a interrompu la confiance entre le souverain et ses fidèles sujets vaudois. Puisse-t-elle durer toujours et s'affermir dans son auguste maison, comme la fidélité à Dieu et au Roi dans les cœurs des habitants des Vallées!

(1) Il Re, Carlo Alberto, al popolo che l'accoglieva con tanto affetto.

## SUPPLÉMENT

# L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

### CHAPITRE XXVIII.

#### ÉMANCIPATION CIVILE ET POLITIQUE DES VAUDOIS.

Effets produits par la visite de Charles-Albert aux Vallées. — Grand mouvement des esprits en Italie. — Loi sur les communes et les provinces. — L'émancipation des Vaudois désirée, demandée dans des réunions libérales. — Et surtout par la pétition du marquis d'Azeglio. — Autres démarches. — Promulgation d'une Constitution qui ne fait point mention des Vaudois. — Leurs craintes. — Edit d'émancipation civile et politique des Vaudois. — Il n'est rien touché à leur position religieuse. — Impression produite aux Vallées, à Pignerol, à Turin. — Grande fête nationale à Turin. — M<sup>gr</sup> Charvaz renonce à son évêché. — Marques de la reconnaissance des Vaudois. — Que penser de leur position religieuse? — Décision du synode sur l'emploi de la langue italienne. — Conseils du général Beckwith.

Les événements ont justifié les espérances des Vaudois qui entrevirent dans la présence de Charles-Albert aux Vallées, le 24 septembre 1844, l'aurore d'une ère nouvelle de confiance réciproque et de sage liberté. En ce jour mémorable (voir t. II, p. 216) où l'évêque de Pignerol, M<sup>gr</sup> Charvaz, avait cru lier le roi à ses projets de prosélytisme et accabler les habitants des Vallées par la vue de son triomphe, il parut évident à chacun que Charles-Albert avait pris à tâche de produire une impression entièrement opposée,

celle de rassurer ses fidèles Vaudois sur le but de son voyage, d'éloigner de leur esprit tout soupçon de connivence avec l'évêque et les moines du couvent missionnaire de la Tour, et de donner à cette portion si intéressante de ses sujets une preuve de confiance qui ne leur laissât plus aucun doute sur son estime et son amour.

Quand on eut appris sa réponse à ses officiers inquiets pour sa sûreté : « Je n'ai pas besoin de garde au milieu des Vaudois ; » quand on le vit traverser seul, à pied, leurs rangs serrés, se présenter sans escorte au milieu de leurs milices armées, accueillir la Table avec distinction, honorer de la croix de Saint-Lazare un protestant, en sa qualité de syndic de la Tour, distribuer des aumônes par égale portion aux pauvres des deux confessions et ordonner l'érection d'un monument de sa visite, on ne put douter, ni de la confiance personnelle qu'il avait dans les Vaudois, ni de son intention de la rendre publique et manifeste. En effet, par cette visite où il avait laissé lire dans son cœur, il avait non-seulement dissipé l'inquiétude de toutes les âmes, il y avait encore fait naître de douces espérances. Bien plus, il avait relevé cette population dans l'estime générale, en se livrant à elle avec un abandon, une confiance qu'il n'aurait montrée, au même degré, qu'à un petit nombre de ses villes ou de ses provinces, et qu'il n'aurait jamais pensé à lui témoigner si elle n'avait pas joui depuis longtemps de toute sa sympathie.

Plus d'une fois, en effet, le roi avait dit aux députations vaudoises, reçues à son audience, « qu'il les aimait autant » que tous ses autres sujets et qu'il se considérait comme » leur père et leur protecteur ; qu'il désirait les élever peu » à peu à une condition plus conforme à leurs désirs, autant du moins que le lui permettraient les convenances et

» les temps difficiles. » (Voir *I Valdesi, Cenni istorici*, per AMEDEO BERT, p. 273.)

Assurément, c'est à cette réhabilitation des Vaudois dans l'opinion publique que le roi avait voulu travailler ce jour-là, et en cédant à ce mouvement généreux, il avait réellement préparé leur émancipation. — Oui, leur émancipation venait d'être en quelque sorte proclamée ; car les faits disent souvent plus que les paroles. Le moment de l'inscrire dans la législation pouvait tarder encore, parce que l'opinion publique, cette conseillère exigeante des trônes, n'était point encore à la hauteur de l'intelligence royale.... Mais quelle n'est pas l'influence de l'exemple, surtout quand c'est un roi qui le donne, et encore en faveur d'une cause juste ? Tôt ou tard la confiance et l'estime que Charles-Albert avait témoignées aux Vaudois devaient porter leurs fruits. Les partisans de l'oppression le pressentirent immédiatement. On prétend que l'évêque Charvaz, qui avait fondé tant d'espérances pour le succès de son entreprise missionnaire, sur la présence du roi à l'inauguration du couvent de la Tour, retourna très-abattu à Pignerol, quand il eut été témoin de la sympathie du roi pour les Vaudois et qu'il eut entendu leurs *vivat* joyeux et répétés. Le relief donné à leur moralité et à leur fidélité rehaussait sensiblement leur considération dans le pays et appelait sur eux l'attention bienveillante des populations qui les avaient jusqu'alors ignorés ou méconnus.

Toutefois, disons-le, ce fait ne changeait en aucune manière la position légalement inférieure des Vaudois ; l'estime que le roi leur avait montrée, imposait peut-être quelque retenue aux efforts constants de la camarilla ou comité occulte qui avait demandé si souvent des mesures restrictives contre eux ; mais elle laissait subsister le texte même

des édits sur lesquels leurs ennemis appuyaient leurs démarches. On pouvait toujours craindre que le fanatisme romain, profitant habilement de quelque événement favorable à ses projets, n'arrachât au roi quelque mesure regrettable. Les années précédentes, on avait eu plusieurs fois la preuve que la bienveillance royale ne pouvait pas toujours résister aux suggestions et aux instances du comité occulte, et que si elle réussissait à en adoucir les rigueurs, elle ne pouvait toutefois en arrêter tous les effets. On sentait donc et on se disait, qu'aussi longtemps que les lois exceptionnelles qui réglaient l'état civil et religieux des Vaudois, ne seraient point modifiées, le résultat obtenu était contestable et la situation précaire. Comme aussi il ne fallait qu'une circonstance heureuse pour déterminer la volonté royale à proclamer l'abolition des anciennes restrictions. L'occasion s'en présenta bientôt.

Un désir de réforme civile et politique s'empara de l'Italie à l'ouïe des premiers actes du gouvernement du nouveau pape, Pie IX, monté sur le siège pontifical en juin 1846. Aux cris de joie poussés par les Romains à l'ouïe de l'amnistie accordée à tous les condamnés politiques, si nombreux sous le pontificat de Grégoire XVI, la reconnaissance enthousiaste des Italiens bénit le nom de Pie IX et demanda de semblables faveurs à tous ses princes. Les paroles si naïves du peuple de la ville éternelle au prêtre dont le front est ceint de la triple couronne : *Courage, Saint Père ! courage !* portées par l'écho de la sympathie le long de l'Appennin jusqu'aux extrêmes limites de la Péninsule, retentirent aux portes des palais comme un appel de la souffrance à la générosité et à la justice des arbitres du sort des peuples. L'admission des laïques dans les conseils du gouvernement pontifical, innovation aussi légitime et naturelle qu'inouïe,



au centre du despotisme clérical, et la promesse de réformes diverses, firent entrevoir à la vive imagination italienne la fin d'abus séculaires et l'aurore d'une ère nouvelle de justice et de liberté. Ainsi que le grand-duc de Toscane, prince libéral et ami du peuple, le roi de Sardaigne entra généreusement et courageusement dans la voie des réformes par la loi du 29 novembre 1847, sur les provinces et sur les communes, loi importante qui, en donnant aux communes et aux provinces une organisation régulière et libérale, fondait la réforme politique sur sa vraie base, sur le perfectionnement des institutions civiles et qui, en statuant que les conseils provinciaux se recruteraient des membres de ceux des communes, assurait aux hommes éclairés et habiles des plus petites localités, la facilité de parvenir aux emplois supérieurs s'ils en étaient dignes.

Cette loi mettait fin aux abus criants qui présidaient à l'administration des Vallées, où l'on voyait souvent des syndics incapables et un conseil en majorité catholique, imposés à une commune presque entièrement composée de Vaudois. La joie fut grande aux Vallées, à la lecture d'une loi aussi libérale. Cependant, si elle donnait de la sécurité, quant à l'administration communale; si elle laissait entrevoir en perspective la possibilité d'avancement aux administrateurs communaux qui se distingueraient, elle n'obviait point à tous les maux résultant du régime exceptionnel suivi à l'égard des Vaudois; elle ne les libérait point de l'incapacité civile et politique dont la loi les frappait hors de leurs Vallées; elle ne leur assurait point spécialement les droits de citoyens dans toute l'étendue de la monarchie, ni l'accès à toutes les carrières. Leur émancipation civile et politique n'était pas même encore un sujet de discussion.

Mais le vent des idées libérales qui soufflait en Italie,

apportait de Rome et de Florence, un vœu ardemment exprimé, celui de l'émancipation des Juifs auquel la charité du marquis d'Azeglio associa à l'instant celui de l'émancipation des Vaudois. — A la voix éloquente de la morale chrétienne se joint le cri puissant de l'intérêt politique. La presse ouvre ses colonnes à des apologies chaleureuses, à des démonstrations de la justice et de l'opportunité du grand acte de justice qu'on réclame, tandis que des discours pathétiques et prononcés dans des assemblées populaires, ou au sein des sociétés libérales, et des toasts dans des banquets (1), gagnent à la cause de nombreux partisans.

On ne paraît plus redouter la désapprobation du clergé, soit qu'on estime pouvoir se passer de son concours, soit qu'on ait l'espérance d'obtenir celui de ses membres les plus éclairés. Toujours est-il que, dans la ville épiscopale de Pignerol, où M<sup>gr</sup> Charvaz a vomi contre les Vaudois les torrents de sa haine, où il a imprimé ses écrits envenimés, l'avocat Audifredi ose prendre leur défense, dans un grand banquet, devant un public nombreux : « Vingt mille de nos » frères, s'écrie-t-il, se voient relégués et isolés entre deux » torrents dans nos Vallées d'ailleurs enchanteresses. Ces hommes sont cultivés, laborieux, vigoureux et intelligents à » l'égal des autres Italiens ; au prix de grands sacrifices, ils » instruisent leurs fils à de généreux sentiments ; mais, quoi-

(1) Par exemple, le congrès agraire du Piémont, réuni le 25 août 1847 à Briquevâs, à l'entrée de la vallée de Luserne, envoya l'un de ses comités visiter avec soin le collège de la Tour et recueillit des renseignements précis sur l'état des écoles des Vallées. Pleinement satisfait du rapport détaillé de son comité, le congrès agraire témoigna son entière satisfaction sur le développement de l'instruction publique aux Vallées, écrivit une lettre flatteuse aux professeurs du collège, et rendit hommage aux services signalés du général Beckwith, promoteur des améliorations récentes.

» que assujettis aux mêmes charges, ils ne jouissent pas des  
» droits des autres citoyens. C'est donc à nous, leurs frères  
» les plus voisins, à faire des vœux pour que les deux tor-  
» rents ne soient plus des barrières qui les séparent de la  
» société universelle, à demander que la patrie soit pour  
» eux une mère et non une marâtre, et que, puisque leurs  
» bras sont réputés habiles à la défendre, leur intelligence  
» soit aussi reconnue apte à l'éclairer et à travailler à son  
» bonheur. Vive l'émancipation des Vaudois ! » A ces mots  
généreux, la voix d'Audifredi est couverte par un long  
applaudissement de tous les convives.

C'est ainsi encore que, dans un banquet donné par le commerce, à Turin, et auquel six cent vingt personnes prirent part, le 27 décembre 1847, l'une d'elles monta à la tribune, et au milieu d'un tonnerre d'acclamations, porta un toast : A la liberté ! à l'émancipation des protestants et des Israélites ! au progrès réel ! (Voir *I Valdesi....*, par BERR, p. 331.)

Entre tous les témoignages d'intérêt actif et fraternel, donnés en Piémont aux cultes opprimés, il n'en est pas de plus digne d'une mention honorable et de la reconnaissance des intéressés, que les efforts et les démarches du marquis Robert d'Azeglio auprès des personnages influents, savants, magistrats et hommes d'église pour obtenir leur concours et la signature d'une requête au roi en faveur de l'émancipation projetée. Homme aussi éminent par le caractère que par la naissance, aussi distingué par ses connaissances que par la largeur de ses vues, aimé et estimé de Charles-Albert autant que des hommes supérieurs qui avaient pu apprécier son zèle pour l'amélioration de l'instruction publique, le noble marquis, en prenant en main la grande cause de l'émancipation des Vaudois et des Juifs, se fit l'interprète de la charité. C'est

au nom de la religion qu'il demanda que le grand précepte de l'amour du prochain ne fût plus foulé aux pieds par des lois barbares, mais qu'il reçût enfin son application par l'assimilation de la condition civile des Vaudois et des Juifs à celle des autres sujets du royaume (1). Aucun prélat ne

(1) La requête du marquis d'Azeglio nous paraît digne d'être conservée. Nous la donnons en entier. — « Sire ! au moment où les réformes » législatives, accomplies par Votre Majesté, remplissent de joie et de » reconnaissance tous vos sujets, les soussignés, animés du sentiment » d'une fraternité universelle (catholique), ont résolu de déposer au » pied du trône leurs vœux fervents et de manifester avec un respect » filial le seul sentiment pénible qui, dans cet heureux jour, trouble le » contentement général. Une partie nombreuse de la famille nationale, » les juifs et les protestants, sont encore exclus du grand bienfait qui » améliore la condition civile de vos peuples.

» Sachant, Sire, combien votre cœur est profondément pénétré des » maximes de notre religion qui embrasse dans sa charité universelle les » hommes de toutes les croyances, nous venons implorer avec confiance » la compassion chrétienne du père commun en faveur des frères mal- » heureux pour qui subsistent encore les rigueurs inexorables et les » interdictions que la barbarie des siècles passés a fait peser sur eux, » parce qu'on a déplorablement négligé d'observer jusqu'à ce jour le » plus sublime des préceptes que la charité de Dieu a prescrits à la » famille humaine.

» Que l'âme chrétienne de Votre Majesté s'émeuve, en cette heure » de félicité nationale, à la pensée qu'un si grand nombre de vos sujets » sont exclus du bénéfice des lois générales (communes), et qu'elle » tourne vers eux un regard de bonté paternelle ; en sorte que, sous le » gouvernement éclairé que Votre Majesté accorde à ses peuples, la » diversité de croyances religieuses cesse d'occasionner des dommages » et des souffrances à ceux qui trouvent dans ces croyances la lu- » mière de l'esprit, la sauvegarde des mœurs et un guide pour les » conduire. L'expérience du passé nous enseigne combien il est insensé » et inutile d'opposer la violence matérielle à la conviction de l'esprit et » d'entreprendre par la persécution la conversion du prochain.

» En déposant au pied du trône l'expression de ce sentiment qui » nous est inspiré par la foi que nous professons, nous nous estimons » heureux de pouvoir déclarer à Votre Majesté, que le vœu que nous

consentit, il est vrai, à appuyer de sa signature cette requête chrétienne. Quatre évêques seulement, des douze auxquels le noble marquis soumit son dessein avec prière de le soutenir, reconnurent l'excellence des principes sur lesquels les pétitionnaires se fondaient; mais ils s'en tinrent à cet aveu. Les autres, à ce qu'il paraît, le désapprouvèrent plus ou moins.

Mais, grâces en soient rendues à Dieu! plus de six cents personnes signèrent la requête de Robert d'Azeglio; c'étaient des prêtres en grand nombre du clergé de Turin et des provinces, des professeurs renommés, d'autres hommes éclairés et respectables, des littérateurs, des artistes, des négociants estimés et de nobles noms qui remplirent ample-

» manifestons est conforme à celui des plus savants théologiens et des  
 » membres les plus respectables du clergé qui, en sa qualité de premier  
 » dépositaire de la doctrine de Jésus-Christ, reconnaissent dans l'éman-  
 » cipation des juifs et des protestants, non-seulement un acte de bien-  
 » veillance, mais une obligation catholique, celle de ne pas observer  
 » seulement en apparence, comme on l'a fait depuis dix-huit siècles et  
 » demi, mais en réalité, le commandement d'aimer et de traiter comme  
 » nous-mêmes le prochain dont font partie les deux communions.

» Nous sommes persuadés, Sire, que quand l'activité, la capacité, la  
 » richesse, les facultés de tant de nos frères seront rendues aux affaires;  
 » que quand ils pourront remplir des fonctions élevées, posséder légale-  
 » ment des propriétés territoriales; que quand enfin ils trouveront une  
 » patrie dans le pays où ils sont nés, et dans le corps social une famille,  
 » alors aussi d'un même cœur, se sentant plus entièrement unis à nous  
 » par le lien de la nationalité, ils se serreront autour du trône de Votre  
 » Majesté, pleins de confiance en la glorieuse Maison de Savoie et dans  
 » les grandes destinées de son avenir.

Turin, le 23 décembre 1847.

Signés : ROBERTO D'AZEGLIO

Et six cents (et plus) citoyens.

( Voir *I Valdesi*...., par Am. BERT, pag. 459. )

Et pour les noms la tête du volume.

ment la lacune laissée par l'absence du haut clergé. Honneur à leur vertu et bénédiction sur leurs personnes !

La Table vaudoise fit aussi parvenir ses vœux au monarque bien-aimé qu'elle avait tout lieu de croire favorable à la réforme des abus et à l'émancipation de ses fidèles sujets des Vallées. Enfin, sur la demande adressée par le comité vaudois de Londres au gouvernement de Sa Majesté la reine d'Angleterre, il paraît que le résident anglais à Turin reçut de sa cour l'ordre d'appuyer ces manifestations.

En rencontrant tant de sympathies dans toutes les classes, en voyant tant d'efforts réunis pour amener le triomphe de leur cause, en considérant enfin qu'elle était toute gagnée dans le cœur généreux de celui qui devait en décider, les Vaudois se laissaient aller aux plus douces espérances. Le 13 novembre 1847, l'ambassadeur d'Angleterre écrivait confidentiellement à son chapelain, le pasteur de l'église vaudoise de Turin : « Que les Vaudois étaient sur le point » de participer aussi avec leurs autres concitoyens aux » bienfaits royaux qui seraient pour eux des gages d'un meilleur avenir. » (Voir *I Valdesi...*, par A. BERT.)

Toutefois, les Vaudois devaient faire encore une fois l'expérience, avant leur émancipation, que le parti qu'il fallait vaincre pour l'obtenir, ne cédait qu'à regret, et s'efforçait encore, dans sa défaite, de diminuer l'importance des concessions réclamées, d'amoindrir l'étendue des droits revendiqués. On peut même croire qu'il avait remporté un avantage. Car la constitution (statuto), promulguée le 8 février 1848, ce don d'un roi libéral à ses peuples, cet acte suprême qui mettait les sujets de l'ancienne monarchie absolue en possession de droits civils et politiques incontestables, ne renfermait aucune disposition de laquelle on pût conclure que le régime oppressif, sous lequel les lois allaient main-

tenir les Vaudois, était supprimé ou seulement modifié. N'étant point nommés, ils étaient exceptés du bienfait des faveurs royales, puisqu'ils n'avaient jamais été assimilés aux sujets catholiques romains, qui seuls étaient considérés comme partie intégrante du royaume. Le seul article qui les concernât, sans les nommer, celui qui réglait le culte, après avoir *déclaré la religion catholique, apostolique et romaine dominante*, disait que *les autres cultes étaient tolérés conformément aux lois*. Or, comme en ce qui concernait les Vaudois, les mêmes lois qui réglaient leur culte les privaient d'un grand nombre d'avantages civils reconnus à tout catholique romain, il résultait rigoureusement de cette expression de simple *tolérance conformément aux lois*, que les Vaudois restaient exclus du droit commun. Était-ce donc là le résultat auquel devaient aboutir les témoignages d'estime et de confiance particulière donnés par Charles-Albert à ses sujets vaudois ? Les sentiments généreux exprimés par l'élite du peuple, la noble et pieuse requête du marquis d'Azeglio et de ses amis, et les vœux ardents des Vaudois, exprimés depuis des siècles, avaient-ils été méconnus ? On le crut, et un cri de douleur s'échappa de la bouche des Vaudois et de tous ceux qui leur voulaient du bien.

Si les Vaudois se fussent montrés indignes ou incapables, on eût compris l'exception dont ils étaient l'objet. Mais loin de là ; les intendants civils de la province de Pignerol, dans le ressort de laquelle sont les Vallées, avaient généralement rendu justice à leur intelligence ainsi qu'à leur fidélité. Et l'avocat général, en fonctions à l'époque que nous avons atteinte, comte Sclopis, disait qu'en compulsant les cartons du gouvernement durant un espace de plus de cent ans, on pouvait démontrer qu'aucune population de l'Etat ne saurait être comparée à celle des Vallées pour la moralité

et les vertus privées. (Voir *I. Valdesi...*, par A. BERT, p. 335.)

De justes plaintes parvinrent-elles jusqu'au trône, et crut-on devoir réparer un oubli, ou bien n'y avait-il eu que retard dans la publication des actes du gouvernement? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais enfin, oui enfin, après tant de siècles de persécutions et de souffrances cachées, sous un régime exceptionnel, l'émancipation civile et politique fut proclamée. Le 24 février 1848, la *Gazette Piémontaise*, journal du gouvernement, paraissant à Turin, mit fin à toutes les incertitudes en annonçant que le lendemain seraient publiées les lettres patentes de l'émancipation des Vaudois. Elles le furent en effet le jour suivant. Elles portaient la date du 17 février 1848, et renfermaient ce qui suit : « Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi, etc. — » Prenant en considération la fidélité et les bons sentiments » des populations vaudoises, nos royaux prédécesseurs ont » graduellement, et par des mesures successives, abrogé » en partie ou adouci les lois qui restreignaient anciennement leur capacité civile. Et nous aussi, suivant leurs » traces, nous avons concédé à nos susdits sujets de plus » amples facilités en leur accordant même de fréquentes et » larges dispenses de l'observation des lois. » Maintenant que, par l'extinction des motifs qui avaient » dicté ces restrictions, on peut compléter en leur faveur » le système déjà progressivement adopté, nous avons pris » de bon cœur la résolution de les faire jouir de tous les » avantages conciliables avec les maximes de notre législation. C'est pourquoi, en connaissance de cause et de notre » autorité royale, et sur l'avis de notre conseil, par les présentes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : » Les Vaudois sont admis à jouir de tous les droits civils



» et politiques de nos sujets, à fréquenter les écoles dans  
» les universités ou en dehors de celles-ci, et à obtenir les  
» grades académiques.

» Cependant, rien n'est innové quant à l'exercice de leur  
» culte et à toute école dirigée par eux.

» Nous dérogeons à toutes les lois contraires aux présen-  
» tes ; nous ordonnons à nos sénats et à la chambre des  
» comptes de les enregistrer, et à quiconque il appartient,  
» de les observer et de les faire observer, voulant qu'elles  
» soient inscrites dans le Recueil des actes du Gouvernement.

» Signé : CHARLES-ALBERT.

» Signés : AVET, DE REVEL, DE COLLEGNO, BORELLI. »

Par cet acte de justice royale et par l'article de la Constitution qui établit que les cultes non romains sont *tolérés conformément aux lois*, les Vaudois ont obtenu de Charles-Albert des droits civils égaux à ceux de tous les autres sujets, c'est-à-dire, tout ce qu'ils pouvaient demander sur ce point ; mais, en fait de garanties religieuses, ils n'ont obtenu qu'une simple tolérance, ce qui est peu sans doute, mais ce qui est tout ce que pouvait accorder le gouvernement d'un état étroitement uni à l'Eglise romaine. Reconnaître franchement les droits de la pensée et de la conscience religieuse, par exemple, celui de proclamer la vérité telle qu'on l'a conçue, d'exprimer sa foi dans des assemblées publiques ou par des écrits, par des écoles, est un principe, incompatible avec la concession d'une prérogative à une église quelconque à laquelle on accorde, par le fait de l'union, un droit de tutelle sur les peuples et même une action régulière sur l'Etat en tant que composé d'individus appartenant à l'Eglise privilégiée. Une telle largeur de vues

est incompatible surtout avec le principe d'autorité en matière de foi et de culte, et même de gouvernement civil que soutient l'Eglise romaine qui impose une doctrine à ses membres, refusant jusqu'au droit de la discuter et de ne s'y associer que librement. Peu de nations (1) ont assez d'amour pour la vérité ou de respect pour la liberté des consciences pour abandonner l'ancienne union de l'Eglise et de l'Etat, et pour remettre à la vérité même, en la personne de ses sectateurs, le soin de la défendre contre le mensonge ou l'erreur, et de la faire triompher en établissant la forme d'église et les institutions les plus avantageuses à ses membres et aux peuples qu'elle protégerait de son ombre sanctifiante. Nous ne nous étonnons donc pas, bien que nous en soyons affligés pour l'honneur de l'humanité, ou plutôt de la chrétienté, que le gouvernement sarde, encore enveloppé dans les langes du papisme, n'ait pu accorder qu'une simple tolérance à une Eglise qui, depuis des siècles, a triomphé des efforts de l'oppression par la seule force que lui communiquait sa foi en la vérité évangélique, sa soumission à la Parole évangélique.

Aucun bienfait n'est cependant à dédaigner, le chrétien voit en chacun d'eux un témoignage de l'amour de son Père céleste; ils sont pour lui un encouragement donné à sa foi. Les Vaudois accueillirent donc la nouvelle de leur émancipation incomplète avec des transports d'une joie pleine de gratitude envers Dieu, cause première de tout bien, et envers leur roi bien-aimé, qui avait enfin, et sur un point,

(1) Au moment de l'émancipation des Vaudois, les Etats-Unis en Amérique, et la Belgique en Europe, avaient seuls admis la liberté et l'égalité des cultes chrétiens dans l'Etat. En Suisse, le canton de Vaud persécutait l'Eglise libre. Des-lors la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait des progrès.

accompli sa promesse. La grande nouvelle, si désirée, si impatiemment attendue, arriva dans le milieu du jour, vendredi 25 février (1848) au marché de Luserne, où les Vaudois de cette vallée se rendent habituellement en grand nombre pour leurs affaires. En un instant, elle eut retenti à toutes les oreilles, et dès-lors elle ne tarit plus de tout le jour dans la bouche des uns et des autres. Le marché fut en quelque sorte interrompu : c'étaient des cris de joie, des *vivat*, des félicitations réciproques, des serremens de mains, des embrassements, des pleurs d'attendrissement.

On eut hâte de partir. Le cœur n'était plus aux affaires ; chacun voulait être messager de la bonne nouvelle pour son hameau, pour son vallon, pour les chaumières de son voisinage. Ils se dispersent jeunes et vieux, se hâtant sur les chemins et sur les sentiers des montagnes, ne s'arrêtant que pour communiquer la joie à ceux qu'ils rencontraient. Elle parvint ainsi jusques aux quartiers les plus reculés, et dans les trois Vallées. La nuit venue, tandis que le bourg principal de la Tour s'illuminait instantanément, que même le couvent, demeure des convertisseurs, s'associait aussi, au-dehors du moins, par ses lampions, à la joie de ceux qui échappaient à sa domination, des centaines de feux allumés à toutes les hauteurs reflétaient dans la nuit noire leur brillante clarté sur les pentes et sur les sommets des monts alors couverts de leur splendide manteau de neige. A Pignerol, siège de l'évêque Charvaz, non-seulement la municipalité avait permis aux Vaudois y résidant d'illuminer leurs habitations le même soir, mais encore elle avait invité ses ressortissans, par des affiches aux coins des rues, à s'associer de cette manière à la joie de leurs voisins. A Turin, les hôtels des ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse étincelans de feu, ainsi que les demeures des nombreux Vaudois et protestants

de la capitale, apprenaient au grand public la nouvelle que la feuille du gouvernement venait de donner à ses lecteurs. La joie est communicative, celle qui procède de la vue d'un grand acte de justice, d'une réparation due à l'opprimé, comme celle qui naît du plaisir. Le Piémont tressaillit d'allégresse; Turin en particulier s'émut jusque dans les entrailles de la liberté civile accordée à ceux de ses enfants qui avaient le plus souffert de l'oppression. On voyait dans l'émancipation des Vaudois un gage de la sincérité du pouvoir en octroyant la liberté, une garantie de l'impossibilité d'un retour à l'ancien ordre de choses. Les Piémontais catholiques romains, en accueillant dans la famille nationale les Vaudois évangéliques, le firent au nom de la liberté civile et de la fraternité des peuples. Que le spectacle d'une joie si expansive eût été plus beau encore, si le sujet en eût été l'émancipation religieuse des Vaudois; car aucun sentiment n'égale la sympathie découlant de l'amour pour la vérité évangélique: c'est la charité chrétienne. Mais le Piémont, mais l'Italie étaient trop peu pénétrés par l'Évangile pour qu'un si beau fruit pût y mûrir si rapidement. Y mûrira-t-il jamais? Il serait plus que téméraire d'essayer de préciser l'époque de ce dernier triomphe de la vérité et de la charité; mais ce qui ne saurait l'être, à notre sentiment, c'est de l'espérer, c'est de l'attendre. Le récit qui va suivre, en nous faisant toucher au doigt les progrès opérés dans les dispositions des Piémontais actuels, comparés à leurs ancêtres fanatiques, nous justifiera de nourrir l'espérance qu'une fois encore le Piémont et l'Italie pousseront des cris de joie à l'émancipation religieuse des Vaudois.

Le 27 février, les populations de toutes les communes du royaume étaient convoquées à Turin pour exprimer au souverain la reconnaissance nationale et pour célébrer, par une

fête publique, l'inauguration du système constitutionnel en Piémont. Six cents Vaudois avec dix de leurs ministres, représentaient la population des villages des trois Vallées. Dès leur arrivée au Champ-de-Mars, où les colonnes avaient rendez-vous, et où elles préludèrent à la fête, jusqu'à leur dislocation, quelques heures plus tard, nos humbles et honnêtes montagnards, à l'extérieur simple et rustique, furent les objets d'une ovation continue. Les premières salutations amicales qu'ils reçurent furent celles des gens de Carmagnole qu'ils rencontrèrent subitement aux abords de la place, et qui, oubliant d'anciens ressentiments, oui, même les serments de vengeance de leurs pères, s'écrièrent en les voyant : *Vivent nos frères les Vaudois!* (Voir notre tome II, pag. 191.)

Le sort décidait du rang de chaque troupe dans le cortège, mais par une exquise bienveillance, le comité ordonnateur, présidé par le noble marquis d'Azeglio, décida par acclamation, que les Vaudois marcheraient en tête des corporations de la capitale : *Ils ont été assez longtemps les derniers, s'écria-t-on, qu'une fois au moins ils soient les premiers!* En prenant la place que le sort leur avait assignée, les colonnes qui passaient près de la phalange vaudoise et qui la reconnaissaient à l'inscription en caractères d'argent que portait sa grande bannière de velours bleu : *A Charles-Albert, — les Vaudois reconnaissants* (1), faisaient retentir l'air de leurs acclamations redoublées. *Vivent nos frères Vaudois! vivent nos frères les Vaudois recouvrés! vive la fraternité! vive l'émancipation!* Les Génois leur envoyèrent une députation pour les féliciter. Et quand la colonne vaudoise s'ébranla à son

(1) Les Vaudois ont fait hommage de ce drapeau à Sa Majesté qui a daigné l'accepter.

tour pour prendre son rang, et qu'elle passa au milieu du corps des étudiants et de celui des commerçants, on lui tendit les mains de toutes parts, on se jeta au cou des habitants des Vallées en poussant des *vivat* répétés, ainsi que les cris inouïs jusqu'alors dans Turin : Vive la liberté des cultes ! vive la liberté de conscience ! et d'autres semblables. La marche au travers des grandes rues, durant les quatre heures qu'elle dura, ne fut qu'une moisson de témoignages de sympathie et de fraternité, tant de la part de la foule serrée qui formait la haie, que des spectateurs des deux sexes qui se pressaient aux fenêtres et sur les balcons, ornés de tapis et de drapeaux. Les félicitations et les vœux expressifs abondèrent principalement dans les rues habitées par la haute bourgeoisie et par les classes cultivées. « J'ai vu des prêtres, dit un ministre de l'Évangile et témoin oculaire, jeter leur chapeau en l'air sur notre passage en criant de toutes leurs forces : Vivent nos frères Vaudois ! J'en ai vu d'autres s'élançant hors des rangs et venir serrer quelqu'un d'entre nous dans leurs bras. »

Que les temps étaient changés ! Jadis aussi, on avait vu des Vaudois martyrs de leur fidélité à l'Évangile, traverser les rues de la capitale, mais escortés par la gendarmerie ; les prêtres qui les entouraient, en les conduisant au supplice, les fatiguaient inutilement de leurs sollicitations, abusant cruellement du droit du plus fort. Maintenant, leurs successeurs saluent généreusement l'émancipation des descendants des martyrs.

Arrivés sur cette Place-Château, où autrefois la foule irritée s'écriait à la vue du condamné : Mort à l'hérétique ! les Vaudois de 1848 furent accueillis par une multitude bienveillante aux cris joyeux de : Vivent les Vaudois nos frères ! A l'extrémité de cette place les attendaient le roi, la

reine, la famille royale, les grands dignitaires, la cour. D'autant plus émus de reconnaissance pour le souverain magnanime qui les avait émancipés, que le lieu où ils venaient lui rendre hommage avait vu tressaillir sur l'échafaud ou sur le bûcher les chairs palpitantes des victimes de leurs ancêtres, ce fut d'une voix émue et pénétrée qu'ils saluèrent de leurs *vivat* Charles-Albert, le roi émancipateur (1).

Si la politique généreuse du roi, en donnant la liberté civile aux Vaudois, avait réjoui la généralité des cœurs sensibles, elle avait produit l'effet contraire sur ceux en qui l'intolérance avait étouffé la justice, sur l'évêque de Pignerol en particulier. M<sup>sr</sup> Charvaz, trop engagé par ses antécédents pour revenir sans humiliation à une conduite modérée et conciliante à l'égard des Vaudois, offrit au roi sa démission qui fut acceptée. Il s'éloigna attristé de son évêché où il avait fomenté si longtemps et sans grands succès la haine religieuse contre de pacifiques voisins.

L'esprit qui l'animait est encore celui des classes ignorantes de la campagne surtout. Des Vaudois, se rendant à Turin à pied pour la fête de la constitution dont on vient de parler, avaient été salués de paroles menaçantes par des paysans de la plaine. Le bruit même s'était répandu aux Vallées qu'on n'avait fait descendre la population des communes vaudoises à Turin que pour l'égorger plus facilement. Aucune cause ne triomphe en un jour de tous ses ennemis : celles qui touchent aux idées religieuses moins que toutes les autres. Nous sommes donc moins surpris de ce reste de haine que de l'assentiment général que l'émancipation des Vaudois a rencontré.

(1) C'est le titre que le synode vaudois s'est plu à donner par reconnaissance à Charles-Albert. ( Voir les Actes du Synode de 1848. )

Quant aux Vaudois, il est inutile de dire qu'ils ont apprécié vivement le bienfait royal de leur émancipation civile et politique. Ils en rendaient grâces à Dieu par un service solennel le jour même où leur députation était accueillie à Turin avec tant de sympathie. Et depuis cet événement, leur premier synode, réuni à la Tour la même année, a décidé à l'unanimité d'en célébrer le souvenir par un service religieux d'actions de grâces, le dix-septième février de chaque année, jour anniversaire de celui dans lequel Charles-Albert signa leur émancipation.

La reconnaissance des Vaudois s'est montrée aussi par le zèle avec lequel la jeunesse a marché sous les drapeaux de son roi dans la lutte soutenue par l'Italie contre l'Autriche. Après deux campagnes malheureuses, le Piémont a remis son armée sur le pied de paix, et les jeunes gens des Vallées que le devoir n'a pas retenus dans les rangs de l'armée, sont retournés dans leurs familles cultiver la terre, soigner les troupeaux ou exercer quelque industrie. D'autres mieux doués, ou dans des circonstances meilleures, ont profité sans retard du droit que leur accorde le décret d'émancipation, de se préparer dans les établissements publics de l'Etat aux carrières libérales jadis fermées devant eux.

Le seul fait important qu'il resterait à constater serait de savoir, si la position religieuse des Vaudois, vis à vis de l'Etat, est restée exactement ce qu'elle était avant leur émancipation civile? Légalement, oui; de fait, non, ou du moins pas absolument. Le décret d'émancipation porte, il est vrai: *Rien n'est dérogé, quant à l'exercice de leur culte et aux écoles dirigées par eux*; mais l'esprit même que respire ce décret est un correctif de cette disposition. Il est virtuellement impossible de replacer dans une position religieuse inférieure



et exceptionnelle les hommes que la loi vient d'émanciper civilement et politiquement. Les faits ont commencé à le démontrer. La congrégation évangélique de Turin qui, jusqu'alors, célébrait le service divin dans l'hôtel de l'ambassadeur de Prusse, ayant demandé au ministère le don d'un local pour son culte, ne put obtenir, il est vrai, la cession gratuite d'un édifice, faveur qui aurait placé l'Eglise vaudoise sur un pied même plus avantageux que l'Eglise privilégiée; mais elle lut avec joie dans la réponse du président du conseil, que le gouvernement était prêt à accorder aux protestants l'autorisation qui leur serait nécessaire pour se réunir dans tout autre local qu'ils voudraient destiner à cet usage (1). La liberté de se construire un temple dans Turin leur est donc concédée. Des facilités du même genre leur seront faites probablement partout où leur nombre en montrera l'urgence. Le ministre de la guerre a aussi écrit officiellement à la Table qu'il avait pris des dispositions pour que les soldats vaudois pussent assister au culte de leur Eglise dans les places où il y en aurait un, et pour que l'accès des hôpitaux fût accordé sans difficulté aux ministres protestants qui voudraient porter les secours de leur religion aux soldats leurs coreligionnaires (2).

Du reste, l'avenir montrera, si toutes les bonnes intentions se réaliseront, si toutes les promesses seront tenues. Les lois qui doivent régler la tolérance reconnue à l'Eglise vaudoise sont encore à faire. Une commission de dix membres, dont un Vaudois et un Israélite a été nommée pour

(1) Voir l'*Echo des Vallées*, 2<sup>e</sup> année, page 10; excellent journal vaudois, rédigé en grande partie par M. J.-P. Meille, dont les communications nous ont été précieuses pour la partie de cette histoire qui concerne le XIX<sup>e</sup> siècle.

(2) Voir encore l'*Echo des Vallées*, 2<sup>e</sup> année, p. 59.

élaborer la matière et donner un préavis. ( Voir l'*Echo des Vallées*, 2<sup>e</sup> année, p. 55. )

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur un effet de l'émancipation des Vaudois. Le synode de 1848, appréciant la nouvelle position que leur ont faite la générosité de Charles-Albert, et la bienveillante sympathie du royaume et de l'Italie, en levant les barrières qui les reléguaient à l'écart, a cru devoir, de son côté, resserrer autant que possible le lien de cette fraternité nouvelle par une mesure d'une grande importance ; il a autorisé la Table à favoriser l'emploi de la langue italienne pour l'instruction publique et la prédication dans toutes les paroisses où la chose serait praticable. ( Actes du Synode de 1848, art. 34. )

Ce n'est point le lieu de discuter sur l'utilité et l'opportunité d'une telle décision. Nous la signalons seulement, en annonçant qu'elle est en voie d'exécution. A Saint-Jean déjà une prédication est faite tous les dimanches en italien ; à Turin, une fois par mois. Un petit recueil de psaumes et de cantiques en cette langue a été publié et mis en usage. Six ministres ont été étudier l'italien à Florence. De nombreux régents l'apprennent d'eux. Il est employé déjà pour plusieurs cours au collège de la Tour. Il y deviendra usuel, on l'espère. Par l'emploi de cette langue, la population vaudoise se met en mesure de donner, en échange du bienfait de l'émancipation qu'elle a reçu de l'Italie, celui de la lumière évangélique qu'elle a eu mission de conserver dans sa pureté jusqu'à aujourd'hui. Peut-être est-elle encore appelée à la faire luire par la suite, et à réaliser le nom de sa principale vallée, celui de *Luserne*, *lucerna*, de même que sa devise antique : *Lux lucet in tenebris*, la lumière luit dans les ténèbres.

Disons-le, c'est par sa foi seule, c'est par la vie chrétienne

qui en émane et qui rayonne autour d'elle pour le salut des peuples, que la population vaudoise évitera les dangers d'une fusion avec le monde, qui pourraient résulter de son émancipation et qu'elle continuera l'œuvre assignée à ses pères.

Veuille Celui qui l'a gardée dans l'adversité, qui lui a donné la fidélité dans l'oppression, la préserver de tiédeur et de mondanité maintenant que la prospérité lui est offerte !

En terminant ce dernier chapitre, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques paroles du général Beckwith, l'un des plus précieux amis que les Vaudois aient jamais eus. Elles sont empruntées à la lettre qu'il a adressée au Modérateur, en réponse à celle que le synode lui avait votée unanimement pour les services qu'il n'a cessé de rendre aux Vallées depuis plus de vingt ans, spécialement dans l'instruction publique.

« Que ceux d'entre vous qui se souviennent de votre  
 » condition passée réfléchissent sérieusement sur la valeur  
 » et la nécessité d'avoir raison dans les principes, et qu'ils  
 » apprennent à avoir foi dorénavant dans leur triomphe,  
 » quels que soient les obstacles par lesquels ils sont pour  
 » le moment encore comprimés.

« Il ne s'agit pas de compter les têtes, il suffit qu'il y ait  
 » un homme qui ait raison pour pouvoir dominer toute une  
 » nation, et si vos humbles ancêtres, patients et persévé-  
 » rants, ont conservé la vraie règle de foi intacte et l'ont  
 » transmise à travers les siècles, ils nous offrent encore un  
 » exemple que vous n'avez qu'à suivre, et dont la vraie  
 » valeur se montrera toujours plus dans toutes les occasions  
 » où les hommes seront appelés à la mettre en évidence.

« Continuez à marcher sur la voie ancienne en toute  
 » simplicité et intégrité de cœur. Cette même lumière qui a

» brillé dans les ténèbres du ix<sup>e</sup> siècle, éclairera votre marche, au milieu des chocs qui vont faire trembler la terre sous vos pas, et vous donnera toujours de nouvelles facilités pour jouer votre rôle dans les événements que la Providence vous prépare. Soyez constants et fermes, non adonnés aux changements, mais ne vous refusant pas aux modifications demandées par le temps, par les choses et par la charité envers ceux avec qui vous aurez à faire. Ralliez-vous les uns aux autres; agissez comme vous avez fait depuis le commencement. Profitez de tout ce qui se passe, avec bon sens, avec modération, en oubliant les injures passées, et soyez persuadés que vous en serez noblement récompensés.

» Votre Eglise est bien organisée, votre éducation publique fait son œuvre; dirigez votre attention sur vos écoles; le bien-être de vos enfants dépend en grande partie de leur efficacité. C'est dans ces pépinières que sont jetées les premières semences de ces grandes vérités inconnues à Socrate. C'est là qu'on greffe sur ces tendres rejetons la parole de cette règle de foi immuable qui annonce Jésus-Christ crucifié, seul médiateur entre Dieu et les hommes, de Celui qui est le chemin, la vérité et la vie, de Celui sans lequel personne ne vient au Père, dont le sang purifie de tout péché et qui a miséricordieusement proclamé, que *celui qui confesse avec la bouche et croit dans son cœur que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, sera sauvé*, théologie capable de sauver le monde (1). »

(1) Voir l'*Echo des Vallées*, 1<sup>re</sup> année, p. 60. Ou la *Réformation du xix<sup>e</sup> siècle*, tom. IV, pag. 357.

FIN DU SUPPLÉMENT.

# UN MOT

## A MES CHERS COMPATRIOTES

### DES VALLÉES VAUDOISES.

Arrivé au terme de cette *histoire de l'Eglise vaudoise, depuis son origine, et des Vaudois des vallées du Piémont, jusqu'à nos jours*, je ne puis me séparer de vous, pour qui principalement j'ai écrit cet ouvrage, sans vous adresser une parole d'adieu. C'est celle d'un vieillard connu de tous vos pasteurs dont la plupart ont été ses élèves, dont plus d'un sont ses parents. Je puis vous dire aussi à tous comme Abraham à Lot : Ne sommes-nous pas frères ? Ecoutez donc ma voix.

Le coin de terre que vous habitez, sous la voûte des cieux et sous le regard du Tout-Puissant, a été de *temps immémorial* le berceau de notre Eglise vaudoise. Notre origine, comme chrétiens évangéliques, remonte aux premiers âges de l'Eglise chrétienne. On a cherché à flétrir par le ridicule la juste prétention qui fait notre gloire. L'erreur a voulu vous forger une fausse histoire. Comme enfant des martyrs ainsi que vous, comme descendant des plus anciens confesseurs de la vérité, j'ai cru devoir vous retracer les faits, mettre sous vos yeux les témoignages sur lesquels repose notre histoire; je l'ai fait sans art, guidé que j'étais par l'amour de la vérité.

Descendants des Vaudois, aspirez à ressembler à vos

pères. Vous avez reçu de génération en génération le glorieux héritage de la saine doctrine, transmettez-le intact à vos enfants. C'est dans vos Vallées reculées, que, dans des temps de ténèbres, l'Eternel conserva la lumière qui s'éteignait ailleurs ; gardez-la soigneusement, aujourd'hui qu'elle brille de nouveau avec éclat dans d'autres lieux, sous d'autres climats. A la foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit, joignez la preuve de votre sincérité, une vie de renoncement au péché, de dévouement entier à votre céleste Berger, au souverain Rédempteur de vos âmes. Que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel.

Mais pour cela, chers compatriotes, gardez-vous de dire avec complaisance, comme l'Eglise de Laodicée : *Je suis riche, je me suis enrichi, je n'ai besoin de rien.* Craignez la tiédeur et l'indifférence religieuse, car derrière ces fatales dispositions se cache la mort. La vie de l'âme, que Dieu seul donne, comme celle du corps, a besoin d'aliment ainsi que celle-ci. Donnez-lui la nourriture qui lui convient, et vous vivrez. Jésus est le pain de vie. Cherchez-le dans votre Bible, par des lectures assidues ; cherchez-le au ciel, par vos prières ; cherchez-le dans l'Eglise, qui est son corps, par la fréquentation des fidèles, des saintes assemblées, et en vous approchant avec foi et repentance de la table du Seigneur.

Maintenant, chers compatriotes, je prends congé de vous et de vos familles, en implorant sur vos personnes comme sur ce travail la bénédiction divine.

Votre frère en la foi comme en la chair,

Ant. MONASTIER, Pasteur.

APPENDICE

L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

APPENDICE

L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

Dans cet Appendice, nous publions quelques pièces importantes qui, à cause de leur étendue, n'ont pu être insérées dans le texte ou dans les notes ; savoir :

- I. Une courte description géographique et statistique des Vallées Vaudoises du Piémont.
- II. A ) Trois catalogues des anciens écrits des Vaudois.  
B ) Quelques-uns des principaux de ces écrits ; savoir :
  - 1<sup>o</sup> La Noble Leçon, de l'an 1100.
  - 2<sup>o</sup> Quelques extraits d'autres poésies religieuses vaudoises, sans date, mais réputées aussi anciennes.
  - 3<sup>o</sup> Le Catéchisme des Vaudois, de l'an 1100.
  - 4<sup>o</sup> Leur Confession de foi, de l'an 1120.
  - 5<sup>o</sup> Le Traité de l'Antechrist, de l'an 1120.
  - 6<sup>o</sup> Quelques extraits du Traité du Purgatoire, de l'an 1126.
  - 7<sup>o</sup> Le Formulaire de leur confession des péchés, sans date et en français, n'ayant pas eu sous la main le manuscrit en langue romane, dialecte vaudois.



## APPENDICE

# L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

---

---

### I.

#### DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DES VALLÉES

#### VAUDOISES DU PIÉMONT.

#### GÉOGRAPHIE.

Les Vallées Vaudoises sont situées dans les Alpes, sur le versant oriental de la grande arête des montagnes de ce nom, qui séparent le haut Dauphiné du Piémont, au nord du Mont-Viso et des sources du Pô, au midi du Genève, et à l'occident de la ville de Pignerol.

Elles sont formées par les chaînons qui, de la grande chaîne des Alpes, leur limite à l'ouest, descendent sur la plaine du Piémont à l'est. Les cîmes qui les séparent de la France atteignent à la hauteur de plus de cinq mille mètres au-dessus de la mer, et dans leurs déchirures ne laissent que

deux passages, celui d'Abries le plus au nord, et le col de la Croix plus au sud. Le chaînon qui les limite au nord les sépare de la vallée de Pragela (ou de Cluson). Celui qui les ferme au sud, et qui est plus élevé que le précédent, descend du Viso, et touche à la haute vallée du Pô, dans la province de Saluces. A l'orient, elles n'ont pour barrière que le retrécissement formé par la courbure ou l'aplatissement des montagnes, à la rencontre de la plaine, et que les eaux du Cluson, affluent du Pô.

Les Vallées Vaudoises sont elles-mêmes séparées entre elles par des arêtes assez élevées. Considérées toutes ensemble, elles forment un triangle tronqué, dont la base est l'arête des hautes Alpes, du nord au midi, et dont les côtés se dirigent vers Pignerol sans l'atteindre.

On peut aussi les considérer comme une suite de vallons en éventail, adossés aux géants des Alpes et se réunissant dans deux grandes vallées qui convergent vers Pignerol, mais qui sont brisées par la plaine avant d'atteindre celle-ci, contre laquelle les deux dernières pentes de deux de leurs arêtes courbées forment une demi-vallée entre ces monts et la rivière du Cluson.

Cette demi-vallée vaudoise, appelée la vallée de Pérouse, n'est, à proprement parler, que l'extrême flanc occidental (de droite) de la vallée de Pragela, qui entoure les Vallées Vaudoises du nord-ouest au sud-est. Elle comprend aussi un vallon intérieur, celui de Pramol, se dirigeant des bords du Cluson, près de Saint-Germain, vers l'ouest, entre la vallée de Saint-Martin au nord, et d'Angrogne au midi.

Les deux autres grandes Vallées Vaudoises sont : la vallée de Saint-Martin au nord, traversée par le torrent dit la Germanasque, qui se jette dans le Cluson, vis-à-vis de la petite ville de la Pérouse, au débouché du val Pragela, et

formée par la réunion des vallons latéraux de Rioclar et de Faët à celui du Perrier, formé lui-même par la réunion des vallons supérieurs alpestres, de Macel ou Balsille, de Rodoret et de Prali, du nord au sud.

La vallée de Luserne, au midi de celle de Saint-Martin, arrosée par la petite rivière du Pélice, grossi des torrents de l'Angrogne, de la Luserne et de plusieurs autres moins considérables. Cette vallée, la plus large et la plus étendue, est flanquée vers son issue sur la plaine à l'orient par deux vallons, l'un au sud plus petit, c'est celui de Rora, traversé par la Luserne; l'autre au nord, assez considérable pour avoir souvent été compté comme formant une vallée particulière; c'est le vallon d'Angrogne, baigné par les eaux mugissantes du torrent de ce nom. Il est enclavé entre les vallées de Saint-Martin à l'ouest et au nord, de Pérouse par le vallon de Pramol au nord-est et par la côte de Prarustin à l'est, et enfin, par la vallée de Luserne au midi. Celle-ci s'étend en plaine d'orient en occident, et se termine par le haut passage du col de la Croix qui débouche en France, en suivant la même direction; par les pâturages et le col Julien (Giulian), qui la séparent du val Saint-Martin au nord, et par la Combe des Charbonniers ou val Guichard, dans la direction du Viso au sud-ouest.

Il serait superflu de répéter ici la description des localités particulières, théâtre des faits racontés dans l'histoire ci-jointe. Nous nous bornons donc à indiquer la distribution des paroisses que comprennent les Vallées. Un coup-d'œil jeté sur la carte suppléera à l'absence de développements plus étendus. Nous commençons par :

## A — LA VALLÉE DE SAINT-MARTIN.

La vallée de Saint-Martin a cinq églises, ou paroisses vaudoises : *Prali*, *Rodoret* et *Macel* dans les vallons montagneux à l'occident, rangées dans cet ordre du sud au nord. Les deux dernières ont été érigées en paroisses, d'annexes qu'elles étaient, il y a une vingtaine d'années. Elles ont été détachées, l'une de *Prali*, et la dernière de *Maneille*, quatrième paroisse qui appartient à la partie orientale de la vallée. Celle-ci n'est séparée de son ancienne annexe que par un défilé très-dangereux en hiver. La cinquième est *Villesèche* à l'entrée de la vallée, à l'est, avec deux annexes ; savoir, *Rioclaret* et *Faët*. Cette paroisse s'étend sur les deux côtés de la rivière.

Les Vaudois de quelques communes, où les catholiques sont en plus grand nombre, telles que le *Perrier*, *Ciabrans*, *Saint-Martin*, etc., fréquentent les églises de *Maneille* et de *Villesèche*, suivant qu'elles sont le plus à leur portée.

## B — LA DEMI-VALLÉE DE PÉROUSE.

La demi-vallée de Pérouse comprend quatre paroisses : celle de *Pomaret*, au sortir du défilé qui sépare cette demi-vallée de la vallée de Saint-Martin ; les habitants vaudois de l'envers de *Pinache*, au sud, dépendent de cette église. Il existe au *Pomaret* une école latine et un hôpital vaudois. La paroisse de *Saint-Germain* dont font partie les *Chenevières* et la *Turina* ou *Envers-les-Portes*. Celle de *Pramol* et *Peumian*, au nord de *Saint-Germain*, contrée alpestre : enfin, celle de *Prarustin* avec *Rocheplatte* pour annexe. Le temple paroissial est à *Saint-Barthélemi*.

## C — LA VALLÉE DE LUSERNE.

La vallée de Luserne a six grandes paroisses qui sont autant de communes populeuses. Ce sont : *Angrogne*, à l'ouest de Prarustin et de Rocheplatte : cette paroisse a deux temples, celui de Saint-Laurent, près duquel habite le pasteur, et celui de l'annexe du Serre. *Saint-Jean* au sud d'Angrogne ; le temple est aux Blonats au centre de la paroisse ; il était autrefois au Ciabas sur Angrogne. L'église de la *Tour* à l'ouest de Saint-Jean : le temple est au hameau dit les Coppiers ; près de là est l'hôpital. Les Vaudois possèdent au sortir du bourg de la Tour, à l'ouest, deux établissements intéressants, un collège et un pensionnat de demoiselles. En suivant à l'occident, on trouve d'abord la paroisse du *Villar*, avec un bourg du même nom, où est l'église ; puis celle de *Bobbi*, qui occupe tout le fond de la vallée : le temple paroissial est dans le village de ce nom. Deux chapelles dépendent de cette paroisse ; l'une dans la Combe des Charbonniers, l'autre dans la Combe de la Ferrière. Enfin, la paroisse de *Rora*, la plus petite de celles de la vallée de Luserne : elle est au sud de celle de la Tour dont elle est séparée par une arête de rochers escarpés et nus.

## STATISTIQUE.

## A — POPULATION.

La population vaudoise des Vallées s'élevait déjà, en 1839, à plus de vingt mille âmes, non compris quatre ou cinq mille catholiques, nombre beaucoup trop considérable pour l'étendue du territoire, eu égard à la nature du sol.

Nous donnons ici l'état du recensement fait par ordre du Gouvernement, à la date sus-indiquée de 1839.

Communes.	Vaudois.	Catholiques.
Prali. . . . .	817	29
Rodoret. . . . .	261	88
Macel. . . . .	733	88
Salsa. . . . .	421	193
Maneille. . . . .	268	100
Ciabrans. . . . .	48	51
Perrier. . . . .	21	437
Boville ( Villeseche ). . . . .	151	90
Saint-Martin. . . . .	50	127
Traverse. . . . .	95	106
Rioclalet. . . . .	613	131
Fayet, ou Faët. . . . .	626	232
Pomaret. . . . .	658	81
Envers-de-Pinache. . . . .	659	151
Saint-Germain. . . . .	857	154
Envers-les-Portes. . . . .	350	199
Pramol. . . . .	1257	157
Prarustin. . . . .	1525	150
Rocheplatte. . . . .	267	17
Angrogne. . . . .	2083	632
Saint-Jean. . . . .	1797	141
La Tour. . . . .	2182	712
Villar. . . . .	1988	415
Bobbi. . . . .	1553	65
Rora. . . . .	651	43
Sur les confins, Saint-Second, Lusernette, Luserne.	463	
	20394	4589

( Extrait du *Tableau de Recensement*, etc. ; Torino, stamperia reales, 1839. )

## B — CLIMAT ET PRODUCTIONS.

Les Vallées Vaudoises, par leur situation méridionale et leur issue sur la plaine du Piémont, participeraient à la nature plus chaude du midi, si leurs hautes montagnes et l'élévation considérable de la majeure partie du sol au-dessus de la mer ne contrebalançaient pas cet effet.

L'air est généralement pur et sain dans ces Vallées. Abritées contre les vents du nord par les montagnes, le climat y est doux et tempéré, mais il varie selon la hauteur des localités. La neige y tombe avec grande abondance dans toute la partie alpestre, et les avalanches y causent fréquemment des accidents.

Le sol dans le bas des Vallées et sur les collines voisines bien exposées est fertile. La vigne y prospère ainsi que le froment, le maïs, le mûrier et de bons arbres fruitiers, même le figuier en pleine campagne.

La région moyenne a toutes les productions qui appartiennent à cette élévation : le froment, le seigle, le maïs, l'avoine, l'orge, les pommes de terre, etc., comme aussi les arbres fruitiers ordinaires et les châtaigniers en nombre considérable.

Telles sont les riches productions de la partie avantagée de ces Vallées. Un tiers, peut-être, ou du moins un quart de leur étendue, qui est d'environ vingt à vingt-quatre lieues carrées est ainsi favorisé. Mais les deux tiers, ou même les trois quarts de cette étendue, n'offrent que pentes raides, ravins, rochers nus et contrées alpestres ou tournées au nord. Les travaux de la campagne sont en général fort pénibles et peu productifs. Les habitants, en divers lieux, sont réduits à cultiver parmi les rochers quelques lambeaux

de terrain de quelques mètres, où il faut encore souvent porter de la terre à dos d'hommes. Une grande partie de la population ne vit que des produits qu'elle tire de quelques rares pièces de bétail, vaches, chèvres et brebis.

Aucun genre d'industrie un peu étendue, autre que les travaux des champs et les soins du bétail, n'a pu s'établir parmi cette population, d'ailleurs active, mais mal vue de ses voisins. Même le commerce de consommation est entre les mains des catholiques, à Pignerol, et dans les autres petites villes du voisinage, où se tiennent tous les marchés.

Les Vallées Vaudoises ne produisent pas en suffisance pour leur population, il s'en faut de beaucoup, les denrées de première nécessité qu'il faut donc acheter. Si elles ont quelques produits surabondants, tels que beurre, fromages, pommes de terre, fruits, etc., les habitants n'en trouvent pas un écoulement favorable faute de débouchés. Le seul marché un peu considérable serait celui de Pignerol; mais, outre qu'il n'est pas à portée de toutes les localités des Vallées, les provisions y abondent de tous côtés.

#### C — ADMINISTRATION RELIGIEUSE DES ÉGLISES VAUDOISES.

Tout ce qui est relatif au soulagement des pauvres, aux hôpitaux, à l'instruction et aux affaires religieuses des Vaudois, est du ressort d'une administration tirée de leur sein, à la nomination de laquelle prennent part toutes les Églises des Vallées. Cette administration est particulière ou générale.

Chaque Église a son administration de paroisse. Les chefs de famille réunis à leur pasteur forment l'Église. La population généralement dispersée est divisée en quartiers. Les particuliers d'un quartier élisent, avec le concours du consistoire, un ancien ou inspecteur, qui jouit de certaines attri-



butions. Lorsque le choix en est arrêté, le nom de l'élu est proclamé du haut de la chaire. S'il ne survient pas d'opposition, il est publiquement installé dans sa charge, consacré par la prière, et devient membre du consistoire, qui administre la paroisse, sous la présidence du pasteur, et qui y exerce la discipline.

L'administration générale est composée d'un *synode* et d'une *table*.

Le synode se compose des pasteurs et ministres résidant aux Vallées (le chapelain des ambassadeurs à Turin y est aussi admis), et d'une délégation laïque de chacune des quinze paroisses. Ces délégations peuvent se composer de plus d'un député, mais chacune d'elles n'a qu'une voix. — Le synode s'assemble extraordinairement lorsque quelque besoin l'exige, et régulièrement au bout de quatre ou cinq ans, avec la permission du souverain qui s'y fait représenter par l'intendant de la province. Les membres du synode, dont les séances durent deux ou trois jours, sont défrayés par les paroisses ou communes ainsi que la délégation du roi. Le synode élabore et arrête tous les règlements administratifs, nomme les membres de l'administration, appelée la *table*, examine sa gestion, passe les comptes qu'elle rend, et décide de toutes les affaires importantes.

La *table* est composée de cinq membres : trois ecclésiastiques et deux laïques. Ils sont choisis d'après certaines règles, au commencement de chaque synode, et restent en fonction jusqu'à l'ouverture du synode suivant. Les membres ecclésiastiques remplissent les fonctions de *modérateur* ou président, de *modérateur-adjoint* ou vice-président, et de *secrétaire*.

## II.

## ÉCRITS DES ANCIENS VAUDOIS.

Ce second article contient : 1<sup>o</sup> trois catalogues des anciens écrits des Vaudois  
2<sup>o</sup> quelques-uns de ces écrits réputés les plus importants, indiqués plus haut.

1<sup>er</sup> CATALOGUE.

Ce premier catalogue contient l'indication des écrits des anciens Vaudois qu'a eus entre les mains Perrin, et qu'il mentionne dans son *Histoire des Vaudois* du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, ou dans celle des Vaudois albigeois.

1<sup>o</sup> « Premièrement, dit-il, nous avons en main un *Nouveau-Testament* en langue vaudoise. » C'est ainsi qu'il appelle la langue romane dans laquelle était écrit le livre.

2<sup>o</sup> » Un livre intitulé : *l'Antechrist*. Il porte la date de » l'an 1120. Dans le volume qui le contient, se trouvent plusieurs sermons des barbes vaudois.

3<sup>o</sup> » Un traité contre les péchés et des remèdes pour leur » résister.

4<sup>o</sup> » Un écrit intitulé : *Livre des Vertus*. Dans le volume » qui le contient, se trouvent un traité portant en tête : *De l'Enseignement de li filli*, ou de l'instruction des enfants ; » — un traité intitulé : *Li parlar de li Philosophes et Doctors*, » c'est-à-dire, sentiments des philosophes et docteurs ; — un » *Commentaire* ou paraphrase sur le symbole des Apôtres ; » — un semblable travail sur les commandements de Dieu ; » de même sur l'oraison dominicale : — un traité du jeûne ; » — un traité, intitulé : *Les Tribulations*.

5° » Un petit catéchisme intitulé : *Interrogations menors*,  
 » c'est-à-dire, courtes interrogations.

6° » Un traité contre la danse et les tavernes.

7° » Un traité des quatre choses à venir ; savoir : la  
 » mort à tous, la vie éternelle aux bons, l'enfer aux mé-  
 » chants et le dernier jugement.

8° » Un traité avec ce titre : *Del Pulgatori soima*, c'est-  
 » à-dire, du purgatoire songé ou rêvé.

9° » Un traité contre l'invocation des saints.

10° » Un livre fort vieux qui a pour titre : *Aiço es la*  
 » *causa del nostre departiment de la Gleisa romana*, c'est-à-  
 » dire, ceci est la cause de notre séparation de l'Eglise ro-  
 » maine. Dans ce même volume est une épître ou apologie  
 » des Vaudois, ayant pour titre : *La Epistola al serenissimo*  
 » *rey Lancelau, a li ducs, barons, e a li plus veil del regne ;*  
 » *lo petit Tropel de li Christians appela per fals nom falsament*  
 » *P. o V.*, c'est-à-dire, Epître au sérénissime roi Lancelau,  
 » aux ducs, barons et aux plus anciens du royaume ; le  
 » petit troupeau de chrétiens appelés faussement du faux  
 » nom de Pauvres ou Vaudois.

11° » Aussi un livre renfermant plusieurs sermons des  
 » barbes et une épître appelée : *Epître aux Amis*, contenant  
 » plusieurs bonnes instructions pour apprendre comment  
 » toute sorte de personnes doivent se conduire à tout âge.  
 » Dans le même volume se trouve un livre intitulé : *Sacer-*  
 » *dotium*, qui enseigne quelle doit être la charge des bons  
 » pasteurs et quelle sera la punition des mauvais.

12° » On nous a aussi remis en main un livre de poésie,  
 » en langue vaudoise, dans lequel se trouvent les traités  
 » suivants (1) : une prière intitulée : *Novel confort* ; — une

(1) Si ce volume a été copié sur un autre, contenant les mêmes poé-

» pièce en vers : *Les quatre sortes de Semences mentionnées*  
 » en l'Évangile ; — une autre intitulé : *La Barque*, — et une  
 » appelée : *La Noble Leçon*, duquel livre fait mention le sieur  
 » de Sainte-Aldegonde.

13° » Nous avons aussi un traité remarquable, intitulé :  
 » *Le verger des Consolations*, contenant plusieurs bonnes ins-  
 » tructions, confirmées par l'Écriture sainte et par plusieurs  
 » autorités des anciens.

14° » *Idem*, un vieux traité, sur parchemin, intitulé : *De*  
 » *l'Église*.

15° » Un autre ayant pour titre : *Trésor et Lumière de*  
 » *la foi*.

16° » Un livre : *L'Almanac Spirituel*.

17° » Un autre : *Du Moyen de séparer les choses précieuses*  
 » *des viles et contemptibles*, c'est-à-dire, les vertus et les  
 » vices.

18° » Enfin, le livre de George Morel (1), où sont con-  
 » tenues toutes les demandes que firent George Morel et  
 » Pierre Masson à OÉcolampade et Bucer, touchant la reli-  
 » gion et les réponses desdits.

» Tous lesquels livres, ajoute Perrin, sont écrits en lan-  
 » gue vaudoise,.... tous suffisants pour bien instruire leurs  
 » peuples à bien vivre et à bien croire. » (PERRIN, *Histoire*  
 » *des Vaudois*, p. 57 à 60. — LÉGER, I<sup>re</sup> part., p. 24 à 25.)

sies, comme il est naturel de le penser, Raynouard aurait jugé avec raison que ces poésies étaient aussi anciennes que la *Noble Leçon* qu'elles précèdent dans le manuscrit ici indiqué.

(1) On peut conjecturer de ce passage que l'écrit de Morel était en langue romane, dialecte vaudois, mais que, pour le mettre à la portée d'OÉcolampade, il dut être traduit en latin, circonstance que Scultetus ignorait, lorsqu'il en parle, comme étant écrit en latin.

2<sup>e</sup> CATALOGUE.

Ce second catalogue est celui des écrits anciens des Vaudois, recueillis aux Vallées par Jean Léger, et remis par lui, l'an 1658, à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Turin, lord Morland, qui les a déposés dans la bibliothèque de l'université de Cambridge.

D'après Léger, ces écrits étaient contenus dans sept volumes, comme suit :

« Le premier volume, marqué de la lettre A, contenait » les seize traités suivants :

1<sup>o</sup> » L'histoire de la création et du déluge, en langue » vaudoise.

2<sup>o</sup> » Un traité, diverses instructions que l'homme doit » tirer de la nature de plusieurs animaux.

3<sup>o</sup> » Un traité des péchés ; explication allégorique et mo- » rale de la bête, décrite au chapitre XIII de l'Apocalypse, » en langue vaudoise.

4<sup>o</sup> » Un traité de la Parole de Dieu et de son efficace. Il » indique comment il faut la recevoir et la pratiquer, por- » tant la date de l'an 1230.

5<sup>o</sup> » Plusieurs pièces en latin contre les prêtres et les » moines.

6<sup>o</sup> » Un traité contre les traditions des hommes : *Li Tra-* » *mettament*, non en accord avec les saintes Ecritures.

7<sup>o</sup> » *Une Exhortation à Hermon*, pour qu'il abandonne » le service des créatures et se convertisse à Dieu.

8<sup>o</sup> » Traité touchant les plantes pharisaïques, que le Père » n'a point plantées, c'est-à-dire, contre les moines des divers » ordres, franciscains, dominicains et plusieurs autres.

- 9° » Un traité latin, du devoir du mari et de la femme.
- 10° » Un traité latin sur le symbole des Apôtres.
- 11° » Un dit, en latin, de la naissance et du progrès de  
» l'idolâtrie et de sa destruction par l'Évangile.
- 12° » Un traité latin sur les sources du péché.
- 13° » Un dit, latin, sur le vrai purgatoire et sur la puri-  
» fication du péché.
- 14° » Un dit, latin, avec ce titre : *Uni Deo placere stu-*  
» *deamus* ; travaillons à plaire à Dieu seul.
- 15° » Traité latin : *Des trois Vérités* : 1. *Doctrinae* ; 2. *Jus-*  
» *titiae* ; 3. *Vitæ*, c'est-à-dire, de l'instruction, ou doctrine  
» de la justice et de la vie.
- 16° » Enfin, traité latin intitulé : *Sola Dei lege scripta*  
» *definiri fidei controversia*, c'est-à-dire, que les controverses  
» sur la foi ne peuvent être réglées ou terminées que par la  
» loi de Dieu écrite.
- » Un second volume, marqué de la lettre B, contenait dix-  
» huit traités et huit sermons, sous le n° 19.
- 1° « *Glossa Pater*, ou explication de l'oraison domi-  
nicale.
- 2° » *Trecenas*, ou trois cents passages des évangiles et  
» des épîtres.
- 3° » *Doctor*, le docteur, ou témoignages tirés des pères sur  
» la repentance.
- 4° » *Las Penas*, les châtimens du péché.
- 5° » *Li Goy de Paradis*, c'est-à-dire, les joies du paradis.
- 6° » Une épître à tous les fidèles.
- 7° » Un poème avec ce titre : *Novel confort*, nouvel en-  
» couragement.
- 8° » Un poème, intitulé : *Novel sermon*.
- 9° » Le poème de la *Nobla Leyczon*.

- 10° » Un poème : *Lo Payre Eternal*, le Père Eternel.
- 11° » Encore un poème : *La Barca*, ou la barque.
- 12° » L'explication des dix commandements.
- 13° » L'explication du symbole des Apôtres.
- 14° » Un traité du vice et du péché mortel.
- 15° » Un traité des dons du Saint-Esprit.
- 16° » Un, dit des trois vertus théologiques et des quatre  
» cardinales.
- 17° » Un des biens de la fortune, de la nature et de la  
» grâce.
- 18° » Un des six choses honorables dans le monde.
- 19° » Enfin, huit sermons sur divers sujets.
- » Sur les paroles oiseuses; Matthieu, II.
- » Sur le renouvellement de l'homme; Ephés., IV.
- » Sur l'enfant Jésus.
- » Sur la, ou les tentations.
- » Sur ces paroles : Sauvez-nous, car nous périssons ;  
Matthieu, VIII.
- » Sur le riche; Luc, XVI.
- » Un sur Jean, VI.
- » Un sur la parabole du semeur.
- » Le troisième volume C, contenant sept écrits :
- 1° » Une exhortation à confesser nos péchés les uns aux  
» autres et à Dieu.
- 2° » Un sermon de la crainte de Dieu.
- 3° » Un traité de la conviction de péché devant le juge-  
» ment de Dieu.
- 4° » Un traité des tribulations.
- 5° » Un traité du martyre des Machabées et d'autres.
- 6° » Un de la souffrance et de la constance de Job.
- 7° » Un extrait de la vie de Tobie.

» Un quatrième volume avec la lettre D. »

Léger n'en fait pas connaître le contenu autrement qu'en disant : « Où sont plusieurs très-excellentes méditations » touchant les misères de cette vie, comme aussi de la nécessité de la repentance et des bonnes œuvres; le tout » en ancienne langue vaudoise et relié en parchemin.

» Un cinquième volume marqué de la lettre E, où sont » contenus :

1<sup>o</sup> » Une grammaire latine des anciens barbes ou pasteurs des Vaudois des Vallées.

2<sup>o</sup> » Les Proverbes de Salomon.

3<sup>o</sup> » Une poésie très-pieuse en langue vaudoise.

4<sup>o</sup> » Un traité : de l'honneur et de la crainte de Dieu, » et de la manière de vivre que les chrétiens doivent » suivre.

5<sup>o</sup> » Un traité latin : de la morale.

6<sup>o</sup> » Un traité d'arithmétique.

» Un sixième volume, relié en parchemin et marqué de » la lettre F, contenant en langue vaudoise :

1<sup>o</sup> » L'Évangile de saint Matthieu.

2<sup>o</sup> » Le premier chapitre de saint Luc.

3<sup>o</sup> » L'Évangile de saint Jean.

4<sup>o</sup> » Les Actes des Apôtres.

5<sup>o</sup> » La première Epître aux Corinthiens.

6<sup>o</sup> » L'Épître aux Galates.

7<sup>o</sup> » L'Épître aux Ephésiens.

8<sup>o</sup> » L'Épître aux Philippiens.

9<sup>o</sup> » La première aux Thessaloniciens.

10<sup>o</sup> » La seconde à Timothée.

11<sup>o</sup> » L'Épître à Tite.



12° » Le chapitre XI<sup>e</sup> de l'Épître aux Hébreux.

13° » Les deux Épîtres de saint Pierre.

» Un septième volume, marqué de la lettre G, contenait  
 » un procès-verbal de l'an 1497, contre les Vaudois, par  
 » l'évêque d'Embrun : la bulle du pape Innocent IV, de  
 » l'an 1487, aussi contre les Vaudois, et plusieurs informa-  
 » tions aussi contre eux, faites par l'archevêque d'Evreux,  
 » commissaire du pape, dans la vallée de Fraissinières,  
 » pendant les années 1475, 1478, 1481. Dans ce volume  
 » se trouvait l'ouvrage intitulé : *Origo Valdensium*, origine  
 » des Vaudois. » On annonce que ce dernier écrit est perdu.  
 (Voir LÉGER, *Histoire Générale*,... etc., I<sup>e</sup> part., p. 21, etc.)

### 3<sup>e</sup> CATALOGUE.

Léger lui-même avait déposé dans la bibliothèque de Genève : 1<sup>o</sup> un volume relié, écrit sur parchemin, en caractères gothiques ; 2<sup>o</sup> et une liasse de plusieurs autres manuscrits importants sur les affaires des Vallées. (Voir LÉGER, *ibid.*, p. 23...)

Les manuscrits de cette liasse ont été reliés depuis et forment trois volumes qui portent les n<sup>os</sup> 206, 208, 209. Le volume qui fut remis, déjà relié, a le n<sup>o</sup> 207.

En plaçant les écrits contenus dans ces quatre volumes, d'après l'ancienneté apparente des manuscrits, quant à leur copie, nous croyons pouvoir les ranger comme suit, en faisant remarquer néanmoins que les copies du même volume ne paraissent pas toutes du même écrivain ni de la même époque.

Le volume, qui porte le n<sup>o</sup> 206, est visiblement le plus ancien en ce qui concerne la copie. Non-seulement cela paraît

à l'état du papier qui est plus ou moins roussi ou noirci, et à l'état de l'encre, tellement détrempeée, que les lettres en sont effacées et méconnaissables, mais on le reconnaît surtout à la forme des lettres, souvent difficiles à distinguer, même entre l'o et l'e. Ce qui a, sans doute, fait croire longtemps que ce volume était en langue catalane. Mais, après un examen attentif, nous y avons reconnu la langue romane, dans le dialecte vaudois, absolument la même que celle des autres manuscrits vaudois.

Nous n'y avons reconnu que trois titres différents : 1<sup>o</sup> celui de *Vertucz*, des Vertus ; 2<sup>o</sup> celui de *Pistolettaz*, petites Epîtres ; 3<sup>o</sup> et celui de *Pistolaz*, d'Epîtres ou Lettres. — L'enseignement, qui y est contenu, est une morale populaire pratique sur l'usage des biens du monde.

Nous plaçons au second rang d'ancienneté, quant à la copie, du moins pour le commencement, le n<sup>o</sup> 209. Il contient :

1<sup>o</sup> « *Les Conseils des barbes*, sur les partages et les héritages, sur les juges et leurs jugements, sur la mort, sur le jugement, sur les joies du paradis, etc., etc.

2<sup>o</sup> » Un traité sur le privilège de dire : Notre Père, etc.

3<sup>o</sup> » Un traité sur les choses à venir, sur la mort et ses suites.

4<sup>o</sup> » Le traité intitulé : *Le Vergier des Consolations*, titre qui fait comprendre l'importance des instructions qu'il renferme. »

Le volume portant le n<sup>o</sup> 208, qui nous paraît devoir être placé en troisième ligne, sous le rapport de l'écriture, contient :

1<sup>o</sup> « Un traité de la *Foi* et de ses caractères (le commentement manque). Il contient le développement du *Credo*. » Il émet l'opinion, que les apôtres avant de se séparer

» composèrent le *Credo*, et indique les articles attribués à  
 » tel ou tel d'entre eux.

2° » Un traité sur les *sept Sacrements* ; l'auteur y distin-  
 » gue les vrais sacrements, institués par le Seigneur, de  
 » ceux qui ne sont point tels. Il en traite successivement.  
 » Quant au baptême même et à l'eucharistie, il les reconnaît  
 » pour vrais sacrements, il rejette les autres comme n'étant  
 » pas conformes à la sainte Ecriture.

3° » Une explication des *dix Commandements*.

4° » Un traité sur la *véritable Pénitence* ou repentance.

5° » Une *Glose*, ou explication de l'oraison dominicale.

6° » Un traité sur le *Jedne*.

7° » Un traité sur le *Purgatoire* (1), beaucoup plus étendu  
 » que celui dont Perrin et Léger ont publié un extrait.

8° » Traité de la *Puissance des Clefs*, etc.

9° » Enfin, un traité de la *Pénitence* ou repentance. »

Le volume qui porte le n° 207, est celui des quatre,  
 dont l'écriture est la plus soignée et la plus régulière. Il  
 contient :

1° « Un recueil étendu, intitulé : *Cantica*, cantiques. Ils  
 » paraissent être un développement du Cantique des Canti-  
 » ques de Salomon.

2° » Un autre traité : *La Barca*, la Barque.

3° » Un : *Lo Novel Sermon*, le nouveau Sermon.

4° » *Lo Novel Confort*, le nouvel Encouragement.

5° » Le traité en vers : *La Nobla Leyczon*, la Noble  
 » Leçon.

(1) Nous donnerons plus bas quelques extraits de ce traité primitif,  
 avec des observations propres à montrer que le traité publié par Lé-  
 ger, etc., n'était qu'une nouvelle rédaction et un abrégé de celui-ci avec  
 des changements notables.

- 6° » *Lo Payre Eternal*, le Père Eternel, aussi en vers.  
 7° » *Lo Disprez del Mont*, le mépris du monde, également en vers.  
 6° » *L'Evangeli de li quatre semencz*, l'évangile des quatre semences, en vers pareillement.  
 9° » Enfin, un traité de la *Penitencza*, de la pénitence ou repentance.»

Plusieurs de ces nombreux écrits des anciens Vaudois sont indiqués à double et à triple; mais cela n'empêche pas que leur nombre ne soit considérable, si l'on fait attention qu'ils ont tous été composés avant l'époque de la réformation, si ce n'est l'écrit de G. Morel.

Les titres qu'ils portent en tête caractérisent parfaitement cette Eglise ou société vaudoise, et montrent combien ses membres prenaient au sérieux les vérités de l'Évangile, avec quels soins ils s'efforçaient de mettre en pratique ses leçons.

Pour d'autant mieux faire connaître la croyance de cette Eglise et l'esprit qui animait ses conducteurs, ou barbes, ainsi que ses membres, nous donnons en entier, ci-après, quelques-uns de ces écrits et des extraits de quelques autres.

Auparavant nous devons faire remarquer au lecteur, que la différence considérable qui se remarque dans l'orthographe du même mot, dans les divers écrits, ne peut pas être invoquée pour infirmer les preuves d'ancienneté qui en ont été alléguées. Pour bien s'en convaincre, il ne faut pas oublier que ces écrits se sont conservés à l'aide de copies répétées plusieurs fois dans des temps forts différents. Car ces traités, destinés à l'usage journalier des fidèles, s'usaient et devaient être renouvelés, et lorsqu'ils étaient recopiés, on

le faisait, sans doute, avec les changements que l'orthographe avait éprouvés.

En recueillant ces écrits dans le XVII<sup>e</sup> siècle, après plusieurs horribles persécutions qui en avaient déjà beaucoup détruits, on a trouvé des copies, faites les unes plus tôt, les autres plus tard. Or, il n'est pas douteux que les derniers copistes avaient modifié l'orthographe, en suivant celle usitée de leur temps. On remarquera surtout cette différence dans le catéchisme, dont les copies devaient être incessamment renouvelées pour satisfaire aux besoins de la jeunesse.

LA NOBLE LEYÇON

LA NOBLE LEÇON



LA NOBLA LEYCZON

(EN LANGUE ROMANICA)

Avec quelques variantes de nos auteurs les plus célèbres

1 O freres, entendez nos nobles leyczon  
2 Souvent devez veiller a leur en crezon  
3 Car nos veizon apout mont esser pres del chavon  
4 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
5 Car nos veizon apout mont de la eprouve, enveizon  
6 Ben de mal e cont sans compili collation  
7 Que de mal e cont sans compili collation  
8 Pour devrion de mal e cont sans compili collation  
9 Tot fois veizon les emperors veizon a compilment  
10 Avoisement de mal e cont sans compili collation  
11 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
12 L'evangile e veizon, e veizon, e veizon  
13 Car nous devons veizon, e veizon, e veizon  
14 Pour eux devons veizon, e veizon, e veizon  
15 Si la mort nos veizon e veizon, e veizon  
16 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
17 Un oiseau recovre par ceste veizon, e veizon  
18 E aquelle que nous veizon e veizon, e veizon  
19 Mais l'evangile e veizon, e veizon, e veizon  
20 Que nous devons veizon, e veizon, e veizon  
21 Li bon veizon e veizon, e veizon, e veizon  
22 Ma apout que nous veizon e veizon, e veizon  
23 Rogarde l'evangile de la veizon, e veizon, e veizon  
24 Depuis que Adam se veizon e veizon, e veizon  
25 Admi point veizon, e veizon, e veizon  
26 Que par son veizon, e veizon, e veizon  
27 Ma chescuns veizon, e veizon, e veizon  
28 La par de Die se veizon e veizon, e veizon  
29 E apout que nous veizon e veizon, e veizon  
30 Tib de sainte Meira

LA NOBLA LEYÇON

ou

LA NOBLE LEÇON.

1 O freres, entendez nos nobles leyczon  
2 Souvent devez veiller a leur en crezon  
3 Car nos veizon apout mont esser pres del chavon  
4 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
5 Car nos veizon apout mont de la eprouve, enveizon  
6 Ben de mal e cont sans compili collation  
7 Que de mal e cont sans compili collation  
8 Pour devrion de mal e cont sans compili collation  
9 Tot fois veizon les emperors veizon a compilment  
10 Avoisement de mal e cont sans compili collation  
11 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
12 L'evangile e veizon, e veizon, e veizon  
13 Car nous devons veizon, e veizon, e veizon  
14 Pour eux devons veizon, e veizon, e veizon  
15 Si la mort nos veizon e veizon, e veizon  
16 Mais curtes devrion esser de leurs dres (les) veizon  
17 Un oiseau recovre par ceste veizon, e veizon  
18 E aquelle que nous veizon e veizon, e veizon  
19 Mais l'evangile e veizon, e veizon, e veizon  
20 Que nous devons veizon, e veizon, e veizon  
21 Li bon veizon e veizon, e veizon, e veizon  
22 Ma apout que nous veizon e veizon, e veizon  
23 Rogarde l'evangile de la veizon, e veizon, e veizon  
24 Depuis que Adam se veizon e veizon, e veizon  
25 Admi point veizon, e veizon, e veizon  
26 Que par son veizon, e veizon, e veizon  
27 Ma chescuns veizon, e veizon, e veizon  
28 La par de Die se veizon e veizon, e veizon  
29 E apout que nous veizon e veizon, e veizon  
30 Tib de sainte Meira

# LA NOBLA LEYCZON

( EN LANGUE ROMANE ).

Avec quelques variantes de mots soulignés mis entre parenthèses.

- 1 O frayres, entende una nobla leyczon :
- 2 Souvent deven velhar e istar en orezon ,
- 3 Car nos veyen aquest mont esser pres del chavon ;
- 4 Mot curios devrian esser de bonas obras far ,
- 5 Car nos veyen aquest mont de la fin apropiar .
- 6 Ben ha mil e cent anez compli entierament
- 7 Que fo scripta l'ora car sen al derier temp ;
- 8 Poc devrian cubitar, car sen al remanent .
- 9 *Tot jorn* veyen las enseñas venir a compliment ,
- 10 Acreisament de mal e amerment de ben .
- 11 Ayczon son li *perilh* ( perilli ) que l'Escriptura di :
- 12 L'Evangili o reconta , e sant Paul asi
- 13 Que neun home que viva non po saber sa fin ;
- 14 Per czo deven mais temer , car nos non sen certan
- 15 Si la mort nos penre o *encuey* ( enchoy ) ; o deman
- 16 Ma cant venre Yeshu al *dia* ( jorn ) del jujament ,
- 17 Un chascun recebre per entier pajament ,
- 18 E *aquilh* que *auren* fait mal e que auren fait ben .
- 19 Ma l'Escriptura di , e nos creire o deven
- 20 Que tuit home del mont per dui chaminz tenren :
- 21 Li bon iren en gloria e li mal en torment .
- 22 Ma aquel que non creire en aquel departiment ,
- 23 Regarde l'Escriptura del fin commencement ,
- 24 Depois que Adam fo forma entro al temp present ;
- 25 Aqui poire trobar , si el aure entendament ,
- 26 Que poc son li salva , a ver lo remanent .
- 27 Ma chascuna persona , l'al vol ben obrar ,
- 28 Lo nom de Dio lo Paire deo esser al comme nczar ,
- 29 E apellar en ajuda lo seo glorios Filh car ,
- 30 Filh de santa Maria ,



## LA NOBLE LEÇON

(TRADUCTION DE RAYNOUARD).

On propose seulement quelques changements mis entre parenthèses.

- 1 O frères, écoutez une noble leçon :
- 2 Souvent devons veiller et être en oraison ,
- 3 Car nous voyons ce monde être près de sa chute ( son terme ) ;
- 4 Mout *curieux* ( soigneux ) devrions être de bonnes œuvres faire ,
- 5 Car nous voyons ce monde de la fin approcher.
- 6 Bien a mille et cent ans accomplis entièrement.
- 7 Que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps ;
- 8 Peu nous devrions convoiter, car nous sommes au reste.
- 9 Chaque jour voyons les signes venir à accomplissement ,
- 10 Accroissement de mal et diminution de bien.
- 11 Ceci sont les périls que l'Ecriture dit :
- 12 L'Evangile ceci raconte, et saint Paul aussi
- 13 Que nul homme qui vive ne peut savoir sa fin ;
- 14 Pour cela devons *plus* ( jamais ) craindre, car nous ne sommes certains
- 15 Si la mort nous prendra ou aujourd'hui ou demain ;
- 16 Mais quand viendra Jésus au jour du jugement ,
- 17 Un chacun recevra pour entier paiement ,
- 18 Et ceux qui auront fait mal et qui auront fait bien.
- 19 Mais l'Ecriture dit, et nous croire cela devons
- 20 Que tous hommes du monde par deux chemins tiendront :
- 21 Les bons iront en gloire et les méchants au tourment.
- 22 Mais celui qui ne croira en ce partage ,
- 23 Qu'il regarde l'Ecriture du fin commencement ,
- 24 Depuis qu'Adam fut formé jusqu'au temps présent ;
- 25 Là pourra trouver, s'il aura entendement ,
- 26 Que peu sont les sauvés, à voir le restant.
- 27 Mais chacune personne, laquelle veut bien opérer,
- 28 Le nom de Dieu le Père doit être au commencer,
- 29 Et appeler en aide le sien glorieux Fils cher,
- 30 Fils de sainte Marie ,

- 31 E lo Sant Spirit, que nos done bona via.  
 32 Aquisti trey, la sancta Trinita,  
 33 Enayma un Dio devon esser aura  
 34 Plen de tota sapientia e de tota poisencza e de tota bonta.  
 35 Aquest deven sovent aurar e requerir  
 36 Que nos done fortalecza encontra l'enemic,  
 37 Que nos lo poisan vencer devant la nostra fin,  
 38 Ço es lo mont e lo diavol e la carn,  
 39 E nos done sapientia accompagna de bonta,  
 40 Que nos poisan conoisser la via de verita,  
 41 Et gardar pura l'arma que Dios nos ha dona,  
 42 L'arma et lo cors en via de carita,  
 43 Enayma que come nos aman la santa Trinita  
 44 E lo proyme, car Dio ho ha comanda,  
 45 Non sol aquel que nos fay ben, mas aquel que nos fay mal,  
 46 E aver ferma sperançza al Rey celestial  
 47 Que a la fin nos alberge al seo glorios hostal:  
 48 Ma aquel que non fare czo que se conten en aquesta leyczon  
 49 Non intrare en la sancta maison.  
 50 Ma czo es de greo tenir a la cativa gent  
 51 Lical aman trop l'or et l'argent,  
 52 E han las empromissions de Dio en despreziament,  
 53 E que no gardan la ley e li comandament  
 54 Ni la laissan gardar a alcuna bona gent,  
 55 Ma, segont lor poer, hi fan empachament.  
 56 E perque es aquest mal entra humana gent.  
 57 Per czo que Adam peche del fin comenczament,  
 58 Car el manje del pom otra deffendament,  
 59 E a li autre germene lo gran del mal semenz  
 60 El aquiste a si mort e a l'autre ensegador.  
 61 Ben poen dire que aqui ac mal bocon.  
 62 Ma Xrist a reemps li bon per la soa passion,  
 63 Ma enperczo nos troben en aquesta leyczon  
 64 Que Adam fo mescrent a Dio lo seo creator;  
 65 De aqui poen ver que ara son fait peior,  
 66 Ce il habandonan Dio lo Paire omnipotent,  
 67 E creon a las ydolas al lor destruiment,  
 68 Ço que deffent la ley que fo del comenczament,  
 69 Ley de natura s'appella, comuna a tota gent,  
 70 L'al Dio pause al cor del seo premier forma;  
 71 De poe far mal o ben li done franqueta:

- 31 Et le Saint-Esprit, afin qu'il nous donne bonne voie.
- 32 Ces trois, la sainte Trinité,
- 33 Comme un Dieu doivent être *honorés* (priés)
- 34 Plein de toute sagesse et de toute puissance et de toute bonté.
- 35 Celui-ci devons souvent prier et requérir
- 36 Que nous donne force encontre l'ennemi,
- 37 Que nous le puissions vaincre devant la notre fin,
- 38 C'est-à-dire le monde et le diable et la chair,
- 39 Et nous donne sagesse accompagnée de bonté,
- 40 Que nous puissions connaître la voie de vérité,
- 41 Et garder pure l'âme que Dieu nous a donnée,
- 42 L'âme et le corps en voie de charité,
- 43 Ainsi que nous aimons la sainte Trinité
- 44 Et le prochain, car Dieu cela a commandé,
- 45 Non-seulement celui qui nous fait bien, mais celui qui nous fait mal,
- 46 Et avoir ferme espérance au Roi céleste
- 47 Que à la fin nous auberge au sien glorieux hôtel :
- 48 Mais celui qui ne fera ce qui se contient en cette leçon
- 49 N'entrera en la sainte maison.
- 50 Mais cela est de *grief* (difficile) tenir à la méchante gent
- 51 Lesquels aiment trop l'or et l'argent,
- 52 Et ont les promesses de Dieu en mépris,
- 53 Et qui ne gardent la loi et les commandements
- 54 Ni la laissent garder à aucune bonne gent,
- 55 Mais selon leur pouvoir, y font empêchement.
- 56 Et pourquoi est ce mal entre humaine gent.
- 57 Parce que Adam pécha du fin commencement,
- 58 Car il mangea de la pomme outre défense,
- 59 Et aux autres germa le grain de mauvaise semence
- 60 Et acquit à soi mort et aux autres successeurs.
- 61 Bien pouvons dire que là eut mauvais *morceau* (bouchée).
- 62 Mais Christ a racheté les bons par la sienne passion,
- 63 Mais pour cela nous trouvons en cette leçon
- 64 Que Adam fut mécréant à Dieu le sien créateur ;
- 65 De ceci pouvons voir que maintenant sont faits pires,
- 66 Vu qu'ils abandonnent Dieu le Père tout-puissant,
- 67 Et croient aux idoles à leur *détriment* (destruction),
- 68 Ce que défend la loi qui fut du commencement,
- 69 Loi de nature s'appelle, commune à toute gent,
- 70 Laquelle Dieu plaça au cœur de son premier formé ;
- 71 De pouvoir faire mal ou bien lui donna franchise :

- 72 Lo mal li a deffendu, lo ben li a comanda :  
 73 Aiczo poes vos ben veer qu'es ista mal garda,  
 74 Que aven laisa lo ben, e lo mal aven obra,  
 75 Enayma fey Caym, lo premier filh de Adam,  
 76 Que aucis son frayre Abel senceza alcuna rason,  
 77 Ma car el era bon  
 78 E avia sa fe al Segnor e non a creatura ;  
 79 Ayci poen penre exemple de la ley de natura  
 80 Lacal haven coropta, passa haven la mesura ;  
 81 Pecca aven al Creator e offendu a la creatura.  
 82 Nobla ley era aquela, lacal Dio nos done,  
 83 Al cor d'un chascun home scripta la pause,  
 84 Que el leges e gardes e enseignes dreitura,  
 85 Ames Dio al seo cor sobre tota creatura,  
 86 E temes e serves, non hi pauses mesura,  
 87 Ce non es atroba en la santa Scriptura ;  
 88 Gardes ferm lo matrimoni, aquel noble convent ;  
 89 Agues pazc au li fraire e ames tota outra gent,  
 90 Ayres orguelh e ames humilita,  
 91 E fes a li autre enayma votria esser fait a si ;  
 92 E, si el fes per lo contrari, qu'el en fossa puni.  
 93 Pauc foron aquilli que la ley ben garderon,  
 94 E moti foron aquilli que la trepasseron ;  
 95 E lo Segnor habandoneron, non donant a li honor,  
 96 Ma creseron al demoni e a la soa temptation :  
 97 Trop ameron lo mont, e poc lo paradis,  
 98 Et serviron al cors maiorament que a l'esprit ;  
 99 Empercezo nos troben que moti en son peri.  
 100 Ayci se po repenre tot home que di  
 101 Que Dio non fe las genz per laisar li perir ;  
 102 Ma garde se un chascun que non entervenga enayma a lor,  
 103 Ce lei dulivi venc et detruis li fellon.  
 104 Ma Dio fey far archa en lacal el enclaus li bon ;  
 105 Tant fo creisu lo mal e lo ben amerma  
 106 Que en tot lo mont non ac mas que oyt salva :  
 107 Grant exemple poen penre en aquesta sentencza  
 108 Que nos nos gardan de mal et faczan penedencza.  
 109 Ce Yeshu Xrist ha dit, e en san Luc es script,  
 110 Que tuit aquilh que no la faren periren tuit ;  
 111 Ma aquilh que scamperon, Dio lor fey emproression  
 112 Que jamay en aiga non perera lo mont.

- 72 Le mal lui a défendu, le bien lui a commandé ;  
73 Ceci pouvez vous bien voir qu'il a été mal gardé ,  
74 Vu que avons laissé le bien , et le mal avons *ouvré* ( opéré ),  
75 Comme fit Caïn , le premier fils d'Adam ,  
76 Qui occit son frère Abel sans aucune raison ,  
77 Mais parce qu'il était bon  
78 Et avait sa foi au Seigneur et non à créature ;  
79 Ainsi pouvons prendre exemple de la loi de nature  
80 Laquelle avons corrompue , passé avons la mesure ;  
81 Pêché avons au Créateur et offensé à la créature.  
82 Noble loi était celle , laquelle Dieu nous donna ,  
83 Au cœur d'un chacun homme écrite la posa ,  
84 Afin qu'il l'eût et gardât et enseignât droiture ,  
85 Aimât Dieu en son cœur sur toute créature ,  
86 Et craignît et servît , n'y posât mesure ,  
87 Vu que n'est trouvé en la sainte Ecriture ;  
88 Gardât ferme le mariage , ce noble *pacte* ;  
89 Eût paix avec les frères et aimât toute autre gent ,  
90 Haït orgueil et aimât humilité ,  
91 Et fit aux autres comme voudrait être fait à soi ;  
92 Et s'il faisait le contraire , qu'il en fût puni.  
93 Peu furent ceux qui la loi bien gardèrent ,  
94 Et nombreux furent ceux qui la loi transgressèrent ;  
95 Et le Seigneur abandonnèrent , ne donnant à lui honneur ,  
96 Mais crurent au démon et à la sienne tentation :  
97 *Beaucoup* ( trop ) aimèrent le monde , et peu le paradis ,  
98 Et servirent au corps beaucoup plus qu'à l'esprit ;  
99 Pour cela nous trouvons que plusieurs en sont péris.  
100 *Ainsi* ( ici ) se peut reprendre tout homme qui dit  
101 Que Dieu ne fit les gens pour laisser eux périr ;  
102 Mais garde soi un chacun afin que n'arrive comme à eux ,  
103 Que le déluge vint et détruisît les félons.  
104 Mais Dieu fit faire arche en laquelle il enferma les bons ;  
105 Tant fut augmenté le mal et le bien diminué  
106 Qu'en tout le monde ne se trouve sinon huit sauvés :  
107 Grand exemple pouvons prendre en cette sentence  
108 Que nous nous gardions de mal et fassions pénitence.  
109 Vu que Jésus-Christ a dit , et en saint Luc est écrit ,  
110 Que tous ceux qui ne la feront périront tous ;  
111 Mais ceux qui échappèrent , Dieu leur fit promesse  
112 Que jamais en eau ne périra le monde.

- 113 Aquilh creisseron e foron multiplica ;  
 114 Del ben que Dio lor fey poc foron recorda ,  
 115 Ma agron tan poc de fe e tan grant la temor ,  
 116 Qu'illi non creseron ben al dit de lor Segnor ,  
 117 Ma temian que las aygas nehesan encar lo mont ;  
 118 E disseron de far torre per redure se aqui ,  
 119 E ben la comenczero segont ezo qu'es script ,  
 120 E dician de far la larga e tan hauta e tan grant  
 121 Qu'ilh pervenguës entro al cel, ma non poyron far tant ,  
 122 Ce la displac a Dio, e lor en fey semblant.  
 123 Babelonia avia nom aquella grant cipta ,  
 124 E ara es dicta confusio per la soa malvesta.  
 125 Adonca era un lengage entre tota la gent ,  
 126 Ma qu'ilh non s'entendesan Dio fey departiment ,  
 127 Qu'ilh non fessan la torre qu'ilh avian comenza.  
 128 Li lengage foron per tot lo mont scampa.  
 129 Poi pecheron greoment, abandonnant la ley, ço es ley de natura ,  
 130 Enayma se po provar per la santa Scriptura ;  
 131 Que cinc ciptas periron, lascal fasian lo mal ;  
 132 En fuoc e en solpre Dio li condampne ;  
 133 El destruis li fellon, e li bon deslivre ;  
 134 Ço fo Loth e aquilli de son hostel que l'angel en gitte ;  
 135 Quatre foron per nombre, ma l'un se codampne ,  
 136 Ço fo la molie, pur car se reguarde otra defendement.  
 137 Aysi ha grant exemple a tota humana gent  
 138 Qu'ilh se deon gardar de ezo que Dio deffent.  
 139 En aquel temp fo Abraham, baron placzent a Dio ,  
 140 E engenre un patriarcha dont foro li Judio :  
 141 Nobla gent foron aquilh en la temor de Dio ;  
 142 En Egips habiteron entre outra mala gent ;  
 143 Lay foron apermu e costreit per lonc temp ,  
 144 E crideron al Segnor, e el lor trames Moysent ,  
 145 E deliore son poble e destruis l'outra gent :  
 146 Per lo mar Ros passeron, com per bel eysuyt ;  
 147 Ma li enemic de lor, lical li perseguian, y periron tuit :  
 148 Motas autras ensegnas Dio al seo poble fey ;  
 149 El li pac quaranta an al desert, e lor done la ley ;  
 150 En doas taulas peyrientes la trames per Moysent :  
 151 E troberon la y scripta e ordena noblament.  
 152 Un segnor demostra esser a tota gent ,  
 153 Et aquel deguessan creyre e amar de tot lo cor ,

- 113 Ceux-là s'augmentèrent et furent multipliés ;  
114 Du bien que Dieu leur fit peu furent mémoratifs (*souvenants*) ;  
115 Mais eurent tant peu de foi et tant grande peur,  
116 Qu'ils ne crurent bien au dit de leur Seigneur,  
117 Mais craignaient que les eaux noyassent encore le monde ;  
118 Et dirent de faire tour pour réduire soi là ,  
119 Et bien la commencèrent selon ce qui est écrit ,  
120 Et disaient de faire elle et si large et si haute et si grande  
121 Qu'elle parvint jusqu'au ciel , mais ne purent faire autant ,  
122 Vu qu'elle déplut à Dieu, et leur en fit *mine* (semblant).  
123 Babylone avait nom cette grande cité ,  
124 Et maintenant est dite confusion pour la sienne méchanceté.  
125 Alors était un langage entre toute la gent ,  
126 Mais afin qu'ils ne s'entendissent Dieu fit dispersion ,  
127 Afin qu'ils ne fissent la tour qu'ils avaient commencée.  
128 Les langages furent par tout le monde répandus.  
129 Après pêchèrent grièvement, abandonnant la loi, c. à d. la loi de nature,  
130 Comme se peut prouver par la sainte Ecriture ;  
131 Vu que cinq cités périrent , lesquelles faisaient le mal ;  
132 En feu et en soufre Dieu les condamna ;  
133 Il détruisit les felons et les bons délivra ;  
134 Ce fut Loth et ceux de son hôtel que l'ange en tira ;  
135 Quatre furent par nombre , mais l'un se condamna ,  
136 Ce fut la femme parce qu'elle regarda contre défense.  
137 Ici a grand exemple à toute humaine gent  
138 Qu'ils se doivent garder de ce que Dieu défend.  
139 En ce temps fut Abraham, homme plaisant à Dieu ,  
140 Et engendra un patriarche dont furent les Juifs :  
141 Noble gent furent ceux-là en la crainte de Dieu ;  
142 En Egypte habitèrent entre autre méchante gent ;  
143 Là furent opprimés et contraints par long-temps ,  
144 Et crièrent au Seigneur, et il leur transmit Moïse ,  
145 Et délivra son peuple et détruisit l'autre gent :  
146 Par la mer Rouge passèrent, comme par *belle issue* (beau sec) ;  
147 Mais les ennemis d'eux, lesquels les poursuivaient, y (ils) périrent tous.  
148 Plusieurs autres signes Dieu au sien peuple fit ;  
149 Il les nourrit quarante ans au désert , et leur donna la loi ;  
150 En deux tables de pierre la transmit par Moïse :  
151 Et trouvèrent là (elle) y écrite et ordonnée noblement.  
152 Un *matre* (seigneur) démontre être à toute gent ,  
153 Et celui-là dussent croire et aimer de tout leur cœur ,

- 154 E temer e servir entro al dia de la fin ;  
 155 E un chascun ames lo proyme enayma si ,  
 156 Conselhesan las vevas , e li orfe sostenir ,  
 157 Alberguesan li paure e li nu revestir ,  
 158 Paguesan li fameiant e li errant endreycesan ,  
 159 E la ley de lui mot fort deguessan gardar ;  
 160 E a li gardant promes lo regne celestial.  
 161 Lo serviment de las ydolas lor mes en defension ,  
 162 Homecidi , avoteri e tota fornigacion ,  
 163 Mentir e perjurar e falsa garentia ,  
 164 Usura e rapina e mala cubiticia ,  
 165 Enamps avaricia e tota fellonia ;  
 166 A li bon empromes vita , e li mal aucia.  
 167 Adonca era justicia en la soa segnoría ,  
 168 Car aqu'ilh que trapassavan ni faczian malament  
 169 Eran mort e destruit senza perdonament ;  
 170 Ma l'Escriptura di , e mot es manifest ,  
 171 Que trenta milia foron li remas al desert ;  
 172 Trenta milia e plus , segont que di la ley ,  
 173 Ilh foron mort de glay , de fuoc e de serpent ;  
 174 E moti autre periron del destermenament ,  
 175 La terra se partie , e li receop l'enfern.  
 176 Ayci nos nos poen repenre del notre grand suport.  
 177 Ma aquilh que feron ben lo placzer del Segnor  
 178 Hereteron la terra de l'empromession.  
 179 Mot fo de nobla gent en aquela faczon ,  
 180 Enayma fo David et lo rey Salomon ,  
 181 Ysaia , Jeremia e moti autre baron ,  
 182 Lical combatian per la ley e faczian deffension ,  
 183 Un poble era a Dio eyleit de tot lo mont :  
 184 Li enemich qui li perseguian eran moti d'entorn ;  
 185 Grant exemple poen penre en aquesta leyczon :  
 186 Cant ilh gardavan la ley e li comandament ,  
 187 Dio combatia per lor encontra l'autra gent ;  
 188 Ma cant ilh peccavan ni faczian malament ,  
 189 Ilh eran mort e destruit e pres de l'autra gent ;  
 190 Tant fo alarga lo poble e plen de gran ricor  
 191 Qu'el vay traire li caucz encontra son Segnor ;  
 192 Emperczo nos troben en aquesta leyczon  
 193 Que lo rey de Babelonia li mes en sa preyson :  
 194 Lai foron apermu e constreit per lonc temp ,



- 154 Et craindre et servir jusqu'au jour de la fin ;
- 155 Et un chacun aimât le prochain comme soi ,
- 156 Conseillassent les veuves , et les orphelins soutenir ,
- 157 Aubergeassent les pauvres , et les nus revêtir ,
- 158 Nourrissent les affamés et les errants dirigeassent ,
- 159 Et la loi de lui très-fort dussent garder ;
- 160 Et aux gardants promit le règne céleste.
- 161 Le service des idoles leur mit en défense ,
- 162 Homicides, adultères et toute fornication ,
- 163 Mentir et parjurer et fausse *promesse* ( garantie ),
- 164 Usure et rapine et mauvaise convoitise ,
- 165 Ensuite avarice et toute félonie ;
- 166 Aux bons promit vie , et les méchants tuait.
- 167 Alors était justice en la sienne seigneurie ,
- 168 Car ceux qui transgressaient et faisaient méchamment
- 169 Etaient tués et détruits sans pardon ;
- 170 Mais l'Écriture dit , et beaucoup est manifeste ,
- 171 Que trente mille furent les restés au désert ;
- 172 Trente mille et plus , selon que dit la loi ,
- 173 Ils furent tués de glaives , de feu et de serpent ;
- 174 Et plusieurs autres périrent de l'extermination ,
- 175 La terre se divisa , et les reçut l'enfer.
- 176 Ainsi nous nous pouvons reprendre de notre grand assoupissement.
- 177 Mais ceux qui firent bien le plaisir du Seigneur
- 178 Héritèrent la terre de promission.
- 179 Beaucoup fut de noble gent en cette façon ,
- 180 Comme fut David et le roi Salomon ,
- 181 Isaïe , Jérémie et beaucoup autres hommes ,
- 182 Lesquels combattaient pour la loi et faisaient défense ,
- 183 Un peuple était à Dieu choisi de tout le monde :
- 184 Les ennemis qui les poursuivaient étaient plusieurs d'entour ;
- 185 Grand exemple pouvons prendre en cette leçon :
- 186 Quand ils gardaient la loi et les commandements ,
- 187 Dieu combattait pour eux encontre l'autre gent ;
- 188 Mais quand ils péchaient et faisaient méchamment ,
- 189 Ils étaient tués et détruits et pris de l'autre gent ;
- 190 Tant fut *égaré* ( étendu ) le peuple et plein de grande richesse
- 191 Qu'il va *détourner les pas* ( lever le pied ) encontre son Seigneur ;
- 192 C'est pourquoi nous trouvons en cette leçon
- 193 Que le roi de Babylone les mit en sa prison :
- 194 Là furent opprimés et *pressés* ( sous contrainte ) par long-temps ,

- 195 E crideron al Segnor au lo cor repentent :  
 196 Adonca li ritorne en Jerusalem ,  
 197 Pauc foron li obedient que gardesan la ley  
 198 Ni aguessian la temor d'offender lo lor rey :  
 199 Ma hi ac alcuna gent plen de si grant falsita ;  
 200 Ço foron li pharasio e li autre scriptura ;  
 201 Qu'ilh gardesan la ley mot era de mostra ,  
 202 Que la gent o veguessan, per esser plus honra ;  
 203 Ma poc val aquel honor que tost ven a chavon :  
 204 Ilh perseguian li sant e li just e li bon ;  
 205 Au plor et au gemament oravan lo Segnor  
 206 Qu'el deisendes en terra per salvar aquest mont,  
 207 Car tot l'uman lignage anava a perdicion.  
 208 Adonca Dio trames l'angel a una nobla donzella de lignage de rey ;  
 209 Noblament la saluda, car s'apartenia a ley ;  
 210 Enamps li dis : « Non temer, Maria ,  
 211 » Car lo Sant Sperit es en ta companhia ;  
 212 » De tu nayssere filh que apelares Yeshu ;  
 213 » El salvare son poble de czo qu'el a offendu. »  
 214 Noo mes lo porte al seo ventre la vergena gloriosa ,  
 215 Ma qu'ilh no fos represa, de Joseph fo sposa ;  
 216 Paura era nostra Dona e Joseph atresi ;  
 217 Ma ayczò deven creire, car l'Evangeli ho di,  
 218 Que en la crepia lo pauseron, can fo na lo fantin,  
 219 De pan l'enveloperon, paurament fo alberga :  
 220 Ayci se pon repenre li cubit e li avar  
 221 Que de amassar aur non se volon cessar :  
 222 Moti miracle foron, cant fo na lo Segnor ,  
 223 Car Dio trames l'angel annunciar a li pastor ,  
 224 E en Orient aparec una stella a li trey baron ;  
 225 Gloria fo donna a Dio al cel, e en terra pacz a li bon ;  
 226 Ma enamps un petit sufferc persecution ;  
 227 Ma lo fantin creisia per gracia e per eta  
 228 E en sapiencia divina en l'alcal el era enseгна ;  
 229 E apelle doze apostol, lical son ben nomna ,  
 230 E vole mudar la ley que devant avia dona ;  
 231 El non la mude pas, qu'il fos habandona ,  
 232 Ma la renouvelle, qu'il fos malh garda.  
 233 El receop lo baptisme per donar salvament,  
 234 E dis a li apostol que bapteyesan la gent ;  
 235 Car adonca comenczava lo renovellament.

- 195 Et crièrent au Seigneur avec le cœur repentant ;  
 196 *Alors* (c'est pourquoi) les ramena en Jérusalem ,  
 197 Peu furent les obéissants qui *gardèrent* (gardassent) la loi  
 198 Et eussent la crainte d'offenser le leur roi ;  
 199 Mais y eut *aucune* (quelque) gent pleins de si grande fausseté ;  
 200 Ce furent les pharisiens et les autres écrivains ;  
 201 Qu'ils gardassent la loi beaucoup était d'apparence ,  
 202 Afin que la gent cela vissent , pour être plus honorés ;  
 203 Mais peu vaut cet honneur qui bientôt vient à *chute* (fin) :  
 204 Ils persécutaient les saints et les justes et les bons ;  
 205 Avec pleurs et avec gémissement priaient le Seigneur  
 206 Qu'il descendit en terre pour sauver ce monde ,  
 207 Car tout l'humain lignage allait à perdition. [lignage de roi ;  
 208 *Alors* (c'est pourquoi) Dieu transmit l'ange à une noble demoiselle de  
 209 Noblement la salue , car cela appartenait à elle ;  
 210 Ensuite lui dit : « Ne crains , Marie ,  
 211 » Car le Saint-Esprit est en ta compagnie ;  
 212 » De toi naitra fils que appelleras Jésus ;  
 213 » Il sauvera son peuple de ce qu'il a offensé. »  
 214 Neuf mois le porta au sien ventre la vierge glorieuse ,  
 215 Mais afin qu'elle ne fût pas reprise , de Joseph fut épouse ;  
 216 Pauvre était notre Dame et Joseph aussi ;  
 217 Mais *cela* devons croire , car l'Évangile le dit ,  
 218 Qu'en la crèche le posèrent quand fut né *l'enfant* ,  
 219 De langes l'enveloppèrent , pauvrement fut aubergé :  
 220 *Ainsi* (ici) se peuvent reprendre les convoiteux et les avarés  
 221 Qui d'amasser or ne se veulent cesser :  
 222 Plusieurs miracles furent , quand fut né le Seigneur ,  
 223 Car Dieu *transmit* (envoya) l'ange annoncer aux *pasteurs* (pâtres) ,  
 224 Et en Orient apparut une étoile aux trois barons ;  
 225 Gloire fut donnée à Dieu au ciel , et en terre paix aux bons ;  
 226 Mais avant un *peu* (petit) souffrit persécution ;  
 227 Mais l'enfant croissait par grâce et par âge  
 228 Et en sagesse divine en laquelle il était enseigné ;  
 229 Et appela douze apôtres lesquels sont bien nommés ,  
 230 Et voulut changer la loi qu'auparavant avait donnée ;  
 231 Il ne la changea pas , vu qu'elle fut abandonnée ,  
 232 Mais la renouvela , vu qu'elle fut mal gardée.  
 233 Et reçut le baptême pour donner *sauvement* (salut) ,  
 234 Et dit aux apôtres que baptisassent la gent ;  
 235 Car *alors* (aussi) commençait le renouvellement.

- 236 Ben deffent la ley velha fornigar e avoutrar,  
 237 Ma la novella repren veser e cubitar :  
 238 La ley velha autreia partir lo matrimoni,  
 239 E carta de refu se deguessa donar ;  
 240 Ma la novella di non penre la leysa ,  
 241 E neun non departa ço que Dio a ajosta ;  
 242 La ley velha maudi lo ventre que fruc non a porta ,  
 243 Ma la novella conselha gardar vergeneta ;  
 244 La ley velha deffent solament perjurar,  
 245 Ma la novella di al postot non jurar,  
 246 E plus de si o de no non sia en ton parlar :  
 247 La ley velha comanda comater li enemis e render mal per mal ;  
 248 Ma la novella di : « Non te volhas venjar,  
 249 » Ma laisa la venjanca al Rey celestial ,  
 250 » E laisa viore en pacz aquilh que te faren mal ,  
 251 » E trobares perdon del Rey celestial. »  
 252 La ley velha di : « Ama li tio amic, e aures en odi li enemic. »  
 253 Ma la novella di : « Non fares plus en aisi ,  
 254 » Ma aima li vostre enemic e facze ben ha aquilh lical ayzeron vos ,  
 255 » E aura per li perseguent e per li acasionant vos. »  
 256 La ley velha comanda punir li mal faczent ;  
 257 Ma la novella di : « Perdona a tota gent ,  
 258 » E trobares perdon del Paire omnipotent ;  
 259 » Car si tu non perdonas, non aures salvament. »  
 260 Neun non deo aucir ni irar neuna gent ;  
 261 Manc ni simple ni paure non deven scarnir,  
 262 Ni tenir vil l'estrang que ven d'autrui pais ,  
 263 Car en aquest mont nos sen tuit pelegrin :  
 264 Ma car nos sen tuit fraire, deven tuit Dio servir.  
 265 Ço es la ley novella que Yeshu Xrist a dit que nos deven tenir  
 266 E apelle li seo apostol, e fe a lor comandament  
 267 Que anesan per lo mont, e ensegnesan la gent ,  
 268 Judios e Grec prediguesan e tota humana gent ;  
 269 E done a lor posta desobre li serpent ,  
 270 Gittesan li demoni e sanesan li inferm ,  
 271 Rexucitesan li mort et mondesan li lebros  
 272 E fesan a li autre enayma el avia fait a lor  
 273 D'or ni d'argent non fossan possesent ,  
 274 Ma au vita e vistimenta se tenguesan content ;  
 275 Amesan se entre lor e aguesan bona pacz :  
 276 Adonca lor empromes lo regne celestial ,

- 236 Bien défend la loi vieille forniquer et adultérer,  
 237 Mais la nouvelle reprend voir et convoiter :  
 238 La loi vieille octroie de rompre le mariage ,  
 239 Et que carte de répudiation se dut donner ;  
 240 Mais la nouvelle dit de ne pas prendre la laissée ,  
 241 Et que personne ne sépare ce que Dieu a *ajusté* ( joint ) ;  
 242 La loi vieille maudit le ventre qui fruit n'a pas porté ,  
 243 Mais la nouvelle conseille garder virginité ;  
 244 La loi vieille défend seulement parjurer ,  
 245 Mais la nouvelle dit à tout *point* ( à l'avenir ) non jurer ,  
 246 Et que plus de oui ou de non ne soit en ton parler :  
 247 La loi vieille commande combattre les ennemis et rendre mal pour mal ;  
 248 Mais la nouvelle dit : « Ne te veuille venger ,  
 249 » Mais laisse la vengeance au Roi céleste ,  
 250 » Et laisse vivre en paix ceux qui te feront mal ,  
 251 » Et *trouvez* ( trouveras ) pardon du Roi céleste. » [ ennemis. »  
 252 La loi vieille dit : « Aime les tiens amis , et *aurez* ( auras ) en haine les  
 253 Mais la nouvelle dit : « Ne *feres* ( feras ) plus ainsi ,  
 254 » Mais aimez les vôtres ennemis et faites bien à ceux lesquels haïront vous ,  
 255 » Et priez pour les persécutants et les accusants vous. »  
 256 La loi vieille commande punir les malfaisants ;  
 257 Mais la nouvelle dit : « Pardonne à toute gent ,  
 258 » Et *trouvez* ( trouveras ) pardon du Père tout-puissant ;  
 259 » Car si tu ne pardonnes , n'*aurez* ( non auras ) sauvement. »  
 260 Aucun ne doit occire ni haïr aucune gent ;  
 261 *Moins* ( pas même ) ni simple ni pauvre ne devons mépriser ,  
 262 Ni tenir vil l'étranger qui vient d'autre pays ,  
 263 Car en ce monde nous sommes tous pèlerins :  
 264 Mais parce que nous sommes tous frères , devons tous Dieu servir.  
 265 C'est la loi nouvelle que Jésus-Christ a dit que nous devons garder  
 266 Et appela les siens apôtres et fit à eux commandement  
 267 Que allassent par le monde et enseignassent la gent ,  
 268 Juifs et Grecs prêchassent et toute humaine gent ;  
 269 Et donna à eux pouvoir sur les serpents ,  
 270 Chassassent les demons et guérissent les infirmes ,  
 271 Ressuscitassent les morts et purifiassent les lépreux  
 272 Et fissent aux autres comme il avait fait à eux  
 273 D'or ni d'argent ne fussent possédant ,  
 274 Mais avec *vivre* ( vie ) et vêtement se tinssent contents ;  
 275 Aimassent soi entre eux et eussent bonne paix :  
 276 *Alors* ( ainsi donc ) leur promit le règne céleste ,

- 277 E aqu'ilh que tenren poverta spiritual ;  
 278 Ma qui sabria cals son , ilh sarian tost numbra ,  
 279 Que volhan esser paure per propria volunta.  
 280 De czo que era a venir el lor vai anunciar,  
 281 Cossi el devia morir e pois rexucitar,  
 282 E lor dis las enseñas e li demonstrament  
 283 Lical devian venir devant lo feniment ;  
 284 Motas bellas semblanzas dis a lor e a la gent  
 285 Lascals foron scriptas al Novel Testament.  
 286 Mas , si Xrist volen amar e segre sa doctrina ,  
 287 Nos convent a velhar , e legir l'Escriptura.  
 288 Aquí poyren trobar , cant nos auren legi ,  
 289 Que solament per far ben Xrist fo persegu ;  
 290 El rexucitava li mort per divina vertu ,  
 291 E faczia veser li cec que unca non havian vist ;  
 292 El mundava li lebros e li sort faczia auvir ,  
 293 E gittava li demoni , faczent totas vertucz ;  
 294 E cant el faczia mais de ben , plus era persegu :  
 295 Ço eran li pharisio lical lo perseguian  
 296 Et aquilh del rey Herode et l'autra gent clergia ;  
 297 Car ilh avian envidia car la gent lo seguia ;  
 298 Et car la gent creyan en li e en li seo comandament :  
 299 Penseron lui aucire e far lo trayment ,  
 300 E parleron a Juda , e feron con li convenent  
 301 Que , si el lo lor liores , el agra trenta argent ,  
 302 E Juda fo cubit e fey lo tradiment ,  
 303 E liore son Segnor entre la mala gent.  
 304 Li Judio foron aquilh que lo crucifiqueron ;  
 305 Li pe e las mas forment li clavelleron ,  
 306 E corona de spinas en la testa li pauseron ;  
 307 Diczent li moti repropri , ilh lo blastemeron ;  
 308 El dis que avia se , fel e aci li abeoreron.  
 309 Tan foron li torment amar e doloyros  
 310 Que l'arma partic del cors per salvar li peccador.  
 311 Lo cors remas aqui pendu sus en la crocz  
 312 Al mecz de dui layron.  
 313 Quatre plagas li feron , sancza li autre batament ,  
 314 Poys li feron la cinquena , per far lo compliment ;  
 315 Car un de li cavalier vent e li uberc la costa ;  
 316 Adonca ysic sanc e ayga ensem mescla.  
 317 Tuit li apostol fugiron , ma un hi retorne ,

- 277 Et à ceux qui tiendront pauvreté spirituelle ;  
278 Mais qui saurait quels sont, ils seraient tôt nombrés,  
279 Qui *veulent* (veillent) être pauvres par propre volonté.  
280 De ce qui était à venir il leur va annoncer,  
281 *Comme* (ainsi) il devait mourir et puis ressusciter,  
282 Et leur dit les signes et les démonstrations  
283 *Qui* (lesquels) devaient venir avant la fin ;  
284 Plusieurs belles *paraboles* (similitudes) dit à eux et à la gent  
285 Lesquelles furent écrites au Nouveau Testament.  
286 Mais, si Christ voulons aimer et suivre sa doctrine,  
287 Nous convient à veiller et lire l'Écriture.  
288 Là nous pourrons trouver, quand nous aurons lu ;  
289 Que seulement pour faire bien Christ fut persécuté ;  
290 Il ressuscitait les morts par divine vertu,  
291 Et faisait voir les aveugles qui oncques n'avaient vu ;  
292 Il purifiait les lépreux et les sourds faisait ouïr,  
293 Et chassait les démons, faisant toutes vertus ;  
294 Et quand il faisait plus de bien, plus était persécuté ;  
295 C'étaient les pharisiens qui le poursuivaient  
296 Et ceux du roi Hérode et l'autre gent du clergé ;  
297 Car ils avaient envie parce que la gent le suivait ;  
298 Et parce que la gent croyait en lui et en les siens commandemens :  
299 Pensèrent lui occire et faire *le traiteusement* (la trahison),  
300 Et parlèrent à Juda, et firent avec lui convention  
301 Que s'il le leur livrait, il aurait trente pièces d'argent,  
302 Et Judas fut convoiteux et fit la tradition,  
303 Et livra son Seigneur entre la méchante gent.  
304 Les Juifs furent ceux qui le crucifièrent ;  
305 Les pieds et les mains fortement lui clouèrent,  
306 Et couronne d'épines en la tête lui posèrent ;  
307 Disant à lui plusieurs reproches ils le blasphémèrent ;  
308 Il dit qu'il avait soif, de fiel et d'*acide* (vinaigre) l'abreuverent.  
309 Tant furent les tourments amers et douloureux  
310 Que l'âme partit du corps pour sauver les pécheurs.  
311 Le corps resta là pendu haut en la croix  
312 Au milieu de deux larrons.  
313 Quatre plaies lui firent sans les autres coups,  
314 Puis lui firent la cinquième pour faire le complément ;  
315 Car un des cavaliers vint et lui ouvrit le côté ;  
316 *Alors* (aussi) sortit sang et eau ensemble mêlé.  
317 Tous les apôtres fuirent, mais un y retourna,

- 318 E era aqui au las Marias istant josta la crocz.  
 319 Grant dolor avian tuit, ma nostra Dona maior  
 320 Cant ilh vey a son Filh mort, nu, en afan suz la crocz.  
 321 De li bon fo sebeli, et garda de li fellon ;  
 322 El trays li seo d'enfern e rexucite al tercz jorn ,  
 323 E aparec a li seo , enayma el avia dit a lor.  
 324 Adonca agron grant goy, cant vigron lo Segnor,  
 325 E foron conforta, car devant avian grant paor,  
 326 E converse con lor entro al dia de l'acension.  
 327 Adonca monte en gloiria lo nostre Salvador,  
 328 E dis a li seo apostol e a li autre ensegnador  
 329 Que entro a la fin del mont fora tota via au lor.  
 330 Mas cant vene a Pentecosta, se recorde de lor,  
 331 E lor trames lo Sant Sperit, local es consolador ;  
 332 E ensegne li apostol per divina doctrina,  
 333 E saupron li lengage et la santa Scriptura.  
 334 Adonca lor sovenc de czo qu'el avia dit,  
 335 Sencza temor parlavan la doctrina de Xrist ;  
 336 Judios e Grec predicavan, faczent motas virtucz ,  
 337 E li cresent baptejavan al nom de Yesu Xrist.  
 338 Adonca fo fait un poble de novel converti :  
 339 Cristians foron nomna, car ilh creyan en Xrist.  
 340 Ma czo troben que l'Escriptura di,  
 341 Mot for li perseguian Judios e Saragins ;  
 342 Ma tant foron fort li apostol en la temor del Segnor,  
 343 E li home e las fennas lical eran cum lor,  
 344 Que per lor non laisavan ni lor fait ni lor dit ,  
 345 Tant que moti n'auciseron enayma ilh avian Yesu Xrist ;  
 346 Grant foron li torment segont czo qu'es script ,  
 347 Solament car ilh demonstravan la via de Yesu Xrist ;  
 348 Ma lical li perseguian non lor era de tant mal temor,  
 349 Car ilh non avian la fe de nostre Segnor Yesu Xrist,  
 350 Coma d'aquilh que queron ara caison e que perseguon tant ,  
 351 Que Xrestians devon esser, ma mal en fan semblant ,  
 352 Ma en czo se pon reprener aquilh que per seguon, et confortar li bon ;  
 353 Car non se troba en Scriptura santa ni per raczon  
 354 Que li sant perseguesan alcun ni mesesan e preson ;  
 355 Ma enamps li apostol foron alcun doctor  
 356 Lical mostravan la via de Xrist, lo nostre Salvador.  
 357 Ma encar s'en troba alcun al temp present ,  
 358 Lical son manifest a mot poc de la gent ,



- 318 Et était là avec les Maries debout près la croix.  
319 Grande douleur avaient tous, mais notre Dame plus grande  
320 Quand elle voyait son Fils mort, nu, en souffrance sur la croix.  
321 Des bons fut enseveli, et gardé des félons ;  
322 Et tira les siens d'enfer et ressuscita au troisième jour,  
323 Et apparut aux siens comme il avait dit à eux.  
324 Alors eurent grande joie quand ils virent le Seigneur,  
325 Et furent confortés, car auparavant avaient grand peur,  
326 Et *demeura* ( *conversa* ) avec eux jusqu'au jour de l'ascension.  
327 Alors monta en gloire le notre Sauveur,  
328 Et dit à les siens apôtres et aux autres enseignants  
329 Que jusqu'à la fin du monde serait toujours avec eux.  
330 Mais quand vint à Pentecôte, se ressouvint d'eux,  
331 Et leur transmit le Saint-Esprit, lequel est consolateur ;  
332 Et enseigna les apôtres par divine doctrine,  
333 Et surent les langages et la sainte Ecriture.  
334 Alors leur souvint de ce qu'il avait dit,  
335 Sans crainte parlaient de la doctrine de Christ ;  
336 Juifs et Grecs prêchaient, faisant plusieurs miracles,  
337 Et les croyants baptisaient au nom de Jésus-Christ.  
338 Alors fut fait un peuple de nouveaux convertis :  
339 Chrétiens furent nommés, parce qu'ils croyaient en Christ.  
340 Mais cela trouvons que l'Ecriture dit,  
341 Très-fort les poursuivaient Juifs et Sarrasins ;  
342 Mais tant furent forts les apôtres en la crainte du Seigneur,  
343 Et les hommes et les femmes qui étaient avec eux,  
344 Que pour eux ne laissaient ni leurs faits ni leurs dits,  
345 Tant que plusieurs en occirent comme ils avaient Jésus-Christ ;  
346 Grands furent les tourments selon ce qui est écrit,  
347 Seulement parce qu'ils démontraient la voie de Jésus-Christ ;  
348 Mais lesquels les poursuivaient ne leur était de tant mal crainte,  
349 Car ils n'avaient la foi de notre Seigneur Jésus-Christ,  
350 Comme de ceux qui cherchent ores accusation et qui persécutent tant,  
351 Que chrétiens doivent être, mais mal en font semblant, [bons ;  
352 Mais en cela se peuvent reprendre ceux qui persécutent et conforter les  
353 Car ne se trouve en Ecriture sainte ni par raison  
354 Que les saints persécutassent aucun ni missent en prison ;  
355 Mais après les apôtres furent quelques docteurs  
356 Lesquels montraient la voie de Christ, le notre Sauveur.  
357 Mais encore s'en trouve aucuns au temps présent,  
358 Lesquels sont manifestes à très-peu de la gent,

- 359 La via de Yeshu Xrist mot fort volrian mostrar,  
 360 Ma tant son persequ que a pena o poyon far ;  
 361 Tant son li fals xristians enceca per error,  
 362 E maiorment que li autre aquilh que devon esser pastor,  
 363 Que ilh persequon e aucion aquilh que son melhor,  
 364 E laysan en pacz li fals e li enganador !  
 365 Ma en czo se po conoyser qu'ilh non son bon pastor,  
 366 Car non aman las feas sinon per la toyson ;  
 367 Ma l'Escriptura di, e nos o poen ver,  
 368 Que si n'i a alcun bon que ame e tema Yeshu Xrist,  
 369 Que non volha maudire ni jurar ni mentir,  
 370 Ni avoutrar ni aucir ni penre de l'altruy,  
 371 Ni venjar se de li seo enemis,  
 372 Ilh dion qu'es Vaudes e degne de punir,  
 373 E li troban cayson en meczonja e engan.  
 374 Cosi ilh poirian toller czo qu'el ha de son just afan ;  
 375 Ma forment se conforte aquel que suffre per l'onor del Segnor ;  
 376 Car lo regne del cel li sere aparelha al partir d'aquest mont ;  
 377 Adonca aure grant gloria, si el ha agu desonor :  
 378 Ma en czo es manifesta la malvesta de lor,  
 379 Que qui vol maudir e mentir e jurar,  
 380 E prestar a usura e aucir e avoutrar,  
 381 E venjar se d'aquilh que li fan mal,  
 382 Ilh diczon qu'el es prodome, e leal home reconta ;  
 383 Ma a la fin se garde qu'el ne sia enganna :  
 384 Cant lo mal lo costreng tant que a pena po parlar,  
 385 El demanda lo prever e se vol confessar ;  
 386 Ma segont l'Escriptura, el a trop tarcza, la cal di :  
 387 « San e vio te confessa e non atendre a la fin. »  
 388 Lo prever li demanda si el a negun pecca ;  
 389 Duy mot o trey respont e tost ha despacha.  
 390 Ben li di lo prever que el non po esser asot,  
 391 Si el non rent tot l'autrui e smenda li seo tort.  
 392 Ma cant el au aycz, el ha grant pensament,  
 393 E pensa entre si que, si el rent entierament,  
 394 Que remanra a li seo enfant, e que dire la gent ;  
 395 E comanda a li seo enfant que smendon li seo tort,  
 396 E fai pat au lo prever qu'il poisa esser asot :  
 397 Si el a cent lioras de l'attruy o encara dui cent,  
 398 Lo prever lo quitta per cent sout o encara per menz,  
 399 E li fay amonestancca e li promet perdon ;

- 359 La voie de Jésus-Christ très-fort voudraient montrer,  
360 Mais tant sont persécutés qu'à peine le peuvent faire ;  
361 Tant sont les faux chrétiens aveuglés par erreur,  
362 Et beaucoup plus que les autres ceux qui doivent être pasteurs ,  
363 Vu qu'ils persécutent et tuent ceux qui sont meilleurs ,  
364 Et laissent en paix les faux et les trompeurs !  
365 Mais en *cela* se peut connaître qu'ils ne sont bons pasteurs ,  
366 Car ils n'aiment les brebis sinon pour la toison ;  
367 Mais l'Écriture dit , et nous le pouvons voir,  
368 Que si y en a *aucun* (quelqu'un) bon qui aime et craigne Jésus-Christ ,  
369 Qui ne veuille maudire ni jurer ni mentir ,  
370 Ni adultérer ni occire ni prendre de l'autrui ,  
371 Ni venger soi de les siens ennemis ,  
272 Ils disent qu'est Vaudois et digne de punir ,  
373 Et lui trouvent accusation en mensonge et tromperie .  
374 Ainsi ils pourraient ôter ce qu'il a de son juste chagrin ;  
375 Mais fortement se conforte celui qui souffre pour l'amour du Seigneur ;  
376 Car le royaume du ciel lui sera apprêté au partir de ce monde ;  
377 *Alors* ( aussi ) aura grande gloire s'il a eu déshonneur :  
378 Mais en cela est manifeste la méchanceté d'eux ,  
379 Vu que qui veut maudire et mentir et jurer ,  
380 Prêter à usure et occire et adultérer ,  
381 Et venger soi de ceux qui lui font mal ,  
382 Ils disent qu'il est prud'homme , et loyal homme renommé ;  
383 Mais à la fin se garde qu'il ne soit trompé :  
384 Quand le mal le presse tant qu'à peine peut parler ,  
385 Il demande le prêtre et se veut confesser ;  
386 Mais , selon l'Écriture , il a trop tardé , laquelle dit :  
387 « Sain et vif te confesse et n'attends à la fin . »  
388 Le prêtre lui demande s'il a aucun péché ;  
389 Deux mots ou trois répond et tôt a dépêché .  
390 Bien lui dit le prêtre qu'il ne peut être absous ,  
391 S'il ne rend tout l'autrui et amende les siens torts .  
392 Mais quand il *ouit* ( entend ) ceci il a grand pensement ,  
393 Et pense entre soi que , s'il rend entièrement ,  
394 Quoi restera aux siens enfants , et que dira la gent ;  
395 Et commande aux siens enfants , qu'ils amendent les siens torts ,  
396 Et fait pacte avec le prêtre afin qu'il puisse être absous :  
397 S'il a cent livres de l'autrui ou encore deux cents ,  
398 Le prêtre l'acquitte pour cent sols ou encore pour moins ,  
399 Et lui fait réprimande et lui promet pardon ;

- 400 Qu'el facza dire mesa per si e per li sio payron ,  
 401 E lor empromet pardon sia a just , o sia a fellou ;  
 402 Adonca li pausa la man sobre la testa ;  
 403 Cant el li dona mais , li fai plus grant festa ,  
 404 E li fay entendament que el es mot ben asot :  
 405 Ma mal son smenda aquilh de qui el ha agu li tort.  
 406 Ma el sere enganna en aital asolvament ;  
 407 E aquel que ho fay encreyre hi pecca mortalment.  
 408 Ma yo aus o dire , car se troba en ver ,  
 409 Que tuit li papa que foron de Silvestre entro en aquest ,  
 410 E tuit li cardinal e tuit li vesque e tuit li aba ,  
 411 Tuit aquisti ensemp non han tan de potesta  
 412 Que ilh poissan perdonar un sol pecca mortal.  
 413 Solament Dio perdona , que autre non ho po far.  
 414 Ma ayczto devon far aquilh que son pastor :  
 415 Predicar devon lo poble e istar en oracion ,  
 416 E paiser li sovent de divina doctrina ,  
 417 E castigar li peccant , donant a lor disciplina ,  
 418 Ço es vraya amonestanza qu'ilh ayan pentiment ;  
 419 Purament se confesson senzca alcun mancament ,  
 420 E qu'ilh faczan penitencia , en la vita present ,  
 421 De junar , far almonas e aurar au cor bulhent ;  
 422 Car per aquestas cosas troba l'arma salvament  
 423 De nos caytio crestians lical aven pecca ;  
 424 La ley de Yeshu Xrist haven habandonna ,  
 425 Car non haven temor ni fe ni carita ;  
 426 Repentir nos convent e non y divent tarczar ;  
 427 Au plor e au pentiment nos conven smendar  
 428 L'offensa que haven fayta per trey pecca mortal ,  
 429 Per cubitia d'olh , e per deleyt de carn ,  
 430 E per superbia de vita perque nos haven fait li mal ;  
 431 Car per aquesta via nos deven segre e tenir ,  
 432 Se nos volen amar ni segre Yeshu Xrist ,  
 433 Pauerta spiritual de cor deven tenir ,  
 434 E amar castita , e Dio humilment servir ;  
 435 Adonca segrian la via del Segnor Yeshu Xrist ,  
 436 E aurian la victoria de li nostre enemies.  
 437 Breoment es reconta en aquesta leyczon  
 438 De la tres leys que Dio done al mont.  
 439 La primera ley demonstra a qui ha sen ni raczon ,  
 440 Ço es conoiser Dio e honrar lo seo Creator ;

- 400 Qu'il fasse dire messe pour lui et pour les siens pères,  
401 Et leur promet pardon soit à juste, ou soit à félon ;  
402 *Alors* ( en conséquence ) lui pose la main sur la tête ;  
403 Quand il lui donne plus , lui fait plus grande fête ,  
404 Et lui fait entendement qu'il est moult bien absous :  
405 Mais mal sont indemnisés ceux de qui il a eu les torts.  
406 Mais il sera trompé en telle absolution ;  
407 Et celui qui le fait croire y pèche mortellement.  
408 Mais j'ose le dire , car se trouve en vrai ,  
409 Que tous les papes qui furent de Sylvestre jusqu'à celui-ci ,  
410 Et tous les cardinaux , et tous les évêques , et tous les abbés ,  
411 Tout ceux-là ensemble n'ont tant de pouvoir  
412 Qu'ils puissent pardonner un seul péché mortel.  
413 Seulement Dieu pardonne , vu qu'autre ne le peut faire.  
414 Mais ceci doivent faire ceux qui sont pasteurs :  
415 Prêcher doivent le peuple et être en oraison ,  
416 Et paître eux souvent de divine doctrine ,  
417 Et châtier les péchants , donnant à eux discipline ,  
418 C'est vrai avertissement qu'ils aient repentance ;  
419 Purement se confessent sans aucun manquement ,  
420 Et qu'ils fassent pénitence , en la vie présente ,  
421 De jeûner , faire aumônes et prier avec cœur bouillant ;  
422 Car par ces choses trouve l'âme sauvement  
423 De nous mauvais chrétiens lesquels avons péché ;  
424 La loi de Jésus-Christ avons abandonné ,  
425 Car n'avons crainte ni foi ni charité ;  
426 Repentir nous convient et n'y devons tarder ;  
427 Avec pleurs et avec repentance nous convient amender  
428 L'offense que avons faite par trois péchés mortels ,  
429 Par convoitise d'œil , et par plaisir de chair ,  
430 Et par orgueil de vie par quoi nous avons fait les maux ;  
431 Car par cette voie nous devons suivre et tenir ,  
432 Si nous voulons aimer et suivre Jésus-Christ ,  
433 Pauvreté spirituelle de cœur devons tenir ,  
434 Et aimer chasteté et Dieu humblement servir ;  
435 Alors suivrions la voie du Seigneur Jésus-Christ ,  
436 Et aurions la victoire de les autres ennemis.  
437 Brièvement est raconté en cette leçon  
438 De les trois lois que Dieu donna au monde.  
439 La première loi démontre à qui a sens et raison ,  
440 C'est à connaître Dieu et honorer le sien Créateur ;

- 441 Car aquel que ha entendament po pensar entre si  
 442 Qu'el no s'es pas forma ni li autre atresi ;  
 443 D'ayci po conoiser aquel que ha sen ni raczon  
 444 Che lo es un Segnor Dio local a forma lo mont ;  
 445 E reconoisent lui, mot lo deven honrar  
 446 Car aquill foron dampna que non ho volgron far.  
 447 Ma la segunda ley, que Dio done a Moysent,  
 448 Nos enseña a tenir Dio e servir lui fortment,  
 449 Car el condampna e punis tot home que l'offent.  
 450 Ma la tercza ley, local es ara al temp present,  
 451 Nos enseña amar Dio de bon cor e servir purament ;  
 452 Car Dio atent lo peccador e li dona alongament  
 453 Qu'el poysa far penitencia en la vita present.  
 454 Autra ley d'ayci enant non deven plus aver,  
 455 Sinon ensege Yesu Xrist, e far lo seo bon placer,  
 456 E gardar fermament czo qu'el a comanda,  
 457 E esser mot avisa cant venre l'Antexrist,  
 458 Que nos non crean ni a son fait ni a son dit :  
 459 Car, segont l'Escriptura, son ara fait moti Antexrist :  
 460 Car Antexrist son tuit aquill que contrastan a Xrist.  
 461 Molas enseñas e grant demonstrement  
 462 Seren dos aquest temp entro al dia del jujament ;  
 463 Lo cel e la terra ardren, e murren tuit li vivent,  
 464 Poys rexucitaren tuit en vita permanent,  
 465 E saren aplana tuit li hedificament.  
 466 Adonca sere fayt lo derer jujament :  
 467 Dio partire lo seo poble, segont czo qu'es script ;  
 468 A li mal el dire : « Departe vos de mi,  
 469 » Ana al foc infernal que mays non aura fin ;  
 470 » Per trey greos condicions sere constreit aqui,  
 471 » Per moutecza de penas e per aspre torment,  
 472 » E car sare dampna senca defalhiment. »  
 473 Del cal nos garde Dio per lo seo placzament,  
 474 E nos done auvir czo qu'el dire a li seo enant que sia gaire,  
 475 Diczent : « Vene vos en au mi, beneit del mio Payre,  
 476 » A possesir lo regne aparelha a vos del comencament del mont  
 477 » Al cal vos aure deleit, riquezas e honors. »  
 478 Placza ha quel Segnor, que forme tot lo mont,  
 479 Que nos siam de li esleit per istar en sa cort !

Dio gracias. Amen.

- 441 Car celui qui a entendement peut penser entre soi  
 442 Qu'il ne s'est pas formé ni les autres aussi ;  
 443 De ceci peut connaître celui qui a sens et raison  
 444 Que c'est un Seigneur Dieu lequel a formé le monde ;  
 445 Et, reconnaissant lui, moult le devons honorer  
 446 Car ceux furent damnés qui ne le voulurent faire.  
 447 Mais la seconde loi, que Dieu donna à Moïse,  
 448 Nous enseigne à conserver Dieu et servir lui fortement ,  
 449 Car il condamne et punit tout homme qui l'offense.  
 450 Mais la troisième loi, laquelle est ores au temps présent ,  
 451 Nous enseigne aimer Dieu de bon cœur et servir purement ,  
 452 Car Dieu attend le pécheur et lui donne délai  
 453 Afin qu'il puisse faire pénitence en la vie présente.  
 454 Autre loi d'ici en avant ne devons plus avoir ,  
 455 Sinon ensuivre Jésus-Christ, et faire le sien bon plaisir ,  
 456 Et garder fermement ce qu'il a commandé ,  
 457 Et être très-avisés quand viendra l'Antechrist ,  
 458 Afin que nous ne croyions ni à son fait ni à son dit :  
 459 Car, selon l'Écriture, sont *ores* (maintenant) faits plusieurs Antechrist.  
 460 Car Antechrist sont tous ceux qui contrastent à Christ.  
 461 Plusieurs signes et grandes démonstrations  
 462 Seront dès ce temps jusqu'au jour du jugement ;  
 463 Le ciel et la terre brûleront , et mourront tous les vivants ,  
 464 Puis ressusciteront tous en vie permanente ,  
 465 Et seront aplanis tous les édifices.  
 466 Alors sera fait le dernier jugement :  
 467 Dieu séparera le sien peuple , selon ce qui est écrit ;  
 468 Aux méchants il dira : « Séparez-vous de moi ,  
 469 « Allez au feu éternel qui jamais n'aura fin ;  
 470 » Par trois grièves conditions serez pressés là ,  
 471 » Par multitude de peines et par âpre tourment ,  
 472 » Et parce que serez damnés sans faute. »  
 473 De quoi nous garde Dieu par le sien plaisir ,  
 474 Et donne ouïr ce qu'il dira aux siens avant qu'il soit guère ,  
 475 Disant : « Venez-vous-en avec moi, bénis du mien Père ,  
 476 « Et possédez le règne apprêté à vous du commencement du monde  
 477 « Auquel vous aurez plaisir, richesses et honneurs. »  
 478 Plaise à ce Seigneur qui forma tout le monde ,  
 479 Que nous soyons des élus pour être dans sa cour !

A Dieu grâces. Amen.

( Voir RAYNOUARD , etc. , t. II , p. 73 et suiv. )

411 Car c'est qui a emboîlé tout ce qui est  
412 Qui ne s'est pas tenu en ses autres jours  
413 Et c'est peut-être emboîlé tout ce qui est  
414 Qui n'est ni sagement leur langue à l'usage  
415 Et reconnaitant lui, moult le devant douter  
416 Car tout furent d'années qui ne le virent plus  
417 Mais se secorda tel, que bien vint à l'usage  
418 Nous envoie à concevoir, bien et s'en fit le douter  
419 Car il condamnait et d'uns tout homme par l'usage  
420 Mais le noisime lui, laquelle est ce en l'usage  
421 Nous envoie s'en, l'un de son coin de l'usage  
422 Car bien s'en fit le douter et le douter plus  
423 Ain duff puisse leur penitence en la vie  
424 Ains le douter en avant de douter plus  
425 Ains s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
426 Et s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
427 Et s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
428 Ain que nous ne croyons en a son douter  
429 Car, selonc l'usage, tout ce qui est le douter  
430 Car Antichrist tout ce qui est le douter  
431 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
432 S'en fit le douter, et s'en fit le douter  
433 Le douter et la s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
434 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
435 Et s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
436 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
437 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
438 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
439 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
440 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
441 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
442 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
443 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
444 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
445 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
446 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
447 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
448 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
449 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
450 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
451 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
452 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
453 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
454 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
455 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
456 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
457 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
458 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
459 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
460 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
461 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
462 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
463 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
464 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
465 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
466 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
467 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
468 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
469 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
470 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
471 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
472 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
473 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
474 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
475 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
476 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
477 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
478 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter  
479 Plus nous s'en fit le douter, et s'en fit le douter

Paris Bazarain, no. 1. 11. p. 73 et seq.



EXTRAITS DE POÈMES VAUDOIS

SANS INDICATION DE DATE.

LA BARCA

20

EXTRAITS DE POÈMES VAUDOIS

SANS INDICATION DE DATE.

## EXTRAITS DE POÈMES VAUDOIS

SANS INDICATION DE DATE.

( V. RAYNOUARD, ... T. II, P. 103 ET SUIV. )

### LA BARCA.

La sancta Trinita nos *don* ( done ) parlar  
Cosa que sia d'onor e de gloria ,  
E que al perfeit de tuit poysa tornar ,  
E a li auvidor done atallement  
Qu'ilh metan la volunta e lo cor  
A entendre ben li nostre parlament.

.....

De quatre element ha Dio lo mont forma ,  
Fuoc, ayre, ayga, e terra son nomma ;  
Stelas e planetas fey de fuoc ;  
L'aura e lo vent han en l'ayre lor luoc ;  
L'ayga produy li oysel e li peyson ,  
La terra li jument e li ome fellon.

La terra e lo plus vil de li quatre element  
De lacal fo fayt Adam payre de tota gent.  
O fanc ! o pulver ! or te ensuperbis !  
O vaysel de miseria ! or te enorgolhosis !  
Horna te ben , e quer vana beota ;  
La fin te mostrare que tu aures obra.

.....

Regarda enamps al nostre naisament  
De cant sia de valor lo nostre vestiment ;  
Nu al mont venen e nu nos en retornen ,  
Paure n'intren e cum paureta salhen ;  
E rics e paures han aytal intrament ;  
Segnors et serf han aytal issament.

## EXTRAITS DE POÈMES VAUDOIS

SANS INDICATION DE DATE.

(TRADUCTION DE RAYNOUARD.)

On propose seulement quelques changements mis entre parenthèses.

### LA BARQUE.

La sainte Trinité nous *permette* ( donne ) parler  
Chose qui soit d'honneur et de gloire ,  
Et qui au profit de tous puisse tourner ,  
Et aux écoutants donne désir  
Qu'ils mettent la volonté et le cœur  
A entendre bien les notes discours.

.....  
De quatre éléments a Dieu le monde formé ,  
Feu, air, eau et terre sont nommés ;  
Etoiles et planètes fit de feu ;  
Le zéphir et le vent ont en l'air leur lieu ;  
L'eau produit les oiseaux et les poissons ,  
La terre les animaux et les hommes félons.  
La terre est le plus vil des quatre éléments  
De laquelle fut fait Adam père de toute gent.  
O fange ! ô poussière ! maintenant te glorifie !  
O vaisseau de misère ! maintenant t'enorgueillis !  
Orne-toi bien , et cherche vaine beauté ;  
La fin te montrera ce que tu auras ouvré.

.....  
Regarde dès la notre naissance  
De combien est de valeur le notre vêtement ;  
Nus au monde venons et nus nous en retournons ,  
Pauvres y entrons et avec pauvreté sortons :  
Et riches et pauvres ont même entrée ;  
Seigneurs et serfs ont même sortie.

## LO NOVEL SERMON.

.....  
 Car, segont lo mio semblant, li veo mot fort errar,  
 Car ilh laisan lo ben e obran mot fort lo mal ;  
 Tuit laisan de far ben per temor de la gent,  
 Li autre per cubititia d'amassar or e argent ;  
 Li autre aman tant l'onor e lor play lo deleit  
 Que poc curan d'obrar per que ilh stan eleit ;  
 Ben volrien paradis a cant per desirar,  
 Ma czo per que el s'aquista non volrien gaire far.

.....  
 Ma yo prego Dio lo paire et lo seo Filh glorios  
 E lo Sant Sperit, local es de ambedos,  
 Que salve tuit que auviren las leyczos  
 E que las garderon segont czo qu'es raczon :  
 Ben volrio que tuit aquilh que son al temp present  
 Aguessan volunta, poer e entendament  
 De servir aquel Segnor, local promet e atent,  
 Local dona riquezas mot abundivolment,  
 Deleicz e grant honor, senca defalhiment.  
 Per las tres cosas dictas ven l'obra a compliment ;  
 Cant l'ome ha volunta e poer e entendament,  
 Adonca fay lo servici qu'es a Dio mot plazent ;  
 Ma cant el ha sapiencia e non ha lo poer,  
 Dio li o reconta per fait, tant el a bon voler !  
 Ma cant el a poisanceza et grant entendament,  
 Li profeita mot poc, cant al seo salvament,  
 Si el non complis per obra, pois qu'el ha la volunta ;  
 Cant venre al judici, el sere mot condempna :  
 Ma si alcun ha volunta de ben far  
 E ha la poysenceza qu'el poiria ben obrar,  
 Si el non ha la sapiencia, el non se po salvar,  
 Car la mesconoisenceza lo fay mot fort errar.  
 Done a tot home local se vol salvar,  
 Besogna es qu'el entenda cal cosa es ben e mal,  
 E aya grant fortalecza en ben perseverar,  
 E porta en paciencia, cant el aure adversita,  
 E ame Dio sobre tot per bona volunta  
 E enamps si lo proyme per via de carita,

## LE NOUVEAU SERMON.

.....  
 Car, selon le mien avis, je les vois beaucoup fort errer,  
 Car ils laissent le bien et opèrent beaucoup fort le mal ;  
 Tous cessent de faire bien par crainte de la gent,  
 Les uns par convoitise d'amasser or et argent ;  
 Les autres aiment tant l'honneur et leur plaît le plaisir  
 Que peu soignent d'opérer par quoi ils soient élus ;  
 Bien voudraient paradis en tant que pour désirer,  
 Mais ce par quoi il s'acquiert ne voudraient guère faire.

.....  
 Mais je prie Dieu le Père et le sien Fils glorieux  
 Et le Saint-Esprit, lequel est des deux,  
 Que sauve tous ceux qui ouïront les leçons  
 Et qui les garderont selon ce qui est raison :  
 Bien je voudrais que tous ceux qui sont au temps présent  
 Eussent volonté, pouvoir et entendement  
 De servir ce Seigneur, lequel promet et tient,  
 Lequel donne richesses très-abondamment,  
 Délices et grand honneur, sans manquement.  
 Par les trois choses dites vient l'œuvre à complément ;  
 Quand l'homme a volonté et pouvoir et entendement,  
 Alors fait le service qui est à Dieu très-agréable ;  
 Mais quand il a sagesse et n'a le pouvoir,  
 Dieu lui compte pour fait, tant il a bon vouloir !  
 Mais quand il a puissance et grand entendement,  
 Lui profite très-peu, quant à son salut,  
 S'il n'accomplit par œuvre, puisqu'il a la volonté ;  
 Quand viendra au jugement, il sera moult condamné :  
 Mais si *aucun* ( quelqu'un ) a volonté de bien faire  
 Et a la puissance qui pourrait bien opérer,  
 S'il n'a la sagesse, il ne se peut sauver,  
 Car l'ignorance le fait très-fort errer.  
 Donc à tout homme, lequel se veut sauver,  
 Besoin est qu'il entende quelle chose est bien et mal,  
 Et ait grande force *en* ( dans ) bien persévérer,  
 Et porte en patience, quand il aura adversité,  
 Et aime Dieu surtout par bonne volonté  
 Et avant soi le prochain par voie de charité,

Que li autre sian maior en sapiencia e bonta.  
 Donca sapiencia nos enseña, si nos lo volen tenir,  
 Que nos deven amar Dio e temer e servir  
 E aver veraya fe en li sio compliment ,  
 Ço es obra vertuosa e dreit entendament :  
 Pois, recebren la gloria que l'esperancaz atent.  
 Servan donca aquel Segnor que la sapiencia di ,  
 Local es mot poisant e savi asi ,  
 Just e bon e mot misericordios ,  
 Local es Rey de li rey e Segnor de li segnor.  
 Mot son fora sen aquilh que laisan tal Segnor  
 Per servir aquest mont de que n'auren mal guiardon ;  
 Ma qui regarda ben a home d'aquest mont ,  
 Car ilh non han sapiencia , son en motas errors ,  
 Car non es sinon un Dio e ilh en colon plusiors.  
 . . . . .  
 Breoment es reconta , en la rasson qu'es dita ,  
 De quatre serviment que son fait en la vita ;  
 Lo premier es mot van , czo es de servir lo mont ,  
 Car el trapassare e perdre son guiardon ;  
 Lo segont es mot vil , czo es de servire lo cors ;  
 Verm manjaren la carn , e defalhiren li os.  
 Ma lo terc es mot greo , czo es servir l'enemis ,  
 L'arma sere tormenta e lo cors sere puni ;  
 Cant el sere rexucita al dia del jujament ,  
 Recebre tal sentencia de que el sere dolent.  
 Ma lo quart es mot degne , ço es de servir lo Segnor ,  
 Aquilh seren benaura que auren fait tal lavor ;  
 Rey seren corona , e jujaren lo mont.  
 Donca aquilh que diczon qu'ilh se volon tenir  
 Cum la maior partia , per istar plus segur ,  
 Que non regardan ilh cum la pensa avisa  
 En la raczon scripta qu'es ayçi recointa ?  
 Las tres part son perduas e la quarta salva :  
 E l'Avangeli di , local Krist a parla ,  
 Que poc son li eleit et moti li appella :  
 Co son li doze apostol , lical foron eleit ,  
 Per segre lo Segnor layseron lo deleyt :  
 Aquilh que son serf de Krist tenon aquella via  
 Ma ilh son en aquest mont petita compaignia ;  
 Ma ilh son mot conforta de Krist , lo lor Segnor ,

Que les autres soient plus grands en sagesse et bonté.  
 Donc sagesse nous enseigne, si nous la voulons tenir,  
 Que nous devons aimer Dieu et craindre et servir  
 Et avoir vraie foi en le sien accomplissement,  
 C'est œuvre vertueuse et droit entendement :  
 Puis recevrons la gloire que l'espérance attend.  
 Servons donc ce Seigneur que la sagesse dit,  
 Lequel est moult puissant et sage aussi,  
 Juste et bon et miséricordieux,  
 Lequel est Roi des rois et Seigneur des seigneurs.  
 Beaucoup sont hors sens ceux qui laissent tel Seigneur  
 Pour servir ce monde de qui en auront mauvais guerdon ;  
 Mais qui regarde bien à hommes de ce monde,  
 Parce qu'ils n'ont sagesse, sont en plusieurs erreurs,  
 Car n'est sinon un Dieu, et ils en vénèrent plusieurs.

.....  
 Brièvement est raconté, en la raison qui est dite,  
 Des quatre services qui sont faits en la vie ;  
 Le premier est beaucoup vain, c'est de servir le monde,  
 Car il trépassera et perdra son guerdon ;  
 Le second est très-vil, c'est de servir le corps ;  
 Vers mangeront la chair, et dépériront les os.  
 Mais le troisième est très-grief, c'est servir l'ennemi,  
 L'âme sera tourmentée et le corps sera puni ;  
 Quand il sera ressuscité au jour du jugement,  
 Recevra telle sentence dont il sera dolent.  
 Mais le quatrième est très-digne, c'est de servir le Seigneur,  
 Ceux-là seront bienheureux qui auront fait tel labeur ;  
 Rois seront couronnés, et jugeront le monde.  
 Donc ceux-là qui disent qu'ils se veulent tenir  
 Avec la plus grande partie, pour être plus sûrs,  
 Que ne regardent-ils avec la pensée avisée  
 En la raison écrite qui est ici racontée ?  
 Les trois parties sont perdues et la quatrième sauvée :  
 Et l'Evangile dit, lequel Christ a parlé,  
 Que peu sont les élus et beaucoup les appelés :  
 Ce sont les douze apôtres, lesquels furent élus,  
 Pour suivre le Seigneur laissèrent le plaisir :  
 Ceux qui sont serfs de Christ tiennent cette voie  
 Mais ils sont en ce monde petite compagnie ;  
 Mais ils sont moult confortés de Christ, le leur Seigneur,

Car ilh recebren lo regne per paya del lavor,  
 E auren en aiuto en l'ost celestial tota via en lor,  
 Que neun non po comtar cant es grant compagna.  
 Adonca li fellon seren mot engana ;  
 Ma a tart conoiseren qu'ilh auren mal obra ;  
 Adonca sere fait cambi d'un chascun istant.  
 Aquilh que han czai lo deleyt auren lay lo torment ;  
 Ma li serf del Segnor, que han czai tribulacion,  
 Auren lay eternal gloria e grant consolacion.  
 Ben aura seren aquilh que sen de li perfeit,  
 Cant la sere compli lo nombre de li eyleit ;  
 La poisenca del Payre e la sapiencia del Filh  
 E la bonta del Sant Sperit nos garde tuit  
 D'enfern, e nos done paradis! Amen.

### LO NOVEL CONFORT.

Aquest novel confort de vertuos lavor  
 Mando, vos scrivent en carita e en amor :  
 Prego vos caramente per l'amor del Segnor ;  
 Abandona lo segle, serve a Dio cum temor.  
 Vos dorme longament en la vostra tristicia ;  
 Vos non vole velhar, car segue la pigricia  
 Beaument repausar al leyt d'avaricia  
 Faczent a vostre cap coysin de cubiticia.  
 Tota la vostra vida es un petit dormir ;  
 Dorment vos soyma un soyme de plazer ;  
 Par a vos que votre soyme non poisa deffalhir,  
 Mout sbay sere e trist al resperir.  
 Al vostre van soyme vos have tal deport ;  
 Subitanament vos ferre lo baston de la mort,  
 E vos revelhare e istare a mal port ;  
 Non aure parent ni riquezas que vos done confort.  
 . . . . .  
 Lo cors sere pausa en una fossa scura,  
 L'esperit rendre rasson segont la dreitura,  
 E non sere scusa per plor ni per rancura :  
 De tot sere paga, mesura per mesura.  
 . . . . .  
 Moti segon lo mont per gran mesconoisenca ;



Car ils recevront le royaume pour paie du labeur,  
 Et auront en aide en l'assemblée céleste toujours *avec* ( en )eux ,  
 Vu que nul ne peut compter combien est grande la compagnie.  
 Alors les félons seront moult trompés ;  
 Mais tard connaîtront qu'ils auront mal ouvré ;  
 Alors sera fait change d'un chacun présent.  
 Ceux qui ont *ici* ( deçà ) le délice auront là le tourment ;  
 Mais les serfs du Seigneur, qui ont *ici* ( deçà ) tribulation ,  
 Auront là éternelle gloire et grande consolation.  
 Bienheureux seront ceux qui sont des parfaits ,  
 Quand là sera complet le nombre les élus ;  
 La puissance du Père et la sagesse du Fils  
 Et la bonté du Saint-Esprit nous garde tous  
 D'enfer et nous donne paradis ! Amen.

### LE NOUVEAU CONFORT.

Ce nouveau confort de vertueux labeur  
 J'envoie, vous écrivant en charité et en amour :  
 Je prie vous chèrement par l'amour du Seigneur ;  
 Abandonnez le siècle, servez à Dieu avec crainte.  
 Vous dormez longuement en la votre tristesse,  
 Vous ne voulez veiller, parce que suivez la paresse  
 De ( pour ) bellement reposer au lit d'avarice  
 Faisant à votre chef coussin de convoitise.  
 Toute la votre vie est un petit dormir ;  
 Dormant vous songez un songe de plaisir ;  
 Paraît à vous que votre songe ne puisse défaillir,  
 Moult ébahis serez et triste au réveiller.  
 A votre vain songe vous avez tel plaisir ;  
 Subitement vous frappera le bâton de la mort ,  
 Et vous réveillera et serez à *mauvaise contenance* ( en mauvais port ) ;  
 N'aurez parents ni richesses qui vous donnent confort.  
 . . . . .  
 Le corps sera posé en une fosse obscure ,  
 L'esprit rendra raison selon la droiture ,  
 Et ne serez excusés ni par pleur ni par regret : . . . . .  
 De tout serez payés, mesure par mesure.  
 . . . . .  
 Plusieurs suivent le monde par grande ignorance ;

Non conoysent Dio, istant en mescrenca,  
 Van per la via mundana, coma bestial contenenca,  
 Non sabon servir Dio, ni far veraia penedencza.

Car si la dreita via auviren clarament,  
 Ja per czo non la creon ni donan l'auviment;  
 Lo demoni lor orba l'olh de l'entendament,  
 Si que en lor non s'apilha la divina semencz.

.....  
 Car tant meton la cura en la vita present,  
 En lor malvasa carn nurir delicament,  
 En manjar e en beore, e viore grassament;  
 Tuit li lor desirier volon complir entierament.

Car plusor son tempta cum falsa temptacion,  
 Encontra l'Escriptura meton lor entencion,  
 E la septas carnales meton lor devocion  
 Cum lascals lo demoni li tira a perdecion.

.....  
 Serf son del Segnor, segna del seo sagel;  
 Yeshu Xrist li apella lo seo petit tropel:  
 Aquesti son sas feas e seo veray agnel,  
 Sovent son persequ de li malvacz rabel.

Aquesti bon agnel segon lo lor pastor,  
 E ben conoisen lui, e el mesme conois lor,  
 E li apella per nom e vay devant lor:  
 Ilh auvon la soa voz placzent cum daczor.

E li mena paizer al camp sperital;  
 Troban mota pastura mot substancial,  
 No manjaren herba mala ni pastura mortal;  
 Ma son pagu del pan vivent et celestial.

A la fontana de vita li mena cum deport,  
 Bevon ayga preciosa que lor dona confort;  
 Tot home que en beore es de si nobla sort  
 Que mais nos aure mangana, non tastare la mort.

Lo nostre bon pastor lo seo tropel amava,  
 E per li seo agnel la soa vita pausava,  
 La volunta del payre el lor annunciava,  
 La via de salvacion ben lor amonstava.

.....  
 Lo goy e la grant gloria no se po recontar  
 Non es home vivent que al cor poisa pensar,  
 Ni lenga tant subtil que sapia tant parlar,

Ne connaissant pas Dieu, étant en mécréance,  
 Vont par la voie mondaine, comme bestiale *essence* (contenance),  
 Ne savent servir Dieu ni faire vraie pénitence.  
 Car quoique la droite voie *entendront* (entendraient) clairement,  
 Jamais pour cela ne la croient ni donnent l'ouïe;  
 Le démon leur *dérobe* (aveugle) l'œil de l'entendement,  
 Si (tellement) qu'en eux ne *se prend* (prend vie) la divine semence.

.....  
 Car tant mettent le soin à (en) la vie présente,  
 En leur mauvaise chair nourrir délicatement,  
 En manger, et en boire, et vivre grassement;  
 Tous les leurs désirs veulent accomplir entièrement.

Car plusieurs sont tentés avec fausse tentation,  
 Encontre l'Écriture mettent leur intention,  
 En les liens charnels mettent leur dévotion  
 Avec lesquels le démon les tire à perdition.

.....  
 Serfs sont du Seigneur, marqués de son sceau;  
 Jésus-Christ les appelle son petit troupeau:  
 Ceux-ci sont ses brebis et ses vrais agneaux,  
 Souvent sont persécutés des mauvais enragés.

Ces bons agneaux suivent le leur pasteur,  
 Et bien connaissent lui, et lui-même connaît eux,  
 Et les appelle par nom et va devant eux:  
 Ils entendent la sienne voix plaisant avec douceur.

Et les mène paître au champ spirituel;  
 Trouvent moulte pâture moult substantielle,  
 Ne mangeront herbe mauvaise ni pâture mortelle;  
 Mais sont repus du pain vivant et céleste.

A la fontaine de vie les mène avec joie,  
 Boivent eau précieuse qui leur donne confort;  
 Tout homme qui en boira est de si noble sort  
 Que jamais n'aura *tare* (et non trahison), ne tâtera la mort.

Le notre bon pasteur le sien troupeau aimait,  
 Et pour les siens agneaux la sienne vie quittait,  
 La volonté du Père il leur annonçait,  
 La voie de salvation (salut) bien leur *admonestait* (montrait).

.....  
 La joie et la grande gloire ne se peut raconter  
 N'est homme vivant qui au cœur puisse penser,  
 Ni langue tant subtile qui sache tant parler,

Ni vista d'olh si clara que poissa regardar.

O car amic! leva vos del dormir,  
Car vos non sabe l'ora que Xrist deo venir;  
Velha tota via de cor en Dio servir,  
Per istar a la gloria, l'alcal non deo fenir.

Ara vena al dia clar, e non sia negligent,  
Tabussa a la porta, facze vertuosament,  
E lo Sant Sperit vos hubrire dooczament  
E amenare vos a la gloria del cel verayament.

Vene e non attenda a la noyt tenebrosa  
L'alcal e mot scura, orribla, espavantosa;  
Aquel que ven de noyt, ja l'espos ni l'esposa  
Non hubrire a lui la porta preciosa. Amen.

### LO PAYRE ETERNAL.

.....  
Regniador humil e misericordios,  
Dona a li crescent en tu corage d'esser bon,  
E li autre convertis per li teo predicator.

Consolador dreiturier, sant e principal,  
Purifica la mia arma de tot pecca mortal,  
Planta hi las vertucz e dereycza li venial.

Rey glorios, regnant sobre tuit li regne,  
Fay me regnar cum tu al tio celestial regne,  
Que yo cante cum tuit li sant e sempre laudar te degne.

Heretier gracios de tuit li bon tresor,  
Dona viva speranza e conforta lo mio cor,  
E a mi e a tuit li meo dona del tio tresor.

Peng ferm e non movivol de la nostra hereta,  
Dona me ayçi tastar de la tua grant bonta,  
Que la virtucz sian docza e aina sian li pecca.

Governador eternal de totas las creaturas,  
Hosta de nos li vicii, e repara las figuras,  
Que luczan de vertu, e mai non sian scuras.

.....  
Agnel de Dio verai, non noisent que tolles li pecca,  
Mena me al mont de Sion alegre e mout segur seguent li non socza,  
En herbas verdiant e flors ben odorant lay sia de tu garda.  
Conselhador fidel, merevilhos et fort,

Ni vue d'œil si claire qui puisse *regarder* (voir).

O chers amis ! levez-vous du dormir,  
Car vous ne savez l'heure que Christ doit venir ;  
Veillez *toujours* ( toute vie ) de cœur en Dieu servir,  
Pour être à la gloire, laquelle ne doit finir.

Ores venez au jour clair , et ne soyez négligents ,  
Frappez à la porte , faites vertueusement ,  
Et le Saint-Esprit vous ouvrira doucement  
Et amènera vous à la gloire du ciel vraiment.

Venez et n'attendez à la nuit ténébreuse  
Laquelle est très-obscuré , horrible , épouvantable ;  
Celui qui vient de nuit , jamais l'époux ni l'épouse  
N'ouvrira à lui la porte précieuse. Ainsi soit-il.

### LE PÈRE ÉTERNEL.

.....  
Roi indulgent et miséricordieux ,  
Donne aux croyants en toi *cœur* (courage) d'être bons ,  
Et les autres convertis par les tiens prédicateurs.

Consolateur droiturier , saint et principal ,  
Purifie la mienne âme de tout péché mortel ,  
Plantes-y les vertus et déracine les véniels.

Roi glorieux , régnaant sur tous les royaumes ,  
Fais-moi régner avec toi au tien céleste royaume ,  
Que je chante avec tous les saints et toujours louer toi je sois digne

Héritier gracieux de tous les bons trésors ,  
Donne vive espérance et *conforte* (fortifie) le mien cœur .  
Et à moi et à tous les miens donne du tien trésor.

Gage ferme et non muable de la notre hérédité ,  
Donne-moi ici goûter de la tienne grande bonté ,  
Que les vertus soient douces et haïs soient les péchés.

Gouverneur éternel de toutes les créatures ,  
Ote de nous les vices , et répare les figures ,  
Afin que luisent de vertu , et jamais ne soient obscures.

.....  
Agneau de Dieu vrai , non coupable qui ôtes les péchés ,  
Mène-moi au mont de Sion allègre et très-sûr , suivant les non souillés ,  
En herbes verdoyantes et fleurs bien odorantes là sois de toi gardé.

Conseiller fidèle , merveilleux et fort ,

Conselha lo tio poble qu'es tormenta a tort  
Que abandone aquest mont per venir al tio ort.

Engenrador de li vio, lume merevilhos e grant,  
Totas cosas son aymas, li tio olh regardant,  
Tu sies garda de li ome, de li petit e de li grant.

.....

Pastor grant e bon de las feas seguent tu,  
Garda las d'ors e de leon et de lop mesconegu;  
Enayma tu conoisès lor, fay lor conoiser tu.

.....

Advocat entendent en leys e en decretals,  
Enver Dio nostre Paire parlla per nos mortals,  
Que per l'amor nos facza heritadors celestials.

.....

Evesque pur, sant e fidel, segont adam,  
Huffre nos al tio Dio come fey son filh Abram,  
Pan vio e quotidian, garda nos de tota desregla fam.

Amistanza divina, de gracios istament,  
Dona veraya amistanza al mio entendament,  
Que cum tu volh e non volha un meseyme faczament.

Trinita benignissima, primera volunta,  
Contra ton bon placzer han li fellon obra,  
Ma segont un tio voler non po esse contrasta.

### LO DESPRECZI DEL MONT.

O karissimes! mete ayci la vostra cura,  
Car lo es per la divina Scriptura,  
Que alcun no meta esperanza ni l'amor  
En la cosas del mont que menan a dolor;  
E calque cal Yeshu Xrist vol amar  
Lo mont mesquin el deo forment irar;  
E czo que lo mont ama e ten per doocz,  
El deo tenir per amar e per mot verumos;  
E come grant spucza e greo verus mortal  
La pompa e l'onor del mont el deo fortment squiar;  
E coma stercora bruta deo irar son onor,  
E al regne del cel sospirar per grant vigor.

.....

O fraire karissime! al mont non te allegrar,

Conseillé le tien peuple qui est tourmenté à tort  
Afin qu'il abandonne ce monde pour venir au tien jardin.

Engendreur des vivants, lumière merveilleuse et grande,  
Toutes choses sont semblables, le tien œil regardant,  
Tu es *garde* (gardien) des hommes, des petits et des grands.

Pasteur grand et bon des brebis suivant toi,  
Garde-les d'ours et de lions et de loups méconnus ;  
Comme tu connais eux, fais-leur connaître toi.

Avocat *entendant* (entendu) en lois et en décrétales,  
Envers Dieu notre Père parle pour nous mortels,  
Afin que par ton amour nous fasses héritiers célestes.

Evêque pur, saint et fidèle *selon* (second) Adam,  
Offre-nous à ton Dieu comme fit son fils Abraham,  
Pain vivant et quotidien, garde-nous de toute dérèglée faim.

Amitié divine de gracieuse existence,  
Donne vraie amitié à mon entendement,  
Afin que comme tu veux et non je veuille une même œuvre.

Trinité benignissime, première volonté,  
Contre ton bon plaisir ont les méchants ouvré,  
Mais selon un tien vouloir ne peut être contesté.

### LE MÉPRIS DU MONDE.

O très-chers ! mettez ici le votre soin,  
Car c'est par la divine Ecriture,  
Que personne ne mette l'espérance ni l'amour  
Dans les choses du monde qui mènent à douleur ;  
Et quiconque Jésus-Christ veut aimer  
Le monde mesquin il doit fortement haïr ;  
Et ce que le monde aime et tient pour doux,  
Il doit tenir pour amer et pour fort venimeux ;  
Et comme grand crachat et grief venin mortel  
La pompe et l'honneur du monde il doit fortement esquiver ;  
Et comme fumier sale doit haïr son honneur,  
Et vers le royaume du ciel soupïrer par grande vigueur.

O frère très-cher ! au monde ne te réjouis,

Car la mort per aventura deman t'en ven menar ;  
 A la crudella mort tu non pocz contrastar  
 Per neun pat ni raczon que tu li poisas trobar.

.....  
 Ara seria vengu lo temp de plorar  
 E de aver grant dolor e greoment sospirar ;  
 Ara seria temp de menar grant gayment  
 E tuit li nostre pecca plorar devottament.

.....  
 Nos tuit veyen lo mont miser e doloiros  
 Perir sot la mort e non aver recors.

.....  
 E non ha d'alcun neuna marczeneianza ;  
 A li duc e a li princi ilh est mot cuminal ,  
 A jove asi a velh ilh non vol perdonar ;  
 Per alcun enging non po scampar lo fort  
 Qu'el non sia atrissa sot lo pe de la mort.

.....  
 Car la vita breo passa come lo legier vent  
 E coma umbra , e fuz , ilh torna a nient.  
 De cal te reconprare , cant la mort te aucire ?  
 Car pat ni convenenca la mort non recebre ;  
 L'or ni l'argent non te secorrare  
 Ni preguiera d'amic non te desliorare.

.....  
 Donca obren viaczament lo ben que nos poen far ,  
 Car la mort non cessa tot jorn de menazar ;  
 Ni en la cosas del mont non volhan sperar ,  
 Ma meten la nostra speranca en li ben celestial.  
 Lo fol es enganna en l'amor de la vita present ,  
 Ma lo savi conoys cant sia plena de torment ;  
 La bellezca e lo tresor del mont compara  
 A la flor del camp , lacal es noblamente honra ,  
 Que , cant ilh es talha , subitament secca  
 Depois que la calor del solelh la tocha ,  
 E la bellezca qu'ilh avia premierament  
 Es tost torna a grant defformament.  
 L'onor del mont yo te vol recontar ,  
 A czo que tu entendas e non poisas denegar  
 Cant sia breo e cant poc po durar  
 Tota poisenca terrena e real signoria.



Car la mort par aventure demain t'en vient mener ;  
 A la cruelle mort tu ne peux contester  
 Par aucun pacte ni raison que tu lui puisses trouver.

.....  
 Ores serait venu le temps de pleurer  
 Et d'avoir grande douleur et de grièvement soupirer ;  
 Ores serait temps de mener grande *joie* (douleur, deuil)  
 Et tous les autres péchés pleurer dévotement.

.....  
 Nous tous voyons le monde misérable et douloureux  
 Périr sous la mort et n'avoir recours.

.....  
 Et elle n'a d'aucun aucune miséricorde ;  
 Aux ducs et aux princes elle est fort commune ,  
 A jeune comme à vie elle ne veut pardonner ;  
 Par aucun moyen (engin) ne peut *éviter* (échapper) le fort  
 Qu'il ne soit *broyé* (atterré) sous le pied de la mort.

.....  
 Car la vie vite passe comme le léger vent  
 Et comme ombre , et fuseau , elle tourne à néant.  
 De qui te *rempareras-tu* (rachèteras) , quand la mort t'occira ;  
 Car pacte ni convention la mort ne recevra ;  
 L'or ni l'argent ne te secourra  
 Ni prière d'ami ne te délivrera.

.....  
 Donc opérons voyageusement le bien que nous pouvons faire ,  
 Car la mort ne cesse toujours de menacer ;  
 Ni dans les choses du monde ne veuillons espérer ,  
 Mais mettons la notre espérance dans les biens célestes.  
 Le fol est trompé en l'amour de la vie présente ,  
 Mais le sage connaît combien elle est pleine de tourment ;  
 La beauté et le trésor du monde comparé  
 A la fleur du champ , laquelle est noblement honorée ,  
 Qui , quand elle est taillée , subitement sèche  
 Dès que la chaleur du soleil la touche ,  
 Et la beauté qu'elle avait premièrement  
 Est aussitôt tournée en grande difformité.  
 L'honneur du monde je te veux raconter ,  
 A ce que tu entendes et ne puisses nier  
 Combien est brève et combien peu peut durer  
 Toute puissance terrestre et royale seigneurie.

Vos poe tuit conoiser que non ha grant profeit  
 En possessions de terras, ni en li autre grant deleit,  
 Ni en torre, ni en palays, ni en grant maisonament,  
 Ni en taulas, ni en convitis, ni en li grant manjament,  
 Ni en li leyt honorivol, ni en li bel parament,  
 Ni en vestimentas claras e fortment resplendent,  
 Ni en grecz de bestias, ni en lavor de moti camp,  
 Ni en bellas vignas, ni en ort, ni en jardin grant,  
 Ni en moti filh, ni en outra grant familia,  
 Ni en autre honor mondan tornant coma favilla;  
 Cal es donca lo savi que ha cura d'aquistar  
 Ço que cum lavor s'aquista et tant poc po durar!  
 Aquel non ista segur ni mot ben alloga  
 Local po esser de la mort subittament arappa.

### L'EVANGELI DE LI QUATRE SEMENCZ.

Ara parllen de l'Evangelì de li quatre semencz  
 Que Krist parlava al segle present,  
 Per que el agues al mont alcun comenczament  
 De la soa creatura engenra novellament.

Lo semenador lo seo semencz semenava;  
 L'una tombe en la via: fruc non germenava  
 E non poya naiser, la reycz non apilhava;  
 Li ome la calpisavan, li oysel la devoravan.

L'autre entra las peyras non faczia profeictanza;  
 Sentent la calor seche senza demoranza;  
 L'autre entra la spinas hac grant soffoganza,  
 E non poya far fruc ni bona comportanza.

L'autre en la bona terra dreitament creisia,  
 Faczent bona spia dreita e ben complia;  
 Lo seo coltivador dreitament reculhia;  
 Per una, cent o cinquanta o trenta en reculhia.

L'Evangelista demostra qui es lo seminador:  
 Aquest e Yeshu Krist, lo nostre Salvador,  
 Rei de li rei, Princi de li pastor,  
 Semenant la grana del celestial lavor.

Aquesta semencza era la soa predication,  
 Local el semenava cum grant affeccion;

.....

Vous pouvez tous connaître que n'a grand profit  
 En possessions de terre, ni en les autres grandes délices,  
 Ni en tours, ni en palais, ni en grands édifices,  
 Ni en tables, ni en repas, ni en les grands mangers,  
 Ni en les lits honorables, ni en les belles parures,  
 Ni en vêtements clairs et fortement resplendissants,  
 Ni en troupeaux de bêtes, ni en travail de moult champs,  
 Ni en belles vignes, ni en verger, ni en jardin grand,  
 Ni en moult fils, ni en autre grande famille,  
 Ni en autre honneur mondain tournant comme étincelle ;  
 Quel est donc le sage qui a souci d'acquérir  
 Ce qui avec travail s'acquiert et tant peu peut durer !  
 Celui-là n'est très-sûr ni très-bien logé  
 Lequel peut être de la mort subitement attrapé.

### L'ÉVANGILE DES QUATRE SEMENCES.

Ores parlons de l'Évangile des quatre semences  
 Que Christ disait au siècle actuel,  
 Par quoi il eut au monde *aucun* (quelque) commencement  
 De la sienne créature engendrée nouvellement.

Le semeur la sienne semence semait ;  
 L'une tomba en la *voie* (chemin) : fruit ne germait  
 Et ne pouvait naître, la racine ne *prenait* (reprenait) ;  
 Les hommes la foulaient, les oiseaux la dévoraient.

L'autre entre les pierres ne faisait profit ;  
 Sentant la chaleur elle sécha sans retard ;  
 L'autre entre les épines eut grande suffocation,  
 Et ne pouvait faire fruit ni bon portement.

L'autre en bonne terre droitement croissait,  
 Faisant bon épi droit et plein ;  
 Le sien cultivateur droitement recueillait ;  
 Pour une, cent ou cinquante ou trente en recueillait.

L'Évangéliste démontre qui est le semeur :  
 Celui-là est Jésus-Christ, le notre Sauveur,  
 Roi des rois, Prince des pasteurs,  
 Semant la graine du céleste labour.

Cette semence était la sienne prédication,  
 Laquelle il semait avec grande affection ;

Ma souvent encontrava a grant temptacion :  
Tombant en vil terra suffria detruccion.

Car li oysel de l'ayre venon a batalhar ;  
Al bon semenador pur volen contrastar :  
Tota la soa semenzca queron a devorar ,  
Car en motas manieras la provan de temptar.

Aquisti fals oysel son li maligne sperit :  
La Scriptura o demostra e en l'Evangelì es script ;  
E volen devorar lo tropellet petit  
Del es bon pastor le Segnor Yeshu Xrist.

Quant aquisti oysel troban lo semenzc  
Spars per la via, senza coltivement ,  
Que non ha raicz, ni pres renaissament ,  
De present lo rabisson molt crudellment.

.....  
Ma cant lo semenador semena lo semenzc ,  
L'una tomba en las peyras ont ha poc aliment ;  
E, car hi a poc terra, en salh subitament ,  
Ma fay petita reicz e caitio portament.

Cant aquesta semenzca es de terra salhia ,  
Ilh non ha ferma reicz, ni la meolla complia ,  
Es arsa del solelh e de grant calor feria ;  
Enayma torna secca e senza vigoria.

Aquesti sont aquilh que, cant home lor amonesta  
Que auvon la parolla e l'escoutan cum festa,  
Volentier la recebon, e ben lor par honesta :  
Mas trop sen temporal e de cativa gesta.

E de present qu'ilh senton la perseguecion ,  
Un poc d'espavent, o de tribulacion,  
Ilh renean e laysan la predicacion  
Lacal ilh scoutavan cum tanta devocion.

.....  
Lo lor adversari, l'enemic eternal,  
Dragon, serpent antic, plen de venincz mortal ,  
Local es Satanas, semenador de li mal ,  
Mesclava lo seo jolh cum lo semenzc real.

Aquesta mala herba, semenzca de tristicia ,  
Ço son li filh fellon, plen de tota malicia ;  
De persegre li just han mota cubiticia ,  
Volent lor desviar la divina justicia.

Tribulations lor dona e li trabalha fort ,

Mais souvent rencontrait grande tentation :  
Tombant en vile terre souffrait destruction.

Car les oiseaux de l'air viennent à batailler ;  
A bon semeur pourtant veulent *contester* (s'opposer) :  
Toute la sienne semence cherchent à dévorer,  
Car en plusieurs manières l'essayent de tenter.

Ces faux oiseaux sont les malins esprits :  
L'Écriture cela démontre et en l'Évangile est écrit ;  
Et veulent dévorer le troupeau petit petit  
Duquel est bon pasteur le Seigneur Jésus-Christ.

Quand ces oiseaux trouvent la semence  
Éparse par la voie, sans culture,  
Qui n'a racine, ni pris renaissance,  
A l'instant la dérobent *moult* (fort) cruellement.

.....  
Mais quand le semeur sème la semence,  
L'une tombe dans les pierres où a peu d'aliment ;  
Et, parce que y a peu terre, en sort subitement,  
Mais fait petite racine et chétive pousse.

Quand cette semence est de terre sortie,  
Elle n'a ferme *tuyau* (racine), ni la moëlle remplie,  
Est brûlée du soleil et de grande chaleur frappée ;  
*Ensuite* (ainsi) tournent sèche et sans vigueur.

Ceux-là sont ceux qui, quand on les admoneste  
Qu'ils entendent la parole et l'écoutent avec fête,  
Volontiers la reçoivent, et bien leur paraît honnête :  
Mais trop sont temporels et de méchant *geste* (action).

Et à l'instant qu'ils sentent la persécution  
Un peu d'épouvante, ou de tribulation,  
Ils renient et laissent la prédication  
Laquelle ils écoutaient avec si grande dévotion.

.....  
Le leur adversaire, l'ennemi éternel,  
Dragon, serpent antique, plein de venin mortel,  
Lequel est Satan, semeur de maux,  
Mélait la sienne ivraie avec la semence royale.

Cette mauvaise herbe, semence de tristesse,  
Ce sont les fils félons, pleins de toute malice ;  
De poursuivre les justes ont grande convoitise,  
Veulent (voulant) eux dévier de la divine justice.

Tribulations leur donne et les travaille fort,

Faczent a lor motas angustias e torment entro a la mort ;  
 Ma li just son ferm ; en Krist han lor confort ;  
 Al regne de paradis istaren cum deport.

Empercezo temon Dio , gardan se de mal far ;  
 La ley del Segnor s'efforczan de gardar  
 E totas adversitas en paciencia portar ,  
 Entro que sia vengu lo temp del meisonar.

E cant Krist fare lo grant jujament ,  
 Dire a li seo angel : « Facze depertiment  
 » Entre li benaura e la mala semenz. »  
 Adonca li fellon seren trist e dolent.

Car lo Segnor Yeshu Krist , la divina sapiencia ,  
 Donare encontra lor mot amara sentencia ,  
 Diczent : « Departe vos de la mia presencia ,  
 » Deisende en l'enfern , en grant pestelencia.

» Car azco es la paya de li vostre lavor  
 » E de li vostre desirier ; faczent senza temor ,  
 » Servent al vostre cors , ave laisa lo Segnor ;  
 » Vos possessire grant pena , plorament e dolor.  
 » Recebre heretage que ja non po morir ,  
 » Crudel serpent verumoz que ja non po finir ,  
 » E l'aspres foc ardent vos convere sufrir ;  
 » Ja de la tenebra scura vos non poire issir. »

Adonca el parllare cum placzent alegressa  
 A li seo benaura compli de fortalecza :  
 » Vene a possesir lo regne de bellecza ,  
 » Mays non senture plor , ni dolor , ni destreza. »

Enayma lo bon pastor ben li amonesta ,  
 Liorare a lor lo regne del Payre cum festa ;  
 Non temeren l'adversari ni la soa mala gesta ,  
 Ni la soa temptacion plena de gran tempesta.

Cum lo celestial Paire auren lor compagnia ,  
 Portaren real corona de grant signoria ,  
 Preciosa , e nobla , e de bellecza complia ;  
 En solacz e en deport sere tota lor via.

Car seren filh de Dio , payre d'umilita ,  
 Possesiren la gloria per propria heredita ,  
 Seren angels glorios , luczent en carita ;  
 Per tuit temp istaren devant la sancta Trinita. Amen.

Faisant à eux moultés angoisses et tourments jusqu'à la mort ;  
 Mais les justes sont fermes ; en Christ ont leur confort ;  
 Au royaume de paradis seront avec volupté.

Pour cela craignent Dieu, gardent soi de mal faire ;  
 La loi du Seigneur s'efforcent de garder  
 Et toutes adversités en patience porter,  
 Jusqu'à ce que soit venu le temps du moissonner.

Et quand Christ fera le grand jugement,  
 Dira aux siens anges : « Faites séparation  
 » Entre les bienheureux et la mauvaise semence. »  
 Alors les félons seront tristes et dolents.

Car le Seigneur Jésus-Christ, la divine sagesse,  
 Donnera contre eux très-amère sentence,  
 Disant : « Séparez-vous de la mienne présence,  
 » Descendez en l'enfer en la grande pestilence.  
 » Car c'est la paie de vos travaux  
 » Et de vos désirs ; faisant sans crainte,  
 » Servant à votre corps, avez laissé le Seigneur ;  
 » Vous posséderez grande peine, pleurs et douleur.  
 » Recevrez héritage qui jamais ne peut mourir,  
 » Cruel serpent venimeux qui jamais ne peut finir,  
 » Et l'âpre feu ardent vous conviendra souffrir ;  
 » Jamais de la ténèbre obscure vous ne pourrez sortir. »

Alors il parlera avec agréable allégresse  
 Aux siens bienheureux remplis de force :  
 « Venez à posséder le royaume de beauté,  
 » Jamais ne sentirez pleurs, ni douleur, ni détresse. »

Comme (ainsi) le bon pasteur bien les admoneste,  
 Livrera à eux le règne du Père avec fête ;  
 Ne craindront l'adversaire ni la sienne mauvaise action,  
 Ni la sienne tentation pleine de grande tempête.

Avec le céleste Père auront leur compagnie,  
 Porteront royale couronne de grande seigneurie,  
 Précieuse, et noble, et de beauté remplie ;  
 En joie et plaisir sera toute leur vie.

Car seront fils de Dieu, père d'*indulgence* (d'humilité),  
 Posséderont la gloire par propre héritage,  
 Seront anges glorieux, luisant en clarté ;  
 Par (pendant) tout temps seront devant la sainte Trinité. Ainsi soit-il.





3° — CATÉCHISME VAUDOIS, DE L'AN 1100.

---

4° — CONFESSION DE FOI, DE L'AN 1120.

---

5° — TRAITÉ DE L'ANTECHRIST, DE L'AN 1120.

---

6° — EXTRAITS DU TRAITÉ DU PURGATOIRE,  
DE L'AN 1126.

---

7° — FORMULAIRE DE LA CONFESSION DES PÉCHÉS  
DES ANCIENS VAUDOIS.

# CATÉCHISME

## DES ANCIENS VAUDOIS ET ALBIGEOIS,

PORTANT DANS LE MANUSCRIT LA DATE DE L'AN 1100.

### CHAPITRE I.

- D. Lo barba. — Si tu fosse demanda qui sies tu ? Respond.
- R. L'enfant. — Créatura de Dio rational et mortal.
- D. Lo barba. — Per que Dio tè a crea ?
- R. L'enfant. — Afin que yo connaissa luy meseime, e cola, e avent la gratia de luy meseime, sia salvà.
- D. En que ista la toa salu ?
- R. En tres vertus substantials, de necessità pertenant a salu.
- D. Quals son aquellas ?
- R. Fè, esperança e carità.
- D. Per que cosa provaràs aizo ?
- R. L'Apostol scriv, 1 Corint., XIII: Aquestas cosas permanent, fè, esperança e carità.
- D. Quol cosa ès fè ?
- R. Second l'Apostol, Heb., XI, es una subsistentia de las cosas de (da) esperar, e un argument de la non appareissent.
- D. De quanta manieras ès la fè ?

## CATÉCHISME

### DES ANCIENS VAUDOIS ET ALBIGEOIS,

PORTANT DANS LE MANUSCRIT LA DATE DE L'AN 1100.

#### CHAPITRE I.

- D. Le pasteur. — Si l'on te demandait qui es-tu ? Réponds.
- R. L'enfant. — Créature de Dieu raisonnable et mortelle.
- D. Le pasteur. — Pourquoi Dieu t'a-t-il créé ?
- R. L'enfant. — Afin que je le connaisse lui-même, et que je le serve, et qu'ayant sa grâce ( la grâce de lui-même ) je sois sauvé.
- D. En quoi consiste ( se trouve ) ton salut ?
- R. En trois vertus essentielles ( substantielles ), appartenant nécessairement au salut.
- D. Quelles sont-elles ?
- R. La foi, l'espérance et la charité.
- D. Par quoi prouveras-tu cela ?
- R. L'Apôtre écrit, 1 Corint., XIII : Ces ( trois ) choses demeurent, la foi, l'espérance et la charité.
- D. Qu'est-ce que la foi ?
- R. Selon l'Apôtre, Hébr., XI, c'est une subsistance ( représentation ) des choses qu'on doit espérer et une preuve de celles qu'on ne voit pas ( qui ne se montrent pas ).
- D. De combien de sortes est la foi ?

R. De dous manieras , zo es viva e morta.

D. Qual cosa ès fè viva ?

R. Lo ès aquella que obra per carità.

D. Qual cosa ès fè morta ?

R. Second sanct Jacques, *la fè, silli non a obras, es morta.*

E dereço : *la fè* es ociosa senza las obras. O, fè morta es creire esser Dio, creire de Dio, e non creire en Dio.

## CHAPITRE II.

D. De laqual fè sies tu ?

R. De la vera fè catholica è apostolica.

D. Qual es aquella ?

R. La es aquella, laqual al conseil de li apostol, es despartia en doze articles.

D. Qual es aquella ?

R. Yo creio en Dio lo Payre tot poissant, etc.

D. Per qual cosa poyes tu cognosser que tu crees en Dio ?

R. Per aizo. Car yo say e gardo li commandament de Dio.

D. Quanti son li commandament de Dio ?

R. Dies, coma es manifest en Exode e Deuteronomio.

D. Quels son aquilli ?

R. O Israel au lo teo Segnor. Non aures dio strang devant mi. Non fares à tu entailment ni alcuna semblança de totas aquellas cosas que son al cel, etc.

D. En que pendon tuit aquisiti commandement ?

R. En dui grand commandament, ço es, amar Dio sobre totas cosas, e lo proyme enaima tu meseime.

R. De deux sortes, c'est-à-dire, vivante et morte.

D. Quel est la foi vivante ?

R. C'est celle qui opère par la charité.

D. Quel est la foi morte ?

R. Selon saint Jacques, *la foi, si elle n'a pas les œuvres, est morte*. Et encore : *la foi* est nulle (oisive) sans les œuvres. Ou bien, la foi morte, c'est croire qu'il y a un Dieu, croire de Dieu, et non croire en Dieu.

## CHAPITRE II.

D. De laquelle foi es-tu ?

R. De la véritable foi catholique (universelle) et apostolique.

D. Quelle est-elle ?

R. C'est celle qui, selon le conseil (l'enseignement) des apôtres, est divisée en douze articles.

D. Laquelle est-elle ?

R. Je crois en Dieu le Père tout-puissant, etc.

D. Par quoi peux-tu connaître que tu crois en Dieu ?

R. Par ceci. C'est que je connais et observe (garde) les commandements de Dieu.

D. Combien y a-t-il (sont) de commandements de Dieu ?

R. Dix, comme on le voit dans l'Exode et le Deutéronome.

D. Quels sont-ils ?

R. O Israël, écoute ton Seigneur. Tu n'auras pas un dieu étranger devant moi. Tu ne te feras aucune image taillée ni aucune ressemblance de toutes les choses qui sont au ciel, etc.

D. A quoi se réduisent tous (dépendent) ces commandements ?

R. En deux grands commandements, c'est-à-dire, aimer Dieu au-dessus de toutes choses, et le prochain comme toi-même.

## CHAPITRE III.

D. Qual es lo fundament d'aquisti commandament, per liqual un chascun deo intrar a vita, sença loqual fundament non se po degnament far ni complir li commandament?

R. Lo Signor Jesu Christ del qual di l'Apostol, I Corint., III, 11. Alcu non po pausar autre fundament stier aquel ques pausa loqual ès Jesu Christ.

D. Per qual cosa po venir l'home a aquest fundament?

R. Per la fê, disent sanct Peire : *Ve vos yo pausaray en Sion la soberitana peira cantonal, eslegia e preciosa, aquel que creyrè en luy non serè confondu.* E lo Signor dis : *Aquel que cree en mi a vita eterna.*

D. En qual maniera pos tu conoysser que tu crèes?

R. En ço ch 'yo conoyssso luy meseime veray Dio e veray home, na e passiona, etc., per la mia redemption, justification, etc., amo lui meseime e desiro complir li commandament de luy.

D. Per qual cosa se perven à las vertus essentials, czo es à la fê, l'esperança e la carità?

R. Per li don del Sanct Esperit.

D. Crès tu al sanct Esperit?

R. Yo y creo. Car lo Sanct Esperit procèdent del Paire e dal Filli, ès una persona de la Trinità, e second la divinità, ès aigal al Paire e al Filli.

D. Tu crès Dio Paire, Dio Filli, Dio Sperit Sanct esser très en personnas ; donc tu as très Dios?

R. Non ay très.

## CHAPITRE III.

D. Quel est le fondement de ces commandements, par lesquels un chacun doit entrer en la vie, sans lequel fondement on ne peut dignement faire (suivre) ni accomplir les commandements ?

R. Le Seigneur Jésus-Christ duquel l'Apôtre dit, 1 Corint., III, 11 : Nul ne peut poser d'autre fondement excepté celui qui est posé, qui est Jésus-Christ.

D. Par quoi (quel moyen) l'homme peut-il arriver à ce fondement ?

R. Par la foi, saint Pierre disant : *Voici (voyez-vous) je poserai en Sion la principale (première) pierre de l'angle, choisie et précieuse, celui qui croira en elle ne sera pas confus.* Et le Seigneur dit : *Celui qui croit en moi a la vie éternelle.*

D. De quelle manière peux-tu connaître que tu crois ?

R. En ceci, que je le connais lui-même, vrai Dieu et vrai homme, (qui est) né et qui a souffert, etc., pour ma rédemption, ma justification, etc., (que) je l'aime et que je désire accomplir ses commandements.

D. Par quelles choses (quels moyens) peut-on parvenir aux vertus essentielles ; savoir, la foi, l'espérance et la charité ?

R. Par les dons du Saint-Esprit.

D. Crois-tu au Saint-Esprit ?

R. J'y crois. Car le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils, est une personne divine de la Trinité, et, quant à la divinité, il est égal au Père et au Fils.

D. Tu crois en Dieu le Père, en Dieu le Fils, en Dieu le Saint-Esprit ; savoir, en trois personnes ; tu as donc trois dieux ?

R. Je n'en ai pas trois.

D. Emperço tu n'as nomma très ?

R. Aiço es, per rason de la differentia de las personnas ; ma non per rason de la essentia de la divinità. Car ja sia ço que el es très en personnas, emperço el es un en essentia.

#### CHAPITRE IV.

D. A quel Dio al qual tu crèes en qual modo l'adores tu, et coles ?

R. Yo l'adoro per adoration de latria exterior e interior. Exterior per piegament de genouilli, eslevation de mans, per inclinament, per hymnis, per cant spirituals, per dejunis, per evocations. Ma interioramènt per pietosa affection, per volonta appareilla à totas cosas ben placent à si, ma yo colo per fè, per esperança e per carità en li seo commandament.

D. Adores tu alcuna otra cosa e coles coma Dio ?

R. Non.

D. Perquè ?

R. Per lo seo commandament loqual el mandè destreitement disent : *Tu adorerès lo teo Segnor Dieu, e servirès à luy sol.* Encara : *La mia gloria non la donnaray à li autre.* E dereço : *Yo vivo, dis lo Segnor, e tot genoil serè plega a mi.* E Jesu Christ dis : *Lo serèn vrays adoradors, liqual adorarèn lo Paire en esperit e en verita. E l'angel non vole esser adora de sanct Johan, ni Peire de Corneilli.*

D. En qual modo oras ?

R. Yo oro de la oration liora per lo Filli de Dio, disent : *Nostre Paire qui sies en li cel.*



D. Et pourtant (pourquoi) tu en as nommé trois ?

R. Cela est (vrai) à l'égard de la différence (ou distinction) des personnes ; mais non à l'égard de l'essence de la divinité. Car qu'il soit ainsi, qu'il y a trois personnes, il est pourtant un en essence.

#### CHAPITRE IV.

D. Ce Dieu en qui tu crois, comment (en quelle manière) l'adores-tu, et le sers-tu ?

R. Je l'adore par adoration de latrie extérieure et intérieure. Extérieure par ploiement de genoux, élévation de mains, par inclination (du corps), par des hymnes, par des chants spirituels, par jeûnes et par invocations. Mais intérieurement, (je l'adore) par une pieuse affection, par une volonté préparée à tout ce qui lui plaît, mais je le sers par la foi, par l'espérance et par la charité, selon ses commandements.

D. Adores-tu quelque autre chose et la sers de la même manière que Dieu ?

R. Non.

D. Pourquoi ?

R. A cause du commandement qu'il a donné, disant strictement : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul.* Et encore : *Je ne donnerai point ma gloire à d'autres.* De rechef : *Je suis vivant, dit le Seigneur, et tout genou ploiera devant moi.* Et Jésus-Christ dit : Ils seront vrais adorateurs ceux qui adorent le Père en esprit et en vérité. Et l'ange ne voulut pas être adoré de saint Jean, ni Pierre de Corneille.

D. De quelle manière pries-tu ?

R. Je prie (en répétant) la prière donnée par le Fils de Dieu, disant : *Notre Père qui es aux cieux.*

D. Qual es l'autra vertu substantial de necessità pertinent à salu?

R. Lo es charità.

D. Qual cosa ès charità?

R. Lo es un don del Sanct Esperit per loqual es reforma l'armà en voluntà, enlumena per fè, per laqual creo totas cosas de creyre, spero totas cosas d'esperar.

#### CHAPITRE V.

D. Crèes tu en la sancta Gleisia?

R. Non, car illi es creatura; ma yo creo de ley meseima.

D. Qual cosa crèes tu de la sancta Gleisa?

R. Yo demando de ley meseima que la Gleisa es de doas manieras, l'una de la part de la substantia, l'autra de la part de li ministeri. De la part de la substantia sancta Gleisa catholica son tuit li esleit de Dio, del commençament entro à la fin, en la gratia de Dio per lo merit de Christ, congrega per lo Sanct Sperit, e devant ordenna a vita eterna, li nombre et li nom de liqual aquel sol conec loqual eslegic lor. E finalment en aquesta Gleisa non reman neon proscrit. Ma la Gleisa second la verita ministerial son li ministres de Christ com lo poble soject, usant de li menestier per fè, speranza e carità.

D. Per qual cosa debes connoisser la Gleisa de Christ?

R. Per li ministres convenivols e lo poble participant en verita en li menestier.

D. Quelle est l'autre vertu essentielle qui appartient nécessairement au salut ?

R. C'est la charité.

D. Qu'est-ce que (quelle chose est) la charité ?

R. C'est un don du Saint-Esprit par lequel est réformée l'âme en volonté, éclairée par la foi, par laquelle je crois tout ce qu'il faut croire, (et) j'espère tout ce qu'il faut espérer.

#### CHAPITRE V.

D. Crois-tu en la sainte Eglise ?

R. Non, car elle est une créature ; mais je crois d'elle-même (savoir qu'elle existe).

D. Que crois-tu de la sainte Eglise ?

R. Je dis d'elle-même, que l'Eglise doit être (considérée) de deux manières, l'une sous le rapport de sa substance (nature), l'autre sous le rapport du ministère. Sous le rapport de la substance, la sainte Eglise catholique (universelle) se compose de (sont) tous les élus de Dieu, depuis le commencement jusqu'à la fin, (qui sont) en la grâce de Dieu par le mérite de Christ, assemblés par le Saint-Esprit, et auparavant destinés (ordonnés) à la vie éternelle, desquels le nombre et les noms ne sont connus que de celui qui les a élus. Finalement dans cette Eglise ne demeure aucun proscrit (ou exclu). Mais l'Eglise, sous le rapport du ministère, comprend les ministres de Christ avec le peuple soumis, profitant du ministère par la foi, l'espérance et la charité.

D. Par quelle chose (marque) dois-tu connaître l'Eglise de Christ ?

R. Par des ministres convenables et par un peuple qui participe en vérité aux ministères.

D. Ma per qual cosa connoisses le menistres ?

R. Per lo veray sen de la fè, e per la sana doctrina, e per vita de bon exemple, e per evangelization, e per debita menistration de li sacrament.

D. Per qual cosa connoisses li fals menistres ?

R. Per li fruc de lor, per l'encequetà, per mala operation, per perversa doctrina, per endebita administration de li sacrament.

D. Per qual cosa se conois l'encequetà ( de li menistres ) ?

R. Cum non sabent la verità de necessita pertenant à salu gardan li atrobament human, enaimi li commandament de Dio, de liquial es verifica aquel dict de Esaia, que Christ adut, Math, XV: *Aquest poble honora mi cum labias; ma lo cor de lor es long de mi, ma illi colon mi senza caison, enseignant las doctrinas e li commandament de li homes.*

D. Per qual cosa es connoissua la mala operation ?

R. Per li manifest pecca de li qual di l'apostol, Rom., I: *Aquilli que fan aital cosa non consegren lo regne de Dio.*

D. Per qual cosa es connoissua la perversa doctrina ?

R. Cum la enseigna contra la fè, e l'esperança, enaimi idololatria feita de mota maniera à la creatura rational, e non rational, sensibla o visibla, o non vesibla. Car lo Paire cum lo seo Filli e lo Sanct Esperit se deo coler, e non autre, qual que qual se sia creatura. Ma contra aizo attribuissen a l'home e a l'obra de la soas mans, o a las parolas, o a la soa authorita, enaimi que l'home crescent cecamènt estiman lor esser ajosta a Dio per falsa religion e per avara simonia de li sacerdot.

D. Mais par quelle chose connais-tu les ministres (convenables) ?

R. Par le vrai sens de la foi, par une saine doctrine, par une vie de bon exemple, par la prédication de l'Évangile, et par une due administration des sacrements.

D. Par quelle chose connais-tu les faux ministres ?

R. Par leurs fruits, par leur aveuglement, par une mauvaise conduite, par une doctrine perverse et par une indue administration des sacrements.

D. Par quoi se connaît l'aveuglement (des ministres) ?

R. C'est lorsque ne connaissant (sachant) pas la vérité qui appartient nécessairement au salut, ils gardent les inventions humaines, comme des commandements de Dieu, à l'égard desquels se vérifie cette parole d'Ésaïe que Christ allègue, Matth., XV : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi, mais ils me servent en vain, enseignant les doctrines et les commandements des hommes.*

D. Par quoi est connue la mauvaise conduite (opération) ?

R. Par les péchés manifestes, à l'égard desquels l'Apôtre dit, Rom., I : *Ceux qui font de telles choses n'obtiendront pas le règne (royaume) de Dieu.*

D. Par quoi peut être connue la mauvaise doctrine ?

R. C'est quand elle enseigne contre la foi et l'espérance ; savoir, comme l'idolâtrie rendue de plusieurs manières à la créature raisonnable et non raisonnable, sensible, ou visible et invisible. Car le Père avec son Fils et le Saint-Esprit doit être servi, et non aucune créature, quelle qu'elle soit. Mais contre ceci, on l'attribue à l'homme, à l'ouvrage de ses mains, ou à ses paroles ou à son autorité, de manière que l'homme, croyant aveuglément, estime ces choses ajoutées à Dieu, (et cela) par une fausse religion et par l'avare simonie des prêtres.

## CHAPITRE VI.

D. Per qual cosa es conoissua la non debita administration de li sacrament ?

R. Cum li sacerdot non auven lo sèn de Christ, ni conoissent l'entention de lui meseime, en li sacrament, dison la gratia e la verita esser enclausa per la solas ceremonias exteriors, e amenon li home, senza la verita de la fè, de l'esperança e de carità, à receber lor meseime sacrament. E lo Seignor garda li seo daitals fals sacerdots, disent : Garda vos de li fals prophetas. *Item.* Garda vos de li pharisei, ço es, del levam de lor, zo es de la doctrinas. *Item.* Non voilla creire; non voilla anar en apres lor. Et David airé la Gleisa daitals disent : Yo ac en odi la Gleisa de li malignant. E lo Seignor commanda saillir daitals, Nomb., XVI, *Departè vos de li tabernacle de li felon, e non voilla tocar à las cosas que pertenen à lor, que non sia enveloppa en li pecca de lor.* E l'Apostol, 2 Corinth., VI, 14 : *Non voilla menar joug cum li non fedel; car qual participation de la justitia cum la iniquita, e qual compagnia de la luz à las tenebras, qual convention de Christ al diavol, o qual partia del fidel cum li non fidel, qual consentiment del temple de Dio cum las idolas? Per laqual cosa issè del mez de lor, e sia departi dis lo Seignor. Non tocarè lo non mond, e yo recebray vos.* *Item.* 2 Thess., III, 6 : *O fraires, nos anuncien a vos que vos vos gardes de tot fraire anant desordonnement.* *Item.* Apocal., XVIII, 4 : *Isse lo meo poble de ley, e non sia perçonner de li pecca de ley, e non recebè de la plagas de lor.*

## CHAPITRE VI.

D. Par quoi connaît-on l'indue administration des sacrements ?

R. C'est lorsque les prêtres n'entendent pas l'esprit (le sens) de Christ, et ne connaissant pas son intention (but) dans les sacrements, disent que la grâce et la vérité sont renfermées dans les seules cérémonies extérieures, et amènent les hommes à recevoir les mêmes sacrements, sans (qu'ils aient) la vérité de la foi, de l'espérance et de la charité; et le Seigneur garde les siens de tels faux prêtres, disant : Gardez-vous des faux prophètes. *Item.* Gardez-vous des pharisiens, c'est-à-dire, de leur levain; savoir, de leur doctrine. *Item.* Ne les croyez pas (ne veuillez pas croire); n'allez pas après eux. Et David hait l'église de telles gens, en disant : J'ai en haine l'église des méchants. Et le Seigneur commande de sortir (du milieu) de telles gens, Nomb., XVI : *Eloignez-vous des tabernacles des méchants (rebelles), et ne touchez pas les choses qui leur appartiennent, afin que vous ne soyez pas enveloppés dans leurs péchés.* Et l'Apôtre, 2 Corint., VI, 14 : *Ne traînez pas le joug avec les infidèles. Car quelle participation (y a-t-il) de la justice avec l'iniquité, quelle union entre la lumière et les ténèbres, quel accord entre Christ et Bélial (diable), ou quelle part le fidèle (a-t-il) avec l'infidèle, et quel rapport (y a-t-il) entre le temple de Dieu et les idoles ? C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et soyez séparés, dit le Seigneur. Ne touchez pas celui (ou ce) qui est impur, et je vous recevrai.* *Item.* 2 Thess., III, 6 : *O frères, nous vous annonçons que vous vous gardiez de tout frère qui marche dans le dérèglement.* *Item.* Apocal., XVIII, 4 : *Sortez, mon peuple, du milieu d'elle, et ne soyez point participants de ses péchés, afin que vous n'ayez pas part à ses plaies.*

D. Per qual cosa es conoissù lo poble loqual non es en verita en la Gleisa ?

R. Per li public peccà, e per la fè erronien. Car la es de fugir d'aitals, que non vegna sozura de lor meseimes.

D. Per qual cosa devès comunicar a la sancta Gleiza ?

R. Yo devo comunicar a la Gleisa per rason de substantia, per fè, per speranza, per carita, et per observanza de li commandament e per final perseveranza en ben.

D. Quantas son la cosas ministerials ?

R. Doas, la parola e li sacrament.

D. Quanti son li sacrament ?

R. Dui, ço es : lo batisme et l'eucharistia.

*N. B.* Le manuscrit de Cambridge, fo 289, porte : Dui son necessariis e comun à tuit. Li autre non son de tanta necessita, etc.

## CHAPITRE VII.

D. Qual cosa es la terça vertu necessaria a salu ?

R. Esperança.

D. Qual cosa es speranza ?

R. Lo es certa speranza de gratia et de la gloria avendador.

D. Per qual cosa se spera la gratia ?

R. Per lo mediator Jésus Christ, del qual di sanct Johan, I : *Gratia es feita per Jesus Christ.* E dereço : Nos veguen la gloria de luy, plen de gratia e de verità e nos tuit avèn receopu de la pleneta de luy.

D. Qual cosa es aquella gratia ?



D. Par quoi est reconnu le peuple qui n'est pas en vérité en l'Eglise ?

R. Par les péchés publics et par une foi erronée. Or, il faut fuir de telles gens, afin que la souillure ne nous vienne pas d'eux.

D. Par quoi dois-tu communiquer à la sainte Eglise ?

R. Je dois avoir communion avec l'Eglise, à l'égard de l'essence de la foi, par l'espérance, par la charité, par l'observation des commandements, et, enfin, par la persévérance à faire le bien.

D. Combien y a-t-il de choses qui appartiennent au ministère ?

R. Deux, la parole (prédication de l'Evangile) et les sacrements.

D. Combien y a-t-il de sacrements (sont les sacrements) ?

R. Deux : savoir, le baptême et l'eucharistie.

N. B. C'est-à-dire, deux sont nécessaires et communs à tous. Les autres ne sont pas tant nécessaires, etc.

## CHAPITRE VII.

D. Quelle est la troisième vertu nécessaire à salut ?

R. L'espérance.

D. Qu'est-ce que l'espérance ?

R. C'est une attente certaine de la grâce et de la gloire à venir.

D. Par quoi espère-t-on la grâce ?

R. Par le médiateur Jésus-Christ, duquel il est dit, Jean, 1 :

*Grâce est faite par Jésus-Christ.* Et encore : Nous avons vu sa gloire, (il est) plein de grâce et de vérité, et nous tous avons reçu de sa plénitude.

D. Quelle est cette grâce ?

R. Lo es redemption, remission de li pecca, justification, afillament, sanctification.

D. Per qual cosa es spera aquella gratia en Christ?

R. Per fè viva e per vera penitencia, disent Christ: *Pentè vos e crèe a l'Evangeli.*

D. Dont procedis l'esperança?

R. Del don de Dio e de las promissions, dont dis l'Apostol: El es poissant per complir qual que qual cosa el promet. Car el meseime a promès, si alcun aurè conoissu luy, e se serè penti, e aure spera; car el vol aver misericordia, per donnar, justificar, etc.

D. Quels cosas devian d'aquesta esperança?

R. La fè morta, la seduction de l'Antechrist en autre que a Christ, ço es en li sancts, e en la soa potesta e authorita, parolas, en benedictions, en sacraments, reliquias de li mort, en purgatori soima, e en feint en enseigner aver questa sperança per li mez li qual van dreitament contra la verita, e contra li commandament de Dio, enaima ser (per) idololatria de molta maniera, e per simoniaca pravità, etc.; abandonant la fontana de l'aiga viva, dona de gratia, per corre a las cisternas devant dictas, adorant, honorant, colent la creatura enaima lo Creator servent a ley per orations, per dejunis, per sacrificis, donas, per uffertas, per pelegrinations, per envocations, etc. Confidant lor aquistar gratias, laqual neun non a da donar sinon lo sol Dio en Christ. Enaimi lavorant vanament, laisson la pecunia e la vita, e acerta non solament la vita present, ma l'avenador per laqual cosa lo es diet: *L'esperança de li felon perirà.*

R. C'est la rédemption, la rémission des péchés, la justification, l'adoption, la sanctification.

D. Par quoi espère-t-on (est espérée) cette grâce en Christ?

R. Par une foi vive et par une véritable repentance, Jésus-Christ disant : *Repentez-vous et croyez à l'Évangile.*

D. D'où procède l'espérance ?

R. Du don de Dieu et des promesses, à l'égard desquelles l'Apôtre dit : Il est puissant pour accomplir quoi que ce soit qu'il promet. Car lui-même a promis que, si quelqu'un l'aura connu, se sera repenti et aura espéré, il veut, en effet, avoir miséricorde, pardonner, justifier, etc.

D. Quelles choses éloignent (dévient) de cette espérance ?

R. Une foi morte, la séduction de l'Antechrist, (la montrant) en autre qu'en Christ, c'est-à-dire (la plaçant) dans les saints, dans sa propre puissance et autorité, dans des paroles, des bénédictions, dans des sacrements, dans les reliques des morts, dans le purgatoire rêvé et feint, en enseignant qu'on a cette espérance par des moyens directement contraires à la vérité et contraires aux enseignements de Dieu, comme par une idolâtrie variée et par une simonie dépravée, etc. ; abandonnant la source des eaux vives accordée par grâce, pour courir vers les citernes plus haut mentionnées, adorant, honorant, servant la créature comme le Créateur, la servant par des oraisons, par des jeûnes, par des sacrifices, des dons, des offrandes, des pèlerinages, par des invocations, etc. Eux se confiant d'obtenir grâce, laquelle personne n'a pour la donner, sinon Dieu seul en Jésus-Christ. Ainsi travaillant en vain, ils quittent (laissent) leur argent et leur vie ; et, assurément, non-seulement la vie présente, mais aussi celle à venir ; c'est pourquoi il est dit : *L'espérance des méchants périra.*

## CHAPITRE VIII.

D. Qual cosa dis de la beata vergena Maria? car illi es *plena de gratia*, coma testifica l'angel?

R. La beata vergena fo e es plena de gratia enquant a la soa bisogna, ma non enquant a la communication a li autre. Car lo sol seo Filli es plen de gratia enquant à la participation, coma es dict de si meseime: e nos tuit re-coopen gratia per gratia de la pleneta de luy.

D. Tu non crès la communion de li sancts?

R. Yo creo que lo son doas cosas en lasquels communicon li sancts. Algunas son substantials, algunas son ministerials. Illi communicon a las substantials per lo Sanct Sperit en Dio, per lo merit de Jesu Christ. Ma illi communicon a las ministerials o ecclesiasticas per li menestier fait debitament, enaima son per las parolas, per li sacrament e per las orations. Yo creo l'una e l'autra d'aquestas communions de li sancts. La primera solament en Dio, e en Jesu Christ, e al Sanct Sperit per sperit. L'autra en la Gleisa de Christ.

D. En qual ista la vita eterna?

R. En la fè viva, e obrivol, en perseverança en ley meseima. Lo Salvador dis, Joan, XVII, 3: Aquesta es vita eterna quilli conoissan tu sol veray Dio e Jesu Christ loqual tu tramès. E aquel que perseverarè entro a la fin aquest serè salva. Amen.

## CHAPITRE VIII.

D. Que dis-tu de la bienheureuse vierge Marie ? car elle est *pleine de grâce*, comme dit (témoigne) l'ange ?

R. La bienheureuse vierge fut et est pleine de grâce quant à elle-même (à son besoin), mais non quant à une communication aux autres. Car son seul Fils est plein de grâce pour en faire part (quant à la participation), comme il est dit de lui : Et nous tous recevons grâce sur grâce de sa plénitude.

D. Ne crois-tu pas la communion des saints ?

R. Je crois qu'il y a deux choses en quoi les saints ont communion entre eux. Les unes (de ces choses) sont substantielles, les autres ministérielles. Ils ont communion aux (choses) substantielles par le Saint-Esprit en Dieu, par le mérite de Jésus-Christ. Mais ils ont communion aux (choses) ministérielles ou ecclésiastiques par les ministères faits dûment, tels que (comme sont) par paroles, par les sacrements et par les prières. Je crois l'une et l'autre de ces communions des saints. La première seulement en Dieu, et en Jésus-Christ, et au Saint-Esprit, spirituellement. L'autre en l'Eglise de Christ.

D. En quoi consiste la vie éternelle (de quoi dépend la vie éternelle) ?

R. En (de) une foi vivante et opérante, et en la persévérance en elle. Le Sauveur dit, Jean, XVII, 3 : C'est ici la vie éternelle qu'ils te connaissent, seul vrai Dieu et Jésus-Christ que tu as envoyé. Et celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Amen.

## CONFESSIÒN DE FOI

### DES ANCIENS VAUDOIS,

DATÉE DE L'AN 1120.

1<sup>o</sup> Nos cresèn e fermament tenèn tot quant se contèn en li doze articles del *Symbolo*, loqual ès dict *de gli Apostol*, tenèn esser heresia tota cosa laqual se discorda e non ès convenent a li doze articles.

2<sup>o</sup> Nos cresen en Dio, Paire, Filh e Sanct Sperit.

3<sup>o</sup> Nos recontèn per sanctas Scripturas canonicas, li libres de la sancta Bibla.

Moyse, autrament Genesi.

Moyse, dict Exodi.

Moyse, dict Levitic.

Moyse, dict Nombre.

Moyse, dict Deuteronome.

Josue, Juges, Ruth.

1 Samuel. — 2 Samuel.

1 de li Rey. — 2 de li Rey.

1 De las Chroni. — 2 De las Chroni.

1 Esdras. — Nehemia. — Esther. — Job. — Lo libre de li Psalmes. — Proverbis de Salomon.

Ecclesiaste, autrament lo Predicador.

Cantic de Salomon. Prophetia d'Esaias, de Jeremia. Lamentations de Jeremia, Ezechiel, Daniel, Osea. Joel, Amos, Abdias, Jonas. Michea, Nahum. Abacuck. Sophonia, Aggea. Zacharia, Malachia.

# CONFESSION DE FOI

DES ANCIENS VAUDOIS,

DATÉE DE L'AN 1120.

1° Nous croyons et tenons fermement tout ce qui est contenu dans les douze articles du *Symbole*, appelé *des Apôtres*, tenant comme une hérésie tout ce qui y est en désaccord et ne convient pas avec les (dits) douze articles.

2° Nous croyons en un Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

3° Nous reconnaissons pour saintes Ecritures canoniques, les livres de la sainte Bible.

Moïse, autrement la Genèse.

Moïse, dit l'Exode.

Moïse, dit le Lévitique.

Moïse, dit les Nombres.

Moïse, dit le Deutéronome.

Josué, les Juges, Ruth.

1 Samuel. — 2 Samuel.

1 des Rois. — 2 des Rois.

1 des Chroniques. — 2 des Chroniques.

1 Esdras. — Néhémie. — Esther. — Job. — Le livre des Psaumes. — Les Proverbes de Salomon.

L'Ecclésiaste autrement dit, le Prédicateur.

Le Cantique de Salomon. Les Prophéties d'Esaië, de Jérémie. Les Lamentations de Jérémie, Ezéchiël, Daniel, Osée. Joel, Amos, Abdias, Jonas. Michée, Nahum. Habacuc. Sophonie, Aggée. Zacharie, Malachie.

Ara sensegon li libres apocriphes, liqual non son pas recepu de li Hebrios. Ma nos li legen (enayma dis Hierome al prologo de li Proverbi) per l'ensegnement del poble, non pas per confermar l'authorita de las doctrinas ecclesiasticas enaimi :

Lo ters d'Esdras.

Lo quatre d'Esdras.

Tobias, Judith, Sapientia. Ecclesiastic, Baruch, Epistola de Jeremia.

Esther, depois el 10 cap. daqui à la fin.

Lo cant de li trei fantin en la fornais.

L'istoria de Susanna.

L'istoria del Dragon.

Lo premier de li Machabei.

Lo second de li Machabei.

Lo ters de li Machabei.

Ara sensegon li libres del Novel Testament :

L'Evangelî sanct Matheo.

L'Evangelî sanct Marc.

L'Evangelî sanct Luc.

L'Evangelî sanct Johan.

Actes de li Apostols.

Epistola sanct Paul a li Romains

1 A los Corinthos.

2 A los Corinthos.

A li Galatiens.

A li Ephesiens.

A li Philippiens.

A li Colossiens.

La 1 a li Thessaloniens.

La 2 a li Thessaloniens.

La 1 a Thimotheo.



Maintenant suivent les livres apocryphes, qui ne sont pas reçus par les Hébreux. Mais nous les lisons, comme dit saint Jérôme dans son prologue sur les Proverbes, pour l'enseignement du peuple, et non pour confirmer les doctrines de l'Eglise ; savoir :

Le troisième livre d'Esdras.

Le quatrième livre d'Esdras.

Tobie, Judith, la Sapience. L'Ecclésiastique, Baruc, avec l'Epître de Jérémie.

Esther, depuis le dixième chapitre jusqu'à la fin.

Le cantique (le chant) des trois enfants dans la fournaise.

L'histoire de Susanne.

L'histoire du Dragon.

Le premier (livre) des Machabées.

Le second des Machabées.

Le troisième des Machabées.

Maintenant suivent les livres du Nouveau Testament :

L'Evangile de saint Matthieu.

L'Evangile de saint Marc.

L'Evangile de saint Luc.

L'Evangile de saint Jean.

Les Actes des Apôtres.

Epître de saint Paul aux Romains.

1 Aux Corinthiens.

2 Aux Corinthiens.

Aux Galates.

Aux Ephésiens.

Aux Philippiens.

Aux Colossiens.

La 1 aux Thessaloniens.

La 2 aux Thessaloniens.

La 1 à Timothée.

La 2 a Timotheo.

A Tito.

A Philemon.

A li Hebrios.

Epistola sanct Jaco.

La 1 Epistola sanct Peire.

La 2 Epistola sanct Peire.

La 1 Epistola de sanct Johan.

La 2 Epistola de sanct Johan.

La 3 Epistola de sanct Johan.

Epistola de sanct Juda.

Apocalis de sanct Johan.

4° Los libres sobre dict enseignan aizo. Que les un Dio tot poissant, tot savi, e tot bons loqual per la soa bontà a fait totas las cosaš. Car el a forma Adam a la soa imagena e semblança. Ma que per l'envidia del diavol e per la desobediença del dict Adam, lo pecca es intra al mond, e que nos sen peccadors en Adam e per Adam.

5° Que Christ es ista promes a li paire liqua an receopu la ley, aizo que per la ley conoissènt lor peccàs, e la non Justitia, e la lor non abastança desirèsson l'advenament de Christ, per satisfar per li lor pecca, e accomplir la ley per lui meseime.

6° Que Christ es na al temp ordonna de Dio lo seo Paire; ço es a sabèr a lhora que tota iniquità abondiè, e non pas per las bonas obras solament. Car, tuit eran peccadors, ma aço quel nos fis gratia e misericordia enami veritadier.

7° Que Christ es la nostra vita, et verità, e paç, e justitia, e pastor, e advocat, e hostia, e preire, loqual es mort per la salut de tuit li crescent, e resuscità per la nostra justification.

La 2 à Timothée.

A Tite.

A Philemon.

Aux Hébreux.

Epître de saint Jacques.

La 1 Epître de saint Pierre.

La 2 Epître de saint Pierre.

La 1 Epître de saint Jean.

La 2 Epître de saint Jean.

La 3 Epître de saint Jean.

Epître de saint Jude.

L'Apocalypse de saint Jean.

4° Les livres susdits enseignent ceci. Qu'il y a un Dieu tout puissant, tout sage, tout bon, qui par sa bonté a fait toutes choses. Car il a formé Adam à son image et ressemblance ; mais que, par l'envie du diable et par la désobéissance dudit Adam, le péché est entré dans le monde, et que nous sommes pécheurs en Adam et par Adam.

5° Que Christ a été promis aux pères ( patriarches ) qui ont reçu ( accepté ) la loi, afin que ( à ce que ) connaissant par la loi leurs péchés, leur injustice et leur insuffisance, ils désirassent l'avènement de Christ pour satisfaire à leurs péchés et pour accomplir la loi par lui-même.

6° Que Christ est né au temps ordonné de Dieu son Père, c'est à savoir, à l'heure que toute iniquité abondait, et non pas pour ( opérer ) les bonnes œuvres seulement. Car, tous étaient pécheurs, mais afin qu'il nous fit grâce et miséricorde comme ( celui qui est ) véritable.

7° Que Christ est notre vie, et vérité, et paix, et justice, et pasteur ( berger ), et avocat, et victime, et sacrificateur ( prêtre ), lequel est mort pour le salut de tous les croyants, et ressuscité pour notre justification.

8° E semeillament nos tenen fermament non esser alcun autre mediator e advocat en après Dio Paire, sinon Jesu Christ. Ma que la vergena Maria es ista sancta, humil e plena de gratia, e enaimi cresent de tuit li autre sanct qui li speron en li cel la resurrection de lor corp al judici.

9° Item nos cresen en apres aquesta vita esser tant solament duoi luoc, un de li salva loqual appellen per nom paradis, e l'autre de li damna loqual appellen enfern, denegant alpostot aquel purgatori seuma (soima) de l'Antechrist e enfeint contra la verita.

10° Item nos haven totavia cresu esser abomination non parlivol devant Dio totas las cosas atrobas de li homes, enaima son las festas e las vigalias de li sanct, e l'aiga laqual dison benietta, e se abstenir alguns jorns de la carn et de li autres maniars, e las semeillant cosas e principalement las messas.

11° Nos abominen li atrobamènt human, enaimi antichristian per liqua sen contorba, e que prejudican a la liberta de l'esprit.

12° Nos cresèn que li sacramènt son segnàl de la cosa sancta, e forma vesibla de gratia non vesibla. Tenent esser bon que li fidel usan algunas vecs d'aquisti dict signal, o forma vesibla si la se po far. Ma emperço nos cresèn, e tenen que li predict fidel pon esser fait salfs non recebent li predict signal quand non han lo luoc ni lo modo de poer usar de li predict signal.

13° Nos non haven connegu autre sacrament que lo baptisme e la eucharistia.

14° Nos devèn honor a la potestà secular en subjection, en obediença, en prompteza, e en payament.

8° Et semblablement nous tenons fermement qu'il n'y a aucun autre médiateur et avocat auprès de Dieu le Père, sinon Jésus-Christ. Mais que la vierge Marie a été sainte, humble et pleine de grâce, et de même nous croyons de tous les autres saints qu'ils espèrent dans le ciel la résurrection de leurs corps au (jour du) jugement.

9° De même nous croyons qu'après cette vie il y a seulement deux lieux, un pour les sauvés lequel nous appelons du nom de paradis, et l'autre pour les damnés lequel nous appelons enfer, niant tout-à-fait ce purgatoire, rêve de l'Antechrist et imaginé contre la vérité.

10° De même, nous avons toujours cru que c'est une abomination qu'on ne doit pas proférer devant Dieu que toutes les choses trouvées (inventées) par les hommes, comme sont les fêtes et les vigiles des saints, et l'eau qu'on appelle bénite, (comme) de s'abstenir certains jours de viande, d'autres aliments (mangers), et choses semblables, principalement les messes.

11° Nous avons en abomination les inventions (trouvailles) humaines, comme antichrétiennes par lesquelles nous sommes troublés et qui portent préjudice à la liberté d'esprit.

12° Nous croyons que les sacrements sont des signes ou des formes visibles de grâce invisible, pensant (tenant) qu'il est bon que les fidèles en usent quelquefois (de ces dits signes, ou formes visibles), si cela peut se faire. Et cependant nous croyons, et nous tenons que lesdits fidèles peuvent être sauvés, en ne recevant pas lesdits signes, quand ils n'ont ni le lieu, ni le moyen (la manière) de pouvoir en user (desdits signes).

13° Nous n'avons connu d'autres sacrements que le baptême et l'eucharistie.

14° Nous devons honneur au pouvoir séculier, en soumission, en obéissance, en zèle (promptitude), et en paiement.

# L'ANTECHRIST

PORTANT LA DATE DE L'AN 1120,

EN LANGUE VAUDOISE, DIALECTE DE LA LANGUE ROMANE.

Tiré de Léger, *Histoire Générale*, etc., part. I, p. 71; ou de Perrin, *Histoire des Vaudois*, part. III, p. 225.

## QUAL COSA SIA L'ANTECHRIST.

Enayma lo fum vai derant lo fuoc, la batailla derant la victoria, enayma la tentation de l'Antechrist derant la gloria.

Antechrist es falseta de damnation eterna cuberta de specie de la verita e de la justitia de Christ e de la soa Sposa : contrapausa a meseime la via de verita, de justitia, de fè, d'esperanza, de carita, e a la vita moral, e a la verita ministerial de la Gleysa, menistra per li fals apostols, e defendua opiniosament de l'un e de l'autre bras.

O, Antechrist es engan rescondi de la verita de salu de cosas substantials et ministerials, o es fraudulenta contrarieta de Christ e de la soa Sposa e a un chascun mambre fidel. Enaimi non es alcuna special persona, ordena en alcun gra o uffici, o menestier, e aizo regardant universalment : ma meseima la falseta pausa contra la verita quilli se cuebre, et se orna de bellezza e de pieta de fora de la Gleiza de Christ, eneima de Christ, eneima de nom, de officies, de Scripturas et de sacrament et de motas outras cosas.

# L'ANTECHRIST

PORTANT LA DATE DE L'AN 1120,

TRADUCTION DE PERRIN ET DE LÉGER RETOUCHÉE.

Tiré de Léger, *Histoire Générale*, etc., part. I, p. 71; ou de Perrin, *Histoire des Vaudois*, part. III, p. 225.

---

## CE QU'EST L'ANTECHRIST.

Comme la fumée précède le feu, comme la bataille précède la victoire, de même la tentation de l'Antechrist précède (va devant) la gloire.

L'Antechrist est une fausseté (digne) d'une damnation éternelle, couverte de l'apparence de la vérité et de la justice de Christ et de son Epouse; il est opposé à la voie même de la vérité, de la justice, de la foi, de l'espérance, de la charité, (opposé) à la vie morale et au véritable ministère (à la vérité ministérielle) de l'Eglise, (celle-ci étant) administrée par de faux apôtres, et défendue opiniâtrément par l'un et l'autre bras (le bras spirituel et le bras séculier).

Ou bien, l'Antechrist est une altération (tromperie) de la vérité du salut, cachée par des objets (choses) matériels et ministériels, ou une frauduleuse contrariété à Christ, à son Epouse et à chaque membre fidèle. Ainsi, il n'est pas une certaine personne spéciale, ordonnée dans un certain degré (grade), ou office, ou ministère, en considérant la chose en général; mais la fausseté elle-même, opposée à la vérité dont il se couvre, et (en même temps) s'orne de beauté et de piété en dehors de l'Eglise de Christ, de même de Christ, de noms, d'offices, (de passages) des Ecritures, de sacrements et de plusieurs autres choses.

La iniquita d'acquesta maniera com li seo ministre majors e menors, com li seguent ley de malvas cor e cec: aital congregacion ensemp presa es appela Antechrist, o Babylo-  
nia, o quarta bestia, o meretrix, o home de pecca, filli de perdicion.

Li seos ministres son appela fals prophetas, ministres de tenebras, sperit d'error, meretrix apocalyptica, maire de fornication, niolas senza aiga, arbres auctomnals morts e arancas per doas vez, undas del crudel mar, stellas errans, Balaamitiens, Gissiptiens.

El es dit Antechrist, emperço car cubert e orna sot specie de Christ e de la Gleisa e de li seo fidel membre contraria a la salu feita per Christ e aministra verament en la Gleisa de Christ, e participa de li fidel per fè, per esperança e per charita: en liqua! modo el contraria per sapientia del mond, per falsas religions e per enfeinta bonta per podesta spiritual, per tyrannita secular, per riguessas, honors de degnetas, per delicanças e per deleit del mond, e contraria per aquesti modi. Per aizo sia manifest a un (1) chascun que per neun modo l'Antechrist non po esser compli, ne venir si non quant aquestas cosas nommas foron conjointas ensemp per far perfeit hypocrita e falseta, zo es cum li savi del mond, religios, pharisios, ministres, doctors, la potesta secular cum lo poble del mond foron ensemp conjoint. Adonca foron l'home de pecca ensemp e d'error entier.

(1) Sia manifest a un chascun.



L'iniquité de cette sorte, avec ses ministres supérieurs et inférieurs, avec ceux qui la suivent d'un cœur mauvais et aveugle : une telle congrégation, prise ensemble, s'appelle Antechrist, ou Babylone, ou quatrième bête, ou paillarde, ou homme de péché, fils de perdition.

Ses ministres sont appelés faux prophètes, ministres de ténèbres, esprit d'erreur, paillarde apocalyptique, mère de fornication, nuages sans eau, arbres d'automne morts et deux fois arrachés, vagues de la mer cruelle, étoiles tombantes (errantes), Balaamites, Egyptiens.

Il est appelé Antechrist, parce que, couvert et orné de (sous) l'apparence de Christ, de l'Eglise et de ses fidèles membres, il s'oppose (est contraire) au salut opéré (fait) par Christ, et administré véritablement dans l'Eglise de Christ, et qu'il se place au rang (participe) des fidèles par la foi, par l'espérance et par la charité : à ces divers égards (en lesquelles manières), il se montre contraire (secondé) par une sagesse mondaine, par de fausses religions et par une bonté feinte, par le pouvoir spirituel, par la tyrannie séculière, par les richesses, par l'honneur des dignités, par les délices et par les plaisirs mondains. Il s'oppose (à Christ, etc.) par ces moyens. C'est pourquoi que chacun sache (1) que l'Antechrist ne peut être accompli ni paraître (venir) en aucune manière, sinon lorsque les choses qu'on vient d'indiquer (nommer) seront réunies ensemble (jointes) pour former (faire) un parfait hypocrite et un parfait mensonge, c'est-à-dire lorsque les sages du monde, les hommes religieux, les pharisiens, les ministres, les docteurs, la puissance séculière, avec le peuple, seront réunis ensemble. Alors ils formeront ensemble l'homme de péché et d'erreur entier.

(1) Qu'il soit manifeste à chacun.

Car al temp de li apostols, ja sia zo que l'Antechrist era ja concepu, macar essent enfant, mancava de li debit membre interiors e exteriors. Emperzo el se conoissia (1), e se destruia, e se excommunicava plus legierament enaima rostic e grossier, el era fait mut : car (2) el manque de sapientia rational, scusativa, definitiva, sententiativa, car el manque de li sols ministres senza verita e de li statuts humans, manque de li religios de fora ; emperzo el era vengu en l'error e al pecca, ma non hac cum liqual el pogues cubrir la sozura o vergogna de las errors o del pecca, cum el manque de riquezas e de dotations non poc conduire (3). alcun ministre per si ; ni non poc multiplicar, conservar, defendre lor (4) ; car el manque de poissanza o poesta secular ; el non poc forzar o costreigner neun de la verita a la falseta. Car el manque de mot e non poc scozar (5) ni escandalizar neun per li seo solenniament. E enaima essent trop tenre e frevol non poc obtenir luoc en la Gleisa. Ma creissent en li seo membres, zo es en li ministre cec e hypocrit e de li sois del mond, e el meseime creissec entro a baron parfait en pleneta d'aita, zo es cum (6) li spirituals (7) e seculars e li amadors del mond, cec en la fè, son multiplica en la Gleisa com tota poesta essent mals. Volent (lo Antichrist)

(1) El se conoissia e se destruia, etc.

(2) Car el manque de sapientia rational, etc.

(3) *Conduire*, prendre à gage ; — per si, pour soi, c'est-à-dire, pour défendre ses intérêts.

(4) Lor, eux, les.

(5) Scozar, secouer, émouvoir.

(6) Cum, lorsque, jusqu'à ce que.

(7) Spirituals, ecclésiastiques opposés à séculiers.

Car, au temps des apôtres, c'est une vérité que l'Antechrist était déjà conçu, mais parce que, n'étant qu'enfant, il lui manqua de ses membres nécessaires (dus), soit intérieurs, soit extérieurs. C'est pourquoi (1) on pouvait le connaître, on pouvait le détruire et l'excommunier plus aisément comme étant ignorant et grossier. Et il était muet, car (2) il n'avait pas la sagesse qui sait raisonner, qui sait s'excuser, qui sait définir, qui sait prononcer des sentences; car il lui manqua des seuls ministres sans vérité et des statuts humains; il lui manqua des hommes religieux extérieurement (en dehors): en effet, il était bien venu, quant à l'erreur et au péché, mais il n'avait pas (les choses) avec lesquelles il pût couvrir la souillure ou la vergogne des erreurs ou du péché. Comme il lui manquait des richesses et des dotations, il ne put pas prendre à gages des ministres pour lui; il ne put pas (non plus) les multiplier, les conserver, les défendre; car il manqua de puissance ou de pouvoir séculier; il ne put ni forcer ni contraindre personne de la vérité au mensonge (3). Car (comme) il lui manqua beaucoup (de choses), il ne put ni ébranler ni scandaliser personne par ses solennités. Et ainsi, étant trop tendre et faible, il ne put pas tenir (subsister) dans l'Eglise. Mais, croissant en ses membres, c'est-à-dire en ses ministres aveugles et hypocrites et en ses gens (les siens) du monde; et lui-même grandit (crût) jusqu'à (être) homme fait dans la plénitude de l'âge, c'est-à-dire jusqu'à ce que les (hommes) spirituels et séculiers et les amis du monde, aveugles en la foi et étant mauvais, se sont multipliés dans l'Eglise avec tout pouvoir. (L'Antechrist) voulant être in-

(1) Il se connaissait, et se détruisait, etc.

(2) Car il manquait de sagesse rationnelle, etc.

(3) C'est-à-dire, à recevoir le mensonge au lieu de la vérité.

esser ora e honra en la cosas spirituals e cubrir la sua propria magesta, malitia e peccas a abusa (1) (husa) de sants e pharisios, a aizo enaima es dit de sobre. Car maxima iniquita es cubrir e ornar la iniquita digna de excommunication, e voler esser per aizo que non es donna a l'home, ma conven al sol Dio e a Jesus-Christ tant come médiateur. Ostar aquestas cosas à Dio fraudulentament per rapina, e traportar sobre si e la soas obras, es vist (2) esser maxima felonía, enaimi regenerar, perdonnar li pecca, distribuir las gracias del Sanct Esperit, confeitar Christ e enaimi de las autras. E cubrir se en totas aquestas cosas de mantel d'autorita e de formas de parolas, e enganar per aquestas cosas lo poble rostic, seguent lo mond en aquestas cosas que son del mond; e de departir de Dio e de la vera fè e de la reformation (3) del Sanct Esperit, departir de la vera penitencia, de la perseveranza al ben, departir de la carita, de la patientia, de la pauvreta, de la humilita, et zo ques plus peissime de tot, departir de la vera speranza e pensar ley en tot mal e en la vana speranza del mond, servir a tuit li menestier a aquestas cosas, far idolatrar lo poble, servir fraudulentament a las idolas de tot lo mond, sot lo nom de li sanct, e a las reliquias e a li menestier (4) de lor, enaimi que lo poble errant peissament de la via de verita pense si servir a Dio e far ben, escommon aquel poble a odi e a ira e a malicia contra li fidel, e encontra li amant la verita, e fay moti homecedi e enaimi l'Apostol dis verita :

(1) Abusa o husa, a abusé ou usé des saints, etc., ou a eu recours aux saints, etc.

(2) Vist esser, est vu être, doit être.

(3) Réformation, amendement qui est le fruit du Saint-Esprit.

(4) Servir a li menestier, c'est prendre part aux ministères de leur service.

voqué, prié et honoré dans les choses spirituelles et couvrir sa propre majesté, sa malice et ses péchés, a eu recours aux saints et aux pharisiens, en cela, comme il est dit ci-dessous. Car c'est une extrême iniquité de cacher (couvrir) et orner une iniquité digne d'excommunication, et de vouloir paraître (être) ce qui n'est pas donné à l'homme (d'être), mais qui appartient (convient) à Dieu seul et à Jésus-Christ en tant que médiateur. Enlever (ôter) frauduleusement à Dieu, par rapine, ces choses et les transporter à soi et à ses œuvres doit être une extrême révolte, comme aussi de régénérer, de pardonner les péchés, de distribuer les grâces du Saint-Esprit, de consacrer (confectionner) Christ, et ainsi des autres (choses) semblables. Et se couvrir dans toutes ces choses du manteau de l'autorité, de la forme des paroles, et tromper par ces choses le peuple ignorant (rustique), imitant (suivant) ce que fait le monde dans les choses qui sont du monde : éloigner aussi de Dieu, et de la vraie foi, et de la régénération (réformation) du Saint-Esprit; éloigner de la véritable repentance, de la persévérance dans le bien; éloigner de la charité, de la patience, de la pauvreté, de l'humilité, et, ce qui est le pire de tout, éloigner de la vraie espérance et la placer (croire) en tout mal et en la vaine espérance du monde; fournir (servir) à tous les ministères pour ces choses, faire idolâtrer le peuple, servir frauduleusement les idoles du monde entier, sous le nom de saints, et les reliques, et prendre part à leurs services (aux ministères d'elles); c'est ainsi que le peuple, s'égarant extrêmement de la route (voie) de la vérité, croit servir Dieu et bien faire, (et par là) on excite (émeut) ce peuple à la haine, à la colère et à la méchanceté contre les fidèles et contre les amis de la vérité, et il commet (fait) beaucoup d'homicides, et ainsi l'Apôtre dit la vérité : *Tel est l'homme*

Qual es home (1) de pecca compli, e que el se esteva sobre tot zo ques dit Dio, e zo ques collu e quel contraria a tota verita, e quel seo al templi de Dio, zo es en la Gleisa, demonstrant se enaima el fossa Dio, e quel ven en tota seduction a aquilli que perisson; e si aquel felon ja vene perfetament, et non es de querre; car el es fait per permission de Dio ja veil, e que el descreis ja (2). Car la soa potesta e autorita es emerma e que lo Segnor Jesus occi aquest felon per lo Sperit de la soa bocca, e moti home de bona volonta, e trames potesta contraria a si e a li seo amador, e decipa li seo luoc e possessions, e depart aquesta cita de Babylonia en laqual tota generation trac vigor de malicia.

### QUALS SON LAS OBRAS DE L'ANTECHRIST?

La prima obra de l'Antechrist es toller la verita e cambiar ley en falseta e en error e en heresia.

La segunda obra de l'Antechrist es cubrir la falseta de la verita et de las errors, e provar e confermar ley per la fè, e per las vertus, d'intremenar la falseta en las spirituals al poble soget, o sia en li menistre o sia li menestier, o sia en tota la Gleisa.

E aquestas doas obras contenen perfeta e complia malicia la qual non pogron far neun tyran, neun poissant del començament del mond entro li temp de l'Antechrist.

(1) Citation extraite de 2 Thess., II.

(2) Dans ce passage sont décrits d'une manière frappante, le temps de Grégoire VII, de l'empereur Henri IV, de son fils Henri V, et les principaux événements qui se sont passés avant l'an 1120, date de ce traité; en sorte, que l'authenticité de cette date ne saurait être contestée.

*de péche accompli, et c'est lui qui s'élève au-dessus de tout ce qui est (dit) Dieu; et qui est servi, et qui s'oppose à toute vérité, et qui est assis dans le temple de Dieu, c'est-à-dire dans l'Eglise, se montrant de même que s'il était Dieu, et qui vient avec toute sorte de séductions pour ceux qui périssent. Et si ce rebelle est déjà venu en toute perfection, il ne faut plus le chercher. En effet, par la permission de Dieu, il est formé (fait) et déjà vieux, puisqu'il décroît déjà. Car sa puissance et son autorité sont diminuées, et le Seigneur Jésus a tué ce rebelle par le souffle de sa bouche et par beaucoup d'hommes de bonne volonté, et il fait intervenir (entremet) une puissance qui lui est contraire aussi bien qu'à ses amis, qui disperse (dissipe) ses lieux et ses possessions, et qui met la division (partage) dans cette cité de Babylone d'où (en laquelle) toutes les générations tirent leur vigueur de malice.*

#### QUELLES SONT LES OEUVRES DE L'ANTECHRIST ?

La première œuvre de l'Antechrist c'est de bannir (d'ôter) la vérité et de la changer en mensonge, en erreur et en hérésie.

La seconde œuvre de l'Antechrist c'est de cacher le mensonge sous la vérité et sous les erreurs, et de le prouver et l'affermir (le confirmer) par la foi et par des miracles (vertus), d'entremêler la fausseté avec les choses spirituelles aux yeux du peuple soumis, soit à l'aide des ministres ou des ministères, ou de toute l'Eglise.

Et ces deux œuvres renferment une malice parfaite et accomplie, telle que (laquelle) ne purent exécuter (faire) aucun tyran ni aucun potentat jusqu'au temps de l'Antechrist.

Ma Christ non hac alcuna vez aital ennemic devant aquest que pogues enaima pervertir la via de verita en falseta, e la falseta en verita, non semeillantament lo coltivorador de l'un e de l'autre de la verita e de la falseta.

Enaimi que la sancta maire Gleisa cum li seo verais filli es tota squalqueja en las veritas specialment en las ministerials de li veray menistre en verita, e de li menesteri, e de l'usar de lor, e de li filli participant (1), illi plora plorivolment per lo parlar e per lo plaint de Jeremie disent : En qual maniera se sola la cita del poble pagan e non circoncis ? Illi es feita vefva, zo es de verita del seo spos. La dona de las gens per subjection de las errors, de li pecca, princessa de las provencias per departiment del mond, e daquellas cosas que son al mond ; plora e veias plus enant, e atrobares ara todas cosas complias per lo temp. Car la sancta Gleisa se sia e es tengua per synagoga. E la synagoga de li malignant es predica per la maire (2) ben cresen en la ley. La falseta es predica per la verita, la enequita per la eygaleza, la non justicia es predica e tengua per la justitia, lo error per la fè, lo pecca per la vertu, la messognia per la verita.

#### QUALS OBRAS PROCEDON DE LAS PREMIERAS OBRAS ?

Aquestas : La primera obra es que el convertis lo coltivorament de latrerie (3) propriament propi al sol Dio, a si e a li seo fait, a la paura creatura rational e non rational, sen-

(1) E de li filli participant : et des enfants qui y participent ou y prennent part.

(2) Ben cresent : croyant bien ; — qui a bonne croyance.

(3) Propriament propi : — proprement propre ; dû proprement.



Aussi, avant lui (1), Christ n'a jamais eu un tel ennemi qui pût ainsi (de même) pervertir la voie de la vérité en (celle de la) fausseté, et le mensonge en vérité, et (pervertir) semblablement les partisans (cultivateurs) de l'une et de l'autre de la vérité et du mensonge.

De manière que la sainte mère Eglise avec ses vrais enfants est toute foulée aux pieds en (ce qui concerne) les vérités, spécialement en (ce qui concerne) les ministères des vrais ministres selon la vérité, en (ce qui concerne) les ministères et la manière de s'en acquitter et de la part qu'y prennent ses enfants; elle pleure en se lamentant, répétant les paroles et les plaintes de Jérémie, disant : En quelle manière est assise (se) seule la cité du peuple païen et incircconcis ? Elle est devenue veuve, c'est-à-dire de la vérité de son époux. Dame des nations, par leur soumission aux erreurs et aux péchés; princesse des provinces, par le partage du monde et des choses qui sont dans le monde, pleure et regarde (vois) plus en avant, et tu trouveras maintenant toutes choses accomplies par le temps. Car la sainte Eglise, si elle existe (est), doit être regardée (tenue) pour une synagogue. Et la synagogue des méchants est prêchée comme la mère qui a bonne croyance en la loi. La fausseté est prêchée à la place de la vérité, l'iniquité à la place de l'équité, l'injustice est prêchée et est tenue pour la justice, l'erreur pour la foi, le péché pour la vertu, le mensonge pour la vérité.

#### QUELLES OEUVRES DÉCOULENT DES PREMIÈRES ?

Celles-ci : La première œuvre, c'est qu'il (l'Antechrist) a transporté (converti) le culte de *latrîe*, dû proprement à Dieu seul, à lui, à ses œuvres (faits), à la pauvre créature

(1) Devant aquels.

sible e non sensible : rational enaima li home sanct o sanctas trapasas d'aquest mond, e a las imagenas de l'or (1), galas, reliquias.

Li fait de luy son li sacrament, specialment lo sacrament de la Eucharistia que el col per Dio e per Jesus-Christ simellantament, col las cosas benitas e consacras, e proibis adorar lo sol Dio.

La seconda obra de l'Antechrist es quel osta e tol de Christ lo merit de Christ con tota la sufficientia de la gratia, de la justitia, de la regeneration, remission de li pecca, de la sanctification, de la confirmation e de l'espiritual nuriment, e lo deputa e lo tribuis a la soa autorita (2), à las soas obras e a li sanct e a la lor intercession e al fuoc de (en) purgatori, e depart lo poble de Christ, e amena lo poble a aquestas cosas ja dictas, que el non quera aquellas de Christ, ni per Christ, ma solament en las obras de la lors mans, e non per la fè viva en Dio, ni en Jesus-Christ e al Sanct-Sperit, ma per volonta e obras de l'Antechrist, enaimi que el predica tota la salu constar en la soas obras.

La tersa obra de l'Antechrist es que el attribuis la reformation del Sanct-Sperit a la fè morta de fora, e baptea li enfant en aquella fè, e enseignant (3) esser a consegre per ley lo baptisme et la regeneration; e presta e dona en ley meseima li orden et li autre sacrament, e fonda

(1) De l'or, il est probable qu'il faut : de lor, *d'eux, leurs* ; comme nous traduisons.

(2) Perrin ajoute ici : A la forma de las parolas ; à la forme des paroles.

(3) Enseignant être à consacrer par elle.

raisonnable et non raisonnable, sensible et non sensible : raisonnable comme les hommes saints ou saintes, transportés hors de ce monde, et leurs images, ossements et reliques.

Ses faits sont les sacrements, spécialement le sacrement de l'eucharistie qu'il sert comme Dieu et comme Jésus-Christ semblablement; il sert les choses bénites et consacrées, et défend d'adorer Dieu seul.

La seconde œuvre de l'Antechrist est qu'il ôte et enlève à Christ le mérite de Christ avec toute la suffisance de la grâce, de la justice, de la régénération, rémission des péchés, de la sanctification, de la confirmation et de la nourriture spirituelle; et il l'impute (ce mérite) et l'attribue à son autorité, à ses œuvres, et aux saints, et à leur intercession et au feu du purgatoire; et il détourne (sépare) le peuple de Christ et l'amène vers les choses qu'on vient de dire (déjà dites), afin qu'il ne recherche pas (quera) celles de Christ ni par Christ (par sa médiation), mais (qu'il les cherche) seulement dans les œuvres de ses mains, et non par une foi vivante en Dieu, ni en Jésus-Christ, ni au Saint-Esprit, mais selon la volonté et les œuvres de l'Antechrist, ainsi qu'il publie (prêche) que tout le salut consiste dans ses œuvres.

La troisième œuvre de l'Antechrist, c'est qu'il attribue la régénération que donne le Saint-Esprit (du Saint-Esprit) à la foi morte et extérieure, et baptise les enfants en cette foi, enseignant que c'est par elle que sont consacrés le baptême et la régénération; c'est dans la même foi (1) qu'il confère et donne les ordres et les autres sacrements, et c'est en elle

(1) En ley meseima.

en ley tota la christianita, que es contra lo Sanct Sperit.

La quarta obra de l'Antechrist es laqual ensemple bastie e edifica tota religion e sanctita del poble en la soa messa, e ensemple ha teissut varias ceremonias en un judaicas o de li gentil e de li christian. A laqual conducent la congregacion e lo poble a auvir ley, lo priva de l'espiritual e sacramental manjament, e lo depart de la vera religion et de li commandament de Dio, e se osta de las obras de misericordia per li seo offertori e per aital messa alogue lo poble en vana speranza.

La quinta obra de l'Antechrist es quel fai totas la soas obras que el sia vist, e que el obre la soa non sazivol avaritia, enaيمي quel aya totas cosas vendablas e non faza alcuna cosa senza simonia.

La sexta obra de l'Antechrist es quel dona luoc a li pecca manifest (1), senza sententia ecclesiastica, e non excommunica li non penitent.

La septima obra de l'Antechrist es quel non regis ni defend la soa unita per lo Sanct Sperit, ma per potesta secular, e ensemple pren ley en adjutors de las spirituals cosas.

La octava obra de l'Antechrist es que el eyra e persec, e acaissonna, roba e mortifica li membre de Christ. Aquestas cosas son quasi la plus principals de las obras de luy, lasquals el fai contra la verita, lasquals (2) per neun modo non pon totas esser nombras ni scriptas. Ma basta al present d'aver deita daquestas quasi comma plus generals, per lasquals cosas es cuberta aquesta enequeta.

(1) Ce passage est une preuve éclatante que cet écrit est d'un Vaudois, chez lesquels la discipline ecclésiastique était si sévère.

On peut en dire autant de cet article sous un autre point de vue.

(2) Lesquelles en aucune manière ne peuvent être nombrées toutes et écrites.

(en cette foi), qu'il fonde tout le christianisme; ce qui est contre le Saint-Esprit (contre la foi au Saint-Esprit).

La quatrième œuvre de l'Antechrist est celle par laquelle il bâtit et édifie, en même temps (ensemp), en la messe, toute la religion et la sainteté du peuple, en ayant fait un tissu unique (tout ensemble) de différentes cérémonies judaïques, païennes et chrétiennes. Et y (à la messe) conduisant, pour l'entendre, la congrégation et le peuple, il prive celui-ci de la manducation spirituelle et sacramentelle, et l'éloigne de la vraie religion et des commandements de Dieu, l'éloigne (l'ôte) aussi des œuvres de miséricorde par ses offertoirs; et par cette messe il loge (place) le peuple dans une espérance vaine.

La cinquième œuvre de l'Antechrist, c'est qu'il fait toutes ses œuvres, afin qu'il soit vu et qu'il satisfasse (opère) son insatiable avarice, comme aussi, afin qu'il puisse mettre toutes choses en vente et ne fasse rien sans simonie.

La sixième œuvre de l'Antechrist, c'est qu'il donne lieu à des péchés manifestes, sans (qu'il intervienne de) sentence ecclésiastique, et qu'il n'excommunie pas les impénitents.

La septième œuvre de l'Antechrist, c'est qu'il ne dirige ni ne défend son unité par le Saint-Esprit, mais à l'aide de la puissance séculière, et qu'il l'appelle (prend) également à son secours pour les choses spirituelles.

La huitième œuvre de l'Antechrist est qu'il hait, persécute, accuse, pille et met à mort les membres de Christ.

Ce sont presque là les principales œuvres qu'il fait (des œuvres de lui). Il les fait contre la vérité, et personne ne peut les compter toutes ni les écrire. Mais qu'il suffise pour le présent d'avoir montré comme au doigt (deita) ces choses comme (presque) les plus générales par lesquelles est couverte cette iniquité (l'Antechrist).

et ne font pas.

Premierament e maximament, per la confession de fora de la fè. De laqual cosa di l'Apostol : *Car illi confessan lor aver conegu Dio per parolas, ma illi lo denegan per fait.*

Secondariament, per la longuessa de temp e per manteza de li savi, de li religios de li vergeno e vergenas, de la vefvas e de la hònestas fennas : e lo poble non nombrivol, de loqual es dit en l'Apocalyps : *E poesta fo dona a ley en tot tribu e lenga e gent, e tuit aquilli que habitan en la terra adoraren ley.*

Terzament, per autorita spiritual de li Apostol (1), contra liqual di l'Apostol : *Nos non poen alcuna cosa contra la verita, e poesta non es dona en destruiment.*

Quartament, per moti miracli fait da qui entro a qui, de laqual cosa di l'Apostol : *L'advenament del qual es second l'obra de Sathanas, en tota vertu e enseignas e maravillas mesongieras e en tot engan d'enequita.*

Quintament, per sanctita de fora, e orations e dejunis, vigiliis e almonas; contra aizo di l'Apostol : *Havent la semblenza de pieta, ma denegant la vertu de ley.*

Sextament, per algunas parolas de Christ, e per li escrit de li antic e per li concili, losquals illi gardan en tant quant non destruon la mala vita e volupta de lor.

Septimament, per l'administration de li sacrament, per liqual illi vomen la universita de las errors.

Octavament, per correptions e predications verbales de li vici. Car illi dion e non fan (2).

(1) Rome prétend s'appuyer sur les apôtres pour soutenir ses erreurs; saint Paul montre la vanité de cette prétention.

(2) Ceci nous rappelle la lettre à Clément VI.

(Cette iniquité est couverte), premièrement et principalement, par une profession extérieure de la foi. A l'égard de quoi, l'Apôtre dit : *Car ils confessent en paroles qu'ils ont connu Dieu, mais ils le renient par leurs actions.*

(Elle est couverte), en second lieu, par la longue durée du temps, (par l'appui) des sages, des religieux, hommes et filles vierges, des veuves et des femmes honnêtes et d'un peuple peu nombreux, duquel il est dit dans l'Apocalypse : *Et pouvoir lui fut donné (à la bête) en toute tribu et langue, et nations, et tous ceux qui habitent la terre l'adoreront.*

(Elle est couverte), troisièmement, par l'autorité spirituelle des apôtres, contre lesquels l'Apôtre dit : *Nous ne pouvons rien contre la vérité, et pouvoir ne nous est point donné pour la destruction.*

(Elle est couverte), en quatrième lieu, par beaucoup de miracles faits çà et là, sur quoi l'Apôtre parle ainsi : *Son avènement est selon l'œuvre de Satan, accompagné de toute sorte de miracles (vertus), de signes et de merveilles mensongères et de toutes les tromperies de l'iniquité.*

(Elle est couverte), en cinquième lieu, par sainteté extérieure, par prières, par jeûnes, par vigiles et par aumônes; contre quoi l'Apôtre dit : *Ayant l'apparence de la piété, mais renonçant à sa force (déniant sa force).*

(Elle est couverte), sixièmement, par quelques paroles de Christ et par les écrits des anciens et par les conciles, lesquels ils suivent (gardent), en tant qu'ils ne condamnent (détruisent) pas leur mauvaise vie et leurs voluptés.

(Elle est couverte), en septième lieu, par l'administration des sacrements, par lesquels ils vomissent généralement toutes les erreurs.

(Elle est couverte), huitièmement, par des remontrances et des prédications verbales contre les vices. Car ils disent et ne font pas.

Nonament, de li qual algunas fan enfeintament e alguns (1) verayament e maximament per vita vertuosa. Car li esleit de Dio ben vellent e ben (2) faczent detengu aqui enaima en Babylonia son enayma or per loqual lou felon Antechrist cuebre la soa vanita, loqual non suffre far lo veray coltivement a sol Dio, ni tenir la speranza al sol Christ, ni entendre a la veraia religion.

Aquestas cosas e motas otras son (3) enaimi mantel e vestiment de l'Antechrist, con las quals cuebre la soa mesongiera malicia, quel non sia reprova tant coma pagan e en lasquals el po proceder deshonestament e a las meritrix.

Si lo christian es entengu per commandament de partir se de l'Antechrist, lo es dit e es prova del Veilli e de Novel Testament : car lo Segnor dis, Esaia, cinquanta dous : *Departe vos, departe vos ; issi da qui, non voilla tocar la soza, isse del mez de lei, vos liqua porta li veissel del Segnor, sia munda : Car non vos issire en la rumor, ni non vos appropriare a la fuga, etc.* E Jeremia cinquanta : *Fuge del mez de Babylonia, saille de la terra de li Caldei, e sia enaima cabri devant lo grez. E ve-vos yo amenarei grand congregation de gent de la terra d'Aquilon en Babylonia, e seren appareilla en contra e d'aqui enant sere presa. — Nombre, XVI : Departe vos del mez de la congregation azo que yo destrua e perda acquisti viazament. E dereço : Departe vos del tabernacle de li felon, e non voilla tocar aquellas cosas que appartenon a lor, que vos non sia enveloppa en li pecca de lor. — Levitico :*

(1) Les autres avec vérité et surtout avec une vie vertueuse.

(2) Voulant bien et faisant bien.

(3) Sont comme manteau et vêtement de l'Antechrist.



En neuvième lieu, d'entre ces (prédicateurs) les uns agissent (font) avec dissimulation (feinte), les autres avec vérité, et surtout en menant une vie vertueuse. Car ces élus de Dieu, ayant bonne volonté et une bonne conduite, retenus là comme dans Babylone, sont comme de l'or avec lequel le rebelle Antechrist couvre sa vanité, ne permettant pas, ni qu'on rende son vrai culte à Dieu seul, ni qu'on mette son espérance en Jésus-Christ seul, ni qu'on s'attache (tende) à la vraie religion.

Ces choses et beaucoup d'autres servent comme de manteau et de vêtement à l'Antechrist, au moyen desquelles il couvre sa malice mensongère, afin de n'être pas réprouvé entièrement comme païen, et à l'ombre desquelles il peut marcher mal honnêtement comme une prostituée.

Que le chrétien soit tenu par commandement de se séparer de l'Antechrist, cela est dit et prouvé par l'Ancien et par le Nouveau Testament : car le Seigneur dit, Esaïe cinquante deux : *Éloignez-vous, éloignez-vous ; sortez d'ici, gardez-vous de toucher à la souillure ; sortez du milieu d'elle ; vous qui portez les vaisseaux (sacrés) du Seigneur, soyez purifiés. Car vous ne sortirez pas au milieu du tumulte, ni ne vous préparerez point à la fuite, etc.* Et Jérémie cinquante : *Fuyez du milieu de Babylone, sortez de la terre des Chaldéens, et soyez comme des boucs à la tête du troupeau. Et voyez (voici), j'amènerai une grande assemblée de nations de la terre d'Aquilon à Babylone, et elles seront disposées (préparées) contre elle, et ensuite elle sera prise. — Nombres, XVI : Séparez-vous du milieu de l'assemblée, afin que je détruise et perde ceux-ci à la fois.* Et de rechef (ensuite) : *Éloignez-vous du tabernacle (de la tente) de ces rebelles, et gardez-vous de toucher aux choses qui leur appartiennent, afin que vous ne soyez pas enveloppés dans leurs péchés.*

Yo soi lo vostre Seignor Dio, loqual departic vos de li autre poble. Donc e vos departire dereço lo jument mund del non mund, e l'oisel mund del non mund, e non sozare la vostra armas en la bestias, en li oisel e en totas aquellas cosas que son moguas (1) en terra e lasquals yo mosteri a vos sozas (20-24). — *Item*, Exodi, XXXIV: Garda que unqua non conjongnas amicitia cum li habitador d'aquella cita laqual sia en tu en ruina. — E dedins: Non far pact cum li home d'aquella region, que cum illi auren forniga cum li lor dios, e auren adora las simulacras de lor, alcun apelle tu manges de las cosas sanctificas a lor. Ni non penres moiller de las fillas de lor a li teo filli que en apres cum ellas auren forniga, zo es idolatra, non fazan fornigar li teo filli en li dio de lor. — Levitico, XV, 31: Donc vos enseignare li filli dizen que illi squivon la non mundicias e non moran en la lor sozuras que illi auren soza lo mio tabernacle. — Ezechiel, XI, 21 (2): Ma lo cor lo qual vay per offendament e per la soas offensions, yo pauserai la via d'aquisti a lor cap, dis lo Seignor. — Deuteronom, XX: Quant tu seres entra en la terra, laqual lo teo Seignor Dio donare a tu, garda que tu non volhes resimeillar las abominations d'aquellas gens: car lo Seignor ha totas aquestas cosas en abomination. E per li pecca d'aquesta maniera el sfaçare lor al teo intrament. Tu seres perfekt e senza macula cum lo teo Dio. Aquestas gens de lasquals tu possessires las terras auvon li arguriador e li devin, ma tu sies ordena autrament del teo Dio.

(1) Son moguas, sont mues ou en mouvement.

(2) Cette citation peu précise n'a-t-elle pas été faite de mémoire ?

— Lévitique : Je suis votre Seigneur Dieu, qui vous a séparés des autres peuples. C'est pourquoi vous séparerez aussi l'animal pur de l'impur, et l'oiseau pur du non pur, et vous ne souillerez pas vos âmes à l'égard des bêtes, à l'égard des oiseaux et à l'égard de toutes les choses qui ont mouvement sur la terre, et que je vous ai montrées comme souillées. — Item, Exode, XXXIV : Prends garde que tu fasses jamais amitié avec les habitants de cette ville, pour qu'elle t'entraîne dans la ruine. — Et ensuite : *Ne fais aucun traité avec les hommes de cette contrée, de peur que lorsqu'ils auront paillardé avec leurs dieux et qu'ils auront adoré leurs images, quelqu'un t'invite et que tu ne manges des choses consacrées à ces dieux. Tu ne prendras pas non plus des femmes d'entre leurs filles pour tes fils, de peur qu'après qu'elles auront paillardé, c'est-à-dire idolâtré, elles ne fassent paillarder tes fils après leurs dieux.* — Lévitique, XV, 31 : *Vous instruirez donc vos enfants leur disant, qu'ils évitent les impuretés, afin qu'ils ne meurent pas dans leurs souillures dont ils auront souillé mon tabernacle.* Ezéchiël, XI, 21 : *Mais, quant à ceux dont (1) le cœur marche par outrage et par offenses, je placerai leur voie (conduite) sur leur tête, dit le Seigneur.* — Deutéronome, XX : Quand tu seras entré en la terre (le pays) que le Seigneur ton Dieu te donnera, garde-toi que tu ne veuilles imiter les abominations de ces peuples (de ces gens); car le Seigneur a toutes ces choses en abomination. Et, à cause des péchés de cette nature, il les effacera (détruira entièrement) à ton entrée. Tu seras parfait et sans tache envers ton Dieu. Ces nations desquelles tu possèderas ces terres écoutent les augures et les devins; mais tu as reçu d'autres ordres (tu as été commandé autrement) de ton Dieu.

(1) D'aquilli, plus bas.

Ma del novel Testament es manifest, Johan, XII : Que lo Seignor venc e fo passiona per zo que ajostes en un li filli de Dio. Car es per aquestas verita de unita e de deport (1) de li autre quel dis en Matheo, X : Car yo venc departir l'home encontra lo sio payre, la filla encontra la soa maire, e la nora contre la soa socra, e li domestic de l'home son enemic de luy. E contmande esser departi, dizem : Si alcun non laissare lo sio paire e la maire, etc. — *Item* : Garda vos de li fals prophetas liquial venon a vos en vestiment de feas, etc. — *Item* : Garda vos del levam de li pharisio. — *Item* : Garda vos que alcun non vos engane; car moti venren al mio nom e enganaren moti. E adonca, si alcun dire a vos : Venes, Christ es aysi, o aylai, non o voilla creire, non voilla anar en apres lor. E en l'Apocalyps, admonesta per propria vouz e commanda lo sio poble issir de Babylonia, disent : E auvi vous de cel, disent a mi : O lo mio poble, issi de ley, e non sia parzonnier de li pecca de ley, e non recebe de las plagas de ley. Car li pecca de ley pervengro entro al cel, e lo Seignor se recorde de las enequitas de ley. — Ço me-seime di l'Apostol : Non voilla amenar jouc cum li non fedel. Car qual participation es de la justitia cum l'iniquita, o qual compagnia de la luz cum las tenebras, ma qual convention de Christ al diavol, o qual parte de li fidel cum li nom fidel, a qual consentiment del temple de Dio cum la idolas? Per la qual cosa, isse del mez de lor e sia departi dis lo Seignor, e non tocare lo non mund, e yo recelarey vos e

(1) Perrin porte quelques expressions différentes, mais n'altérant en rien le sens.

D'après le Nouveau Testament aussi, il est manifeste, Jean, XII : Que le Seigneur est venu et a souffert la passion, afin qu'il réunît en un les enfants de Dieu. Car c'est pour ces vérités d'unité et de séparation les uns d'avec les autres, qu'il dit, Matth., X : *Car je suis venu séparer (diviser) l'homme contre son père, la fille contre sa mère, la belle-fille contre la belle-mère, et les serviteurs de l'homme sont ses ennemis.* Et il a commandé de se séparer, quand il a dit : *Si quelqu'un n'est pas prêt à quitter (ne laissera) son père et sa mère, etc.* — De même : *Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous en habits de brebis, etc.* — De même aussi : *Gardez-vous du levain des pharisiens.* De même encore : *Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise (trompe); car plusieurs viendront en mon nom et séduiront plusieurs. Ainsi donc, si quelqu'un vous dit (dira) : Venez, Christ est ici, ou (il est) là; ne le croyez pas (veuillez ne pas le croire); gardez-vous d'aller après eux.* Et, dans l'Apocalypse, il admoneste de sa propre voix et commande à son peuple de sortir de Baby lone, disant : *Et j'ouïs une voix du ciel, me disant : O mon peuple, sors du milieu d'elle, et ne sois pas participant de ses péchés, afin que tu ne reçoives pas de ses plaies. Car ses péchés sont parvenus jusqu'au ciel, et le Seigneur n'oublie pas (se souvient de) ses iniquités.* L'Apôtre dit ceci même : *Gardez-vous (ne veuillez) tirer le même joug avec les non fidèles. Car quelle participation y a-t-il (est) de la justice avec l'iniquité, ou quelle association entre la lumière et les ténèbres; car quel accord (y a-t-il) entre Christ et le diable, ou quelle est la part des fidèles avec les infidèles, ou quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles? C'est pourquoi (pour laquelle cause), sortez du milieu d'eux et soyez séparés, dit le Seigneur; ne touchez pas ce qui n'est pas pur, et je vous cacheraï, et je vous serai comme père, et vous me serez comme*

serey a vos en paire, e vos sere a mi en fillis e en fillas, di lo Seignor tot poderos. — *Item*, Ephes. V : Non voilla esser fait parzonnier de lor, car vos eras a la via de tenebras; ma ara se luz al Seignor. — *Item*, 1 Cor., X : Yo non voil vos esser fait compagnons del demoni. Vos non poe esser fait parzonnier de la taula del Seignor e de la taula de li demoni. — *Item*, 2 Thess., III : O fraire nos anuncien a vos al nom de nostre Seignor Jesus-Christ, que vos garde de tot fraire anant deshonestament, e non second las costumaz lasquas vos receopes de nos. Car vos meseimes sabe en qual maniera conventa resimeillar nos. — E dedins : Si alcun non obedire a la nostra parola, nota aquest per epistola, e non sia ensemp mescla cum luy, que el sia confondu. — *Item*, Eph., V : Non voilla vos accompagnar a las obras non fructuosas de tenebras. — *Item*, 2 Tim., III : Ma sapia aizo, car perillos temp istaren en li derrier an. — E dedins : Havent la semblança de pieta, ma denegant la vertu de ley, squiva aquisti.

De las cosas notas desobre se demonstra manifestament la malicia de l'Antechrist e la soa perverseta, etc. E car lo es commanda del Seignor de departir se de luy meseime dedins e de fora, e conjoinguer se a Hierusalem sancta cita. Donc nos conoissent aquestas cosas, lo Seignor revelant per li seo serf, e cresent aquesta revelation josta la sanctas Scripturas, e nos ensemp admonesta de li commandament del Seignor, nos fazen departiment exterior e interior de luy loqual nos cresen Antechrist, e aven uni compaignias e unita de bona volunta e de dreita entention de pur e simple perpausament de plaser al Seignor e esser

enfants (fils et filles), dit le Seigneur tout-puissant. — Item, Ephés., V : *Ne soyez pas faits participants avec eux; car vous étiez dans la voie (route) des ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière au Seigneur.* — Item, 1 Cor., X : *Je ne veux pas que vous deveniez compagnons du démon. Vous ne pouvez pas être faits participants de la table du Seigneur et de la table des démons.* — Item, 2 Thess., III : *O frères, nous vous annonçons, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, que vous vous gardiez de tout frère qui marche déshonnêtement, et non selon les coutumes (enseignements) que vous avez reçues de nous. Car vous-mêmes savez en quelle manière il convient que vous nous imitiez (ressembliez).* — Et ensuite : *Si quelqu'un n'obéit pas à notre parole, notez-le par lettre et ne vous mêlez pas avec lui afin qu'il soit confus (confondu).* — Item, Ephés., V : *Gardez-vous de vous associer aux œuvres infructueuses des ténèbres.* — De même, 2 Tim., III : *Mais sache ceci, que des temps funestes (dangereux) viendront aux derniers ans.* — Et plus bas : *Ayant l'apparence de la piété, mais renonçant (déniant) à sa force, évite de telles gens.*

Des choses sus-notées sont manifestement démontrées la malice de l'Antechrist et sa perversité, etc. Et comme il est ordonné (commandé) par le Seigneur de se séparer de lui intérieurement comme extérieurement, et de s'unir à Jérusalem la sainte cité. Ainsi donc, connaissant ces choses que le Seigneur nous révèle par ses serviteurs, et croyant à cette révélation, selon les saintes Ecritures, et étant en même temps engagés (admonestés) par les commandements du Seigneur, nous nous séparons intérieurement et extérieurement de celui que nous croyons l'Antechrist, et nous avons formé (uni) des compagnies et une unité, avec bonne volonté et une intention droite, ayant pour fondement, pur et simple, de plaire au Seigneur et d'être sauvés, avec

salva, lo Seignor ajudant, e la verita de Christ e de la soa Sposa, enaima pechinita de l'intellect po sostenir.

Donc nos ordonen notar quals sian las causas del nostre departiment e ancora de la nostra congregation, afin que si lo Seignor aure (1) dona aver aquesta meseima verita, porte ensem cum nos l'amor en ley meseima; e si per aventure non fossa ben enlumena recepia ajutori per aquest menestier, lo Seignor arrosant. E si lo es dona plus a alcun, e plus autament, nos desiren esser enseigna plus humilment e saber meilli de luy; e esser corregi en li nostre defeit.

Donc aquestas cosas que ensegon son causa del nostre departiment (2).

Sia manifest a tuit e a sengles la causà del nostre departiment esser ista aital, per la verita essential e ministerial (3) de la fè, e per la interior connoissance d'un veray Dio, e unita de essentia, en tres personas laqual non dona carn ni sang; e lo cultivament convenivol al sol Dio, l'amor de luy meseime sobre totas cosas, la sanctification e l'honoracion de luy sobre totas cosas e sobre tuit li nom; speranza viva per Christ en Dio; la regeneration e renovation interior per fè, per esperanza e per carita; lo merit de Jesus-Christ cum tota sufficientia de gratia e justitia; la participation o la communion de tuit li esleit; la remission de li pecca, la sancta conversation e lo fidel compliment de tuit li commandament en la fè de Christ; la vera penitencia e la final perseveranza e vita eterna.

(1) Aura donné : s'il arrive que le Seigneur nous ait donné.

(2) Cette séparation est contestée pour les Vallées. Cependant elle a été incontestable chez les Albigeois.

(3) E ministerial, omis dans Léger, est dans Perrin.



l'aide du Seigneur, autant que la vérité de Christ et de son Epouse, comme aussi notre faible intelligence, peuvent le permettre (soutenir).

Nous faisons (ordonnons) donc remarquer (noter) quelles sont les causes de notre séparation, comme aussi de notre congrégation, afin que si le Seigneur (nous) a donné d'avoir cette même vérité, elle porte elle-même l'amour, en même temps qu'en nous, et afin que si elle n'était peut-être pas bien éclairée, elle reçoive aide par ce ministère béni (arrosé) du Seigneur. Et s'il arrive qu'il ait été plus accordé à quelqu'un, et plus abondamment, nous désirons humblement d'en être instruits, de savoir mieux de lui et d'être corrigés en ce qui nous manque (en nos défauts).

Les raisons qui suivent sont donc la cause de notre séparation.

Qu'il soit connu (manifeste) à tous et à chacun, que la cause de notre séparation a été telle; savoir, la vérité essentielle et ministérielle de la foi, et la connaissance intime d'un vrai Dieu en trois personnes, dans une unité d'essence, (connaissance) que ne donne ni la chair ni le sang; le culte convenable dû à Dieu seul, l'amour qui lui appartient au-dessus de toutes choses, la glorification (sanctification) et l'honneur qui lui est dû aussi au-dessus de toutes choses et de tout ce qui se nomme; l'espérance vive qui est par Christ en Dieu; la régénération et le renouvellement intérieur par la foi, par l'espérance et par la charité; le mérite de Christ en toute suffisance de grâce et de justice; la participation ou la communion de tous les élus; la rémission des péchés, la sainteté de la vie (sainte conversation), et le fidèle accomplissement de tous les commandements par la foi en Jésus-Christ; la véritable repentance (pénitence), la persévérance jusqu'à la fin et la vie éternelle.

Las veritas ministerials son aquestas : La congregation exterior de li menistres cum lo poble sujet en luoc e en temp en la verita per las menisterials, en la verita toca desobre amenant, establant e conservant per fidella e soven-diera compaignia ; li bon menistres per sen de la fè e de vita essent en costuma (1) e obedientia, e perfacent esveillament la pratiqua e uzança del Seignor sobre lo gres.

La cosas lasquals li menistre son entengu (2) servir al poble son aquestas : La parola evangelica e la parola de reconciliation, o la ley de gratia al sen o intencion de Christ. Car el deo notificar la parola evangelica, lo sacrament ajoint a la parola certifica lo seo sen e entendament, e conferma l'esperanza en Christ e en lo fidel. La communion ministerial a totas cosas per la verita essential. E si algunas otras cosas sian ministerials, totas se pon ja conclurre en aquest dit.

Ma d'aquestas sigulas (ou singulars) veritas, algunas son necessarias essentialment a la salu humana, algunas conditionalment se contenon en doze articles, en l'ajostament de plusiors parolas de li apostols. Car (ou ma car) l'Antechrist es per lo passa ja regnant en la Gleisa per la permission divina, etc.

Las errors e la non munditias entreditas per lo Seignor de l'Antechrist son aquestas : Varia e non nombrivol idolatria

(1) En coutume ou exemple et en obéissance.

(2) Ou bien : les choses que les ministres sont tenus de présenter au peuple sont celles-ci, etc.

Les vérités qui regardent le ministère sont celles-ci : Que les ministres doivent avoir des assemblées (congrégations) extérieures avec le peuple qui leur est soumis, en lieu et temps convenable, le tenant dans la vérité par les soins du ministère; savoir dans la vérité mentionnée plus haut, l'y amenant, l'y affermissant et l'y entretenant dans (par) de fidèles et fréquentes assemblées; les bons ministres étant, quant à la foi et à la conduite, en exemple d'obéissance, et produisant avec vigilance sur le troupeau la pratique et l'usage (l'exemple) du Seigneur.

Les choses auxquelles sont tenus les ministres pour servir le peuple sont celles-ci : Lui présenter la parole évangélique et la parole de la réconciliation, ou la loi de grâce, selon le dessein et l'intention de Christ. Car, il (le ministre) doit annoncer la parole évangélique, et le sacrement étant joint à la parole, confirme son sentiment et son intelligence, et affermit l'espérance en Christ chez le fidèle (ou, et chez le fidèle). La communion administrée par le ministre renferme (a) tout par (le moyen de) la vérité essentielle. Et s'il y a quelques autres choses qui concernent le ministère, elles peuvent toutes être comprises dans ce qui a été dit.

Or, de ces vérités particulières, les unes sont essentiellement nécessaires au salut des humains, les autres le sont conditionnellement. Elles sont contenues en douze articles, selon l'ajustement ou l'adjonction de plusieurs paroles des apôtres (1). Mais (cependant) a déjà été régnant par le passé, en l'Eglise, par un effet de la permission divine, etc.

Les erreurs et les infidélités (impuretés) prédites par le Seigneur, touchant l'Antechrist, sont les suivantes : savoir,

(1) Les Vaudois ont adopté le symbole comme paroles des apôtres, comme on le voit dans un manuscrit qui est à Genève.

es contra lo commandament de Dio e de Christ, dona a la creatura e non al Creator vesibla e non vesibla, corporal o spiritual, entendivol e sensibla, natural ou fabrica per qual se sia art sot qualque qual nom de Christ e de li sanct o de la sanctas e de la reliquias et de las authoritas e a lasquals creaturas es servi per fè, per speranza, per effect, per orations, per peregrinations, per alimosnas, per offertas, per sacrificis de grand despensas. Laqual creatura illi colon, adoran, honran per plusors manieras, per cançons, proimis, per solemnizations e celebrations de messas, de vesperas, de completas a lor meseime, per horas, per vigilias, per festivitas, per aquistament de gratia ista al sol Dio essentialment e en Jesus-Christ meritoriament e es aquista per la sola fè per lo Sanct Spirit.

Car la non es alcuna altra causa de idolatria, sinon falsa opinion de gratia, de verita, d'authorita, d'invocation, d'entrepellation, laqual el meseime Antechrist departic de Dio, attribuis en li menestier e en las obras de la soas mans, e li sanct e al purgatori. E aquesta enequita de l'Antechrist es dreitament contra lo premier commandament de la ley.

Semeillament lo desordena amor del mond de l'Antechrist es del qual germenan tuit li mal e li pecca en la Gleisa, de li guiador, de li regidor, de li officier; liqual pecca istan senza correction, illi son contra la verita de la fè e contra la conoissenza de Dio lo Paire; testimoniant Johan, lo qual

un service idolâtre varié et innombrable, accordé contre le commandement de Dieu et de Christ, non au Créateur, mais à la créature visible et non visible, corporelle ou spirituelle, intelligente et sensible, produite naturellement, ou par un art quelconque, ou sous quelque nom que ce soit, comme de Christ et des saints ou des saintes, et des reliques, et des personnes en autorité, auxquelles créatures est rendu un service accompagné de foi, d'espérance, d'actions, d'oraisons, de pèlerinages, d'aumônes, d'offrandes, de sacrifices fort dispendieux. Ils (les membres de l'Antechrist) servent une telle (sorte de) créatures, ils l'adorent, l'honorent de plusieurs manières, par des chants, par des panégyriques, par des solennités, par des célébrations de messes, par des vêpres, par des complies à ces mêmes créatures, par des heures, par des vigiles, par des fêtes, par acquisition de grâce, acquisition qui est essentiellement en Dieu seul, et méritoirement en Jésus-Christ, et qui s'obtient par la seule foi par le secours du Saint-Esprit.

Car il n'y a pas d'autre cause (ou source) de l'idolâtrie qu'une opinion fautive touchant la grâce, touchant la vérité, touchant l'autorité, l'invocation, l'intercession, lesquelles le même Antechrist ôte à Dieu (éloigne de) pour les attribuer aux ministères et aux œuvres de ses mains, aux saints et au purgatoire. Et cette iniquité de l'Antechrist est directement contraire au premier commandement de la loi.

Semblablement, l'amour désordonné de l'Antechrist pour le monde est (la source) d'où procèdent (germent) dans l'Eglise tous les maux et les péchés des conducteurs, des directeurs, des supérieurs (officiers); péchés qui restent sans répression (correction), et qui sont contraires aux vérités de la foi et à la connaissance de Dieu le Père, selon le témoignage de Jean, qui dit : *Celui qui pèche ne connaît*

dis : *Aquel que pecca non conois ni non ve Dio. Car si alcun ama lo mond, la charita del Paire non es en luy.*

La segunda enequita de l'Antechrist es l'esperanza de pardon e de gratia e de justitia, e de verita, e de vita eterna, non repostada en Christ, ni en Dio per Christ, ma en li home vio e mort, e en authorita, e en menestier ecclesiastic, en benedictions, en sacrificacions, en oracions, e enaimi de la autras sobre nombras, ni per vera fè la qual obra penitencia per charita e per departiment del mal e per ajustament al ben.

Istablament e principalment l'Antechrist enseigna non separar en aizo la regeneration, la confirmation, la spiritual refection o communion, la remission de li pecca, la sanctification de vita eterna : ma per li sacrament e per la soa simoniaca pravita, per laqual lo poble es scarni, e avent totas cosas vendablas atrobe varias ordonnanzas anticas e novas sot obtènement de pecunias, permettent si alcun aure fait aizo o autre, dit o autre fait, vol qu'aital aquistare gratia e vita. E questa dobla enequita es appela propriament en las Scripturas adulteri (avoteri) e fornication. Emperzo aitali menistres regent lo poble bestial en aquellas errors son appela meretrix apocalyptica. E aquesta enequita es contra lo second article, e derezo contra lo second e lo ters commandament de la ley.

La terza iniquita de l'Antechrist es quel atroba autrament que es dict, falsas religions, e reglas, e monestiers, en gleissas per aquistament d'esperanza, enaimi quasi alcun soven-

*point Dieu ni ne l'a vu. Car si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est point en lui.*

La seconde iniquité de l'Antechrist, consiste (est) en ce qu'il place l'espérance de pardon, de grâce, de justice, de vérité et de vie éternelle, non en Christ, ni en Dieu par Christ, mais dans les hommes vivants et morts, dans l'autorité, dans des cérémonies (ministères) ecclésiastiques, dans des bénédictions, dans des sacrifices, dans des prières et dans d'autres choses semblables indiquées plus haut, et non dans une foi véritable qui produit (opère) la repentance, avec la charité, l'éloignement du mal et l'avancement dans le bien.

Ce n'est pas dans une telle foi (1), que l'Antechrist enseigne à espérer fermement, et principalement la régénération, l'affermissement, la réfection spirituelle ou communion, la rémission des péchés, la sanctification en vie éternelle : mais par les sacrements et par sa perverse simonie, moyen par lequel le peuple est trompé (moqué), et ayant toutes choses vendables, il a imaginé des ordonnances anciennes et nouvelles pour obtenir de l'argent, permettant que si quelqu'un a dit ou fait ceci ou autre chose, il veut qu'il puisse acquérir et grâce et vie. Et cette double iniquité est proprement appelée, dans les saintes Ecritures, un adultère (paillardise) et une fornication. C'est pourquoi, de tels ministres, qui conduisent (conduisant) le peuple grossier dans de telles erreurs, sont appelés paillarde apocalyptique. Cette iniquité est contraire au second article, et de rechef, contraire au second et au troisième commandement de la loi.

La troisième iniquité de l'Antechrist, c'est, qu'outre ce qui a été dit, il a inventé (trouvé) de fausses religions, des règles, des monastères en forme d'église, comme moyens

(1) En aizo, en cela.

deirant auvire devotament messas, e aure usa de li sacrament, o sere confes (ma raramente contrit) e satisfazent per dejeuner e despoillament de borsa, o si sere ista, o sere membre de la Gleisa romana, o si sere dona, o liora a la regla o a la cappa, illi afferman contra tota verita dever. E aquesta enequita de l'Antechrist es dreitamente contra l'oyten article del simbolo: Yo creo al Sanct Sperit.

La quarta eniquita de l'Antechrist es, car el meseime essent la quarta bestia devant scripta per Daniel e meretrix apocalyptica, se orna de nom, de authorita, de potesta, de gnetas, de menestiers, d'officis de scripturas, e se aigala e compara à la vera e sancta maire Gleisa, en laqual menesterialment es salu e non autrament, en laqual es la verita de la vita e de la doctrina e de li sacrament. Car sinon qu'illi se cubres enaimi e li seo menistre erroneic, e manifest peccadors, connoissua, seria abandonna de tuit.

Car li emperador e li rey e li princi estimant ley esser semblant de la vera sancta maire Gleisa, ameron ley meseima e la doteron contra lo commandament de Dio. E aquesta eniquita de li menistre, de li soject, de li ordenna en error, e en pecca es dreitamente contra lo noven (article) yo creo la sancta Gleisa. Aquestas son de la prima part.

Secondament, car li participant a la solas cosas de fora, en las costumaz ordenas e atrobaz humanament creon o esperan lor participar a la verita de li officii pastoral e de la



d'acquérir l'espérance. De même, ils (les siens) affirment (1), contre toute vérité, que c'est un devoir pour chacun d'entendre souvent et dévotement les messes, de recevoir les sacrements, de se confesser (mais rarement avec contrition), de faire des satisfactions par des jeûnes ou en vidant sa bourse, d'être resté ou d'être membre de l'Eglise romaine, de s'adonner ou livrer à la règle ou au capuchon. Et cette iniquité de l'Antechrist est directement contraire au huitième article du symbole : Je crois au Saint-Esprit.

La quatrième iniquité de l'Antechrist, c'est, qu'étant bien lui-même la quatrième bête décrite jadis (devant) par Daniel, et la paillarda apocalyptique, il s'attribue (s'orne) des noms, l'autorité, le pouvoir, les dignités, les ministères, les offices, les écritures, au point de s'égaliser et de se comparer à la vraie et sainte mère Eglise, en laquelle se trouve ministériellement, et non autrement, le salut et la vérité, quant à la vie, à la doctrine et aux sacrements. Car, si ce n'était qu'elle (l'Eglise romaine) se couvre ainsi elle-même et ses ministres d'erreur et pécheurs manifestes, elle serait abandonnée de tous si elle était connue.

Mais parce que les empereurs et les rois, et les princes, estimant qu'elle était semblable à la vraie sainte mère Eglise, ils l'aimèrent elle-même et la dotèrent contre le commandement de Dieu. Cette iniquité des ministres, des sujets, de ceux ordonnés dans l'erreur et dans le péché, est directement contre le neuvième article : Je crois la sainte Eglise. Ces (choses) appartiennent à la première partie de l'article.

En second lieu, en effet, eux (ces ministres, etc.), en participant aux seules formes extérieures, selon les usages humainement ordonnés et inventés, croient ou espèrent

(1) Ceci est à la fin de la phrase : Illi afferman, etc.

cura, cum si quilli sian tundu enaimi agnel e sian oinct a modo de la pares, e sian benaizi tocant lo libre e lo calici com la man confessan lor esser ordena dreitament sacerdots.

Semeillament (enaimi es dit de sobre) lo poble soject, communicant per parolas, per segnals, per exercitations de fora, e per li lor souvent divers fait pensan ja lor participar a la verita traita d'aquí meseime. E aizo es contra l'autra part del noven article : Yo creo la communion de li sanct.

Lo es de issir de la pessima communion de li monach, a la participation de laqual amenant li home carnal, poi fan lor sperar en cosas de nient per l'avaricia sian quals se sian o luxurios, o avars, solament quilli donan a lor meseimes, dison lor participar a la lor povreta e castita.

La quinta eniquita de l'Antechrist es quel promes enfeintament perdonanza e remission de li pecca a li peccador non contrit verament, e non cessant istablement de las malas obras : Ma premierament remission de li pecca en la confession auricular, e en l'absolution humana, en las pegrinations per avaricia. E aquesta eniquita es contra l'onzen article de la fè : Yo creo la remission de li pecca. Car illi es en Dio autoritativament e en Christ ministerialment,

avoir leur part à la réalité (vérité) des offices de pasteurs et de la cure d'âmes, comme si ceux qui seraient tondu comme des agneaux, qui seraient oints à la manière d'une paroi, et qui recevraient la bénédiction en touchant le livre et le calice, pouvaient prétendre (confesser) être convenablement (droitement) ordonnés prêtres.

Il en est semblablement (comme il a déjà été dit) du peuple assujetti, si, parce qu'il a sa part (communique) aux paroles, aux signes, aux exercices extérieurs (de dehors) et à leurs diverses cérémonies (faits) souvent répétées, il se persuadait (pensait) avoir part à la vérité qui en est couverte (tirée). Et cela est contraire à l'autre partie du huitième article : Je crois la communion des saints.

Une chose est à faire, c'est qu'il faut s'éloigner (1) (sortir) de la très-mauvaise communion des moines qui, pour amener à sa participation les hommes charnels, leur font espérer, au moyen de choses de néant et par avarice, qu'ils leur feront avoir part à leur pauvreté et à leur chasteté, quels qu'ils soient d'ailleurs, ou luxurieux ou avarés, pourvu qu'ils leur fassent à eux-mêmes des dons.

La cinquième iniquité de l'Antechrist consiste (est) en ce qu'il promet, en trompant, le pardon et la rémission des péchés à des pécheurs non véritablement contrits et qui n'ont pas renoncé fermement aux mauvaises œuvres. Et il fait d'abord cette promesse de la rémission des péchés au moyen de la confession auriculaire et de l'absolution donnée par des hommes, au moyen des pèlerinages dictés par l'avarice. Cette iniquité est contraire au onzième article du *Credo* : Je crois la rémission des péchés. Car cette rémission dépend de l'autorité de Dieu et du ministère de Jésus-Christ, puis en

(1) Une chose est, de sortir, etc.

per fè, per speranza, per penitèntia, per carita, per obedientia de parola en l'home participativament.

La sexta eniquita es anco quilli servon a speranza entro a la fin de la vita, per la devant ditas cubertas enequitas per li manifest peccador, e specialment per la extrema onction e lo purgatori soima, enaima que li home rustic de la verita perseveron en error, e son absout de li pecca de liqua unqua non se departiron per libra volunta que illi speressan la remission evenador e vita eterna.

E aquesta eniquita es dreitament contra l'onzen e lo dozen article de la fè.

partie (1) de la foi, de l'espérance, de la repentance, de la charité et de l'obéissance qui, selon la Parole de Dieu, est en l'homme.

Il y a encore une sixième iniquité (des membres de l'Antechrist), c'est qu'ils prolongent l'espérance (de pardon) jusqu'à la fin de la vie, au moyen des iniquités cachées (couvertes) déjà mentionnées pour les pécheurs manifestes, et spécialement au moyen de l'extrême-onction et du purgatoire rêvé, en sorte que les hommes grossiers, qui ne connaissent pas la vérité, persévèrent dans l'erreur et sont (déclarés) absous de péchés dont ils ne se sont jamais éloignés de libre volonté pour qu'ils pussent en espérer la rémission à venir et la vie éternelle.

Cette iniquité est directement contraire aux onzième et douzième articles de la foi.

(1) Participativement, en partie.

# ANCIEN TRAITÉ

## DES VAUDOIS

AUQUEL ON ASSIGNE LA DATE DE L'AN 1126.

### LE PURGATOIRE.

Ce n'est pas l'importance de ce traité, quoiqu'elle soit réelle, qui nous engage à en donner ici un extrait et à étendre d'autant cet Appendice, mais l'objection qu'on a dirigée contre son ancienneté et la date de l'an 1126 qui lui est assignée ; cette objection, disons-nous, nous a paru si sérieuse que nous n'aurions pu la passer sous silence.

Le critique (1) qui l'a faite l'a dirigée maladroitement contre le traité de l'Antechrist ; mais comme le passage sur lequel il la fonde se trouve dans celui du purgatoire, publié par extraits, dans Perrin et dans Léger, il est évident qu'elle porte contre celui-ci.

Cette objection est la suivante : Comme il est dit plus haut, le traité du purgatoire est daté de l'an 1126. Or, il contient une citation de l'écrit, intitulé : *Milleloquium*, attribué à saint Augustin, mais qui a pour véritable auteur, selon certains écrivains, Augustinus Triumphus qui florissait vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi un traité de l'an 1126 ne pouvait

(1) L'auteur anonyme des *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois*. Paris et Lyon, 1836.

pas en réalité citer un écrit postérieur à sa date. D'où notre critique a conclu que le traité du purgatoire était de beaucoup postérieur à la date qui lui est attribuée.

L'objection est assurément de toute force : comment essayer de la réfuter ?

On ne pouvait le faire qu'en soutenant que cette citation était le fait d'un copiste postérieur à l'écrit cité. Cette thèse (1) était admissible, et nous l'avions adoptée pour des raisons qui n'étaient pas sans valeur. Dès lors nous en avons acquis la preuve matérielle. En effet, les divers manuscrits vaudois contiennent deux traités différents sur ce sujet, l'un plus abrégé, dont la copie est en Angleterre. C'est celui qui a été publié en partie. Nous l'avons complet sous les yeux, grâce à l'obligeance du révérend M. Gilly, chanoine de Durham. Cet exemplaire est considérablement plus abrégé que celui qui existe à Genève dans le manuscrit portant le n° 208. Des passages entiers, il est vrai, sont presque identiques, quoique quelquefois transposés. Beaucoup de citations sont les mêmes, d'autres sont omises, d'autres sont changées, en particulier celle du *Milleloquium*, au lieu de laquelle sont plusieurs citations de divers écrits de saint Augustin lui-même. En un mot, il est évident que l'un est l'abrégé de l'autre. La différence la plus frappante, après celle de l'orthographe de plusieurs mots, est celle du titre du traité. Le plus ancien est intitulé : *Purgatori*, le Purgatoire ; le plus récent : *Purgatori seuma*, le Purgatoire rêvé, imaginé ou songé. Nous faisons d'ailleurs observer que les mots de ce dernier titre sont plusieurs fois répétés dans l'écrit primitif, sous cette forme : *Purgatori SOYMA*, et non *seuma*, ce qui fait

(1) Il est avéré que les écrits des Vaudois, livres destinés à l'instruction, étaient fréquemment copiés. — On en possède plusieurs à double et à triple.

comprendre que l'orthographe avait considérablement changé lorsque cet extrait a été rédigé ou copié tel qu'il existe en Angleterre.

Nous pensons que, dès que ce fait est bien constaté, dès là même l'objection n'a plus de fondement ni de valeur.

A l'occasion de ce traité nous sentons le besoin de présenter une observation. L'on a soupçonné et même accusé Perrin et Léger de mauvaise foi, parce qu'ils n'ont pas averti qu'ils ne publiaient que des extraits de ce traité. Mais il nous semble que ce jugement est bien sévère, puisque le dernier indiquait l'existence de cet écrit.

Afin qu'on puisse comparer les deux traités du Purgatoire et s'assurer si nos allégués sont fondés, nous allons présenter ci-après un extrait et une sorte d'analyse du traité primitif, tel qu'on peut le voir à la bibliothèque de Genève, dans le manuscrit qui porte le n° 208.

Dans la traduction qui va suivre, nous avons conservé le mot à mot autant qu'il a été possible.

### PURGATORI.

### LE PURGATOIRE.

Ara es a dire d'la materia del purgatori loqual moti promovon e predicacion publicament coma article de fe, mancant de fondament de Scripturas, diczent que en apres lo montament de Christ al cel algunas armas e specialment daquill que devon esser salva non haven satisfait en aquesta vita per li lor pecca; aquillas issent de li lor cors sostenon penas sensibilas en aquel purgatori e son purgas en apres aquesta vita delqual en apres la purgacion algunas salhon primeras algunas en apres algunas

Présentement il faut parler de la matière du purgatoire que plusieurs mettent en avant et prêchent publiquement comme article de foi, (quoique) manquant du fondement des Ecritures, disant qu'après l'ascension de Christ au ciel, quelques âmes, et spécialement (celles) de ceux qui doivent être sauvés et qui n'ont pas satisfait à leurs péchés durant cette vie; celles-ci, au sortir de leurs corps, souffrent des peines sensibles dans ce purgatoire, et sont purifiées après cette vie. Après leur purifica-



al dia del judici algunas ara devant lo di del judici.

Sovre loqual per compliment de la lor avaricia moti ensegnon motas cosas ensegnant motas cosas non certas dicent que aitals armas sian tormentas algunas entro al col, algunas entro a la cintura la outras per lo dee e enaimi se perforczan fabular en motas manieras del dit purgatori e que algunas vez se sent en taulas fan a qui conviti e aiczo specialment en la festa de las armas quant lo es offert largament a li preires de lor e que algunas vez cuelhon las brisas sot la taula de li rich.

Per todas aquestas cosas e per motas outras menzongias l'avaricia e la symonia de moti es creissua e obra e las clostras son auczas e li temple sumptuos son hedifica e multiplica sobre habundiant montecza d'autars e non nombrivols monachs e canonis, d'intremenant e donant occasion d'alargament e de dissolution e han dona la parolla de Dio en desplecsi e lo poble es enganna en la substancia e en las armas e fan lor sperar en cosas non certas. E moti fidel son rescondu emperczo quilh non ausan confessar lui per fe e son condempna e marturicza a mot crudella mort, etc.

tion, quelques-unes en (duquel) sortent les premières, quelques-unes après, quelques-unes au jour du jugement, et quelques-unes présentement, avant le jour du jugement.

Pour satisfaction de leur avarice, à l'égard de ce purgatoire, plusieurs enseignent plusieurs choses qui, quoiqu'ils les enseignent, ne sont pas certaines; disant que telles âmes sont tourmentées, quelques-unes jusqu'au cou, quelques-unes jusqu'à la ceinture, les autres par le doigt; et ainsi ils s'efforcent de conter des fables de plusieurs sortes sur ce purgatoire, et même que quelquefois elles s'assoient à table et font là des festins, et cela spécialement en la fête des âmes (des saints), quand il est offert largement à leurs prêtres; et que quelquefois elles ramassent les miettes sous la table des riches.

A l'aide de toutes ces choses et par beaucoup d'autres mensonges, l'avarice et la simonie de plusieurs sont accrues et mises en œuvre, et les cloîtres sont augmentés, et des temples somptueux sont édifiés avec une surabondante quantité d'autels et avec d'innombrables moines et chanoines, (ces choses) introduisant et donnant lieu à l'agrandissement et à la dissolution ont amené (donné) le mépris de la Parole de Dieu, et le peuple est trompé dans sa subsistance et à l'égard des âmes et ils leur font espérer en des choses non certaines. Et beaucoup de fidèles sont cachés parce qu'ils n'osent pas confesser le Seigneur (lui) par la foi, ils sont condamnés et martyrisés par une fort cruelle mort, etc.

Après cet exposé de l'opinion catholique sur le purgatoire, les deux traités annoncent leur sujet presque dans les mêmes termes. Voici les paroles du traité primitif encore inconnu :

Donca nos sen a parlar daquel purgatori e notificar la nostra entention.

Premierament e devant totas cosas nos supponen que las armas d'li devient esser salva non satisfacent en aquesta vita per li lor pecca, son finalment d'esser purga de totas la lor non mundicias second l'ordonnement de Dio en li lor temp.

Nous voulons (sommés) donc parler de ce purgatoire et faire connaître notre opinion.

En premier lieu et avant toutes choses, nous établissons (supposons) que les âmes de ceux qui doivent être sauvés, ne faisant pas satisfaction de leurs péchés durant cette vie doivent finalement être purifiées de leurs impuretés, selon le commandement de Dieu, chacun en son temps.

Suivent divers passages dans lesquels Dieu indique les moyens de sanctification ou de purification, après quoi l'auteur continue :

Totas aquestas autoritas consonan a aiczo, que lo son tant solament dui cert luoc depuis lo montament de Christ al cel en apres aquesta vita d'las armas issias de li cors e lo tercz non es apostot, ni non es atroba en la sacra Scriptura.

Toutes ces autorités s'accordent en ceci, qu'il y a tant seulement deux lieux certains depuis l'ascension de Christ au ciel, après cette vie-ci pour les âmes sorties de leurs corps, et le troisième n'existe point du tout, il ne se trouve pas dans la sainte Ecriture.

Le témoignage suivant et le développement qui l'accompagne se trouve presque à la fin du traité déjà publié, et peut-être mot pour mot, si ce n'est le nom de l'auteur du passage :

Cum lasquals cosas sacorda mestre Johan de sacra memoria qual cosa el senta finalment daiczo la soa conclusion ho manifesta quant el di : lo Segnor non ensegne en tota la sacra Scriptura expressament orar per li mort, sinon lo libre de li Ma-

Avec ce sentiment (ces choses) s'accorde maître Jean de sainte mémoire, et sa conclusion fait connaître finalement ce qu'il pense là-dessus quand il dit : que le Seigneur n'enseigne pas expressément dans toute la sainte Ecriture à prier pour

chabey loqual non es d'el Velh Testament en apres li Judey.

Finalment el sotjong : ni li propheta, ni Christ cum li seo apostol, ni li sant prochan insegadors de lor non inegneron orar per li mort. Ma enegneron mot curiosament lo poble que vivent senza crim foran sant. Donca cum en alcun luoc en la ley non facza expressa mencion daital purgatori, ni li apostol non han lascia a nos alcun enseignament, ni la Gleisa primitiva conversant second l'Evangel de loqual li apostol eran regidors non han liora a nos alcuna cosa daizo ne per ordonament ni per comandament; ma Pelaggius, l'an 458, se legis luj haver ordona que en la messa se facza recordanza d'li mort, lo es vist que second la sacra Scriptura li fidel non devon creire coma article de fe aital purgatori en apres aquesta vita.

Suit un nouveau passage du même maître Jean, tiré de son sermon sur : *Martha dis a Jesu*, dans lequel est exprimée la même opinion; après lequel l'auteur conclut ainsi :

De las quals parollas es manifest qual cosa el senta finalment daquel purgatori demostrant que en tota la sacra Scriptura *canonica*, lo Segnor non enseigna expressament que nos non dean tant perforzar en li aiutori de li mort coma fan li omes del temp modern.

les morts, excepté dans le livre des Machabées lequel n'est pas de l'ancien Testament d'après les Juifs.

Finalement il ajoute : que ni les prophètes, ni Christ avec ses apôtres, ni les saints leurs immédiats successeurs, n'ont point enseigné à prier pour les morts. Mais ils enseignèrent fort soigneusement le peuple, afin que vivant sans crime ils fussent saints. Ainsi donc, puisque la loi ne fait en aucun lieu mention expresse d'un tel purgatoire, et que les apôtres ne nous ont laissé aucun enseignement, et que l'Eglise primitive, vivant selon l'Evangile, et dont les apôtres étaient les conducteurs, ne nous a transmis (livré) rien de cela ni par ordre, ni par commandement; mais Pélage (pape), l'an 458, est rapporté avoir ordonné, qu'il fût fait mention (mémoire) des morts dans la messe, il est clair, que, selon la sainte Ecriture, les fidèles ne doivent pas croire comme article de foi un tel purgatoire après cette vie.

On voit manifestement de ces paroles, ce qu'il pense finalement de ce purgatoire, vu qu'il démontre que, dans toute la sainte Ecriture *canonique*, le Seigneur n'enseigne pas expressément que nous devions faire tant d'efforts pour des secours en faveur des morts comme font les hommes du temps moderne.

L'auteur étend cette récapitulation par de nouveaux raisonnements et d'autres témoignages, auxquels il ajoute celui de saint Augustin que nous donnons ci-après :

E sant Augustinus scri al libre de li sacrament que lo luoc de purgatori non es determina sinon car el es mostra per moti exemples e revelacions d'armas pausas en aitals penas : e sotiong e per aventura se poiria dire plus pervivolment que singulars armas sian cresuas sostenir pena en aquilh luoc en lical ilh han comes la colpa.

Et saint Augustin écrit au livre des sacrements, que le lieu du purgatoire n'est pas déterminé, mais qu'il est seulement indiqué (montré) par plusieurs exemples et révélations d'âmes plongées (passées) dans de telles peines ; et il ajoute : peut-être on pourrait dire plutôt, que durant la vie, chaque âme peut être considérée (crue) comme portant son châtement dans ce même lieu où elle a commis la faute.

Ici suit le narré de la vision d'un frère rapportée par saint Grégoire, et la critique qu'en fait l'auteur du traité, après quoi il avance que :

Li doctors non sacordan en la materia del purgatori, ma lavoran en tres diferencias.

Les docteurs ne s'accordent pas sur la matière du purgatoire, mais suivent trois sentiments différents.

Car certains d'entre eux paraissent avoir cette opinion, que les âmes..... sont reçues et gardées dans un lieu *connu de Dieu*, en attendant la résurrection des corps, etc. C'est l'opinion de Pierre à Clément, que confirme Origène (Lévitique, XII, 8), ainsi que Ugo de Saint-Victor, au livre des sacrements, où on lit entre autres ce qui suit :

Alcuns pensan las armas non poer esser crucias d' penas sensibla sinon per li cors o permanent cum li cors, etc., etc.

Quelques-uns pensent que les âmes ne peuvent être tourmentées d'une peine sensible, sinon par les corps et en demeurant avec les corps, etc., etc.

Cette idée, qui peut être regardée comme une seconde opinion des docteurs, est longuement développée et appuyée de passages, entre autres un de saint Augustin, au livre

des Psaumes, où il parle des offrandes faites en faveur des morts, comme pain, vin, etc., où il manifeste des doutes sur l'état des âmes des morts; puisqu'au sujet de ces paroles : *Ni les ivrognes n'hériteront point le royaume de Dieu*, il écrit ce qui suit :

O fraires, alcun non s'engane, car lo son solament duj luoc e lo terc non es al postot. Car aquel que non merita regnar cum Christ perire cum lo diavol senzca alcuna dubitation.....

O frères, que nul ne se trompe, car il n'y a que deux lieux et le troisième n'existe pas du tout. Car celui qui ne mérite pas de régner avec Christ, périra sans aucun doute avec le diable.....

L'auteur allègue encore d'autres témoignages du même genre, comme d'Appien, croyons-nous, dans son épître X<sup>e</sup> de saint Jérôme, et de saint Hillaire, en ces termes :

Lo pecca loqual non es corregi en aquesta vita la perdonanza de luj es demanda en van.

On demande en vain le pardon d'un péché qui n'est pas abandonné (corrigé) durant cette vie.

L'auteur, prenant occasion de cette opinion de saint Hillaire qui pourrait être la troisième, exhorte les hommes à la repentance, à l'amendement et à la sanctification, appuyant ses exhortations de divers passages des saintes Ecritures et autres; puis il conclut ainsi de ce qui précède :

Per aquestas cosas es manifest que li doctor non sacordan en la materia del purgatori mas lavoran en tres differencias; e alcun de lor non es vist confirmar las meseymas la qual alguns predicán daital purgatori coma article de fe non cert e soyma.

D'après tout ce qui précède, il est manifeste que les docteurs ne s'accordent pas sur la matière du purgatoire et suivent trois différentes opinions; et aucun d'eux ne paraît appuyer (confirmer) la même opinion que les autres prêchent sur ce purgatoire, comme article de foi, nullement certain et songé (révé).

Donc lo non es vist de l'expressa scriptura de la ley que li fidel deon creire de verita aital purgatori en apres aquesta vita; e li doctor non sacordan mas varian merevilhosas-

On ne voit donc pas expressément, d'après les écrits de la loi, que les fidèles doivent croire réellement à un tel purgatoire après cette vie; et les docteurs, loin d'être d'ac-

ment. E certainement alguns son de lor liqual en un luoc son vist parllar de luj en autre luoc scrivon de luj autrement, coma specialment.

Augustin loqual en un luoc es vist sonar per luj mas en autre luoc scri autrement laissant li omes en dubi d'luj; coma al libre de li sacrement sobre allega el scri: E per aventura se poiria dire plus privolement que singlars armas sian cre-suas sostenir pena en aquilh luoc en loqual cometteron la colpa. E el meseyme al libre d'la penitencia parlant del fuoc de purgatori scri enaisi: Lo es melh que yo emprena de ben viore que semenar cosas non certas d'l fuoc daquesta maniera. Car si ben faczent me pentirey yo non temarey lo fuoc de li torment.

cord, varient étonnamment entre eux. Et certainement quelques-uns d'entre eux semblent en parler en un endroit d'une manière, et ils écrivent différemment dans une autre, comme spécialement.

Augustin, qui en un endroit semble l'admettre (sonner pour lui), mais écrit différemment dans un autre, laissant les hommes dans le doute à son sujet, comme il écrit au livre des sacrements déjà cité: Et peut-être on pourrait dire plus particulièrement qu'on peut croire que chaque âme souffre le châtement dans le même lieu qu'elle a commis la faute. Et le même, au livre de la pénitence, parlant du feu du purgatoire, écrit ainsi: Il est meilleur que j'apprenne à bien vivre, que d'enseigner (semmer) des choses non certaines du feu de cette nature. Car, si en faisant bien j'ai soin de me repentir, je ne craindrai pas les tonnements du feu.

Après quelques citations de saint Chrysostôme, analogues à ce qui précède, on lit encore cette conclusion:

Daquesti dit de li doctor es manifest que meritar dalcuna cosa es tant solament en aquesta vita e non es vist que li mort poissan esser ajuda de l'aiutori dalcun de li viant aici. Mas second l'Apostol un *chascun portare lo seo fais*.

Il est manifeste, d'après ces paroles des docteurs, qu'on ne peut faire (mériter) quoi que ce soit, excepté durant cette vie, et qu'il n'est pas reconnu (vu) que les morts puissent être aidés en quelque chose des vivants ici-bas. Mais que, selon l'Apôtre, *chacun portera son propre fardeau*.

Suivent d'autres passages de l'Écriture, conformes à cette déclaration, puis une réfutation de Thomas par saint Jérôme,

puis de longs détails sur le fondement de l'Eglise et de la foi ; savoir : Jésus-Christ , après quoi l'auteur continue ainsi :

Nos notant e diligentment attendent totas las cosas sobre dictas non ausen predicar ni promovere aquel dit purgatori soyma e non cert coma article de fè. E ja sia czo que moti contrastant allegon plusors Scripturas per aital lor purgatori. Emperzo aquellas si ellas seren verament regardas e consideras non fan per lor ni per aquellas non poen esser certifica que se debia promovere aital purgatori per aquellas scripturas allegas per lor ni speren lor poer provar per la fè de l'Esriptura hosta tota avaricia e vannagla si volhan encercar cum diligencia.

Ma nos diczen en aquesta materia que ja sia czo que lo purgatori fos en apres aquesta vita al modo alqual moti promovon e predicant per lo mancant de certecza de Scriptura , nos non ausen promovere ni predicar luj coma article de fè specialment non vesent procedir daiczo al-cun parfait al poble fidel si non maior alargament de pecca e de vana confidanza e speranza non certa.

Ma al *sen* (1) de la sacra Scriptura

Pour nous, indiquant et donnant soigneusement attention à toutes les choses dites plus haut , nous n'osons prêcher ni annoncer ledit purgatoire songé et non certain comme article de foi. Et malgré ceci que plusieurs opposants allèguent plusieurs passages des Ecritures en faveur d'un tel purgatoire. Pour cela , ces passages si on les examine et considère véritablement , ils ne leur sont pas favorables , et l'on ne peut pas être assuré , d'après ces passages allégués par eux , qu'on doive admettre un tel purgatoire , ni qu'ils puissent espérer de le prouver sur la foi de l'Ecriture , en mettant de côté toute avarice et toute vanité , s'ils veulent s'en enquérir avec soin.

Mais nous disons sur cette matière , que quand même ceci serait , qu'il y eût un purgatoire après cette vie , de la manière que plusieurs l'avancent et prêchent , dès qu'il manque de certitude d'après l'Ecriture , nous n'osons ni l'annoncer ni le prêcher comme article de foi , spécialement parce que nous ne voyons en dériver (procéder) aucun profit pour le peuple fidèle , mais plutôt un accroissement de péché , de vaine confiance et d'espérance incertaine.

Mais d'après le *sentiment* (sens

(1) Mot douteux.

e d'li apostol nos non neguen esser fait purgament de las armas al seotemp secont l'ordonament d'Dio al modo sobre dit. Ma amonesten e conforten que tot fidel viva enaimi en la vita present qual non besogne en apres d'otra purgacion.

E si lo se pogues provar e fossa demostra a nos per la sacra Scriptura e per sciencia de li sant doctor fondant se en ley verament aquel dit lor purgatori, o si Dio per li seot segret judicij vol purgar alcun en apres aquesta vita o dautrament nos humilment volen obedir e non contrafar ni contravenir laqual cosa per fin aici non es ista demostra a nos.

de la sainte Ecriture et des apôtres, nous ne nions pas qu'une purification des âmes ne soit pas faite en son temps, selon le commandement de Dieu de la manière indiquée plus haut. Mais nous exhortons et encourageons tout fidèle à vivre durant la vie présente, (de telle manière) qu'il n'ait pas besoin d'autre purification après.

Et si leur dit purgatoire pouvait être prouvé, et nous fut démontré par la sainte Ecriture ou par la science des saints docteurs, fondée véritablement en elle (la sainte Ecriture), ou si Dieu par ses secrets jugements veut purifier quelqu'un après cette vie ou autrement, nous voulons humblement obéir et n'y contredire ni contrevenir en aucune manière; mais cela jusqu'ici ne nous a pas été démontré.

Cette concession faite aux conditions qui précèdent, l'auteur du traité reprend les prétendues preuves alléguées en faveur du purgatoire, les examine encore et les réfute successivement :

1° Il commence par saint Grégoire qui prétend fonder le purgatoire sur la vision d'un moine, sur une révélation.

2° Il rappelle le désaccord qui existe entre les auteurs sur ce point, les uns s'en montrant les partisans, les autres le rejetant, et le même auteur souvent n'étant pas d'accord avec lui-même.

3° Il n'admet pas les témoignages des livres apocryphes, ni des prétendues épîtres qui ne sont pas dans le canon des livres inspirés.

4° Il remarque qu'on ne peut pas admettre comme preu-



ves du purgatoire les usages établis qui le supposent sans fondement légitime.

5° Il réfute ceux qui allèguent en faveur du purgatoire l'exemple rapporté par saint Paul de ceux qui se faisaient baptiser pour les morts.

6° Il rejette le sens qu'on a voulu étendre au purgatoire, des paroles de Jésus-Christ, que le péché contre le Saint-Esprit ne sera pardonné, ni en ce siècle, ni en l'autre. — Il en fait de même de l'exemple tiré de l'économe infidèle et de celui de la résurrection de Thabita.

7° Après avoir encore réfuté un argument tiré de l'exemple de deux hommes de position différente, il ajoute :

Encara son outras cosas lasquales li contrastant solon amenar en favor de lor purgatori, ma car non son degnas de memoria son laissa per brevida. Car si totas las cosas sobre dictas seren fidelment consideras e entenduas se poire conoisser legierament que alcun fondament sobre loqual li contrastant se perforcezan fundar lo lor purgatori non lo pon stablir e non fay alcuna cosa per lo lor grant lavor contra la doctrina fonda sobre la ferma peira. Car la Gleisa greca non ten luj coma es dit de sobre.....

Il y a encore d'autres raisons (choses) que les adversaires ont coutume d'avancer en faveur de leur purgatoire, mais n'étant pas dignes de mention, on les passe sous silence pour abrégér. Car si toutes les choses qui ont été dites jusqu'ici étaient fidèlement considérées et comprises (entendues), on pourrait reconnaître qu'aucun des fondements sur lesquels les opposants s'efforcent d'établir leur purgatoire n'est solide et que la peine qu'ils se donnent ne peut rien contre la doctrine fondée sur la pierre inébranlable. Car l'Eglise grecque n'adopte pas leur purgatoire, comme il a été dit plus haut.....

# FORMULAIRE

DE LA

## CONFESSIOIN DES PÉCHÉS DES ANCIENS VAUDOIS,

Communément suivi parmi les anciens Vaudois, dit Léger, 1<sup>re</sup> part.,  
p. 57 à 58. — Tiré du Traité appelé *Novel Confort*.

O Dio de li rey, e Seignor de li seignor, yo me confesso a tu; car yo sey aquel peccador que t'ai mot offendu, etc. »  
C'est-à-dire;

O Dieu des rois et Seigneur des seigneurs, je me confesse à toi; car je suis ce pécheur qui t'ai grandement offensé par mon ingratitude. Je ne puis m'excuser, car tu m'as montré ce que c'est que le bien et le mal. J'ai su quelle est ta puissance, et ai entendu ta sapience et connu ta justice et vu ta bonté. C'est pourquoi tout le mal que j'ai fait procède de ma seule méchanceté. Seigneur, pardonne-moi et donne-moi la repentance. Car je t'ai méprisé par ma grande présomption et n'ai point cru à ta sapience ni à tes commandements. Au contraire, je les ai transgressés, de quoi je suis fort affligé (1). Je n'ai point redouté ta justice, ni tes jugements; mais j'ai fait beaucoup de choses mauvaises (2), depuis le commencement de ma vie, et n'ai point eu d'amour pour ta grande bonté, comme j'ai dû et comme il m'est commandé.

(1) Déplaisant.

(2) De maux.

Moi j'ai trop cru au diable par ma méchanceté. J'ai suivi l'orgueil et abandonné l'humilité. Si tu ne me pardonnes, je suis perdu, tant la convoitise est enracinée en mon cœur. J'aime tant l'avarice, et cherche de grandes louanges, et ai peu d'amitié envers ceux qui m'ont obligé par leurs bienfaits. Si tu ne me pardonnes, mon âme s'en va en perdition. La haine (l'ire) règne dans mon cœur, car je ne l'ai pas apaisée, et l'envie me ronge, car je n'ai point de charité. Seigneur, pardonne-moi par ta bonté. Je suis téméraire et paresseux à bien faire, hardi et fort diligent au mal. Seigneur, fais-moi la grâce que je ne sois point du nombre des méchants. Je ne t'ai point rendu grâce pour le bien que tu m'as fait et donné par ton amour, ainsi que je devais, et qu'il m'est commandé; car je suis désobéissant par ma méchanceté. Seigneur, pardonne-moi, car je ne t'ai point servi: au contraire, je t'ai fort offensé. J'ai trop servi (1) à mon corps et à ma volonté en plusieurs vaines pensées et mauvais desseins, dans lesquels j'ai pris plaisir: j'ai aveuglé mon corps, ou plutôt, mon corps m'a aveuglé, et j'ai pensé contre toi plusieurs choses mauvaises, et ai recherché plusieurs choses contre ta volonté. Aie pitié de moi et donne-moi l'humilité. J'ai élevé mes yeux vers les vains plaisirs et ne les ai pu tourner vers ta face: j'ai prêté l'oreille aux sons de la vanité et à plusieurs médisances; mais ce m'a été chose ennuyeuse d'entendre parler de ta loi et de ta discipline. J'ai commis de grandes fautes, notamment en mon entendement; car la puanteur du mal m'a plus agréé que la douceur divine et l'honneur céleste: car flairant le mal, j'y ai eu plus de contentement, par quoi j'ai fait plusieurs maux et ai laissé en arrière beaucoup de bien, et ne connaissant point ma faute,

(1) Nous dirions: été esclave de, etc.; j'ai été trop esclave de, etc.

j'ai tâché de la jeter sur autrui. Je n'ai point été assez modéré dans le boire ni dans le manger. J'ai souvent rendu outrage pour outrage et y ai même pris plaisir. J'ai le corps et l'esprit navrés. J'ai étendu ma main pour toucher la vanité et ai perversement travaillé à prendre le bien d'autrui, à frapper mon prochain et à lui déplaire. Mon cœur s'est délecté en ce que j'ai dit, et beaucoup plus en plusieurs vaines délices. Seigneur, pardonne-moi et me donne chasteté. J'ai mal employé le temps que tu m'as donné, et ai suivi durant ma jeunesse mes plaisirs et la vanité. Je me suis détourné du bon chemin, et ai montré le mauvais exemple par ma légèreté. Je connais peu de bien en moi, et y trouve beaucoup de mal. Je t'ai déplu par ma méchanceté et ai damné mon âme, et ai irrité mon prochain. Seigneur Dieu, garde-moi de peur que je ne sois condamné. J'ai aimé le prochain à cause du bien temporel. Je ne me suis point comporté fidèlement quand il a été question de donner ou de recevoir; mais j'ai eu égard aux personnes selon mon affection. J'ai trop aimé l'un et ai trop haï l'autre. Je me suis trop peu réjoui des biens des bons, et me suis trop exalté du mal des méchants. Et, en outre, de tous les maux que j'ai faits par le passé jusqu'au jour présent, je n'en ai point une telle repentance, ni un tel déplaisir qu'il ne soit moindre que l'offense. Je suis souvent retourné au mal par ma faute, au mal que j'ai confessé, de quoi je suis fort affligé. Seigneur Dieu, tu sais que j'ai tout confessé, et qu'il y a encore en moi plusieurs maux que je n'ai point racontés; mais tu connais les mauvaises pensées, et les mauvaises paroles, et les œuvres perverses que j'ai faites jusqu'à présent. Seigneur, pardonne-moi et donne-moi du temps pour que je puisse me repentir en la vie présente, et fais-moi la grâce qu'à l'avenir je hâisse tellement le péché (les

maux) que je ne le fasse plus, et que j'aime tellement les vertus et les garde en mon cœur, que je t'aime par-dessus toutes choses, et que je te craigne de telle sorte qu'au jour de ma mort, j'aie fait ce qui t'est agréable. Et donne-moi une telle confiance au jour du jugement, que je ne craigne point le diable, ni aucune autre chose qui m'épouvante; mais fais que je sois reçu dans ta main droite sans aucune faute. Seigneur, que tout cela advienne selon ton bon plaisir ! Amen.

FIN.



# TABLE DES MATIÈRES.

## CHAPITRE XXIII.

### CRUAUTÉS INOUIES COMMISES PAR LES PAPISTES AUX VALLÉES.

Expulsion des Vaudois de la plaine de Luserne. — L'armée piémontaise aux Vallées. — Massacres. — Défense héroïque de Janavel. — Les Vaudois sous les armes. — Trêve. — Ambassade des Cantons évangéliques de la Suisse. — Démarches de la Grande-Bretagne et des autres puissances protestantes. — Collectes. — Conférences de Pignerol. — Médiation de la France. — Signature du traité. . . . . 1

## CHAPITRE XXIV.

### PERSÉCUTION ET ÉMIGRATION (1656-1686).

Erection du fort de la Tour. — Vexations commises par la garnison. — Condamnation de Vaudois marquants. — Ordre de cesser tout service religieux à Saint-Jean. — Résistance du synode. — Léger condamné à mort. — De Bagnols. — Les bannis. — Une armée surprend Saint-Jean. — Générosité des Vaudois. — Déroute de l'armée. — Médiation de la France. — Démarche des Cantons évangéliques. — Conférence. — Patente de 1664, dite de Turin. — Arbitrage de Louis XIV. — Jours paisibles. — Révocation de l'édit de Nantes. — Exigence du roi de France. — Edit d'abolition du culte évangélique. — Ambassade des Cantons suisses. — Projet d'émigration. — Indécision des Vallées. — Attaques contre celles-ci par Catinat et l'armée de Savoie. — Soumission des Vaudois. — Leur emprisonnement. — Leydet martyr. — Négociations des Cantons pour la délivrance des prisonniers et leur départ pour la Suisse. — Etat des Vaudois dans les forteresses. — Leur voyage au cœur de l'hiver, — et leur arrivée à Genève. . . . . 41

## CHAPITRE XXV.

LES VAUDOIS RÉFUGIÉS EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE RENTRENT A MAIN ARMÉE  
DANS LEUR PATRIE ET CONQUIÈRENT LA PAIX (1686-1690).

Leur arrivée à Genève. — Dissémination en Suisse. — Projet et première tentative de rentrer aux Vallées. — Offres de l'électeur de Brandebourg et des princes allemands. — Henri Arnaud. — Seconde tentative. — Départ des Vaudois pour le Brandebourg, le Palatinat et le Wurtemberg. — Retour en Suisse de la plupart d'entre eux. — Troisième tentative. — Les Vaudois, réunis dans le bois de Prangins, traversent le lac, — puis la Savoie ; — battent un corps d'armée à Salabertrand ; — entrent victorieux dans leurs Vallées. — Difficulté de la situation, mesure cruelle. — Les Vaudois, maîtres des hautes vallées, attaquent celle de Luserne. — Vainqueurs, puis repoussés. — Se retirent sur les hauteurs. — Désertions. — Forcés successivement se réfugient à la Bal-sille. — Attaqués en vain avant l'hiver. — Approvisionnement providentiel. — Souffrances. — Essai de négociation. — Attaque de la Bal-sille. — Siège. — Fuite merveilleuse. — Bonnes nouvelles. — La paix. — Retour des prisonniers. — Bobbi remis aux Vaudois. — Arnaud devant le duc. — Allocution de Victor-Amédée. — Vaudois au service du duc. — Retour des Vaudois épars dans leurs Vallées. . . . . 90

## CHAPITRE XXVI.

LES VAUDOIS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE  
(1690-1814).

Les Vaudois sous les drapeaux de leur prince. — Leur rétablissement dans leurs héritages. — Leur nombre. — Edit de 1694. — Exil des protestants français domiciliés aux Vallées. — Colonies du Wurtemberg. — Mort d'Arnaud. — Essais d'oppression. — Relâche. — Subsidés étrangers. — Siège de Turin, en 1706. — Victor-Amédée aux Vallées. — Dévouement des Vaudois. — Vexations nouvelles. — Expulsion des Vaudois de Pragela, des Français et des catholisés. — Edit du 20 juin 1730. — Abrégé des édits concernant les Vaudois. — Effets de la révolution française. — Garde des frontières par les Vaudois. — Injustes soupçons sur leur fidélité. — Projet de massacre déjoué. — Arrestations. — Requête au roi. — Minces faveurs. — Esprit révolutionnaire en Piémont. — Abdication de Charles-Emmanuel. — Etat nouveau des Vaudois. — Les Austro-Russes en Piémont. — Carmagnole. — Blessés



français. — Bagration. — Réunion du Piémont à la France. — Misère aux Vallées. — Détresse des pasteurs. — Allocation de rentes et de biens pour leur traitement. — Nouvelle circonscription consistoriale. — Tremblement de terre. — Coup-d'œil sur l'état religieux des Vaudois. — MM. Mondon, Geymet et Peyran. — Nouvelles carrières ouvertes à l'activité vaudoise. . . . .	156
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

## CHAPITRE XXVII.

## LES VALLÉES DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE (1814-1846).

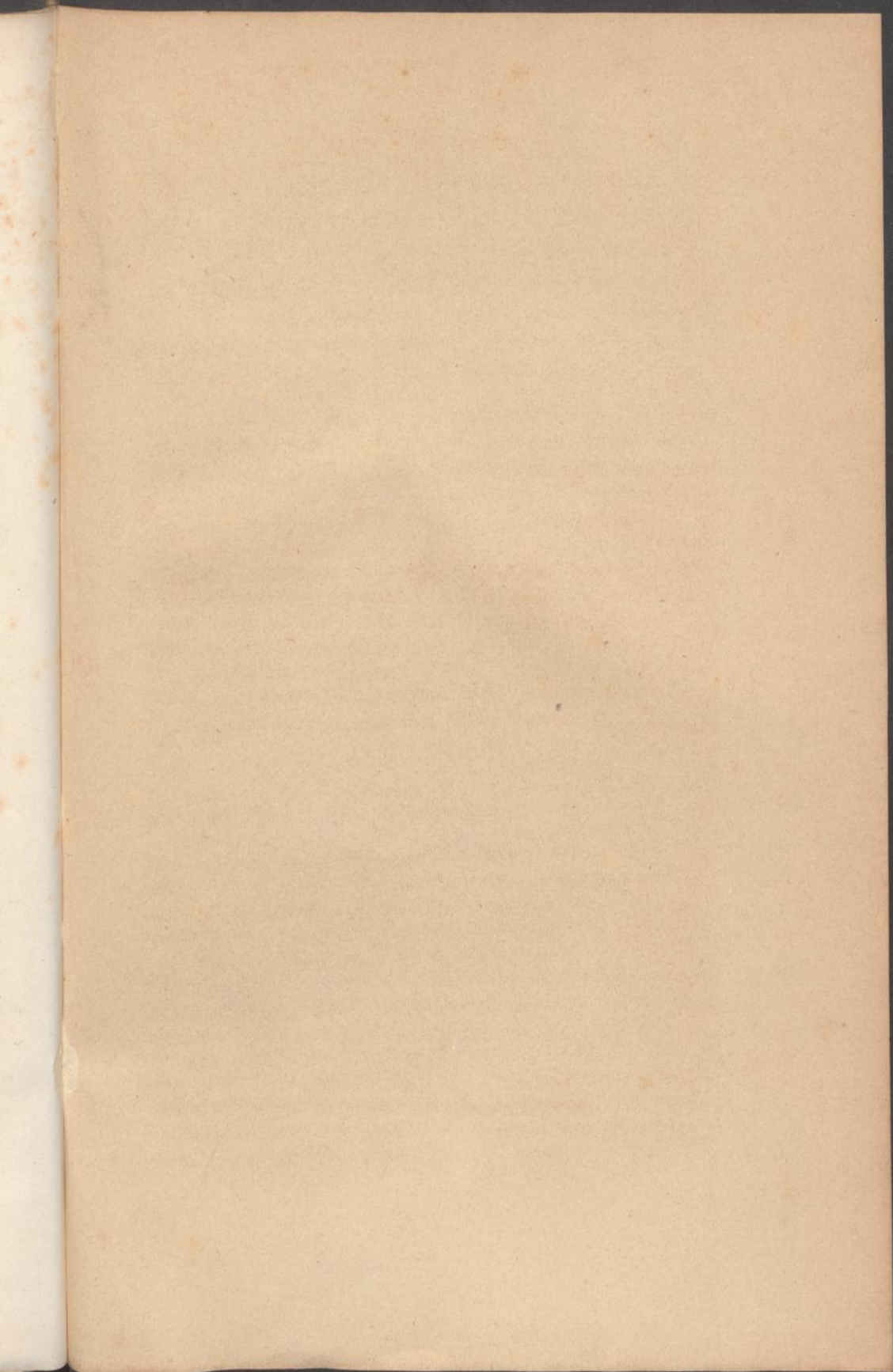
La restauration. — Conduite des Vallées en 1814 et 1815. — Déception. — Edit qui les replace dans leur ancienne condition. — Mesures qui en sont la conséquence. — Temple de Saint-Jean. — Question des rentes du clergé romain. — Traitement alloué aux pasteurs. — Lettres pastorales des évêques de Pignerol. — Charles-Félix. — Charles-Albert. — Cessation d'abus. — Restrictions. — Etrangers, bienfaiteurs des Vaudois. — Frédéric-Guillaume III. — Le comte de Waldbourg. — Chapelle évangélique de Turin. — Fondation de deux hôpitaux pour les Vallées. — Collectes. — Bourses créées à Berlin. — Bienfaiteurs anglais. — Collège de la Tour. — Ecoles. — Comité Wallon. — Cantons suisses. — Erection du couvent de la Tour. — Inquiétudes aux Vallées. — Visite de Charles-Albert à ses sujets. . . . .	202
Un mot à mes chers Compatriotes des Vallées Vaudoises. . . . .	219

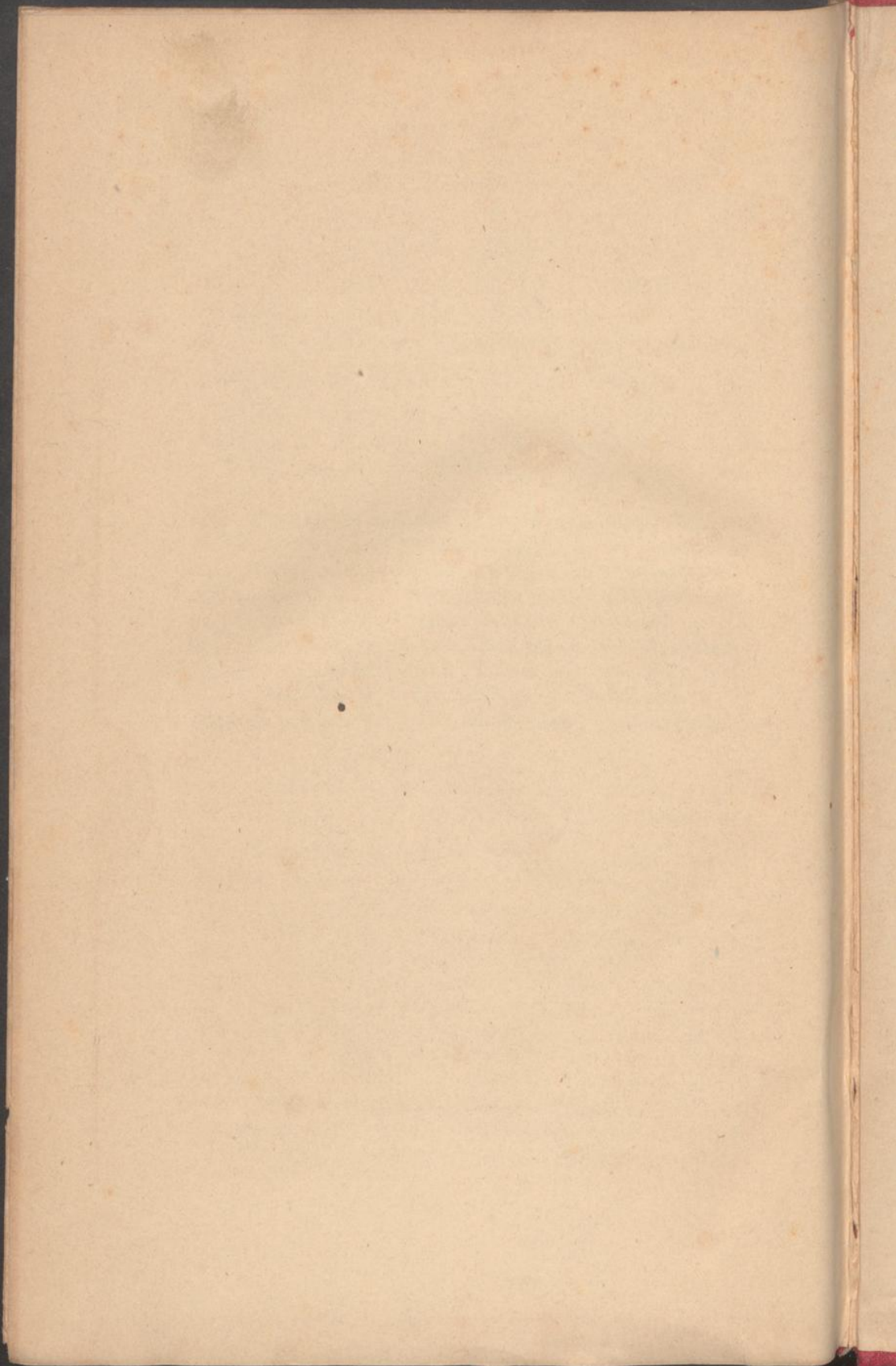
## APPENDICE A L'HISTOIRE DES VAUDOIS.

I. — Géographie. . . . .	223
Statistique. . . . .	227
II. — Ecrits des anciens Vaudois. . . . .	232
1 <sup>o</sup> — La Noble Leçon. . . . .	246
2 <sup>o</sup> — Extraits de Poèmes vaudois. . . . .	272
3 <sup>o</sup> — Catéchisme des anciens Vaudois et Albigeois. . . . .	296
4 <sup>o</sup> — Confession de Foi des anciens Vaudois. . . . .	316
5 <sup>o</sup> — L'Antechrist. . . . .	324
6 <sup>o</sup> — Le Purgatoire. . . . .	364
7 <sup>o</sup> — Formulaire de la Confession des péchés des anciens Vaudois. . . . .	376

### ERRATA.

T. I.	p. 151,	second alinéa,	au lieu de l'ordonnace,	lisez : l'ordonnance.
— — —	— — —	à la note,	— — —	piémontais, — — — piémontaises.
— — —	— 174,	ligne 18,	— — —	inquisiteur, — — — inquisiteur.
— — —	— 212,	— 7,	— — —	Olivétan, — — — Olivétan.
— — —	— 219,	— 11,	— — —	des, — — — de.
— — —	— 331,	— 7,	— — —	du Luserne, — — — du val Luserne
T II.	— 30,	— 23,	— — —	pous, — — — pour.
— — —	— 201,	— 6,	— — —	yenx, — — — yeux.
Appendice,	p. 1,	— 9,	— — —	cinq mille, — — — trois mille.





ETH Zürich  
Bibliothek

RJ

681024

2 &\*

Abt. T

Nummer U

Band

Teil

Aufl. E S

12/72



BUCHKARTE  
Bitte nicht herausnehmen!

34256

